

UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE



École Doctorale : *Droit et Sciences Humaines* - DSH

Centre de Recherche : *Lexiques Dictionnaires Informatique* - LDI UMR 7187

En cotutelle de thèse avec l'*Université de Vérone*

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en *Sciences du langage*

ENTRE GRAMMAIRE ET LEXICOGRAPHIE: LE CAS DES VERBES DANS DES OUVRAGES LEXICOGRAPHIQUES FRANÇAIS (1789-1914)

Présentée par : Fabio PELIZZONI

Le 2 mai 2016

Sous la direction de Monsieur Jean PRUVOST et de Monsieur Paolo FRASSI

Membres du jury :

Madame Maria Teresa ZANOLA, Université Catholique du Sacré-Cœur de Milan
(président du jury, rapporteur et examinateur)

Monsieur Christophe REY, Université de Picardie Jules Verne (rapporteur et
examineur)

Monsieur Jean PRUVOST, Université de Cergy-Pontoise (directeur de la thèse)

Monsieur Paolo FRASSI, Université de Vérone (directeur de la thèse)

*À la mémoire de ma
grand-mère **Zelinda***

REMERCIEMENTS

Par ces quelques lignes, je voudrais remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cette thèse.

J'aimerais d'abord témoigner ma profonde reconnaissance à mon directeur de thèse italien Pr. **Paolo Frassi**, pour le temps et la patience qu'il m'a accordés, pour ses remarques et critiques constructives et pour m'avoir fourni de précieuses suggestions.

Je tiens à remercier mon directeur de thèse français Pr. **Jean Pruvost**, pour sa gentillesse, ses conseils incontournables et pour m'avoir transmis son goût des mots et des dictionnaires.

Je tiens à remercier mon ex-directeur de thèse Pr. **Pierluigi Ligas** pour sa disponibilité, ses enseignements, ses encouragements et ses qualités humaines.

Je remercie également le Pr. **Giorgio Graffi** pour m'avoir aidé dans la lecture et l'analyse des grammaires de Port-Royal et de Beauzée.

J'adresse aussi mes remerciements à mon premier correcteur de cette thèse, mon père **Maurizio**, et à ma mère **Domenica**, pour m'avoir soutenu dans les moments de difficulté, pour avoir cru en moi et pour m'avoir toujours encouragé.

Merci également à ma grand-mère **Raffaella** pour sa patience et son amour.

Enfin, merci à tous mes amis et collègues qui m'ont accompagné dans cette aventure passionnante.

INTRODUCTION

Par le présent travail, nous envisageons d'étudier le rapport entre la grammaire et la lexicographie généraliste française, de 1789 à 1914. Plus précisément, nous commencerons notre analyse par le *Dictionnaire universel de la langue française* (1797) de Gattel, pour en terminer avec le *Larousse élémentaire illustré* (1914) de Claude et Paul Augé. Le choix de cette période (un peu plus d'un siècle) s'explique par certains aspects novateurs de la lexicographie de l'époque. D'abord, en conséquence de la Révolution, on assiste à une progressive « démocratisation »¹ du rôle du dictionnaire ; une deuxième « révolution » est représentée par la loi Guizot en 1833 qui, en entraînant un nouveau public, obligera les auteurs et les éditeurs à de profondes modifications. En particulier, l'article 21 de cette loi prévoit que le comité communal veille à ce que les enfants pauvres aient droit à l'enseignement gratuit². Ensuite, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle paraissent le *Littré* et le *Grand Larousse*, ouvrages destinés à devenir des références pour les linguistes ; finalement, nous arrivons au début du XX^e siècle, marqué par la « conquête éditoriale »³ de la maison Larousse. Nous avons choisi de nous arrêter à 1914 (année de parution du *Larousse élémentaire illustré*) puisque nous ne retrouverons plus de grandes innovations lexicographiques jusqu'au commencement de l'aventure éditoriale de Paul Robert (années 50).

La grammaire constituant un domaine de recherche très vaste, nous avons choisi de circonscrire nos réflexions au verbe, « partie du discours la plus importante par ses usages »⁴ d'après Lhomond et Landais, vu que

Les [autres] mots [= parties du discours] [...] ne présentent que des idées de substances, de qualités et de déterminations, sans rien affirmer ; le verbe va plus loin : il est le résultat de cette opération de l'intelligence qui consiste à comparer les idées pour en affirmer les rapports. Il y a toujours eu réflexion quand on se sert d'un verbe⁵.

Il s'agit aussi d'une partie du discours très débattue au XIX^e siècle ; il suffit de penser à l'intérêt que la grammaire de l'époque portait à l'accord du participe passé, véritable

¹ Cf. J. PRUVOST, *Les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture*, Paris, Ophrys, 2006, p. 65.

² Cf. Loi pour l'instruction primaire, 28 juin 1833 ; en ligne : <http://www.guizot.com/wp-content/uploads/1970/01/Loi-Instruction-primaire.pdf>.

³ J. PRUVOST, *Les dictionnaires français...*, cit., p. 78.

⁴ Ch.-F. LHOMOND, N. LANDAIS, *Grammaire française à l'usage des institutions et des écoles primaires...*, Naples, Puzziello, 1843, p. 20.

⁵ *Ibid.*

« monstre grammatical »⁶. Les autres parties du discours, par exemple les conjonctions (appelés à l'époque « particules ») ne faisaient pas l'objet d'études systématiques⁷.

N'ayant pas la prétention d'être exhaustif, notre corpus de dictionnaires est néanmoins représentatif de la période considérée : du point de vue, et de la quantité (15 ouvrages, soit 41 volumes caractérisant une période qui dépasse le siècle), et de l'hétérogénéité (on passe des « accumulateurs de mots »⁸, aux portatifs, aux dictionnaires d'apprentissage). On pourrait objecter que, malgré l'effort de comprendre le plus grand nombre possible d'auteurs, nous en avons omis d'autres dont on aurait dû tenir compte. Loin de vouloir comptabiliser tous les dictionnaires parus dans la période dont il est question (classement qui pourrait ne pas être unanimement approuvé), notre but a été celui de repérer un corpus ayant comme caractéristique prioritaire la « représentativité ».

Quant au verbe, nous avons mené une recherche globale et systématique de tous les mots qui, directement ou indirectement, pouvaient se rapporter au sujet de notre étude ; nous avons donc analysé les dictionnaires en accordant une attention particulière à la microstructure, mais sans oublier d'étudier soigneusement les annexes grammaticales (avec ou sans tables verbales), qui ne sont présentes que dans les premiers dictionnaires analysés, soit jusqu'à Boissière. Cela justifie la présence, dans notre travail, de nombreux tableaux indispensables pour comparer les définitions, en faisant attention aux moindres différences qui pourraient entraîner des interprétations discordantes. Grâce à cette méthode, qui implique une analyse minutieuse de chaque mot, nous sommes parfois tombé sur des affirmations contradictoires, promptement signalées.

En cours de travail, nous avons souvent consulté et cité les grammaires de nos auteurs, pour comprendre ce qui distingue le manuel de grammaire du dictionnaire (du même auteur). Nous nous sommes posé une question : c'est le grammairien prêté à la lexicographie ou le lexicographe qui se fait grammairien, en insérant dans son

⁶ Cf. S. PIRON, *La grammaire du français au XIXe siècle – 1^{re} partie*, « Correspondances », vol. 14, 4, 2009, en ligne : <http://correspo.ccdmd.qc.ca/Corr14-4/XIX.html>.

⁷ À titre d'information, nous signalons que, bien qu'employé par Bernard Pottier en 1973, le mot « connecteur » n'acquiert un sens linguistique dans le *Petit Robert* qu'à partir de 1988 : (« CONNECTEUR [...] Log. Ling. Symbole ou mot qui relie deux propositions élémentaires en une proposition complexe. Connecteur de la négation ») ; cf. *Le Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1988.

⁸ J. PRUVOST, *Les dictionnaires français...*, cit., p. 65.

ouvrage un extrait de grammaire ?

Sans avoir la prétention de retrouver une grammaire complète à l'intérieur d'un dictionnaire (nous rappelons ici que notre étude se limite au verbe), nous nous proposons de vérifier si, à partir de la microstructure, nous pouvons élaborer une « grammaire du verbe ».

Le premier chapitre sera un excursus général sur l'évolution de la grammaire, à partir de sa naissance dans la Grèce antique, en passant par la latinité, le Moyen Âge et les premiers manuels du français, pour arriver aux principaux courants grammaticaux du début du XX^e siècle (la grammaire scolaire et la grammaire comparée).

Dans le deuxième chapitre, nous délimiterons notre champ d'analyse au verbe : d'abord il sera question de trois grammaires fondamentales, à savoir les grammaires générales de Port Royal (1660) et de Beauzée (1767) et les *Éléments de la grammaire française* de Lhomond (1780) ; ensuite, nous passerons aux grammaires rédigées par les auteurs des dictionnaires de notre corpus.

Le troisième chapitre sera consacré à la présentation et à la description de tous les dictionnaires choisis pour le présent travail ; nous fournirons également quelques notions biographiques des auteurs.

Dans les deux derniers chapitres, nous mènerons une recherche minutieuse à l'intérieur des dictionnaires pour comprendre comment le verbe y est traité : le quatrième chapitre portera sur les typologies de verbe (v. auxiliaires, réguliers, irréguliers, substantif, adjectifs, actif, transitif, intransitifs, neutres, passifs, défectifs, impersonnels, pronominaux, réfléchis et réciproques) et le cinquième sur la conjugaison (modes, temps, personnes et nombre).

1. LA GRAMMAIRE

La grammaire est un concept abstrait qui exerce sur les locuteurs une emprise considérable, comparable à celle des lois morales : elle nous impose ses mécanismes, ses exceptions et ses particularités, auxquels nous sommes obligés de nous soumettre. En outre, « la vie de notre langage, et le pouvoir de persuasion ou de séduction qu'il nous permet d'exercer sur notre alter ego, qui en fait de même vis-à-vis de nous, dépend de la Grammaire »⁹. Par conséquent, la langue devient un instrument d'agrégation au sein d'une communauté partageant les mêmes croyances :

La présence d'une langue commune aux membres de la nation contribue à la description et à l'auto-perception de la communauté comme homogène. La langue permet de dessiner les frontières avec les autres communautés. Dans le discours nationaliste, avant d'être revendiquée comme véhicule de signification, la langue est le symbole de l'identité nationale¹⁰.

En effet, à plusieurs époques de l'histoire française, la grammaire fut au service de la propagande nationaliste : le foisonnement de débats autour du français au XVII^e et au XVIII^e siècle démontre la volonté d'affirmer la suprématie politique par le biais de la langue. La célèbre locution « génie de la langue », qui apparut pour la première fois vers 1630 dans un texte lu par un traducteur à l'Académie française¹¹, fut ensuite reprise par Rivarol à une époque où la Nation atteignit le « plus beau moment du mythe »¹². Dans son *De l'universalité de la langue française*, Rivarol affirme que le français est la langue la plus logique en vertu de ses structures syntaxiques qui reflètent l'« ordre direct » de la pensée : « le Français nomme d'abord le *sujet* du discours, ensuite le *verbe* qui est l'action, et enfin l'*objet* de cette action : voilà la logique naturelle »¹³. L'essayiste identifie d'autres éléments linguistiques illustrant le « génie » du français :

La douceur ou l'âpreté des articulations, l'abondance ou la rareté des voyelles, la prosodie & l'étendue des mots, leur filiation, et enfin le nombre et la forme des tournures et des constructions qu'ils prennent entre eux, sont les causes les plus évidentes du génie d'une langue, et ces causes se lient au climat et au caractère de chaque peuple en particulier¹⁴.

⁹ P. CHARAUDEAU, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette Éducation, 1992, p. 3.

¹⁰ I. TODOROVA-PIRGOVA, *Langue et esprit national : mythe, folklore, identité*, « Ethnologie française », vol. 31, n. 2, 2001, pp. 287-296, p. 288.

¹¹ Cf. interview à Henri Meschonnic par Chantal de Grandpré « De la langue française », RFI, janvier 1998 ; en ligne : www1.rfi.fr/lffr/articles/072/article_236.asp.

¹² *Ibid.*

¹³ A. DE RIVAROL, *De l'universalité de la langue française*, Paris, Cocheris, 1797, p. 31.

¹⁴ *Ibid.*, p. 13.

Il est évident que le mot « génie » fait moins référence à l'observation scientifique du français qu'à l'idéal d'une langue parfaite, le jugement de Rivarol se basant sur des concepts plutôt vagues (douceur, âpreté, etc.).

Pendant le XIX^e siècle, les idées de « génie » et de « pureté » de la langue reflètent la montée du nationalisme, particulièrement virulent sous la Troisième République :

Nationalisme et grammaire ainsi conjugués aboutissent à révéler à la fois le génie de la langue française et son « mécanisme », notions lointainement héritées de Descartes et de Port-Royal. Le mécanisme du génie, superbe formule qui renouvelle, pour faire agir la langue, l'idée antique du *Deus ex machina*¹⁵.

D'où la « confusion entre langue et nation »¹⁶ dans certains ouvrages du XIX^e siècle, comme le *Dictionnaire National* de Bescherelle, dont il sera question plus tard.

La linguistique contemporaine conteste la distinction entre langues « claires » et langues « non claires », tout code linguistique – écrit ou oral – étant pourvu d'une logique, à savoir un certain nombre de règles et de mécanismes qui peuvent évoluer et s'adapter aux exigences ethniques et culturelles d'une communauté linguistique. À la différence des lois universelles, nous avons affaire ici à une discipline élaborée *a posteriori*, dont les règles ont été formulées d'après l'observation d'un certain nombre de régularités linguistiques. Bref, il s'agit d'un produit conçu par l'homme à l'usage de l'homme, un ensemble de règles grammaticales ne fonctionnant qu'auprès d'une communauté linguistique homogène. Quoiqu'il existe sans doute des structures communes à toutes les langues (on préconise l'existence d'une *grammaire universelle* sous-jacente¹⁷), la grammaire d'une langue donnée demeure un produit culturel. D'ailleurs, comme le remarque Alain Rey, le mot « grammaire »

représente (1121-1134) un dérivé irrégulier du latin *grammatica*, emprunté au grec *grammatikê* « grammaire » à l'époque classique et plus tard « culture », « érudition », substantivation de l'adjectif *grammatikos*¹⁸.

En linguistique, nous distinguons à la fois une approche descriptive et une approche normative-prescriptive ; cette distinction convient aussi à la grammaire, qui

¹⁵ A. REY, *Dictionnaire amoureux des dictionnaires*, Paris, Plon, 2011, p. 164.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Nous faisons allusion à la théorie de la grammaire générative élaborée par Noam Chomsky.

¹⁸ A. REY (éd.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2006, t. II, *ad vocem*. Nous soulignons.

peut se définir comme une branche de la linguistique :

1) APPROCHE DESCRIPTIVE – En faisant l'objet d'une étude scientifique, la grammaire vise à étudier et décrire le fonctionnement des éléments langagiers. Lisons à ce propos la définition du terme offerte par Alain Rey dans son *Dictionnaire Culturel* :

GRAMMAIRE [...]

- 1 Ling. Étude systématique des éléments constitutifs d'une langue, qui sont réductibles à des règles et relèvent de régularités [...] → **phonétique, phonologie ; morphologie, syntaxe**¹⁹.

Le mot « grammaire » peut bien sûr s'accompagner d'un qualifiant en fonction du courant et du domaine d'analyse du linguiste (grammaire *historique, structurale, générative-transformationnelle*, etc.).

2) APPROCHE NORMATIVE-PRESCRIPTIVE – En vertu de son caractère à la fois normatif et prescriptif, la grammaire vise également à « détermine[r][...] un emploi correct (ou bon usage) de la langue parlée et de la langue écrite »²⁰.

Il faut remarquer que non seulement l'orthographe ou la syntaxe, mais la notion même de grammaire est soumise à des variations diachroniques, diatopiques, diastratiques et, plus généralement, culturelles. Nous citons à ce propos Patrick Charaudeau :

Il n'existe pas *une* grammaire, ni a fortiori *la* grammaire d'une langue, mais autant de grammaires que de théories sur la langue. Il ne faut pas oublier que c'est le point de vue théorique qui détermine la description d'un objet, et non l'inverse²¹.

Dans les prochains paragraphes, nous allons étudier les théories grammaticales qui se sont succédées à partir des premières spéculations des Grecs ; comme le dit Robins dans sa *Brève histoire de la linguistique*,

¹⁹ A. REY (éd.), *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris, Le Robert, 2005, t. II, *ad vocem*. En gros dans le texte.

²⁰ *Trésor de la langue française informatisé* (dorénavant *TLFi*), Nancy, ATILF, 1971-1994, *ad vocem*.

²¹ P. CHARAUDEAU, *op. cit.*, p. 3 ; en italique comme dans le texte.

Les Grecs, qui réfléchirent sur le langage et sur les problèmes soulevés par la recherche linguistique, furent en Europe à l'origine des études que l'on peut recouvrir du nom de linguistique, au sens le plus large du terme²².

Il sera donc question d'une étude à caractère général, depuis la naissance de la grammaire dans la culture occidentale, en passant par les premiers manuels du français, jusqu'à 1914.

1.1. LA NAISSANCE DE LA GRAMMAIRE

1.1.1. La Grèce (IV^e siècle – II^e siècle av. J.-C.)

Tout d'abord, quelle est l'étymologie de « grammaire » ? Comme le dit Lepschy²³, il s'agit d'un dérivé de « γράμμα » (« gramma »), mot grec qui signifie « signe », « lettre ». Ainsi, l'objet de la « tekhnê *grammatikê* » de Platon – le premier à employer cette locution – est l'étude des lettres et de leur classification, le « *grammatikós* » (« grammairien ») étant à l'époque le maître qui apprend à lire et à écrire²⁴. Ensuite, au cours du III^e siècle av. J.-C., la grammaire est vouée à la critique des textes littéraires ; nous rappelons, entre autres, Eratosthène et Denys le Thrace, dit le *Grammairien*.

L'ouvrage le plus ancien consacré au langage dont nous disposons est le *Cratyle*²⁵, dialogue de Platon écrit vers 387 av. J.-C. Ses sujets sont l'origine du langage et le rapport entre les mots et leur signifié : d'après le philosophe Cratyle, il y aurait une affinité naturelle entre la forme du mot et son signifié, alors qu'Hermogène, disciple de Socrate, théorise la nature arbitraire des mots. Les philosophes défendent leurs idées respectives, mais – hélas –, ils n'arrivent pas à une conclusion définitive²⁶.

Dans un dialogue tardif, le *Sophiste*, Platon approfondit ses réflexions en matière de langage ; ce texte est très important parce qu'il nous offre la première analyse de la

²² R. H. ROBINS, *Brève histoire de la linguistique*, Paris, Seuil, 1976, p. 13.

²³ Cf. G. C. LEPSCHY, *Storia della linguistica*, Bologne, Il Mulino, 1990, t. 1, p. 187.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Cf. PLATON, *Cratyle*, vers 387 av. J.-C., traduction inédite, introduction, notes, bibliographie et index par Catherine Dalimier, Paris, Flammarion, 1998.

²⁶ Cf. R. H. ROBINS, *op. cit.*, p. 21.

phrase et de sa construction²⁷ : on y trouve en effet les premières définitions²⁸ des deux constituants minimaux de l'énoncé (logos) : l'« ónoma » (nom), qui nous renseigne sur celui qui fait l'action, et le « rhēma » (verbe²⁹), qui dénote une action³⁰.

Après Platon, c'est Aristote qui analyse les éléments du langage, sa réflexion étant « dispersée dans l'ensemble de son œuvre »³¹. En particulier, dans le deuxième livre de l'*Organon* – intitulé *De l'interprétation* – il défend le caractère arbitraire du signe linguistique et reprend la distinction entre « nom » (« voix signifiante par convention, dépourvue de temps »³²) et « verbe » (« voix signifiante par convention, pourvue de temps »³³). Les informations les plus intéressantes sur la grammaire se trouvent dans le chapitre XIX de sa *Poétique*, où le Stagirite opère la première classification, quoique incomplète, du langage³⁴, en identifiant un certain nombre de catégories ; en effet, comme le remarque Swiggers,

Contrairement à la grammaire élaborée en Inde, qui est une discipline organisée autour de règles rendant compte de processus affectant les formants, la grammaire occidentale est centrée autour de *catégories*. Au centre de l'édifice grammatical, il y a les catégories de classes récurrentes : les [...] parties du discours³⁵.

D'après Aristote, « dans ce qui concerne les mots [lexis], on distingue l'élément, la syllabe, la conjonction, l'article, le nom, le verbe, le cas, enfin l'oraison [logos] »³⁶.

Voici dans le détail ce qu'il dit à propos de ces catégories :

L'élément est un son indivisible, qui peut entrer dans la composition du mot [...]. Les éléments sont de trois espèces : sonores, demi-sonores, non-sonores [...]. La syllabe est un son non significatif, composé d'une voyelle et d'une muette : γρ sans α, n'est point une syllabe, avec α c'en est une, γρα [...]. La conjonction est un mot non significatif qui ne donne ni n'ôte à un mot la signification qu'il a [...]. L'article est un mot non significatif, qui marque le commencement ou la fin, ou la distinction dans le discours [...]. Le nom est un mot significatif, qui ne marque point les temps, et dont les parties séparées ne signifient

²⁷ Cf. G. C. LEPSCHY, *op. cit.*, t. 1, p. 214.

²⁸ Cf. F. ILDEFONSE, *La naissance de la grammaire dans l'Antiquité grecque*, Paris, Vrin, 1997, p. 14.

²⁹ La traduction du mot « rhēma » ne fait pas l'unanimité : « Le mot *rhēma*, qu'on traduit ici [...] par verbe, n'a sans doute pas, chez Platon, une signification morphologique très restrictive : on n'a pas de peine qu'il peut s'appliquer à certaines locutions nominales » ; J. LALLOT, *Origines et développement de la théorie des parties du discours en Grèce*, « Langages », vol. 23, n. 92, 1988, pp. 11-23, p. 14.

³⁰ Cf. F. P. DINNEEN, *General Linguistics*, Washington DC, Georgetown University Press, 1995, p. 118.

³¹ J. LALLOT, *Origines et développement...*, cit., p. 15.

³² H. HUGONNARD-ROCHE, *La logique d'Aristote du grec au syriaque : études sur la transmission des textes de l'Organon et leur interprétation philosophique*, Paris, Vrin, 2004, p. 280.

³³ *Ibid.*

³⁴ Cf. S. TAFURI, « *Intentiones e significaciones*. La filosofia della grammatica dei modisti », thèse de doctorat, Université de Salerne, 2011, p. 49.

³⁵ P. SWIGGERS, *Histoire de la pensée linguistique*, Paris, PUF, 1997, p. 9. Nous soulignons.

³⁶ Ch. BATTEUX, *Poétique d'Aristote, grec-français*, vers 335 av. J.-C., Paris, Delalain, 1829, p. 93. Nous soulignons.

rien ; car dans les noms doubles, on ne prend point les parties dans leur sens particulier [...]. Le verbe est un mot significatif qui marque les temps [...] : *il marche, il a marché*, signifient, l'un le présent, l'autre le passé. Le cas appartient au nom et au verbe : il marque les rapports, *de, à*, etc., les nombres, *un* ou *plusieurs*, *l'homme* ou *les hommes* ; ou les manières de dire, l'interrogation, le commandement, etc. *Il est parti, partez*, sont des cas du verbe [...]. Le discours est une suite de sons significatifs, dont quelques parties signifient par elles-mêmes quelque chose. Car tout discours n'est pas composé de noms et de verbes ; mais chacune de ses parties a toujours sa signification particulière : dans *Cléon marche*, *Cléon* a une signification³⁷.

Ces huit typologies ne correspondent pas aux parties du discours telles qu'on les entend aujourd'hui (Aristote les définit tout simplement des « mots »), raison pour laquelle il faudrait employer plutôt une locution plus générale comme « parties du langage » :

Il est facile de constater l'inadéquation des cadres de référence grammaticaux chez Platon et Aristote ; mais il est important de remarquer qu'ils ont fait les premiers pas pour forger un métalangage technique au service de la description et de l'analyse du Grec, à partir de ressources lexicales de la langue qui n'avaient jamais encore été employées à cet effet³⁸.

À côté de concepts purement grammaticaux, on trouve deux termes relevant du domaine phonologique (« élément », « syllabe »). Une autre remarque s'impose : d'après Aristote, le « ónoma » (nom), le « rhēma » (verbe) et le « logos » (discours) sont les seuls éléments « significatifs », c'est-à-dire susceptibles d'avoir un signifié hors contexte : on revient donc à la trilogie de Platon, où « ónoma » et « rhēma » constituaient les deux composantes du « logos ».

Au III^e siècle av. J.-C, les Stoïciens identifient avec plus de précision les parties du discours : ils s'intéressent, en particulier, au nom, à la conjonction, à l'article et au verbe³⁹. Malheureusement, nous n'avons que des témoignages indirects de ces auteurs.

Il faut attendre un siècle pour que la première grammaire du grec (et donc de l'Occident) voie le jour : la *Tekhnê grammatikê*⁴⁰ de Denys le Thrace, « ouvrage bref, résumant le savoir dans le domaine tel qu'il a été développé par les Stoïciens »⁴¹ et qui deviendra une référence pour les grammairiens européens : « [la Tekhnê] demeura un

³⁷ *Ibid.*, pp. 93-99. Nous soulignons. « Logos », à savoir la huitième espèce du langage, est traduit par « oraison » à la p. 93 et par « discours » à la p. 99.

³⁸ R. H. ROBINS, *op. cit.*, p. 32.

³⁹ Cf. S. TAFURI, *op. cit.*, p. 51.

⁴⁰ Pour des raisons de complétude, nous signalons que, d'après certains chercheurs, notamment Di Benedetto, ce n'est pas le « premier traité systématique de grammaire, [...] mais un modeste manuel composé [...] vers le IV^e s. de n. è (plus précisément entre le III^e et le V^e s.) » ; cf. V. DI BENEDETTO, *Dionisio Trace e la Techne a lui attribuita*, cité in J. LALLOT, *La grammaire de Denys le Thrace*, II^e s., texte bilingue, Paris, CNRS, 1998, p. 22.

⁴¹ J. SVENBRO, 'Grammata et stoikheia'. *Les scholies à 'La grammaire' de Denys le Thrace*, « Kernos », 21, 2008, pp. 197-210, p. 202.

modèle durant treize siècles, et un auteur moderne a pu déclarer que presque tous les manuels de grammaire anglais ont une dette envers Denys »⁴². Au III^e s. av. J.-C. – nous venons de le remarquer – la grammaire devient une discipline, voire un art, comparable à la critique littéraire ; autrement dit, l'étude de la langue sert à interpréter correctement un texte poétique ou en prose. Ainsi, d'après Denys,

La grammaire est la connaissance empirique de ce qui se dit couramment chez les poètes et les prosateurs.

Elle a six parties : premièrement, la lecture experte respectueuse des diacritiques ; deuxièmement, l'explication des tropes poétiques présents [...] ; troisièmement, la prompte élucidation des mots rares et des récits ; quatrièmement, la découverte de l'étymologie, cinquièmement, l'établissement de l'analogie, sixièmement, la critique des poèmes – qui est, de toutes les parties de l'art, est la plus belle⁴³.

Le grammairien distingue, lui-aussi, huit parties du langage⁴⁴, mais sa classification est très différente de celle d'Aristote, comme on peut le voir dans ce schéma emprunté à Robins :

ónoma (nom) : partie du discours fléchi pour le cas, signifiant une personne ou une chose ;
rhema (verbe) : partie du discours sans flexion casuelle, mais fléchi pour le temps, la personne et le nombre, signifiant une activité ou un procès, accompli ou subi ;
metoche (participe) : partie du discours partageant les traits du verbe et du nom ;
áarthron (article) : partie du discours fléchi pour le cas et préposée ou postposée au nom ;
antónymíā (pronom) : partie du discours substituable à un nom et marqué pour la personne ;
próthesis (préposition) : partie du discours placée devant d'autres mots dans la composition et en syntaxe ;
epírrhemā (adverbe) : partie du discours sans flexion, modifiant ou s'ajoutant à un verbe ;
syndesmos (conjonction) : partie du discours liant ensemble le discours et remplissant les trous dans son interprétation⁴⁵.

Les classes décelées par Denys correspondent à peu près à celles qui seront ensuite employées pour l'analyse du latin et des langues européennes.

⁴² R. H. ROBINS, *op. cit.*, p. 36.

⁴³ J. LALLOT, *La grammaire de Denys le Thrace*, cit., p. 43.

⁴⁴ Une précision terminologique : Denys parle de parties de la phrase (*logos*), alors qu'Aristote de parties des mots (*lexis*).

⁴⁵ R. H. ROBINS, *op. cit.*, p. 40.

1.1.2. Rome (I^e siècle av. J.-C. – I^e siècle ap. J.-C.)

Avec Apollonios Dyscole, né à Alexandrie et vécu à Rome pendant le II^e siècle av. J.-C., la tradition grammaticale grecque passe au monde latin : Priscien lui attribuera l'appellatif de « princeps grammaticorum »⁴⁶. Comme le raconte Suétone, à Rome, « parmi les précepteurs de latin, il y avait [...] plusieurs grecophones »⁴⁷, ce qui explique sans doute pourquoi « le monde romain a repris, sans trop de modifications, le schéma des parties du discours »⁴⁸ élaboré à l'époque hellénistique :

La façon dont les Romains abordèrent les problèmes linguistiques ne fit pas exception à la nature générale de leurs relations avec l'œuvre intellectuelle des Grecs. La linguistique romaine résulte, pour une grande part, de l'application de la pensée, des controverses et des catégories grecques à la langue latine. La ressemblance relative des structures fondamentales des deux langues, ainsi que l'unité de civilisation, facilitèrent ce transfert métalinguistique⁴⁹.

À Rome, comme en Grèce, l'enseignement de la grammaire était subordonné à d'autres disciplines, en particulier à la rhétorique. Plus précisément, les Romains distinguent « l'enseignement du grammaticus et celui du rhetor »⁵⁰, le premier étant au service du second. Enfin, la grammaire devient « un art préparatoire à l'instruction du rhéteur ou à la spécialisation comme philologue-commentateur »⁵¹. Varron est le premier auteur latin dont nous avons des écrits sur la grammaire ; en particulier, nous citons son ouvrage *De lingua latina*, qui nous est parvenu fragmentaire. Le latin n'a pas d'articles : donc, pour faire en sorte que le nombre des parties du discours demeure le même, une nouvelle partie apparaît, à savoir l'interjection, traitée par Denys le Thrace comme une sous-catégorie des adverbes.

Ce seront les grammairiens de la latinité tardive, en particulier Priscien et Donat, qui, en plus de fixer la norme du latin, deviendront un modèle pour les premières descriptions des vernaculaires. Nous allons brièvement présenter ces deux auteurs dans le prochain paragraphe avant de passer aux premières grammaires du français.

⁴⁶ AA. VV., *Nuova enciclopedia popolare, ovvero Dizionario generale di scienze, lettere, arti, storia, geografia, ecc.*, Turin, Pomba, t. 1, 1841, p. 822.

⁴⁷ SUÉTONE, *De Grammaticis*, cité in P. SWIGGERS, *Histoire de la pensée linguistique*, cit., p. 60.

⁴⁸ P. SWIGGERS, *Les premières grammaires occitanes : les 'Razos de trobar' de Raimon Vidal et le 'Donatz proensals' d'Uc (Faidit)*, « Zeitschrift für romanische Philologie », vol. 105, 1989, pp. 134-147, p. 134.

⁴⁹ R. H. ROBINS, *op. cit.*, p. 50.

⁵⁰ P. SWIGGERS, *Histoire de la pensée linguistique*, cit., p. 65.

⁵¹ *Ibid.*, p. 133.

1.2. LA LATINITÉ TARDIVE ET LE MOYEN ÂGE

1.2.1. L'*Ars* de Donat (350) et les *Institutiones* de Priscien (525)

Aelius Donatus (en français Donat), précepteur de Saint Jérôme, écrit une *Ars Grammatica* (350), où l'on différencie deux traités : l'*Ars Maior* (de l'alphabet aux tropes) et l'*Ars minor*, une grammaire élémentaire qui, à en juger par sa structure, était sans doute destinée aux étudiants. En effet, elle est conçue sous forme de réparties alternant question/réponse ; voici le passage sur les parties du discours (*De partibus orationis*) : « Partes orationis quot sunt ? Octo. Quae ? Nomen, pronomen, uerbum, aduerbium, participium, coniunctio, praepositio, interiectio »⁵².

L'*Ars* de Donat sera un modèle très important pour la description de la grammaire des langues vernaculaires : aussi, le mot « Donat » deviendra-t-il, par antonomase, synonyme de traité de grammaire ; nous citons, à titre d'exemple, le *Donatz proensals* (1240) et le *Donait françois* (1400).

Une autre figure éminente de la latinité tardive est celle de Priscien, précepteur de grammaire latine à Constantinople et auteur des *Institutiones grammaticae* (525). Ce texte, composé de dix-huit livres, se sert du grec comme terme de comparaison pour l'analyse du latin⁵³. En employant la terminologie de Denys le Thrace, Priscien opère une « description de la langue littéraire classique, de façon systématique »⁵⁴. L'importance du grammairien est témoignée par l'abondance de manuscrits médiévaux des *Institutiones grammaticae* ; en particulier, sa description de la syntaxe sera la référence pour les générations futures :

Quand les grammairiens européens ont voulu construire une syntaxe des langues qu'ils décrivaient, souvent avec un temps de retard sur la description morphologique, ils ont utilisé les *Institutiones grammaticales* de Priscien, dont la dernière partie est précisément un traité sur la construction⁵⁵.

⁵² Cf. DONAT, *Ars Minor*, 350, en ligne : <http://faculty.georgetown.edu/jod/texts/donatus.4.html>. Pour des raisons de complétude, nous signalons que l'*Ars Maior*, comme le suggère le nom, fait l'objet d'un traitement plus approfondi des parties du discours. « Oratio, -nis » est ici l'équivalent latin de « logos ».

⁵³ Cf. F. BIVILLE, *Les Institutiones de Priscien, une grammaire et une culture bilingue*, in C. BRUNET (éd.), *Des formes et des mots chez les anciens*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2008, p. 32.

⁵⁴ R. H. ROBINS, *op. cit.*, p. 61.

⁵⁵ CNRS, *Grammatisation des langues de l'Europe : le rôle du modèle latin*, espace presse du CNRS, 2003, en ligne : www2.cnrs.fr/presse/thema/63.htm.

1.2.2. Les premières grammaires en vernaculaire (XIII^e siècle)

Au Moyen Âge, la tradition scolastique chrétienne (d’empreinte aristotélicienne) divise le savoir en sept « arts libéraux », la grammaire étant à la base de l’éducation, puisqu’elle fait partie du « trivium » avec la rhétorique et la dialectique : à la différence de l’Antiquité, la grammaire commence à être envisagée comme une « science »⁵⁶.

L’apprentissage du latin passe par les deux grands ouvrages déjà évoqués : « pour les débutants, les rudiments de Donat, *Ars minor*, *Ars maior*, [...] pour les plus savants, les [...] *institutions grammaticales* de Priscien de Césarée »⁵⁷. On ne remet donc pas en question le système gréco-latin des parties du discours⁵⁸, au contraire, « quand apparaissent les premières grammaires des langues vernaculaires [...] ce dispositif est bien en place, ce qui explique les caractéristiques de ces grammaires »⁵⁹.

Pendant le haut Moyen Âge (VI^e-X^e s.), le latin demeure la langue officielle de l’Église, de la culture et des sciences, raison pour laquelle nous ne possédons aucune grammaire des vernaculaires avant le Moyen Âge central (XI^e-XIV^e s.). Les tout premiers témoignages seraient trois textes concernant l’occitan⁶⁰. Le premier, intitulé *Razos de trobar*⁶¹ (1210 environ), a été rédigé par Raimon Vidal : il s’agit d’une grammaire du provençal – langue des Troubadours – destinée aux poètes voulant composer en langue d’oc. Comme c’était le cas à l’époque hellénistique, la grammaire est fortement liée à la littérature et le projet des auteurs occitans est celui de « fixer (voire figer) la langue telle qu’elle est utilisée dans des textes poétiques ou dans des documents juridiques »⁶². Le deuxième texte est le *Donatz proensals* (1240) ; l’auteur, Uc Faïdit, décrit les structures de l’occitan en suivant – comme le suggère le titre – « le modèle de l’ars (minor) du précepteur de Saint-Jérôme, *Aelius Donatus* »⁶³. Finalement, le troisième texte est une grammaire de l’ancien provençal qui se trouve à l’intérieur d’une « œuvre collective »⁶⁴, les *Leys d’Amors*.

Quant à la langue d’oïl, il faudra attendre 1409, année où des religieux

⁵⁶ P. SWIGGERS, *Histoire de la pensée linguistique*, cit., p. 133.

⁵⁷ J.-Cl. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, Paris, PUF, 1994, p. 7.

⁵⁸ Cf. P. SWIGGERS, *Les premières grammaires occitanes...*, cit., 134.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Cf. P. SWIGGERS, *Histoire de la pensée linguistique*, cit., p. 99.

⁶¹ Littéralement : « les règles pour écrire des poèmes ».

⁶² P. SWIGGERS, *Les premières grammaires occitanes...*, cit., p. 135.

⁶³ P. SWIGGERS, *Histoire de la pensée linguistique*, cit., p. 100.

⁶⁴ *Ibid.*

français publie en Angleterre un manuel d'apprentissage franco-latin, le *Donait françois*, à l'usage du « gentilhomme Johan Barton »⁶⁵ : il faut rappeler que, pendant le XV^e siècle, le français demeure la langue de la Couronne et de l'aristocratie anglaise⁶⁶ :

En Angleterre, un important mouvement politique vivifiera le culte du français : aux XIV^e et XV^e siècles, les rois anglais (Édouard III, Henri IV et Henri V) prétendent à la couronne de France et pensent que l'utilisation du français par une bonne partie des troupes sera un argument important pour leurs ambitions⁶⁷.

N'étant pas une véritable grammaire, cet ouvrage constituerait néanmoins le premier traité sur la langue française écrit en français. De par son titre, l'auteur paie son hommage au IV^e siècle, où se configure la tradition grammaticale occidentale⁶⁸.

1.3. LES GRAMMAIRES DU FRANÇAIS (1530 – 1789)

1.3.1. Le XVI^e siècle : les premiers manuels

Au XVI^e siècle, nous assistons à une floraison de débats autour de la langue, du fait des efforts d'unification linguistique menés par François 1^{er}, qui promulgue l'Édit de Villers-Cotterêts en 1539⁶⁹. Aussi, l'affirmation d'une littérature⁷⁰ en français a-t-elle contribué à la naissance des grammaires de la langue française.

D'après les linguistes, le tout premier témoignage serait *Lesclaircissement de la langue Francoyse* (1530), manuel édité à Londres et destiné aux anglophones cultivés : son auteur est John Palsgrave, prêtre catholique anglais ayant fait ses études à Paris.

À la différence du *Donait françois*, cette grammaire est rédigée directement en anglais, ce qui prouve sans doute que le français commençait à perdre son emprise auprès des

⁶⁵ Cf. fiche de lecture du *Donait françois*, in « Corpus de textes linguistiques fondamentaux », ENS de Lyon, http://ctlf.ens-lyon.fr/n_fiche.asp?num=2103.

⁶⁶ Cf. L. RENZI, A. ANDREOSE, *Manuale di linguistica e filologia romanza*, Bologne, Il Mulino, 2003, p. 74.

⁶⁷ J.-Cl. CHEVALIER, *Histoire de la grammaire française*, cit., p. 11.

⁶⁸ Cf. résumé de la communication de B. Colombat : « Le Donait françois est-il un ouvrage important dans la tradition grammaticale française ? », 27^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, Nancy, 11-20 juillet 2013, en ligne :

www.atilf.fr/cilpr2013/programme/resumes/34874b1ae181c591a1195bf31b4e91b6.pdf.

⁶⁹ « Les articles 110 et 111 assignaient au français la fonction de langue du droit » ; cf. P. SWIGGERS, *Histoire de la pensée linguistique*, cit., p. 160.

⁷⁰ Cf. S. PIRON, *La grammaire du français au XVI^e siècle*, « Correspondance », vol. 13, n. 4, 2008, pp. 16-21.

élites britanniques. L'importance de l'ouvrage réside dans le fait qu'elle se trouve à mi-chemin entre les nomenclatures de Donat et les grammaires logiques du XVII^e siècle dont il sera question plus tard. Palsgrave traite de façon très méthodique les propriétés de tous les éléments du discours. Nous ajoutons que l'auteur (ou son imprimeur) se soucie de l'aspect graphique : chaque paragraphe est accompagné, à droite, d'un intitulé (ex. *regula prima, regula secunda, etc.*), pour que son manuel apparaisse bien structuré.

Parmi les autres ouvrages⁷¹ de l'époque, nous signalons la *Grammatica latino-gallica*⁷² de Jacques Dubois (écrite en latin en 1531) et le *Traicté de la grammaire Françoise*⁷³ du lexicographe Robert Estienne (écrit en français en 1557). Il est intéressant de comparer l'héritage latin des parties du discours avec la nomenclature élaborée par ces trois grammairiens ; pour ce faire, nous empruntons à Sophie Piron⁷⁴ le tableau suivant :

Tab. 1 – Index des parties du discours, suivant leur ordre de traitement dans la grammaire latine de Donat et dans les grammaires françaises de Palsgrave, Estienne et Dubois.

Héritage latin (Donat)	Palsgrave (1530) Estienne (1569)	Dubois (1531)
1. Nomen	1. Article	1. Nom
2. Pronomen	2. Nom	2. Pronom
3. Verbum	3. Pronom	3. Verbe
4. Participium	4. Verbe	4. Participe
5. Adverbium	5. Participe	5. Adverbe
6. Coniunctio	6. Adverbe	6. Conjonction
7. Praepositio	7. Conjonction	7. Préposition
8. Interiectio	8. Préposition	8. Interjection

À premier égard, nous remarquons que l'agencement des parties du discours d'Estienne et Palsgrave est différent de celui de Dubois, ce dernier ne faisant pas mention de l'article ; effectivement d'autres grammairiens considèrent cet élément « comme une particule qui accompagne le nom et ne l'abordent donc que dans cette catégorie »⁷⁵. Les traités du latin, langue dépourvue d'articles, jouaient encore un rôle crucial dans la

⁷¹ Puisqu'il s'agit ici d'une entrée en matière avant d'aborder le XIX^e siècle, nous nous limitons à quelques ouvrages, en sachant que d'autres grammaires non moins importantes ont été publiées. Pour approfondir, cf. J. TELL, *Les Grammairiens Français : depuis l'origine de la grammaire en France jusqu'aux dernières œuvres connues, ouvrage servant d'introduction à l'étude générale des langues*, Paris, Firmin-Didot, 1874.

⁷² La référence complète de l'ouvrage, rédigé en latin, est la suivante : J. DUBOIS, *Jacobi Sylvii, Ambiani, In linguam gallicam isagoge : una cum eiusdem grammatica latino-gallica, ex hebraeis, graecis, et latinis authoribus*, Paris, Robert Estienne, 1531.

⁷³ R. ESTIENNE, *Traicté de la grammaire françoise*, Paris, Robert Estienne, 1569.

⁷⁴ Tableau adapté aux exigences du travail d'après S. PIRON, *La grammaire du français au XVI^e siècle*, cit., pp. 16-21. L'auteur emploie, comme référence, l'édition de 1569 de la grammaire de Robert Estienne.

⁷⁵ *Ibid.*

description du français (d'ailleurs – faut-il le rappeler – Dubois écrit sa grammaire en latin, en restant fidèle au classement de Donat). En revanche, le traitement du participe en tant qu'élément distinct du verbe fait l'unanimité, même si l'on n'insiste pas encore sur l'accord du participe passé, pour lequel il faudra attendre le XIX^e siècle.

Quoiqu'il s'agisse des premiers ouvrages sur la langue française, on est loin des traités grammaticaux tels qu'on les entend aujourd'hui ; les manuels du XVI^e siècle ressembleraient plutôt à des « formulations » à visée prescriptive :

Il ne faut pas en conclure que la grammaire française est née, tout armée, à cette époque. Au contraire, l'héritage latin et les réflexions menées pendant tout le Moyen Âge ont permis l'émergence de textes en droit de porter le nom de *grammaire*, au sens d'« ouvrage didactique qui décrit les éléments, les procédés d'une langue et qui formule les règles d'un usage correct de celle-ci »⁷⁶.

1.3.2. Le XVII^e siècle : Vaugelas et Port-Royal

Pour le XVII^e siècle nous retenons, en suivant le modèle de Chevalier, la distinction entre deux approches grammaticales :

la grammaire fondée sur des règles de base et des exemples choisis pour les illustrer ; la réalisation la plus remarquable est la *Grammaire générale et raisonnée* dite de Port-Royal (1660) ; l'autre type est représenté par les auteurs de *Remarques* dont l'opus le plus célèbre est celui de Vaugelas (1657) ; le grammairien confronte des extraits de discours en paraphrase, placés dans des contextes variables et il en propose des règles certes limitées, mais à visée générale⁷⁷.

Nous allons approfondir ces deux courants dans les paragraphes qui suivent.

1.3.2.1. Les *Remarques* de Vaugelas

Claude Favre de Vaugelas est admis en 1634 à l'*Académie française* et commence à travailler au dictionnaire de la prestigieuse institution, dont la première édition sera achevée en 1694, à savoir bien des années après sa mort. Entretemps, il

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ J.-Cl. CHEVALIER, *Le Dictionnaire de l'Académie (Ac 1694) et la grammaire*, in B. QUEMADA, J. PRUVOST (éds.), *Le 'Dictionnaire de l'Académie Française' et la lexicographie institutionnelle européenne*, Paris, Champion, 1998, p. 295.

rédige et publie un certain nombre d'observations sur le français :

en 1637, il présente à ses confrères des « Observations » qui, modifiées et complétées, paraissent dix ans plus tard sous le titre *Remarques sur la langue françoise*. L'ouvrage est constitué par une longue suite d'observations sur la langue qui se succèdent sans ordre précis : prononciation, forme d'un mot, conjugaison, construction d'un verbe, orthographe, genre d'un nom, sens d'un mot ou d'une expression, place des mots dans la phrase, etc⁷⁸.

N'étant pas un véritable grammairien, il est néanmoins le premier à mener des réflexions linguistiques au sein de l'*Académie*, laquelle ne publiera aucune grammaire avant 1932⁷⁹.

Le travail de Vaugelas consiste à prendre des morceaux de discours en contexte pour en formuler des règles générales⁸⁰. « Grammairien de l'usage »⁸¹, il ne suit pas l'ordre canonique des parties du discours ; ce qui l'intéresse c'est de décrire le beau langage, qui est celui de la Cour et des auteurs les plus célèbres⁸². Donc, avec Vaugelas

trionphera [...] le genre grammatical des réflexions et remarques sur la langue, qui, sans correspondre au sens strict à notre conception des grammaires, ont offert le préalable indispensable à l'élaboration du [...] *Dictionnaire de l'Académie française* [...]. La complémentarité entre grammaire et dictionnaire était particulièrement fonctionnelle au XVIII^e s. et le compromis [...] trouve sa solution dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*⁸³.

1.3.2.2. La Grammaire générale de Port-Royal

Après la parution du célèbre *Discours* de Descartes (1637), la « méthode » devient un « concept englobant »⁸⁴ affectant toutes les sciences, y compris la grammaire. Comme le dit Swiggers,

À partir de 1656, on voit donc se multiplier les ouvrages portant les termes *méthode*,

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Contrairement au statut de l'*Académie*, qui prévoyait la rédaction d'une grammaire. Cf. I. TURCAN, *Les grammairiens du XVII^e siècle et la première édition du Dictionnaire de l'Académie Française en 1694*, in B. QUEMADA, J. PRUVOST (éds.), *Le 'Dictionnaire de l'Académie Française' et la lexicographie institutionnelle européenne*, op. cit., p. 100. D'après Alain Rey, « une pauvre grammaire vit le jour au XX^e siècle » : A. REY, *Dictionnaire amoureux...*, cit., p. 16.

⁸⁰ Cf. J.-Cl. CHEVALIER, *Le Dictionnaire de l'Académie...*, cit., p. 295.

⁸¹ S. BENHAMOU, E. ROUCHER, J. BUFFIN, *Préface de la première édition – 1694 – introduction*, in B. QUEMADA (éd.), *Les préfaces du dictionnaire de l'Académie française 1694-1992*, Paris, Champion, 1997, p. 13.

⁸² Cf. *ibid.*

⁸³ I. TURCAN, *Les grammairiens du XVII^e siècle...*, op. cit., p. 90 ; p. 106.

⁸⁴ P. SWIGGERS, *Histoire de la pensée linguistique*, cit., p. 182.

méthodique ou *méthodus* dans leur titre, [mais] c'est Port-Royal qui consacre le lien entre *méthode* et *description grammaticale*⁸⁵.

En plus de Descartes, Arnauld et Lancelot – les auteurs de la *Grammaire générale et raisonnée* (1660)⁸⁶ – connaissent bien le *Philosophia rationalis* de Campanella (1638) qui fait une distinction entre deux sortes de grammaire : « civilis », c'est-à-dire « pure connaissance de l'usage établi »⁸⁷ et « philosophica », qui « est basée sur la raison ; et elle a des relents de science. Car elle est la méthode de l'intellect qui examine et qui scrute les choses observées »⁸⁸. Le caractère « général » de la grammaire d'Arnauld et Lancelot reprend donc cette dernière acception, en ce sens qu'ils envisagent de décrire « ce qui est commun à toutes les langues »⁸⁹ ; l'adjectif « raisonné », quand à lui, se réfère à la qualité scientifique de la matière ; les auteurs, dans leur préface, affirment que

Si la parole est un des plus grands avantages de l'homme, ce ne doit pas estre une chose méprisable de posséder cet avantage avec toute la perfection qui convient à l'homme ; qui est de n'en avoir seulement l'usage, mais d'en penetrer aussi les raisons, & de faire par science, ce que les autres font seulement par coustume⁹⁰.

La conception de la norme est ainsi bien différente de celle de Vaugelas :

L'auteur des *Remarques* est celui qui ose adopter et proclamer le critère social le plus élitiste en matière de norme. Cette position reproduit un ordre social monarchique [...] La grammaire de Port-Royal, quant à elle, propose une tout autre vision de la norme, celle-ci reposant sur les usages qui sont conformes à la pensée. La norme est ainsi le produit d'une régularité et de la raison⁹¹.

En ce qui concerne la structure, la grammaire est composée d'une centaine de pages et vingt-deux de ses vingt-quatre chapitres sont voués aux parties du discours. Le dernier est dédié à la syntaxe, qui acquiert dans la *Grammaire générale* un « statut théorique »⁹². En guise d'introduction, les auteurs définissent la grammaire et le

⁸⁵ *Ibid.*, pp. 183-184.

⁸⁶ A. ARNAULD, Cl. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Le Petit, 1660. Nous employons la version numérisée par Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50416g>.

⁸⁷ P. SWIGGERS, *Histoire de la pensée linguistique*, cit., p. 181.

⁸⁸ T. CAMPANELLA, *Philosophiae rationalis pars prima continens grammaticalium libros tres*, cité in P. SWIGGERS, *Histoire de la pensée linguistique*, cit., p. 181.

⁸⁹ P. SWIGGERS, *Histoire de la pensée linguistique*, cit., p. 189.

⁹⁰ A. ARNAULD, Cl. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée*, cit., p. 4.

⁹¹ S. PIRON, *La grammaire du français au XVII^e siècle*, « Correspondance », vol. 14, n. 1, 2008, pp. 17-21.

⁹² J.-Cl. CHEVALIER, *Analyse grammaticale et analyse logique : esquisse de la naissance d'un dispositif scolaire*, « Langue française », n. 41, 1979, pp. 20-34, p. 20.

langage : « la grammaire est l'Art de parler. Parler, est expliquer par des signes, que les hommes ont inventez à ce dessein »⁹³ ; ils établissent donc un « parallélisme entre le niveau de la pensée et le niveau de l'expression langagière »⁹⁴. Le manuel se compose de deux parties ; dans la première il est question des signes linguistiques, ceux-ci ayant deux qualités :

la première ; ce qu'ils sont par leur nature, c'est à dire en tant que sons & caracteres. La seconde ; leur signification ; c'est à dire, la manière dont les hommes s'en servent pour signifier leurs pensées⁹⁵.

Les caractères, à leur tour, « peuvent être considérés en ces deux manières, ou comme signifiant simplement le son, ou comme nous aidant à concevoir ce que le son signifie »⁹⁶. Dans la seconde section, qui traite les parties du discours, les grammairiens font d'abord quelques réflexions d'ordre philosophique. La pensée, d'après eux, s'articule en trois opérations : « concevoir », « juger », « raisonner ».

CONCEVOIR, n'est autre chose qu'un simple regard de notre esprit sur les choses, soit d'une manière purement intellectuelle ; comme quand je conçois l'être, la durée, la pensée, Dieu : soit avec des images corporelles, comme quand je m'imagine un carré, un rond, un chien, un cheval.

JUGER, c'est affirmer qu'une chose que nous concevons, est telle ou n'est pas telle. Comme lors qu'ayant conçu ce que c'est que la *terre*, & ce que c'est que *rondeur*, j'affirme de *la terre* qu'elle est *ronde*.

RAISONNER, est se servir de deux jugemens pour en faire un troisième. Comme lors qu'ayant jugé que toute vertu est louable, & que la patience est une vertu, j'en conclus que la patience est louable⁹⁷.

Ce sont les deux premières opérations qui comprennent les parties du discours, la troisième n'étant qu'une « extension de la seconde »⁹⁸ ;

Les mots de la première sorte [« concevoir »] sont ceux que l'on appelle *noms, articles, pronoms, participes, prépositions, & adverbess*. Ceux de la seconde [« juger »], sont *les verbes, les conjonctions, & les interjections*⁹⁹.

⁹³ A. ARNAUD, Cl. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée*, cité in P. SWIGGERS (éd.), *Grammaire et méthode au XVII^e siècle*, Louvain, Peeters, 1984, p. 22.

⁹⁴ P. SWIGGERS (éd.), *Grammaire et méthode au XVII^e siècle*, cit., p. 22.

⁹⁵ A. ARNAUD, Cl. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée*, cit., p. 5.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 18.

⁹⁷ A. ARNAUD, Cl. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée...*, cité in P. SWIGGERS (éd.), *Grammaire et méthode au XVII^e siècle*, cit., p. 23.

⁹⁸ A. ARNAUD, Cl. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée*, cit., p. 28.

⁹⁹ *Ibid.*

Pariante fait remarquer à ce propos qu'« autant la liste des parties du discours est traditionnelle, autant cette division en deux ensembles est surprenante »¹⁰⁰ sous un aspect grammatical. La raison est à rechercher dans la perspective même de la *Grammaire générale* :

On ne voit pas quel critère morphologique, syntaxique ou sémantique permet d'associer le nom et l'adverbe, ou le verbe et l'interjection [...]. On ne le voit pas parce qu'on cherche des critères proprement linguistiques, alors que de telles critères sont nécessairement inaptes à résoudre un problème de Grammaire générale, c'est-à-dire un problème qui met en cause non pas le langage seul, mais les rapports du langage et de la pensée. En fait, s'il y a deux classes de signes, c'est parce que, si le langage doit exprimer la pensée, il faut que certains mots signifient les objets de pensée, et d'autres la forme ou la manière des pensées. Le premier des deux ensembles cités comprend toutes les parties du discours qui contribuent à l'élaboration des termes ; le second toutes celles qui interviennent après l'élaboration des termes pour les lier en une proposition simple (verbe) ou en une proposition composée (conjonction)¹⁰¹.

Les auteurs insistent en effet sur la différence entre une « grammaire générale » et une « grammaire particulière », la première ne visant pas à l'exhaustivité des exemples ; ainsi, dans le chapitre sur les prépositions ils déclarent :

Ce sont presque les mesmes rapports dans toutes les Langues qui sont marquez par les Prepositions. C'est pourquoy je me contenteroy de rapporter icy les principaux de ceux qui sont marquez par les Prepositions de la Langue Françoisse, sans m'obliger à en faire un dénombrement exact comme il seroit nécessaire pour une grammaire particulière »¹⁰².

Le modèle de Port-Royal deviendra aussi la référence des académiciens : « en établissant que la raison universelle réglait les principes du langage, elle [la *Grammaire raisonnée*] faisait reculer la doctrine de l'usage-roi de VAUGELAS »¹⁰³.

1.3.3. De 1700 à 1789 : Beauzée et la première grammaire scolaire

À l'instar du siècle précédent, nous distinguons ici deux courants majeurs : l'un qui reprend les théories de Port-Royal et l'autre, celui de la grammaire scolaire, qui reprend souvent les réflexions des auteurs de la grammaire générale.

¹⁰⁰ J.-Cl. PARIANTE, *Grammaire et logique à Port-Royal*, « Histoire Épistémologie Langage », vol. 6, 1984, pp. 57-75, p. 60.

¹⁰¹ *Ibid.*, pp. 60-61.

¹⁰² A. ARNAULD, Cl. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée*, cit., p. 84.

¹⁰³ Cf. S. BENHAMOU, E. ROUCHER, J. BUFFIN, *op. cit.*, p. 18. En petites capitales dans le texte.

À cette époque, « marqué[e] entre autres par une intense réflexion sur le savoir »¹⁰⁴, le grammairien Nicolas Beauzée participe à la rédaction de l'*Encyclopédie* ; il recueille ensuite dans l'*Encyclopédie méthodique*¹⁰⁵ ses réflexions linguistiques, qui « fournissent une théorie de la grammaire [...] remarquablement cohérente »¹⁰⁶. Comme le dit Swiggers, trois sont les articles de l'*Encyclopédie* illustrant la théorie de la grammaire : « mot », « temps » et « mode ».

[Dans] l'article « *Mot* », [...] Beauzée élabore une théorie générale des classes des mots (ou « parties du discours »), fondée sur leurs caractéristiques formelles et sémantiques. [...] Les deux articles suivants sont consacrés à deux accidents du verbe, la principale partie du discours : le temps et le mode¹⁰⁷.

L'approche scientifique-méthodique de Descartes et les théories de Port-Royal exercent une grande influence sur les courants grammaticaux de l'époque : en plus de son travail encyclopédique, Beauzée rédige lui-aussi une *Grammaire générale*¹⁰⁸ (1767). Les auteurs du XVIII^e siècle partagent une attention pour les régularités du langage et pour la méthode, d'où l'adjectif « raisonné » qui paraît dans le titre de la *Grammaire générale*. Dans la définition de « grammaire » qu'il donne dans sa longue préface, Beauzée reprend la distinction de Port-Royal entre principes généraux et particuliers :

La GRAMMAIRE, qui a pour objet l'énonciation de la pensée par le secours de la parole prononcée ou écrite, admet donc deux sortes de principes. Les uns sont d'une vérité immuable & d'un usage universel, ils tiennent à la nature de la pensée même, ils en suivent l'analyse, ils n'en sont que le résultat : les autres n'ont qu'une vérité hypothétique, & dépendante des conventions fortuites, arbitraires, & muables, qui ont donné naissance aux différents idiômes¹⁰⁹.

Ainsi, la grammaire générale est une « science », en ce sens « qu'elle n'a pour objet que la spéculation raisonnée des principes immuables et généraux du Langage »¹¹⁰ ; c'est ce type de grammaire qui intéresse Beauzée et, par ailleurs, la page de titre fait mention

¹⁰⁴ Cf. S. PIRON, *La grammaire du français au XVIII^e siècle - 1^{re} partie*, « Correspondance », vol. 14, n. 2, 2008, pp. 18-22.

¹⁰⁵ AA. VV., *Encyclopédie méthodique : Grammaire et littérature*, Paris-Liège, Panckoucke, 1782-1786, 3 vol.

¹⁰⁶ P. SWIGGERS, *Grammaire et théorie du langage au 18^e siècle*. « Mot », « temps » & « mode » dans l'*« Encyclopédie méthodique »*, Lille, PUL, 1986, p. 10.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 11.

¹⁰⁸ N. BEAUZÉE, *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, Paris, Barbou, 1767, 2 vol. Nous nous servons d'une édition numérisée. Tome 1 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k84315f>; tome 2 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k84315f>.

¹⁰⁹ N. BEAUZÉE, *Grammaire générale...*, cit., p. IX.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. X.

des « éléments nécessaires du langage », ce qui explique que l'auteur ne vise pas à une description exhaustive de la « grammaire française ». Celle-ci, de par son caractère particulier est un « art », puisqu'elle « envisage l'application pratique des institutions arbitraires & usuelles d'une langue particulière aux principes généraux du Langage »¹¹¹. L'analyse des manuels de grammaire de toutes les langues – dit-il – lui a permis de constater que

tous les peuples de la terre, malgré la diversité des idiômes, parlent absolument le même Langage sans anomalie & sans exception ; & qu'enfin l'on peut réduire à un assez petit nombre les *Éléments nécessaires du Langage*, & à une méthode simple, courte, uniforme, & facile, l'enseignement de toutes les langues¹¹².

Toujours dans sa préface, Beauzée explique que son but est didactique : pendant la rédaction de sa grammaire, il cherchait « une méthode d'introduction aux langues, qui pût en faciliter & en simplifier l'étude »¹¹³.

La *Grammaire générale* de Beauzée, en reprenant la distinction opérée par l'abbé Girard en 1747¹¹⁴, introduit la catégorie des adjectifs. Cela représente une nouveauté dans la tradition grammaticale, qui englobait l'adjectif dans la catégorie des noms.

Les réflexions sur la grammaire générale ont eu un rôle majeur dans la naissance d'une autre typologie de manuels, les grammaires scolaires, dont la consécration n'arrivera qu'en 1823, avec la *Nouvelle Grammaire* de Noël et Chapsal :

Ce courant grammatical s'inspire des réflexions menées dans le sillage de la grammaire générale par Buffier, Beauzée ou Girard. Avec eux, la grammaire, jadis strictement normative ou analytique, devient véritablement *pédagogique*. [...] Les grammairiens prennent ainsi peu à peu leurs distances par rapport au modèle latin, que certains considèrent désormais comme un joug¹¹⁵.

Les trois grammaires à caractère scolaire du XVIII^e siècle sont celle de Restaut (1730), de Wailly (1759) et de Lhomond (1780). Le manuel de Restaut est construit sous la forme d'un dialogue (« Par demandes et par réponses »¹¹⁶), tout comme l'*Ars* de Donat. De manière générale, on peut remarquer que les tableaux, notamment de conjugaison

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² *Ibid.*, p. XVII.

¹¹³ *Ibid.*, p. XXVII.

¹¹⁴ Cf. B. COLOMBAT, *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'Âge classique : théories et pédagogie*, Grenoble, ELLUG, 1999, p. 185.

¹¹⁵ S. PIRON, *La grammaire du français au XVIII^e siècle - Ire partie*, cit., pp. 18-22.

¹¹⁶ P. RESTAUT, *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise* Paris, Desaint, 1730, p. 1.

« se font de plus en plus nombreux »¹¹⁷ dans les grammaires scolaires. Un autre aspect important de ce manuel est l'attention pour l'orthographe :

Il montre ainsi qu'une grammaire est nécessaire pour traiter de l'orthographe française, alors qu'on avait toujours considéré jusque-là que les grammaires ne s'imposaient que pour l'apprentissage des langues étrangères ou des langues anciennes¹¹⁸.

Le manuel de De Wailly est pionnier dans le traitement des exemples :

La première grammaire à faire un usage systématique, et quasi exclusif, de cette dernière catégorie est celle de Wailly (1754). Auparavant prédominent les exemples forgés, ou empruntés à la tradition¹¹⁹.

Les *Elémens de la grammaire françoise* de Lhomond¹²⁰ paraissent en 1780 ; l'ouvrage se distingue « par sa visée orthographique évidente, par sa brièveté, par sa simplicité »¹²¹. D'après Lhomond, c'est la langue maternelle qui doit être au centre de l'enseignement, et non le latin ; le contraire de ce qui se passait auparavant, quand la référence à l'apprentissage du français était le latin. Cette rupture avec le latin est aussi témoignée par le choix de traiter, à l'instar de Beauzée, le nom et l'adjectif comme deux parties du discours distinctes :

L'auteur rompt avec toute une tradition grammaticale, d'orientation latinisante (les déclinaisons du nom et de l'adjectif sont identiques en latin), et qui affirmait l'identité foncière de ces deux mots¹²².

Le livre est très concis puisqu'il est composé d'environ 90 pages contre les 144 de De Wailly et les 328 de Restaut ; son objectif étant didactique, Lhomond n'oublie pas de faciliter le travail des apprenants : les chapitres de l'ouvrage sont divisés en trois parties : règle, exceptions et exemples. En 1794, ses *Elémens* deviendront le manuel officiel des classes de grammaire.

Dans le paragraphe suivant, nous verrons comment ce courant grammatical

¹¹⁷ S. PIRON, *La grammaire du français au XVIII^e siècle - 1^{re} partie*, cit., pp. 18-22.

¹¹⁸ A. CHERVEL, *L'orthographe en crise à l'école...*, Paris, Retz, 2011, p. 35.

¹¹⁹ J.-M. FOURNIER, *À propos des grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles : le traitement des exemples et des parties du discours*, « Histoire Épistémologie Langage », t. 20, n. 2, 1998, pp. 127-142, p. 129.

¹²⁰ Ch. F. LHOMOND, *Elémens de la grammaire françoise*, Paris, Colas, 1780. Nous employons l'édition suivante en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k82630p>.

¹²¹ *Ibid.*, pp. 21-22.

¹²² A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, PBP, 1977, p. 53.

¹²² *Ibid.*, p. 55.

s'imposera peu à peu et remplacera les appareils théoriques précédents. Nous assisterons non seulement à des progrès de la grammaire scolaire, mais aussi à la naissance de la grammaire comparée.

1.4. LES GRAMMAIRES DU FRANÇAIS (1789-1914)

La Révolution de 1789 marque une coupure dans le système institutionnel de la Nation et entraîne progressivement de grands changements au niveau des programmes et des cycles scolaires. L'École Normale de l'an III (1794) est la première institution scolaire à offrir un cours supérieur de grammaire française¹²³. Un autre fait remarquable est l'institution, en 1795, des *Écoles centrales*, où un cours de « grammaire générale » était prévu :

Il Décret sur l'organisation de l'instruction publique del 3 brumaio anno IV [25 Ottobre 1795], che istituiva le *écoles centrales* [...], stabiliva che nella *troisième section* (riservata ai ragazzi dai sedici anni in su) ci fosse, tra gli altri, un professore di *grammaire générale*; gli altri professori erano di *belles-lettres*, di storia e di legislazione¹²⁴.

Pour connaître le programme de ce cours, nous évoquons quelques passages des *Plans d'enseignement* du département du Doubs :

Le professeur de grammaire générale ne se borne point, ainsi que plusieurs de ses collègues d'autres départements, à enseigner les règles de la langue française. Convaincu que la grammaire particulière n'est qu'une branche accessoire à son cours, et qu'on ne doit s'y arrêter que pour y appliquer les principes généraux des langues, principes qui ne peuvent être découverts que par l'analyse de l'entendement humain, et par une suite méthodique de réflexions concernant les signes en général, l'institution de signes artificiels, leur influence sur les facultés de l'âme, et en particulier sur le raisonnement, etc. il cherche, en prenant Condillac pour guide, à montrer que l'art de raisonner et l'art de parler, ayant une source commune, ne peuvent faire que des progrès mutuels, et que toutes les règles de la logique se réduisent à n'employer qu'une langue bien faite¹²⁵.

¹²³ Cf. A. CHERVEL, *Grammaire scolaire et grammaire savante*, in B. COLOMBAT, J.-M. FOURNIER, V. RABY (éds.), *Vers une histoire générale de la grammaire française. Matériaux et perspectives. Actes du colloque international de Paris (HTL/SHESL, 27-29 janvier 2011)*, Paris, Champion, 2012, pp. 326-327.

¹²⁴ G. GRAFFI, *Teorie linguistiche e insegnamento della grammatica*, in M. E. FAVILLA, E. NUZZO (éds.), *Grammatica applicata : apprendimento, patologia, insegnamento*, Bologne, AItLA, 2015, pp. 197-211, p. 210.

¹²⁵ *Plans d'enseignement suivis par les professeurs à l'école centrale du Département du Doubs*, Besançon, Briot, 1800-1801, cité in G. GRAFFI, *Teorie linguistiche...*, cit., p. 210.

On retrouve, dans ce programme, la distinction entre grammaire « générale » et « particulière » de Beauzée évoquée plus haut. La « grammaire générale » semblerait prendre la place accordée auparavant à la philosophie, matière qui n'apparaît pas dans la troisième section de l'*École centrale*¹²⁶ ; Chervel partage cet avis : « l'impulsion donnée au nouvel enseignement [...] est à la mesure des espoirs placés par les idéologues dans une formation philosophique de la jeunesse »¹²⁷. Les *Écoles centrales*, pionnières de l'enseignement de la grammaire, disparaissent en 1804. Néanmoins, l'intérêt pour ce domaine ne cesse-t-il de croître dans les décennies suivantes, ce qui est témoigné par la richesse de manuels linguistiques à usage scolaire ; en général, les traités sur la langue française se multiplient :

À côté des manuels de grammaire, visant désormais une clientèle d'élèves, apparaissent en effet des traités d'orthographe d'usage, de conjugaisons, d'homonymes, de bon usage, des recueils d'exercices et de cacographies, des vocabulaires et des dictionnaires, toute cette littérature, en un mot, qui permet de mettre les difficultés de la langue et de l'orthographe françaises à la portée d'un public populaire ou peu cultivé¹²⁸.

Il faut ajouter qu'avec la Révolution, « l'enseignement de l'orthographe [...] se généralise dans tous les établissements secondaires, et s'étend peu à peu à l'école primaire, où la loi de 1833 le rend obligatoire »¹²⁹. Il s'agit de la Loi Guizot¹³⁰ visant, entre autres, à encadrer l'enseignement primaire.

Le pouvoir étatique sur l'école était exercé de deux façons : d'abord, en donnant des dispositions strictes sur les programmes scolaires et sur les méthodes d'enseignement, ce qui faisait que « la moindre dictée, le moindre texte de lecture, même les exemples de grammaires, tout entrain dans un vaste programme mêlant habilement la 'formation' et l'endoctrinement »¹³¹. Deuxièmement, en contrôlant les librairies, étant donné que « le manuel scolaire [...] est un objet particulièrement sensible »¹³².

Dans ce cadre historique-culturel, la réflexion sur la grammaire n'est orientée qu'à des fins pédagogiques, se trouvant donc peu à peu dépossédée de son caractère théorique :

¹²⁶ Cf. G. GRAFFI, *Teorie linguistiche...*, cit. p. 210.

¹²⁷ A. CHERVEL, *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, Retz, 2011, p. 255.

¹²⁸ A. CHERVEL, *Les grammaires françaises 1800-1914*, Paris, INRP, 1999, p. 8.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ Chervel ajoute : que cette loi « impose à toutes les écoles l'enseignement des 'éléments de la langue française', ce qui signifie l'orthographe et la grammaire » ; *ibid.*, p. 10.

¹³¹ A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire*, cit., p. 23.

¹³² A. CHERVEL, *Les grammaires françaises 1800-1914*, cit., pp. 9-10.

À partir de 1820, tout se passe comme si l'évolution de la pensée grammaticale était enlevée aux théoriciens et remise entre les mains de praticiens, ces maîtres d'école souvent à moitié incultes qui ont la charge d'enseigner l'écriture à toute la jeunesse française. Ce sont eux qui, au cours du XIX^e siècle, vont choisir, puis modifier, voire élaborer, la grammaire la plus adéquate pour leur tâche. Ce sont eux qui, non sans avoir tenté de l'adapter, vont finalement éliminer la grammaire générale et lui substituer une grammaire fonctionnelle¹³³.

Toujours d'après Chervel, on fait la distinction entre deux moments de la grammaire scolaire :

On observe au cours du XIX^e siècle la constitution de deux vulgates successives. La première grammaire scolaire domine jusqu'au milieu du XIX^e siècle [...]. La deuxième grammaire scolaire se met en place au cours de la seconde moitié du siècle et continue d'être enseignée en ce début du XXI^e siècle. Ni le courant historiciste des années 1870-1880, ni les différentes tentatives de « modernisation » de la grammaire auxquels on a pu assister entre 1950 et 1980 ne sont parvenus à élaborer une troisième vulgate¹³⁴.

1.4.1. La première grammaire scolaire

C'est à partir des années 20 que la grammaire scolaire commence à s'imposer sur la grammaire générale : « l'ouvrage fondamental [...] paraît en 1823 : c'est la *Nouvelle grammaire française* de Noël et Chapsal »¹³⁵. Les deux auteurs sont des hommes de lettres de renom ; Noël a été aussi inspecteur-général à l'université et Chapsal professeur de grammaire générale. Leur *Nouvelle grammaire*, composée de 214 pages (47 consacrées au verbe), sera « cautionné[e] par l'Instruction Publique »¹³⁶ et adoptée dans les milieux scolaires. Cette grammaire connaîtra d'innombrables éditions et un abrégé de 98 pages, sans oublier les nombreuses contrefaçons qui obligeront les auteurs à « apposer leur signature »¹³⁷ au tribunal.

En s'inspirant de Beauzée, le traité se présente sous la forme d'un « synopsis de la grammaire philosophique [...] notamment dans sa description des trois accords majeurs du français : sujet - verbe, participe - régime direct, et sujet – attribut »¹³⁸. Cependant,

¹³³ A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire*, cit., p. 70.

¹³⁴ A. CHERVEL, *Histoire de l'enseignement...*, cit. p. 254.

¹³⁵ A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire*, cit., p. 100.

¹³⁶ S. PIRON, *La grammaire du français au XVIII^e siècle - 2e partie*, « Correspondance », vol. 14, n. 3, pp. 13-18.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ V. « Notices de grammaires et de grammairiens des XVIII^e et XIX^e siècles », textes établis par Jacques-Philippe de Saint-Gérard, Faculté des Arts et des Sciences, Université de Toronto, en ligne : <http://projects.chass.utoronto.ca/langueXIX/gramacor/noel.htm>.

de par son caractère scolaire, l'aspect philosophique laisse la place aux besoins des apprenants ; dans leur préface, Noël et Chapsal affirment vouloir « donner des définitions plus claires, plus précises, et [...] plus faciles à retenir »¹³⁹ : bref, ils envisagent de respecter les valeurs cartésiennes. À titre d'exemple, voici un extrait de la première page de l'introduction au manuel, qui commence par une définition de la grammaire¹⁴⁰ :

Fig. 1 – Noël-Chapsal, *Nouvelle grammaire...*

INTRODUCTION.

1. La Grammaire française est l'art de parler et d'écrire correctement en français.
2. Pour parler et pour écrire on se sert de mots.
3. Les mots sont composés de lettres.
4. Il y a deux sortes de lettres: les *voyelles* et les *consonnes*.
5. Les *voyelles* sont *a, e, i, o, u, y*. Elles sont ainsi appelées, parce que, sans le secours d'aucune autre lettre, elles forment une *voix*, un *son*.

Comme on peut le voir dans cette image, les phrases, numérotées, sont courtes et chacune traite d'un seul sujet. Le traité est divisé en deux parties : la première est consacrée à la grammaire proprement dite, se proposant, entre autres, de « ramener les principes de la grammaire française à ceux de la grammaire générale, afin de préparer insensiblement l'esprit à l'étude des autres langues »¹⁴¹. La seconde est composée d'exercices, dont les « phrases [...] appartiennent à nos bons auteurs »¹⁴². C'est cette dernière section qui représente une véritable nouveauté :

La chose est, depuis, entrée dans les mœurs. À l'époque, elle marque une petite révolution dans les habitudes scolaires. Jusque-là une grammaire était un ouvrage de réflexion, de référence, un manuel au service du maître : dans tous les cas un moyen au service d'une fin. Avec l'apparition d'exercices en annexes, c'est le statut de la grammaire qui change. On consultait la grammaire pour apprendre, ou comprendre, la langue. On va désormais se livrer à ces exercices pour apprendre la grammaire. [...] la naissance de la grammaire scolaire, c'est aussi une tout autre perspective sur la grammaire elle-même¹⁴³.

Un autre élément important du Noël-Chapsal est l'usage de l'analyse logique, pour

¹³⁹ F. NOËL, C.-P. CHAPSAL, *Nouvelle grammaire française, sur un plan très-méthodique...*, Paris, Bourgogne et Martinet, 1845, 38^e éd [1^e éd. 1823], p. VIII.

¹⁴⁰ Cf. *ibid.*, p. 9.

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire*, cit., p. 102.

laquelle le verbe des phrases se décompose en un syntagme verbal : *être* + participe présent :

Il n'y a réellement qu'un verbe, qui est le verbe *être*, parce que c'est le seul qui exprime l'affirmation. *Aimer, rendre, dormir, lire, recevoir*, etc., ne sont véritablement des verbes que parce qu'ils renferment en eux le verbe *être* ; en effet, aimer, c'est *être aimant* ; rendre, c'est *être rendant*¹⁴⁴.

Les auteurs insistent surtout sur la différence entre l'analyse logique et l'analyse grammaticale : « la proposition, considérée grammaticalement, a autant de parties qu'elle a de mots. Considérée logiquement, elle n'en contient que trois : le *sujet*, le *verbe*, et l'*attribut* »¹⁴⁵.

1.4.2. La deuxième grammaire scolaire

Une deuxième grammaire scolaire se manifeste à partir des années 50 et continuera d'être enseignée au cours du XX^e siècle : les instituteurs cherchent un modèle qui puisse pallier aux défauts du Noël-Chapsal. En particulier, l'analyse logique telle qu'elle était entendue est jugée aberrante : « retrouver sous chaque phrase son modèle universel et immuable, avait donné à cet enseignement le visage austère d'une scolastique desséchée »¹⁴⁶ ; il en résulte que « la répugnance à réduire tout verbe à verbe *être* suivi du participe présent se généralise »¹⁴⁷. Dans son *Dictionnaire de pédagogie*, Ferdinand Buisson, n'épargne pas ses critiques à la grammaire générale de Port-Royal et au « chapsalisme »¹⁴⁸ qui, d'après lui, a délabré l'enseignement de cette discipline ; dans l'article « grammaire », on peut lire :

On a fait de la grammaire, bien à tort selon nous, le préliminaire de toute étude de la langue. C'était une espèce de code promulguant au nom de principes supérieurs de logique les lois du bon langage [...]. Une science dogmatique, fondée sur la logique, et par suite, bourrée de métaphysique [...]. La grammaire y semblait reposer sur des principes aussi absolus que les mathématiques¹⁴⁹.

¹⁴⁴ F. NOËL, C.-P. CHAPSAL, *Nouvelle grammaire française...*, cit., p. 28.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 94.

¹⁴⁶ A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire*, cit., p. 161.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 192.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 175.

¹⁴⁹ F. BUISSON, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, t. 1, 1887, p. 1195.

Ce nouveau courant va progressivement « se délogicer »¹⁵⁰ à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle : la grammaire va donc accorder son intérêt aux catégories fonctionnelles et l'on manifeste de plus en plus d'hostilité envers la décomposition de la phrase en trois parties : sujet-verbe-attribut¹⁵¹. On souligne, en particulier, l'introduction du complément circonstanciel, traité jusqu'alors comme un complément indirect. Dans son *Cours théorique et pratique de langue française*¹⁵², Poitevin distingue trois compléments (direct, indirect, circonstanciel) alors que Noël et Chapsal n'en classaient que deux (direct et indirect).

Pour synthétiser, on peut voir dans ce tableau¹⁵³ l'évolution du classement des compléments, qui va peu à peu s'affiner : aussi, le système des subordonnées va-t-il se développer, ce qui fait que c'est la conception même de la syntaxe qui va graduellement se modifier.

Tab. 2 – Évolution des compléments

1 ^e GRAMMAIRE SCOLAIRE	2 ^e GRAMMAIRE SCOLAIRE	
Complément direct	Complément direct	Complément direct d'objet (1910)
Complément indirect	Complément indirect	Complément indirect d'objet (1910)
		Complément du verbe passif (1900)
	Complément circonstanciel (1850)	Complément circonstanciel { 1. lieu 2. temps 3. manière 4. cause

1.4.3. La grammaire comparée

Au début du XIX^e siècle, un nouveau courant fait son apparition en Allemagne, à savoir la grammaire comparée ; cette discipline se diffusera dans la seconde moitié du siècle grâce, entre autres, à « un afflux de connaissances à propos de langues (indo-

¹⁵⁰ P. LAWERS, *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Étude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*, Louvain, Peeters, 2004, p. 118.

¹⁵¹ Cf. *ibid.*, p. 119.

¹⁵² P. POITEVIN, *Cours théorique et pratique de langue française*, Paris, Didot, 1863.

¹⁵³ Tableau emprunté à A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire*, cit., p. 184.

européennes) et de leur histoire »¹⁵⁴. La grammaire comparée s'imposera en France à partir de 1870 parallèlement à la deuxième grammaire scolaire ; comme le dit Chervel, ce nouveau courant aura « sur l'enseignement scolaire une influence très limitée »¹⁵⁵. Par une démarche à la fois diachronique et synchronique, les comparatistes se proposent de reconstituer les rapports des langues d'une même famille, en faisant l'hypothèse de l'existence d'un proto-langage, à savoir l'indo-européen. Parmi les auteurs les plus importants, nous trouvons Antoine Meillet, qui publie *l'Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* en 1903. Ce qu'il faut souligner, c'est le caractère « totalisant » de l'ouvrage, puisque Meillet ne choisit pas une langue de départ pour son analyse ; dans l'avant-propos il affirme : « on n'a pas cherché à suivre le développement de telle ou telle langue indo-européenne [...]. Ce livre ne porte que sur les concordances entre les diverses langues de la famille »¹⁵⁶.

Après cette brève esquisse sur les théories grammaticales entre 1789 et 1914, nous passerons à l'analyse du verbe dans quelques manuels de grammaire, à partir de Port-Royal et Beauzée.

¹⁵⁴ G. JUCQUOIS, C. VIELLE, *Le comparatisme dans les sciences de l'homme : approches pluridisciplinaires*, Bruxelles, De Boeck, 2000, p. 162.

¹⁵⁵ A. CHERVEL, *Histoire de la grammaire scolaire*, cit., p. 90.

¹⁵⁶ A. MEILLET, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, Paris, Hachette, 1903, p. VIII.

2. LE VERBE

« Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu » ; ainsi commence l'Évangile de Jean, où « verbe » (du latin « verbum »), qui signifie « parole de Dieu », est la traduction du mot grec « λόγος » (« logos »).

Pour mieux comprendre le concept de « logos », il faut remonter à Héraclite, qui désigne par ce terme la raison déterminant le monde et la loi par laquelle elle s'exprime, ne distinguant pas l'aspect verbal de l'aspect rationnel de la vérité. Le mot « logos » apparaît dans le *Cratyle* pour désigner un type de phrase faisant partie d'une affirmation¹.

Attesté pour la première fois en français en 1050², « verbe » signifie « parole, mot ou suite de mots prononcés »³ et « parole de Dieu »⁴ ; ce n'est que vers 1174 que s'affirme son acception grammaticale⁵. Or, il s'avère que le mot « verbe » devient comme une sorte de synecdoque pour l'élément du discours qui est

le cœur, le centre de la phrase et partant de la pensée. Sans verbe, le discours ne serait qu'un assemblage de mots à peu près inintelligibles [...] : le verbe seul ne peut pas être éliminé, le verbe seul suffit à former une phrase (« Viens » a un sens aussi achevé que « Le camarade de Louis était venu avec sa mère »)⁶.

En consultant le *Thresor de la langue francoyse* (1606), nous avons pu constater que Nicot ne consacre aucun article au vocable « verbe » dans sa microstructure ; en revanche, le latin « verbum » apparaît en tant que traduction du vocable « mot » (« Mot, Dictio, Verbum. [...], idem valet quod loquor »⁷). C'est Richelet (1680) le premier lexicographe français à donner une véritable définition grammaticale de « verbe », où apparaît la marque d'usage « terme de grammaire »⁸.

Quant à l'étymologie, nous renvoyons à la définition de Priscien (qui sera reprise

¹ Cf. F. P. DINNEEN, *op. cit.*, p. 118 : le « logos » comme « sentence type for statement ».

² Première attestation in : « *Alexis*, éd. Chr. Storey, 625 » ; cf. TLFi, cit., *ad vocem*.

³ Cf. TLFi, *ad vocem*.

⁴ *Ibid.*

⁵ Cf. *ibid.* D'après le TLFi, la première attestation grammaticale de « verbe » se trouverait dans la phrase suivante « Tel qui fist personnel del verbe impersonal (GUERNES DE PONT-SAINTE-MAXENCE, *St Thomas*, éd. E. Walberg, 2259) ». Nous soulignons.

⁶ E. BALMAS, *Notes de Grammaire Historique. II - l'évolution des formes*, Rozzano, La Goliardica, 1965, pp. 59-60.

⁷ J. NICOT, *Thresor de la langue francoyse tant ancienne que moderne*, Paris, D. Douceur, 1606, *ad vocem*.

⁸ Cf. P. RICHELET, *Dictionnaire françois : contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise...*, Genève, Widerhold, 1680, *ad vocem*.

par Beauzée), pour qui « verbum a verberatu aëris [heurt de l'air] veridicitur, quod commune accidens est omnibus partibus Orationis »⁹.

Venons à une définition actuelle et opérationnelle du verbe : d'après le Grevisse, le verbe est un « mot qui exprime, soit l'action faite ou subie par le sujet, soit l'existence ou l'état du sujet, soit l'union de l'attribut au sujet »¹⁰ ; et Charaudeau de préciser : « les verbes constituent une classe formelle qui correspond à plusieurs classes conceptuelles : *processus, état, relation, présentation, etc.* »¹¹. Toutefois, la discrimination action/état ne convient pas à certains verbes comme « dormir », « rêver », « coûter », « concerner », ce qui démontre – hélas – qu'il n'y a pas de définition de verbe qui puisse être considérée comme exhaustive.

Il sera maintenant question de quelques réflexions générales sur le traitement du verbe par trois ouvrages fondamentales qui représentent l'héritage grammatical de notre corpus : les manuels de Port-Royal et Beauzée et les *Éléments de la grammaire française* de Lhomond.

2.1 XVII-XVIII S. : DE PORT-ROYAL À LHOMOND

2.1.1. La *Grammaire générale* de Port-Royal

Les grammairiens de Port-Royal consacrent un tiers de l'ouvrage, soit une cinquantaine de pages, au verbe ; on ne considère pas dans le décompte le chapitre sur la syntaxe. Avant de commencer l'analyse, qui vise à relever les informations les plus significatives sur le verbe, nous reproduisons les intitulés originaux des chapitres consultés :

⁹ PRISCIEŒ, *Institutiones grammaticae*, 526-7, « De verbo », liber VIII, 850-851 ; en ligne : www.stgallpriscian.ie/images/keil/Keil_v2_369.gif.

¹⁰ M. GREVISSE, *Précis de grammaire française*, Paris, Ducoulot, 1969, p. 134.

¹¹ P. CHARAUDEAU, *Grammaire du sens et de l'expression*, op. cit., p. 35.

- Ch. XII : Des verbes & de ce qui leur est propre et essentiel.
- Ch. XIII : De la diversité des Personnes, & des nombres dans les Verbes.
- Ch. XIV : Des divers Temps du Verbe.
- Ch. XV : Des divers Modes ou manieres des Verbes.
- Ch. XVI : De l'infinif
- Ch. XVII : Des Verbes qu'on peut appeller Adjectifs, & de leurs differentes especes : Actifs, Passifs, Neutres.
- Ch. XVIII : Des Participes.
- Ch. XIX : Des Gerondifs et Supins.
- Ch. XX : Des Verbes Auxiliaires, des Langues vulgaires.

Les grammairiens de Port-Royal offrent d'abord une définition du verbe au chapitre XII :

Mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation : c'est-à-dire, de marquer que le discours où ce mot est employé, est le discours d'un homme qui ne conçoit pas seulement les choses, mais qui en juge & qui les affirme [...]. Le verbe de luy-mesme ne devrait point avoir d'autre usage, que de marquer la liaison que nous faisons dans notre esprit des deux termes d'une proposition¹².

Cette définition ne convient qu'à la seule troisième personne du verbe « être » (« le mot *est*, ne signifie que l'affirmation simple, sans aucun rapport au temps »¹³). On précise donc que le verbe « être », ou « verbe substantif », désigne l'« affirmation », en marquant la personne, le nombre et le temps : ces trois derniers éléments sont les accidents du verbe, l'affirmation de son essence. En revanche, les autres verbes (« verbes adjectifs ») désignent des attributs en plus de l'« affirmation » et des trois accidents susmentionnés. Par exemple, la proposition « Pierre vit » contient l'attribut « être vivant ».

Faute de tables verbales, nous avons cherché à reconstituer le système des temps et des modes à partir des informations trouvées dans la grammaire. Les temps « simples » sont au nombre de trois : « le *Present* comme *amo, j'ayme* ; Le *Passé*, comme *amavi, j'ay aymé*, & le *Futur*, comme *amabo, j'aymeray* »¹⁴ ; on fait la distinction entre deux types de passé et de futur : le « défini » (« j'ai aimé » ; « j'aimerai »), censé marquer une action « précisément faite »¹⁵, et l'« indéfini » (« j'aimai » ; « je m'en vais aimer ») qui marquent une action « indéterminément

¹² A. ARNAULD, Cl. LANCELOT, *Grammaire générale...*, *op. cit.*, pp. 90-91. En italique dans le texte.

¹³ *Ibid.*, p. 97.

¹⁴ *Ibid.*, p. 103.

¹⁵ *Ibid.*

faite »¹⁶. Viennent ensuite les temps « composés » qui indiquent une action par rapport à un autre verbe, c'est-à-dire l'imparfait, le plus-que-parfait et le futur parfait, ce dernier appelé aujourd'hui futur antérieur.

Les deux grammairiens passent ensuite aux modes : à côté d'un mode exprimant les « affirmations simples »¹⁷ (qui correspond à l'indicatif), on distingue le subjonctif (qui comprend aussi le conditionnel), indiquant des affirmations « conditionnées & [...] modifiées »¹⁸, l'impératif, qui marque un ordre ou une prière, et l'infinitif, qui n'a pas de nom ni de personne.

Le participe n'est pas un verbe, mais un nom adjectif, étant donné qu'il n'indique pas une affirmation¹⁹ et qu'il ne se conjugue pas aux trois personnes. En revanche, ce que cette partie du discours a en commun avec le verbe, c'est qu'elle peut être conjuguée au présent, au passé ou au futur. Le participe a deux caractéristiques : d'abord, il s'agit d'un nom adjectif, variable en genre, nombre et cas ; ensuite, il a le même régime que le verbe. En latin, quand la première caractéristique manque, les participes sont appelés « gérondifs » ; quand c'est la seconde qui manque, ils deviennent des noms²⁰.

Concernant leurs « espèces », les verbes adjectifs peuvent être actifs, passifs ou neutres. Les actifs et les passifs marquent une action réelle ou intentionnelle ; les neutres sont de deux types : les uns désignent une qualité, une situation, un rapport ou un état/attribut ; les autres désignent des actions et n'ont pas de complément d'objet. Nous avons synthétisé ce classement dans le tableau suivant :

Tab. 3 – Port Royal : classement des verbes

ACTIFS : ils marquent une action	 réelle : <i>battre</i> intentionnelle : <i>aimer</i>
PASSIFS : ils marquent une passion	 réelle : <i>être battu</i> intentionnelle : <i>être aimé</i>
NEUTRES ou INTRANSITIFS	1) qualité : <i>être blanc</i> situation : <i>être assis</i> rapport : <i>être présent</i> état ou attribut : <i>être en repos</i>
	2) action sans complément d'objet : <i>marcher</i>

¹⁶ *Ibid.*, p. 104.

¹⁷ *Ibid.*, p. 107.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Cf. *ibid.*, p. 95 : « d'où vient qu'il ne peut faire une proposition [...] qu'en y adjoustant un verbe, c'est à dire, en y remettant ce qu'on en a osté ».

²⁰ Cf. *ibid.*, p. 131.

2.1.2. La *Grammaire générale* de Beauzée

Le traitement du verbe fait l'objet d'environ 120 pages des 1338 du premier tome (sans compter le deuxième tome entièrement consacré à la syntaxe, que nous prendrons également en considération). La définition de « verbe » donnée par Beauzée est différente de celle des grammairiens de Port-Royal. En étant l'âme du discours²¹, les verbes sont des « mots qui expriment des êtres indéterminés, en les désignant par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut »²². (Le mot « existence » – nous l'avons vu – apparaît aussi dans la définition actuelle du Grevisse). Beauzée critique donc la grammaire de Port-Royal qui, en se bornant à l'idée d'affirmation, ne voit pas le concept d'« existence intellectuelle » (le verbe décrit les êtres et les choses comme existant intellectuellement, à savoir dans notre esprit). La proposition devient donc la représentation d'une image qui pourrait ne pas être réelle, une liaison mentale entre le sujet et l'attribut : « un cercle-quarré, par exemple, ne peut avoir aucune existence réelle ; mais il a dans mon entendement une existence intellectuelle »²³.

Beauzée distingue, lui-aussi, le verbe « substantif » ou « abstrait » du verbe « adjectif » ou « concret » ; ce dernier groupe se différencie en fonction de deux aspects : la « nature de l'attribut »²⁴ (« actifs », « passifs » et « neutres ») et « la manière dont l'attribut peut être énoncé dans le Verbe »²⁵ (« absolus », « relatifs »), le second aspect relevant de la syntaxe. À la différence des verbes relatifs, les verbes absolus ne nécessitent d'aucun complément.

Dans la classification des temps, Beauzée fait preuve de plus de précision par rapport à Port-Royal ; en particulier, il distingue trois aspects :

- d'abord, on peut distinguer trois sortes de rapports concernant le moment de l'énonciation²⁶, à savoir de « simultanéité », d'« antériorité » et de « postériorité ». Ces rapports sont exprimés respectivement par les « présents », les « prétérits » et les « futurs ».
- Un autre aspect concerne la distinction entre « temps définis » et « temps indéfinis » ; par exemple, le prétérit indéfini exprime l'antériorité par rapport à

²¹ Cf. N. BEAUZÉE, *Grammaire générale...*, *op. cit.*, t. 1, p. 392.

²² *Ibid.*, p. 402.

²³ *Ibid.*, p. 394.

²⁴ *Ibid.*, p. 421.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Cf. *ibid.*, p. 428.

une époque quelconque, alors que le prétérit défini exprime l'antériorité par rapport à une époque déterminée²⁷.

- Le dernier aspect se réfère au moment de l'action par rapport à l'énonciation : ainsi, les « temps définis » peuvent être « actuels », « antérieurs » ou « postérieurs ».

Alors que la *Grammaire générale* de Port-Royal ne vise pas à décrire le verbe français de façon exhaustive, Beauzée nous offre des tables complètes et très détaillées des modes et des temps verbaux.

Les modes se divisent en « personnels » (indicatif, impératif, suppositif et subjonctif) et « impersonnels » (infinitif et participe) ; Beauzée donne pour chaque mode une définition, en reprenant les concepts à la base de sa définition de verbe (en particulier la dichotomie existence intellectuelle-idée accessoire) :

[MODES PERSONNELS]

L'*Indicatif* [...] sert à indiquer purement & directement l'existence intellectuelle d'un sujet avec relation à un attribut [...]. De là vient que, dans quelque langue que ce soit, l'Indicatif admet toutes les espèces de temps [...] & qu'il est le seul Mode assez communément qui les admette tous [...].

L'*Impératif* [...], en énonçant directement l'existence intellectuelle d'un sujet avec relation à un attribut, y ajoute l'idée accessoire de la volonté de celui qui parle [...].

Le *Suppositif* [conditionnel] [...], en énonçant directement l'existence intellectuelle d'un sujet avec relation à un attribut, y ajoute l'idée accessoire d'hypothèse ou de supposition [...].

Le *Subjonctif* [...], en énonçant l'existence intellectuelle d'un sujet avec relation à un attribut, présente la proposition qui en résulte comme incidente & subordonnée à une autre²⁸.

[MODES IMPERSONNELS]

L'*Infinitif* [...] exprime l'idée abstraite de l'existence intellectuelle, avec relation à un attribut, en la présentant comme l'idée d'une nature déterminée ; & l'on peut dire que ce Mode est un *nom-verbe*, puisqu'il réunit dans son essence celles des noms & celles des verbes [...].

Le *Participe* [...] énonce un être indéterminé, en le désignant par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut²⁹.

À la différence de la classification de Port-Royal, le participe est donc un verbe : « tous les modes, sans exception, ont été, dans tous les temps & pour toutes les langues cultivées, réputés appartenir au Verbe »³⁰. Dans le chapitre consacré à la syntaxe,

²⁷ Cf. *ibid.*, p. 431.

²⁸ *Ibid.*, t. 2, pp. 207-240.

²⁹ *Ibid.*, pp. 289-298.

³⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 399.

Beauzée nous offre un petit récapitulatif³¹ avec les temps du participe :

Fig. 2 – Beauzée : temps du participe

SYSTÈME DES TEMPS DU PARTICIPE.			
	I.	II.	III.
PRÉSENT.	<i>Chantant.</i>	<i>Arrivant.</i>	<i>Se révoltant.</i>
PRÉTÉRITS	POSIT. <i>Ayant chanté.</i>	ÉTANT <i>Étant arrivé.</i>	S'ÉTANT <i>S'étant révolté.</i>
	COMP. <i>Ayant eu chanté.</i>	AYANT ÉTÉ <i>Ayant été arrivé.</i>	S'ÉTANT EU <i>S'étant eu révolté.</i>
	PROCH. <i>Venant de chanter.</i>	VENANT D'ARRIVER. <i>Venant d'arriver.</i>	VENANT DE SE RÉVOLTER. <i>Venant de se révolter.</i>
FUTUR.	<i>Devant chanter. Devant arriver. Devant se révolter.</i>		

Sur la base du système des participes en latin, on distingue trois temps : présent, passé et futur. Ce dernier sera repris par quelques lexicographes du XIX^e siècle dans les tables verbales.

2.1.3. Les *Éléments de la grammaire française* de Lhomond

Le verbe fait l'objet d'une quarantaine de pages sur les 89 de l'ouvrage, y compris le participe, traité dans un chapitre à part. La définition de verbe est très concise : « le verbe est un mot dont on se sert pour exprimer que l'on est et que l'on fait quelque chose »³².

L'auteur distingue trois temps généraux : présent, prétérit et futur. Les modes sont au nombre de cinq : indicatif, conditionnel, impératif, subjonctif et infinitif :

- 1°. L'*indicatif*, quand on affirme que la chose est, ou qu'elle a été, ou qu'elle sera.
- 2°. Le *conditionnel*, quand on dit qu'une chose seroit, ou qu'elle auroit été moyennant une condition.
- 3°. L'*impératif*, quand on commande de la faire.
- 4°. Le *subjonctif*, quand on souhaite, ou qu'on doute qu'elle se fasse.
- 5°. L'*infinitif*, qui exprime l'action ou l'état en général, sans nombres, ni personnes, comme *lire, être*³³.

³¹ Cf. *ibid.*, t. 2, p. 310.

³² Ch. F. LHOMOND, *Éléments de la grammaire française*, op. cit., p 21.

³³ *Ibid.*, pp. 21-22.

À la différence de Beauzée, qui se sert de concepts philosophiques (par exemple l'existence intellectuelle) pour expliquer la fonction de chaque mode, Lhomond propose des définitions opérationnelles qui puissent être compréhensibles par les apprenants du français (il s'agit d'une grammaire scolaire). De plus, il ne distingue pas les modes personnels des modes impersonnels.

Les définitions de « temps définis » et « temps indéfinis » sont différentes de celles de Beauzée ; en effet, Lhomond reprend la distinction de Port-Royal. Par exemple, un prétérit « défini » est celui qu'on emploie pour une action terminée ; un prétérit « indéfini » marque une action qui n'est pas forcément terminée. Lhomond ajoute un prétérit « antérieur », à savoir un passé désignant une action faite avant une autre³⁴.

Il faut signaler que, dans les tables verbales (dont nous reproduisons un extrait), le participe est considéré comme un mode³⁵, alors qu'il n'y figure pas dans la classification proposée quelques lignes plus haut :

Fig. 3 – Lhomond : le participe

Que nous eussions fini.	P A R T I C I P E.
Que vous eussiez fini.	
Qu'ils eussent fini.	PRÉSENT.
I N F I N I T I F.	Finissant.
PRÉSENT.	P A S S É.
Finir.	Fini, finie, ayant fini.
PRÉTÉRIT.	FUTUR.
Avoir fini.	Devant finir.

Alors que Beauzée et Port-Royal ne distinguent que trois espèces de verbes, à savoir actifs, passifs et neutres, Lhomond y ajoute les réfléchis et les impersonnels ; à chaque espèce correspond une table verbale complète de toute conjugaison.

2.2. LES GRAMMAIRES DES AUTEURS DU CORPUS

Nous passons maintenant à l'analyse du verbe dans les grammaires rédigées par les lexicographes dont les dictionnaires constituent notre corpus. En effet, nous avons

³⁴ Cf. *ibid.*, p. 23.

³⁵ Cf. *ibid.*, p. 31

remarqué que la plupart d'entre eux ont aussi écrit des grammaires. Nous avons donc retenu les manuels suivants pour notre analyse :

- C. GATTEL, *Le maître italien ou grammaire française et italienne de Veneroni* (1800) ;
- P.-C.-V. BOISTE, *Nouveaux Principes de grammaire* (1820) ;
- F. J. M. NOËL, Ch. P. CHAPSAL, *Nouvelle grammaire française, sur un plan très méthodique* (1823) ;
- N. LANDAIS, *Grammaire générale des grammaires françaises* (1835) ;
- L.-N. BESCHERELLE, *Grammaire Nationale* (1841) ;
- P. BOISSIÈRE, *Grammaire du second degré* (1850) ;
- P. LAROUSSE, *Grammaire élémentaire lexicologique* (1851) ;
- É. LITTRÉ, *Histoire de la langue française* (1863) ;
- A. DARMESTETER, *Cours de grammaire historique de la langue française* (1891) ;
- Cl. AUGÉ, *Cours de grammaire. Livre du maître* (1890-1912).

Nous n'aborderons pas ici les manuels de Littré et Darmesteter, étant donné qu'ils ne nous donnent aucune information sur le verbe : en effet, l'essai d'Émile Littré est plutôt un texte de littérature, alors que celui de Darmesteter est une grammaire historique qui se concentre sur l'évolution morphologique et phonétique du latin au français moderne, en passant par l'ancien et le moyen français.

2.2.1. Le *Maître italien* de Gattel (1800)

Gattel nous offre une édition revue de la grammaire franco-italienne de Veneroni (secrétaire et interprète du roi au XVII^e siècle) qui, en 1700, en était déjà à sa huitième édition. Quoiqu'il s'agisse d'une grammaire bilingue, avec des tables verbales français-italien, la grammaire de Gattel de 1800 consacre deux chapitres à la langue en général, à savoir l'« Explication succincte des termes de la grammaire » et les « Principes généraux et raisonnés de la grammaire ».

Pour ce qui concerne la définition de « verbe », Gattel reprend Port Royal quand il dit que le verbe « affirme » une action, en désignant la personne et le temps.

On remarque que les modes sont au nombre de quatre : indicatif, impératif, subjonctif et infinitif ; le conditionnel n'apparaît pas dans ce classement. Dans les tables du *Nouveau dictionnaire portatif* de Gattel – on le verra – le conditionnel est un temps de l'indicatif, alors que pour Port-Royal il s'agit d'un temps du subjonctif. Les définitions des modes sont très concises : l'indicatif, comme le suggère son nom, n'a

d'autres fonctions que d'indiquer une action ; l'impératif marque un ordre ; pour le subjonctif, on ne trouve pas de véritable définition, puisque Gattel nous dit que ce mode est « mis sous la dépendance de la conjonction que »³⁶ ; l'infinitif marque une action et il est invariable.

Les participes ne figurent pas dans le classement des modes. Néanmoins, Gattel les décrit dans un paragraphe à part, où il affirme qu'ils sont des verbes, puisqu'ils participent de la nature du verbe et de l'adjectif. Il distingue le participe actif (présent) du participe passif (passé).

2.2.2. Les *Nouveaux principes de grammaire* de Boiste (1820)

Les *Nouveaux principes de grammaire* s'insèrent dans la deuxième partie d'un vaste projet de Boiste appelé *L'art d'écrire et de parler* ; la première partie comprend le *Dictionnaire universel*, la troisième le *Dictionnaire des Belles-Lettres*, qui demeure inachevé³⁷. En réalité, il ne s'agit pas ici d'une véritable grammaire, mais plutôt d'un dictionnaire sélectif et alphabétique des « solutions de questions et difficultés grammaticales »³⁸. Nous signalons que les *Nouveaux principes* ont été rédigés après le dictionnaire du même auteur, en ce cas vingt ans après son *Dictionnaire universel*. Boiste aborde aussi marginalement des questions de syntaxe (rapport du verbe avec son sujet et ses compléments), par exemple au paragraphe « verbes suivis d'un substantif sans article ».

Dans le chapitre introductif intitulé « Notions grammaticales élémentaires », en parlant du verbe, Boiste l'explique de la manière suivante se sert d'une explication bizarre : il affirme que, pour exprimer les rapports (ou « mouvements ») entre les substantifs, ne pouvant utiliser ni des adjectifs, ni d'autres substantifs, on a dû recourir à une autre partie du discours qu'on a appelé « verbe »³⁹.

On distingue cinq modes verbaux : infinitif, indicatif, conditionnel, impératif et subjonctif :

³⁶ Cf. M. GATTEL, *Maître italien ou grammaire française et italienne de Veneroni*, Avignon, Offray, 1800, p. 10.

³⁷ Cf. biobibliographie de Boiste, « Musée Virtuel des Dictionnaires », <https://dictionnaires.u-cergy.fr/auteurs/boiste.html>.

³⁸ P.-C.-V. BOISTE, *Nouveaux principes de grammaire*, Paris, Verdière, 1820, p. 69.

³⁹ Cf. *ibid*, p. 53.

INFINITIF. – [...] quand on se sert de lui, absolument parlant sans application, l'on dit *marcher* [...]. Ce mot *marcher*, ainsi pris isolément et sans le conjuguer, est, disent les grammairiens, à l'*infinitif*, du latin *infinitivus*, sans terminaison, sans fin, n'ayant ni nombre, ni personne, ni temps [...].

INDICATIF. – Si celui qui parle veut simplement indiquer son action, l'existence d'une chose sans la lier à aucun temps en particulier, la terminaison dont il se sert est nommée l'indicatif [...], du mot latin *indicare*, indiquer.

CONDITIONNEL. – S'il met une condition à son action, s'il veut dire qu'il l'aurait faite ou qu'il la ferait si cela était possible, la terminaison qu'il emploie avec ou sans l'auxiliaire *avoir* se nomme le *conditionnel* [...] du latin *conditio* condition, clause.

IMPÉRATIF. – Si celui qui parle commande, ordonne, alors il emploie la terminaison du présent [...] se contentant de supprimer les pronoms [...]. *Impératif*, du latin *imperare*, commander.

SUBJONCTIF. – Lorsqu'il y a du doute, de l'hésitation, un simple désir, une probabilité simple de succès, ou de l'événement, il faut une nouvelle modification du verbe [...] que les grammairiens nomment le subjonctif, du latin *subjungere*, joindre après⁴⁰.

On ne parle pas du participe en tant que mode grammatical ; pourtant, en traitant de la formation du passé, Boiste affirme que le participe (passé) est une modification du verbe, parce qu'on y ajoute une terminaison semblable à celle de l'adjectif (ex. verbe « j'ai mangé » ; adjectif « pain mangé »).

Dans les tables verbales, à la fin de la grammaire, on retrouve les participes classés comme des temps de l'infinitif (en suivant les modèles de Wailly et Veneroni).

2.2.3. La Nouvelle grammaire de Noël et Chapsal (1823)

La *Nouvelle grammaire* de Noël et Chapsal est divisée en deux parties : la première traite des éléments du discours, dans la seconde il est question de la syntaxe.

La définition de « verbe » donnée par Noël et Chapsal reprend celle de Port-Royal : « le verbe est un mot qui exprime *l'affirmation* »⁴¹ ; les auteurs ne font pas mention de l'idée d'« existence intellectuelle », indiquée par Beauzée, peut-être parce que cette idée philosophique n'appartient pas aux exigences d'une grammaire scolaire.

Nous retrouvons dans cette grammaire la distinction de Port-Royal et Beauzée entre verbe « substantif » (être) et « adjectif » (les autres verbes) : Noël et Chapsal confirment que le verbe « être » est le seul qui exprime l'affirmation, sans avoir recours à un attribut⁴².

⁴⁰ *Ibid.*, pp. 59-60.

⁴¹ F. NOËL, Ch.-P. CHAPSAL, *Nouvelle grammaire française ...*, cit., p. 28.

⁴² *Ibid.*

Comme Lhomond, les auteurs affirment qu'il y a cinq différentes « sortes » de « verbes adjectifs »⁴³ : « actifs », « passifs », « neutres », « pronominaux » et « unipersonnels », ces deux derniers ne figurant pas dans les classements de Port-Royal et Beauzée.

Tab. 4 – Noël et Chapsal : verbes adjectifs

SORTE DE VB. ADJECTIF	SUJET	EXEMPLE
ACTIF ou TRANSITIF	Fait l'action et régit un COD	<i>J'aime mon père.</i>
PASSIF	Subit l'action	<i>Mon père est aimé de moi.</i>
NEUTRE ou INTRANSITIF	Fait l'action et régit un COI	<i>Je travaille avec courage.</i>
PRONOMINAL	Coïncide avec le COD	<i>Ils se trompent.</i>
UNIPERSONNEL	Qu'à la 3 ^e personne	<i>Il importe.</i>

À ces différentes « sortes » de « verbes adjectifs », correspondent autant de tables verbales, illustrant dans le détail les irrégularités et les particularités orthographiques ou phonétiques.

Tout comme Boiste, Noël et Chapsal affirment qu'il y a cinq modes : l'indicatif, le conditionnel, l'impératif, le subjonctif et l'infinitif :

L'indicatif présente l'affirmation d'une manière positive et absolue [...].

Le *conditionnel* la présente sous l'idée d'une condition [...].

L'impératif la présente sous l'idée de la volonté, de l'exhortation, du désir [...].

Le *subjonctif* la présente d'une manière subordonnée et dépendante.

L'infinitif la présente d'une manière vague, sans désignation de nombre ni de personne⁴⁴.

Ces définitions, plus concises par rapport à celles de Boiste, sont accompagnées d'exemples tirés d'écrivains célèbres.

Dans la classification des modes, le participe n'y figure pas. Pourtant, d'après les tables verbales, on dirait que les auteurs le traitent comme un mode⁴⁵ ; voici un extrait des tables :

⁴³ Nous avons élaboré ce tableau avec les exemples tirés de la grammaire de Noël et Chapsal.

⁴⁴ F. NOËL, Ch.-P. CHAPSAL, *Nouvelle grammaire française...*, cit., pp. 32-33.

⁴⁵ Cf. *ibid.*, p. 41.

Fig. 4 – Noël et Chapsal : le participe dans les tables verbales

PARTICIPE.
PRÉSENT.
Aimant.
PASSÉ.
Aimé, aimée, ayant aimé.

Noël et Chapsal lui consacrent un bref chapitre dans lequel ils attestent la double nature du participe (verbe et adjectif) et, en tant que verbe, ils le distinguent en participe présent (par rapport à une autre époque ; ex. « aimant la poésie, je lis, je lus, je lirai ») et passé (on l’ajoute au verbe « avoir » pour exprimer un temps passé ; ex. « j’ai aimé », « j’avais aimé » etc.).

2.2.4. La *Grammaire générale des grammaires françaises* de Landais (1835)

Comme le suggère le titre, l’ouvrage de Landais se présente comme un résumé des manuels grammaticaux du français ; en effet, il s’agit de l’une « des premières grammaires à intégrer la ‘critique’ des grammaires anciennes »⁴⁶. Dans sa préface, l’auteur déclare son intention de critiquer ou de confirmer les enseignements des grammairiens qui l’ont précédé ; son ouvrage est la suite du célèbre *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français*.

Pour le grammairien, le verbe est le lien indispensable des pensées ; il sert à exprimer des actions, des passions ou des situations⁴⁷. Il reprend ensuite la définition de « verbe » de Port-Royal (d’après qui le mot signifie « l’affirmation »), qu’il considère comme la plus exacte⁴⁸.

Landais distingue d’abord les modes « personnels » des modes « impersonnels » ; les premiers sont précédés d’un pronom-sujet et reçoivent une désinence, les seconds ne sont pas en concordance avec un sujet et ne reçoivent pas de

⁴⁶ « Notices de grammaires et de grammairiens des XVIIIe et XIXe siècles », cit., en ligne : <http://projects.chass.utoronto.ca/langueXIX/gramacor/landais.htm>.

⁴⁷ Cf. N. LANDAIS, *Grammaire générale des grammaires françaises*, Paris, Didier, 1845, 5^e éd. [1^e éd. 1835], p. 314.

⁴⁸ Cf. *ibid.*, en italique dans le texte.

désinence⁴⁹.

Au même titre que Noël-Chapsal et Boiste, il reprend la distinction en cinq modes verbaux : indicatif (ou affirmatif), conditionnel, impératif, subjonctif, infinitif. L'indicatif affirme une action ; le conditionnel, qui ne s'emploie que dans les phrases subordonnées, exprime une condition ou une supposition. Seuls l'indicatif et le conditionnel sont susceptibles d'exprimer un jugement. L'impératif marque un ordre ; le subjonctif, qui s'emploie comme le conditionnel dans les phrases subordonnées, exprime un désir, une crainte ou un doute. Finalement, l'infinitif marque une action « sans aucune idée accessoire, [...] sans aucun rapport ni aux *temps*, ni aux *nombres*, ni aux *personnes* »⁵⁰. Le participe n'y figure donc pas en tant que mode ; pourtant, dans un chapitre spécifique⁵¹, Landais suggère la possibilité de créer un sixième mode et de l'appeler « attributif », parce qu'il marque une combinaison de l'existence avec une modification ou un attribut déterminés (ex. « labourant » = « existant en produisant l'acte de labourer » ; « labouré » = « existant avec l'attribut de ce qu'on laboure »). En particulier, nous avons deux participes : le présent ou actif, le passé ou passif. Landais parle aussi d'un participe futur ; toutefois, il précise qu'il ne doit pas être considéré comme une forme, mais plutôt comme une locution qui, pour exprimer l'idée de futur, utilise le verbe « devoir » (qui devient « auxiliaire ») suivi d'un infinitif⁵². Dans les tables verbales, le grammairien place les participes avec les temps de l'infinitif, comme on peut le voir dans l'image qui suit⁵³ :

⁴⁹ Cf. *ibid.*, p. 319.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 322.

⁵¹ *Ibid.*, p. 323.

⁵² Cf. *ibid.*, p. 323.

⁵³ Cf. *ibid.*, p. 333.

Fig. 5 – Landais : infinitif et participe

MODES. LEUR MANIÈRE DE FINIR.		TEMPS.	CE QU'ILS EXPRIMENT.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou servent D'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.
INFINITIF. <i>Outre l'affirmation, il exprime l'action ou l'état en général, et c'est pour cela qu'il n'a ni nombres ni personnes.</i>	PRÉSENT.	—	Il marque un présent relatif au verbe qui précède.	•	•	•	•	aim	er
	PARTICIPE PRÉSENT.	—	<i>Ils expriment le présent, le passé ou le futur, suivant le temps du verbe principal de la phrase.</i>	•	•	•	•	aim	ant
	PARTICIPE PASSÉ.	—		•	•	•	•	aim	é
	PRÉTÉRIT OU PASSÉ.	—		•	•	•	•	avoir	aim
	FUTUR.	—	Il marque une action qui doit avoir lieu dans un temps du verbe qui le précède.	•	•	•	devoir	aim	er
				•	•	•	ayant	aim	é
				•	•	•	ou	aim	és

2.2.5. La Grammaire Nationale des frères Bescherelle et Litais de Gaux (1841)

Nous avons choisi la troisième édition de la *Grammaire Nationale* (1841), entièrement revue et plus complète que la première édition, en vertu de ses nombreuses citations. L'ouvrage vise à illustrer les règles du français à travers les citations littéraires des meilleurs écrivains et savants de la Nation (Voltaire, Racine, Fénelon, etc.) : d'où le nom de l'ouvrage. À la différence des autres manuels de grammaire, les auteurs suivent une méthode déductive, qu'ils jugent naturelle et donc plus simple pour les apprenants du français : d'abord, ils fournissent des exemples tirés des écrivains, ensuite ils explicitent la règle grammaticale.

Le chapitre V commence par une définition de « verbe » qui s'approche de celle de Port-Royal : les auteurs affirment qu'il s'agit de la partie du discours la plus importante, puisqu'elle exprime l'action ou l'état d'un être ; en outre, en reprenant

Boiste, ils ajoutent que c'est le verbe qui donne le mouvement et la vie⁵⁴.

Les modes sont au nombre de six : comme le suggère son nom, l'indicatif (ou affirmatif) exprime l'idée d'une affirmation positive ; le conditionnel exprime une affirmation soumise à une condition ; l'impératif marque un ordre ; le subjonctif est défini simplement comme un mode dépendant d'un autre verbe ; l'infinitif est invariable et s'emploie avec toutes les personnes, tous les nombres et tous les temps ; le participe a une double nature : celle du verbe et celle de l'adjectif.

Dans la grammaire les temps et modes verbaux sont présentés par des tables complètes, mais aussi à travers des citations⁵⁵ ; en voici un exemple :

Fig. 6 – Bescherelle : le mode indicatif

MODE INDICATIF OU AFFIRMATIF.	
PRÉSENT. J'abandonne Solyme, et votre frère et vous. (VOLTAIRE.)	PASSÉ ANTÉRIEUR. Les habitants eurent abandonné la ville avant que l'ennemi y entrât. (ANONYME.)
PASSÉ. Passé simultané, ou imparfait. J'abandonnais à la cruauté de Protésilas ceux qui parlaient contre lui. (FÉNELON.)	PLUS-QUE-PARFAIT. La fortune l'avait abandonné au commencement de la campagne. (MASSILLON.)
PASSÉ DÉFINI. J'ai abandonné Ithaque pour chercher mon père. (FÉNELON.)	FUTUR. Futur absolu. Je vous abandonnerai à vos anciens malheurs. (FÉNELON.)
PASSÉ INDÉFINI. Christine abandonna le trône pour les beaux-arts. (VOLTAIRE.)	FUTUR ANTÉRIEUR. Les habitants auront abandonné la ville lorsque l'ennemi y entrera. (VERTOT.)

2.2.6. La Grammaire du second degré de Boissière (1850)

La *Grammaire du second degré* de Boissière ne nous offre pas de définition du verbe. Néanmoins, elle nous fournit des définitions pour les modes verbaux, au nombre de cinq : l'infinitif, c'est le verbe qui devient substantif, ayant un rôle de sujet ou de complément (ex. infinitif comme sujet : « mourir dans l'exil c'est mourir deux fois »⁵⁶ ; infinitif comme complément : « nous ne devons pas écouter les flatteurs »⁵⁷) ; l'indicatif marque une action réelle ou qui peut être réalisée ; le conditionnel exprime une

⁵⁴ Cf. L.-N. BESCHERELLE, H. BESCHERELLE, L. DE GAUX, *Grammaire nationale*, Paris, Bourgeois-Maze, 1841, 3^e éd. [1^e éd. 1835-6], p. 489.

⁵⁵ Cf. *ibid.*, p. 497.

⁵⁶ P. BOISSIÈRE, *Grammaire du second degré...*, Paris, Ducrocq-Mesnager, 1850, p. 32.

⁵⁷ *Ibid.*

condition non réalisée ou improbable ; l'impératif sert à encourager à faire ou à dissuader ; le subjonctif considère l'action comme subordonnée et douteuse. Dans les tables verbales, le participe est envisagé comme un temps de l'infinitif.

2.2.7. La *Grammaire élémentaire lexicologique* de Larousse (1851)

Instituteur de formation, Larousse publie plusieurs manuels de grammaire et de style. Nous avons choisi la *Grammaire élémentaire lexicologique* (1851), à savoir la nouvelle édition du premier tome de sa *Lexicologie des écoles* : celui-ci est un manuel pour la première année d'étude, paru en 1849.

« Le mot **verbe** signifie *parole*. Le verbe est l'âme du discours, le terme par excellence, celui sans lequel il nous serait impossible d'exprimer nos pensées. Le verbe exprime l'état ou l'action »⁵⁸ ; dans cette définition, Larousse insiste, comme le fait Landais, sur le verbe comme instrument pour véhiculer des raisonnements, des pensées.

À la manière de Beauzée, Larousse distingue six modes : indicatif, conditionnel, impératif, subjonctif, infinitif et participe. Les quatre premiers sont des modes « personnels », les deux derniers « impersonnels ». L'indicatif marque une action comme positive et certaine ; le conditionnel exprime une action qui dépend d'une condition ; l'impératif sert à exprimer un commandement, une exhortation, une prière ; le subjonctif marque une action subordonnée de doute ; l'infinitif exprime une action vague sans désigner ni nombre ni personne ; le participe qualifie une personne ou une chose. Nous remarquons que les définitions des cinq premiers modes sont très proches de celles de Noël et Chapsal.

2.2.8. Le *Cours de grammaire* de Cl. Augé (1890-1912)

Claude Augé écrit un *Cours de grammaire* (1890-1912) pour les écoles, divisé en trois livres (quatre volumes). Comme il le précise dans l'*Avertissement* au *Troisième*

⁵⁸ P. LAROUSSE, *Grammaire élémentaire lexicologique. Livre de l'élève*, Paris, Larousse, 1894, 73^e éd. [1^e éd. 1851], p. 74.

livre de son *Cours*⁵⁹, le *Premier livre* (ou *Grammaire enfantine*) contient les premières notions ; le *Deuxième Livre* (ou *Cours élémentaire*), suivi d'un volume nommé *Grammaire du certificat d'études* (ou *Cours moyen*) est la suite du premier et il présente une grammaire simple et claire mais complète de règles, syntaxe, etc. ; dans le *Troisième livre* (ou *Cours supérieur*) l'auteur s'adresse à tous ceux qui désirent approfondir leur connaissance de la langue française. On y trouve donc des notions de grammaire historique, des règles de style, de versification, etc. En tant que grammaires scolaires, dans chaque chapitre les exercices suivent les parties théoriques et les quatre volumes sont accompagnés d'un *Livre du maître*.

En reprenant la définition de Port-Royal, Augé dit que le verbe est le mot indispensable pour affirmer ; sa fonction principale est de lier les idées entre elles. Ensuite, il précise que le mot exprime que l'on est ou que l'on fait quelque chose, ce qui fait que cette partie du discours désigne l'état ou l'action.

À la différence de Larousse, qui avait distingué six modes, Augé en repère cinq : quatre personnels (indicatif, conditionnel, impératif, subjonctif) et un impersonnel (infinitif) ;

L'INDICATIF présente l'état ou l'action comme certain, positif [...]

Le CONDITIONNEL présente l'état ou l'action comme dépendante d'une condition [...]

L'IMPÉRATIF présente l'état ou l'action avec commandement, avec exhortation, avec prière [...].

Le SUBJONCTIF présente l'état ou l'action comme subordonné, et par conséquent comme douteux, incertain [...].

L'INFINITIF présente l'état ou l'action comme vague, sans désignation de personne ou de nombre⁶⁰.

Augé affirme qu'il y a deux sortes de participes : le présent et le passé. Comme beaucoup de ses prédécesseurs, il précise que le participe peut avoir la fonction, et de verbe, et d'adjectif. Dans les tables verbales, il se trouve rangé parmi les temps de l'infinitif.

Pour conclure ce bref *excursus*, nous tenons à souligner que, en général, les définitions de « verbe » dans les grammaires que nous venons d'analyser se rapprochent de celle de Port-Royal (le verbe comme affirmation) ; pourtant, dans les définitions de certains des dictionnaires que nous traiterons plus loin, on retrouvera l'idée

⁵⁹ Cf. Cl. AUGÉ, *Troisième livre de grammaire. Livre du maître*, Paris, Larousse, 1910, « Avertissement ».

⁶⁰ *Ibid.*, p. 368.

d' « existence intellectuelle » énoncée par Beauzée.

Pour ce qui concerne les modes, ce n'est que Gattel qui distingue quatre modes, le conditionnel étant placé parmi les temps de l'indicatif (dans la grammaire de Port-Royal le conditionnel était rattaché au subjonctif).

Toutes les grammaires du corpus affirment que le participe est un verbe, alors que d'après Port-Royal il ne l'était pas ; seuls Larousse et Bescherelle, en suivant la classification de Beauzée, le considèrent explicitement comme un mode ; pour Noël et Chapsal il ne l'est que dans les tables verbales ; les autres grammairiens le rangent parmi les temps de l'infinitif.

Nous soulignons enfin que pour Boissière l'infinitif « c'est le verbe devenu substantif », en reprenant Beauzée qui considérait l'infinitif comme un « nom-verbe ».

3. LE CORPUS DES DICTIONNAIRES

Nous allons maintenant présenter les dictionnaires faisant partie de notre corpus. Nous avons choisi uniquement des dictionnaires français monolingues généralistes, tous parus pour la première fois entre 1789 et 1914. Nous avons recherché les ouvrages dans les répertoires établis par le laboratoire *Lexiques, Dictionnaires, Informatique* (Universités de Paris 13 et Cergy-Pontoise)¹ et par Jean-Philippe Saint-Gérard², ainsi que dans la bibliographie de Bernard Quemada³.

Les dictionnaires sont de nature et de dimensions différentes : comme nous l'avons expliqué dans l'introduction, nous avons adopté le critère de la représentativité. Pour cela, nous trouverons, et des ouvrages pourvus, et des ouvrages dépourvus d'annexes grammaticales. En voici la liste par ordre chronologique :

- Cl.-M. GATTEL, *Nouveau Dictionnaire Portatif de la Langue Française*, 1797, 2 t. ;
- P.-C.-V. BOISTE, *Dictionnaire universel de la langue française*, 1803 ;
- F. NOËL, Ch.-P. CHAPSAL, *Nouveau dictionnaire de la langue française*, 1826 ;
- F. RAYMOND, *Dictionnaire général de la langue française*, 1832, 2 t. ;
- N. LANDAIS, *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français*, 1834, 2 t. ;
- L.-N. BESCHERELLE, *Dictionnaire National*, Paris, Garnier, 1856, 2 vol. ;
- J.-B. P. BOISSIÈRE, *Dictionnaire analogique de la langue française : répertoire complet des mots par les idées et des idées par les mots*, 1862 ;
- É. LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1863-1877, 4 t. ;
- M. LA CHÂTRE, *Nouveau dictionnaire universel*, Paris, Docks de la librairie, 1865-1870, 2 t. ;
- P. LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, 1866-1878, 17 t. ;
- A. HATZFELD, A. DARMESTETER, A. THOMAS, *Dictionnaire général de la langue française*, 1890-1900, 2 t. ;
- Cl. AUGÉ, *Petit Larousse illustré*, 1905 ;
- Cl. AUGÉ, *Le Larousse pour tous*, 1907-1909, 2 t. ;
- Cl. AUGÉ, *Larousse classique illustré*, 1910 ;
- P. AUGÉ, Cl. AUGÉ, *Larousse élémentaire illustré*, 1914.

Dans *Les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture* de Jean Pruvost, on trouve un chapitre intitulé *Du dictionnaire du Siècle des lumières aux dictionnaires de la République en marche*⁴ où l'auteur dénombre les caractères fondamentaux de la lexicographie française du XIX^e siècle. Pruvost affirme que ce siècle a connu une véritable démocratisation du dictionnaire, en raison, entre autres, des

¹ Cf. « Musée des dictionnaires », cit., <https://dictionnaires.u-cergy.fr/>.

² Cf. « Langue du XIX^e siècle », cit., http://projects.chass.utoronto.ca/langueXIX/numlarou/numlar_2.htm.

³ Cf. B. QUEMADA, *Les dictionnaires du français moderne : 1539-1863*, Paris, Didier, 1967.

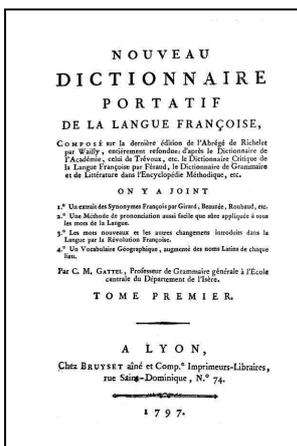
⁴ J. PRUVOST, *Les dictionnaires français...*, cit., pp. 65-76.

changements linguistiques entraînés par la Révolution. Cette idée d'uniformisation se retrouve aussi dans la langue ; comme le souligne Sophie Piron, les manuels de grammaire

proposent ainsi de longues sections consacrées aux barbarismes [...], aux pléonasmes et aux locutions vicieuses [...]. Les fautes de français, en tant qu'expressions condamnées par les grammairiens, acquièrent un statut presque honteux⁵.

Dans cette volonté d'épurer la langue, au cours du XIX^e siècle, nous trouvons des ouvrages lexicographiques hétérogènes : des dictionnaires manuels aux ouvrages grand-format en plusieurs volumes. Le lexicographe, même s'il ne se sert pas d'exemples forgés, mais littéraires, devient l'« auctoritas » en matière linguistique⁶.

L'intérêt pour le verbe est très grand : nous assistons à des « exploits conjugatoires »⁷ faisant partie d'un programme pédagogique, suite à l'approbation de la Loi Guizot (1833), qui visait à encadrer l'enseignement primaire. Ainsi, de nombreux manuels de conjugaisons paraissent : nous évoquons à ce sujet Louis-Nicolas Bescherelle, qui, en plus du *Dictionnaire National*, rédige avec son frère Henri le *Véritable manuel des conjugaisons* et *Le dictionnaire des huit mille verbes*.



- CL.-M. GATTEL, *Nouveau dictionnaire portatif de la langue française, 1797, 2 t.*

Claude-Marie Gattel, avocat et professeur de grammaire générale à Grenoble, est souvent cité pour avoir eu Stendhal parmi ses élèves. Son *Nouveau Dictionnaire Portatif de la Langue Française*⁸, paru en 1797, est le seul ouvrage lexicographique du XVIII^e siècle précédé d'une véritable

⁵ Cf. S. PIRON, *La grammaire du français au XIX^e siècle - 1^{re} partie*, cit., pp. 16-20.

⁶ Cf. *Ibid.*

⁷ A. REY, *Dictionnaire amoureux...*, cit., p. 163.

⁸ CL.-M. GATTEL, *Nouveau Dictionnaire Portatif de la Langue Française*, Lyon, Bruyset, 1797, 2 t.

Tome 1 :

http://books.google.fr/books?id=MsZDAAAACAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.

Tome 2 :

http://books.google.fr/books?id=TshDAAAACAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.

annexe grammaticale (« pré-texte »).

L'auteur entend condenser en deux volumes l'héritage lexicographique des XVII^e et XVIII^e siècles ; son ouvrage – lit-on dans l'« Avertissement » – s'inspire du *Dictionnaire portatif de la langue française : extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet*, publié par Noël-François de Wailly en 1774 et qui avait eu un énorme succès⁹. Il n'épargne pas pour autant ses reproches au célèbre grammairien Wailly : Gattel explique que, son but initial étant de donner une nouvelle édition de cet ouvrage, il dut rédiger un dictionnaire nouveau à cause des nombreuses fautes qu'il y avait trouvées¹⁰. Gattel s'attaque principalement à la qualité des blocs définitionnels de Wailly, qu'il ajoute en italique dans le texte, en faisant suivre ses observations en romain ; voici quelques exemples :

Hâle, l'effet de la grande chaleur du soleil ; comme si la terre gercée, les sources tariées, etc., n'étoient pas des effets aussi de l'extrême chaleur.

[...]

S'ingérer, se mêler de quelque chose, en omettant dans cette définition ce qui en forme le complément nécessaire, *sans en être requis.*

[...]

Perle, sorte de pierre précieuse ; ce qui supposeroit que les perles sont de même nature que le diamant, le rubis, etc.¹¹.

Ainsi, notre lexicographe décide-t-il de se tourner vers d'autres modèles, à savoir les dictionnaires de langue et encyclopédiques les plus célèbres à son époque :

Pendant tout le cours de mon travail j'ai eu sans cesse sous les yeux le *Dictionnaire de l'Académie*, ceux de *Trévoux*, de *Richelet*, de *Furetière*, etc. ; que j'ai cherché sur-tout [*sic*] à fondre dans mon abrégé ce qu'il y a de plus substantiel et de plus utile dans le *Dictionnaire critique de la langue Française*, par *Féraud*, ouvrage excellent où règnent en général la critique la plus éclairée et le goût le plus sain [...].

J'ai puisé des secours non moins importants dans le *Dictionnaire de Grammaire et de Littérature*, qui fait partie de l'*Encyclopédie méthodique*¹².

Il est intéressant de remarquer que, bien qu'il s'agisse d'un dictionnaire portatif, trente-cinq pages sont entièrement consacrées aux tables des conjugaisons des verbes et à leurs irrégularités¹³. Gattel déclare reproduire les tables des conjugaisons de Wailly, qui avait rédigé en 1759 (c'est-à-dire avant le *Dictionnaire Portatif*) un *Abrégé de la*

⁹ Cf. *ibid.*, « Avertissement », t. I, p. I.

¹⁰ Cf. *ibid.*, p. I.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ Cf. *ibid.*, pp. X-XLV.

grammaire française¹⁴.



- P.-C.-V. BOISTE, *Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin, et manuel d'orthographe et de néologie*, 1803

Avocat de formation, Pierre-Claude-Victor Boiste abandonne bientôt sa profession pour se consacrer entièrement à la lecture, à la lexicographie et à la grammaire¹⁵.

Son *Dictionnaire Universel*¹⁶ devance de vingt ans les *Nouveaux principes de grammaire* (1820) ; il eut un tel succès que quatorze éditions en suivirent. En effet, cet ouvrage fut tellement apprécié dès sa parution que le lexicographe décida d'insérer dans l'introduction à la deuxième édition une section appelée « Opinions des journalistes sur la première édition », contenant bon nombre de recensions positives de son ouvrage. Nous ignorons si d'éventuelles recensions négatives ont été omises par l'auteur...

La première édition, parue à Paris en 1800 en format oblong, commence par un « avertissement sur l'usage et l'utilité »¹⁷ de l'œuvre où Boiste invoque ses modèles, parmi lesquels l'Académie française, Richelet, mais aussi Gattel ; voici ce qu'il dit à propos du *Nouveau Dictionnaire Portatif* de ce dernier :

Nous avons employé le DICTIONNAIRE PORTATIF de GATTEL. [...]. Cet ouvrage, d'une réputation justement méritée, nous a fourni une très-abondante récolte de mots nouveaux et la plus grande partie des définitions¹⁸.

Dans son « Avertissement », Boiste affirme s'inspirer d'abord de l'édition de 1778 du

¹⁴ « Je joins [...] ici, et sans y rien changer, le tableau des conjugaisons et les remarques sur la quantité des syllabes que Wailly avoit placés à la tête de son ouvrage » ; cf. *ibid.*, p. VIII.

¹⁵ Cf. « Le musée virtuel des dictionnaires », cit., <https://dictionnaires.u-cergy.fr/auteurs/boiste.html>.

¹⁶ P.-C.-V. BOISTE, *Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin, et manuel d'orthographe et de néologie ; extrait comparatif des dictionnaires publiés jusqu'à ce jour...*, Paris, Desray, 1803 [2^e éd.]. Édition consultable à l'adresse : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5849452x.r=boiste.langFR>. Voici la première édition du dictionnaire : P.-C.-V. BOISTE, *Dictionnaire universel de la langue française, extrait comparé des dictionnaires anciens et modernes ; ou manuel d'orthographe et de néologie...*, Paris, Desray, 1800, « Avertissement ». Nous avons consulté l'exemplaire conservé à la Bibliothèque Nationale de France, (cote X-13711).

¹⁷ P.-C.-V. BOISTE, *Dictionnaire universel...*, cit., 1800, p. V.

¹⁸ *Ibid.*, pp. VI-VII.

Dictionnaire de l'Académie, qu'il considère comme l'ouvrage des meilleurs écrivains français¹⁹ et qui, contrairement aux autres éditions, emploie nombre de marques d'usage dans la microstructure.

Il faut préciser que le titre de l'*editio princeps* diffère de celui de la deuxième édition, qui date de 1803 ; nous soulignons quelques-uns des ajouts et des modifications paraissant dans la page de titre de cette édition :

[Éd. 1800]

Dictionnaire universel de la langue française, extrait comparé des dictionnaires anciens et modernes ou manuel d'orthographe et de néologie, contenant [...] les quatre conjugaisons des verbes, avec les irrégularités et les variantes d'orthographe ; Précédé d'un abrégé de la grammaire française²⁰.

[Éd. 1803]

Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin, et manuel d'orthographe et de néologie ; extrait comparatif des dictionnaires publiés jusqu'à ce jour, et, contenant [...] des traités [...] de conjugaison des verbes et leur régime [...] ; un abrégé de la grammaire française²¹.

Les articles étant toujours repartis sur trois colonnes « incroyablement serrées »²², l'édition de 1803 (que nous emploierons pour notre travail) se montre néanmoins plus soignée et étendue : le mot « orthographe » (*sic*), qui paraît en 1800 deux fois dans la page de titre, est corrigé en « orthographe » ; aussi, la conjonction « et » est-elle préférée à la place de la fautive « ou » dans la locution « Dictionnaire [...] ou manuel d'orthographe ». Dans la nouvelle édition, tout de suite après l'« Avertissement » et la « Table des abréviations », l'auteur y ajoute un « Ordre » des matières afin que le lecteur puisse mieux se repérer dans l'ouvrage :

I^o. PARTIE. Dictionnaire de la Langue française

II^o. PARTIE. 1^o. Dictionnaire des Synonymes ; 2^o. Principales Difficultés de la Langue française.

III^o. PARTIE. 1^o. Dictionnaire des Rimes ; 2^o. Traité de Versification ; 3^o. Traité de Ponctuation ; 4^o. Essai sur l'usage des Lettres capitales ; 5^o. Dictionnaire des Homonymes.

IV^o. PARTIE. Table des conjugaisons des Verbes.

V^o. PARTIE. 1^o. Dictionnaire de Mythologie ; 2^o. Dictionnaire des Personnages célèbres.

VI^o Partie. Dictionnaire de Géographie.

Tableau de la Grammaire française²³.

¹⁹ Cf. *ibid.*

²⁰ *Ibid.*, page de titre.

²¹ P.-C.-V. BOISTE, *Dictionnaire universel...*, 1803, cit., page de titre.

²² A. REY, *Dictionnaire amoureux...*, cit., p. 185.

²³ P.-C.-V. BOISTE, *Dictionnaire universel...*, 1803, cit., « Ordre des matières », p. X.

Quant à la microstructure, chaque entrée lexicale est pourvue de son équivalent latin. Il ne faut pas oublier que, de manière générale, les articles sont plus riches, quoique les définitions restent souvent très courtes, presque synonymiques. En voici quelques exemples :

[Éd. 1800]

Fleuron, *s. m.* privilège, prérogative ; t. d'imprim. vignette ; t. d'archit. ornement en forme de fleurs.

[...]

Grammaire, *s. f.* art de parler et d'écrire, livre qui en renferme les préceptes²⁴.

[Éd. 1803]

Fleuron, *s. m.* privilège, prérogative, (*figuré*) ; t. d'imprimerie, vignette ; t. d'archit. ornement en forme de fleurs : petites fleurs ; fleurs composées. *Flosculus*.

[...]

Grammaire, *s. f.* Grammatica. art de parler et d'écrire, livre qui en renferme les préceptes²⁵.

À la différence des autres dictionnaires, l'annexe grammaticale « Abrégé de la grammaire française », rédigée par le professeur Ballin, figure sur une feuille à part pliée et collée sur la dernière page. En caractères minuscules, cet « Abrégé » ambitionne à l'exhaustivité au détriment de la lisibilité. Juste après la lettre « Z », Boiste consacre un chapitre aux conjugaisons, avec des tableaux concernant tous les modes et temps verbaux. Il faut savoir que, pour ce chapitre, le *Nouveau Dictionnaire Portatif* de Gattel (1797) est la source principale de Boiste, celui-ci allant jusqu'à plagier son modèle. Le Gattel – nous l'avons vu plus haut – s'était inspiré, à son tour, de Wailly, surtout pour ses tables des conjugaisons. Il s'ensuit donc que toutes les parties grammaticales du Boiste renvoient au travail de Wailly.



- F. NOËL, CH.-P. CHAPSAL, *Nouveau dictionnaire de la langue française*, 1826

Alors que Boiste est un avocat de formation, Noël et Chapsal sont des hommes de lettres de renom : tous les deux ont enseigné au Collège Louis-le-Grand de Paris ; Noël a été aussi inspecteur-général à l'université et diplomate²⁶. En 1823, à

²⁴ P.-C.-V. BOISTE, *Dictionnaire universel...*, 1800, cit., *ad voces*.

²⁵ P.-C.-V. BOISTE, *Dictionnaire universel...*, 1803, cit., *ad voces*. Nous soulignons.

²⁶ Pour la biographie des deux lexicographes, cf. « Langue du XIX^e siècle », cit.,

savoir trois ans avant la parution du dictionnaire, ils publient la *Nouvelle grammaire française*, qui connaîtra plusieurs éditions et deviendra un ouvrage de référence dans les milieux scolaires²⁷. Ils font ainsi le parcours inverse par rapport à Boiste.

Le dictionnaire de François Noël et Charles-Pierre Chapsal (1826) se veut un ouvrage – lit-on dans la préface – « moins volumineux que ceux *della Crusca* en Italie, et de *Johnson* en Angleterre »²⁸ et, par conséquent, moins coûteux (il s’agit d’un seul volume in-8°) que le *Dictionnaire de l’Académie*. Les auteurs déclarent pourtant qu’ils ne veulent ni omettre aucun mot, ni renoncer à en marquer la prononciation, puisque leur dictionnaire s’adresse à la « jeunesse ». Ils utilisent avec parcimonie les néologismes, en adoptant la maxime de Balzac qui, en se référant à l’emploi de mots nouveaux, disait « vous en userez trois fois la semaine »²⁹.

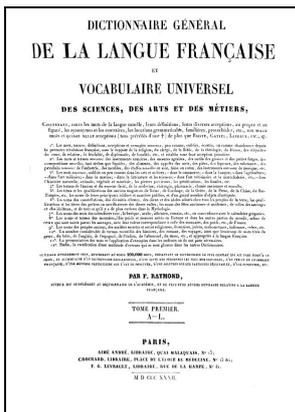
Noël et Chapsal décident de consacrer le premier chapitre du *Nouveau dictionnaire* aux « Notions de grammaire française » : ce n’est qu’un condensé de leur *Nouvelle grammaire* de 1823, dont ils empruntent les tables verbales ; quinze des dix-huit pages des « Notions » traitent du verbe et, comme ils le précisent dans la préface, les auteurs accordent une place particulière à la conjugaison des verbes irréguliers, qu’ils distinguent soigneusement des verbes ayant quelques particularités graphiques ou phonétiques.

<http://projects.chass.utoronto.ca/langueXIX/gramacor/noel.htm>.

²⁷ Cf. S. CANELAS-TREVISI, *La grammaire enseignée en classe : le sens des objets et des manipulations*, Berne, Peter Lang, 2009, p. 32. En effet, dans la page de titre du *Nouveau dictionnaire*, on lit : « auteurs de la Nouvelle grammaire française adopté par le Conseil royal de l’Instruction publique ».

²⁸ F. NOËL, C.-P. CHAPSAL, *Nouveau dictionnaire de la langue française...*, Toul, Carez, 1826, « Préface », p. V. Nous employons une édition numérisée, en ligne : http://books.google.fr/books?id=Y_csAAAAYAAJ&printsec=frontcover&dq=.

²⁹ *Ibid.*, p. VII.



- **F. RAYMOND, *Dictionnaire général de la langue française et vocabulaire universel des sciences, des arts et des métiers, 1832, 2 t.***

Raymond était un correcteur d'imprimerie à Paris. Son *Dictionnaire général de la langue française*³⁰, paru en deux tomes en 1832, se veut un ouvrage universel où trouvent leur place les mots « des sciences, des arts et des métiers »³¹. Dans

la *France littéraire*, Quérard dit qu'il s'agit d'un ouvrage complètement neuf, avec plus de 100.000 mots, ce qui en fait le dictionnaire le plus complet de son époque³². Dans sa préface, Raymond atteste le caractère encyclopédique du dictionnaire, en critiquant la langue élitiste de l'Académie :

Si l'on remonte à l'origine des mots, et si l'on veut donner une explication complète, on arrive bientôt à faire une Encyclopédie ; si l'on se restreint au contraire à des définitions sommaires, on rentre dans le cercle resserré du Dictionnaire de l'Académie, on s'arrête à une langue pauvre [...] copiée sur celle des salons du dix-septième siècle et sur l'ignorance élégante de cette époque. C'est le vocabulaire des courtisans ; le peuple n'y est compté pour rien³³.

En particulier, Raymond se trouve d'accord avec Boiste et Gattel, pour lesquels c'était la Nation qui forgeait la langue et « que l'Académie devait la recevoir toute faite »³⁴.

Le dictionnaire est précédé d'une longue annexe de quarante-quatre pages : nous y trouvons d'abord un chapitre intitulé « Principes élémentaires de la grammaire française » qui comprend des tables verbales ; ensuite, des notions de méthode de ponctuation et de versification. Après cette annexe, il y a une liste alphabétique des principaux mots composés ayant un trait d'union.

³⁰ F. RAYMOND, *Dictionnaire général de la langue française et vocabulaire universel des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Aimé, 1832, 2 t.

Tome 1 : http://books.google.fr/books?id=VKw_AAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=it&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.

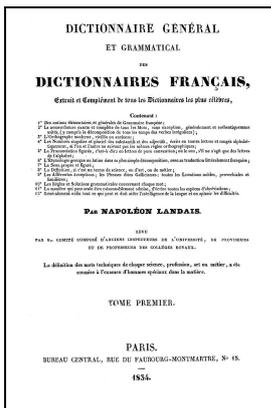
Tome 2 : http://books.google.fr/books?id=MrMH97rLVysC&printsec=frontcover&hl=it&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.

³¹ *Ibid.*, vol. 1, page de titre.

³² Cf. J.-M. QUÉRARD, *La France littéraire...*, Paris, Firmin Didot, t. 7, 1835, p. 471.

³³ F. RAYMOND, *Dictionnaire général...*, cit, t. 1, p. 9.

³⁴ *Ibid.*, p. 10.



- N. LANDAIS, *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français, 1834, 2 t.*

Landais commence sa carrière comme auteur de romans sous le pseudonyme d'Eugène de Massy. Écrivain sans beaucoup de succès, il se tourne vers la grammaire et la lexicographie. Il publie en 1834 le *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires*. Cet ouvrage lui assure la notoriété : dix éditions se

succèdent en moins de quinze ans, en plus d'un abrégé de son dictionnaire en format portatif. La renommée du dictionnaire de Landais est témoinnée par le fait qu'il est cité par de grands écrivains, parmi lesquels Alexandre Dumas dans son conte *Un voyage à la lune* : « Je ne sais pas si le verbe *cauchemarder* existe dans le dictionnaire de Boiste, de l'Académie ou de Napoléon Landais, mais s'il n'existe pas, Mocquet l'avait créé »³⁵.

En ce qui concerne l'aspect iconographique, le *Dictionnaire général* est le premier ayant des « ornements iconophoriques sous forme de bandeaux réunissant de nombreux iconophores distincts en un seul 'tableau' »³⁶.

Comme on peut le lire dans la page de titre, le dictionnaire de Landais, édité en deux tomes, se veut un « Extrait et Complément de tous les Dictionnaires les plus célèbres »³⁷. Dans la préface, Landais critique ses prédécesseurs, qui ne transcrivent pas de façon systématique l'étymologie et la prononciation des mots. L'Académie répondra à ses critiques dans le *Complément du dictionnaire de l'Académie française* de 1839 :

Ce qui doit rendre la critique peu indulgente à l'égard de M. Napoléon Landais, c'est qu'il se plaît à relever avec une certaine acrimonie, soit dans *Boiste*, soit dans *l'Académie*, soit même dans son compétiteur M. Raymond, des fautes, des omissions, des contradictions qui, dans les deux premiers ouvrages, ne sont le plus souvent qu'apparentes, ou bien même ne résultent que de l'inexactitude des citations [...]. Pour faire voir combien il est facile à la critique de se montrer sévère sans être injuste ni déloyal, je vais relever quelques-unes des

³⁵ A. DUMAS, *Histoire d'un casse-noisette et autres contes. Un voyage à la lune Un cauchemar de Mocquet*, La Bibliothèque électronique du Québec, Collection À tous les vents, vol. 10 : version 4.01, p 302, <http://beq.ebooksgratuits.com/vents/Dumas-contes.pdf>.

³⁶ T. VAN MALE, *La lettre volée : l'illustration ornementale des dictionnaires français*, in « Cahiers de l'APLIUT », vol. XXIX, n. 1, 2010, p. 23.

³⁷ N. LANDAIS, *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français...*, Paris, Bureau Central, 1834, 2 t.

Tome 1 :

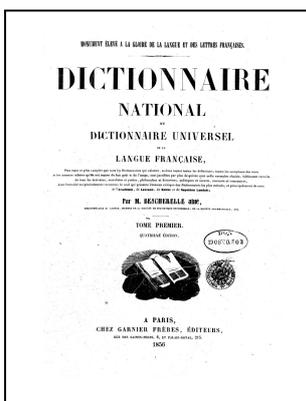
https://books.google.fr/books?id=C1gWAAAAYAAJ&printsec=frontcover&hl=it&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.

Tome 2 :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6136730p.image.r=pr%C3%A9positions.f12.langFR>.

fautes du Dictionnaire de M. Napoléon Landais³⁸.

En tête de l'ouvrage, nous trouvons une annexe de dix-sept pages intitulée « Notions élémentaires et générales de grammaire française » ; on y trouve des tables verbales complètes et très détaillées. Cette annexe est tellement important – dit Landais – que le dictionnaire devient « une autre *grammaire des grammaires* »³⁹ (ouvrage dont nous avons parlé dans le chapitre 2).



- L.-N. BESCHERELLE, *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française*, 1856, 4^e éd., 2 t.

Louis-Nicolas Bescherelle, bibliothécaire du Louvre, publie plusieurs manuels de grammaires (nous avons analysé la *Grammaire Nationale ou Grammaire générale des grammaires françaises*) ainsi que des dictionnaires :

Ces travaux présentent la caractéristique de solidariser les dimensions historiques et géographiques de la langue française, dans le souci de promouvoir une conception « nationale » de sa représentation⁴⁰.

Bescherelle, après avoir admis dans sa préface que le véritable dictionnaire français n'existe pas⁴¹, explique qu'un ouvrage lexicographique qui se veut « national » doit être pédagogique et démocratique. Il doit aussi inclure le lexique des métiers (de spécialité dirait-on aujourd'hui) parce que, d'après lui, mépriser le lexique des arts et métiers, signifie mépriser la langue de la civilisation⁴². Ainsi, l'ouvrage de Bescherelle peut être considéré comme un dictionnaire qui mêle l'encyclopédie et la description de la langue⁴³.

³⁸ L. BARRÉ, *Complément de Dictionnaire de l'Académie française*, Bruxelles, Société Typographique Belge, 1839, p. XXX.

³⁹ *Ibid.*, t. 1, p. 7.

⁴⁰ « Langue du XIX^e siècle », cit., <http://projects.chass.utoronto.ca/langueXIX/gramacor/besch.htm>.

⁴¹ Cf. L.-N. BESCHERELLE, *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, Paris, Garnier, t. 1, 1856, 4^e éd., p. V.

Tome 1 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50453p/f3.image>.

Tome 2 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50452b/f3.image>.

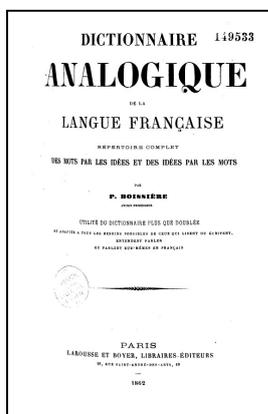
⁴² *Ibid.*, t. 1, p. I.

⁴³ Cf. A. REY, *Encyclopédies et dictionnaires*, Paris, PUF, 1982, p. 111.

Bescherelle est particulièrement attentif à l'aspect typographique : la microstructure, répartie sur quatre colonnes, compte 431 marques de domaines, soit deux fois plus que ses prédécesseurs⁴⁴. Le dictionnaire se sert de 472 auteurs cités⁴⁵, ce qui prouve la volonté de s'imposer dans le panorama lexicographique en tant qu'*auctoritas* :

Moderne, le Dictionnaire National veut l'être par le choix des auteurs d'exemples. Non seulement les écrivains des XVIIIe et XIXe siècles représentent les trois quarts de l'ensemble, mais surtout les auteurs postérieurs à 1820 constituent à eux seuls plus du quart des auteurs cités [...] on note les présence récurrentes de Louis-Sébastien Mercier, Casimir Delavigne, Alcide de Beauchêne, et Andrieux, de journalistes, d'hommes politiques, d'essayistes contemporains, et de scientifiques⁴⁶.

L'ouvrage n'a pas d'annexe grammaticale, mais il suffit de le feuilleter pour se rendre compte que les articles concernant les mots de grammaire sont très étendus et riches en informations et exemples. En effet, comme le dit Alain Rey, on peut remarquer l'importance qu'il accorde aux problèmes de langue et de grammaire, en utilisant nombre d'exemples commentés⁴⁷.



- **J.-B. P. BOISSIÈRE**, *Dictionnaire analogique de la langue française*, 1862

Après une parenthèse de deux ans en Angleterre comme professeur de français, Jean-Baptiste Prudence Boissière rentre en France et ouvre une école à Paris⁴⁸.

En s'inspirant du *Thesaurus* anglais de Peter Roget (1852), Boissière est le premier lexicographe à rédiger, en 1862, un dictionnaire analogique du français. Le dictionnaire de Boissière compte à peu près 1430 pages où figurent des entrées principales avec des mots associés (même champs lexical ou sémantique) et leurs définitions. D'ailleurs, Boissière synthétise ce procédé dans le sous-titre du dictionnaire : « répertoire complet des mots par les idées et des

⁴⁴ Cf. « Langue du XIX^e siècle », cit., <http://projects.chass.utoronto.ca/langueXIX/gramacor/besch.htm>.

⁴⁵ Cf. *ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Cf. A. REY, *Dictionnaire amoureux...*, cit., p. 165.

⁴⁸ Pour approfondir la biographie de Boissière, cf. « Musée virtuel des dictionnaires », cit., <https://dictionnaires.u-cergy.fr/auteurs/boissiere.html>.

idées par les mots »⁴⁹. Dans la préface, il donne une motivation plus détaillée de son choix ; dans un dictionnaire – dit-il – il devrait y avoir deux parties : l’une doit servir à trouver la signification des mots (démarche sémasiologique, la seule suivie de ses prédécesseurs), l’autre, qu’il adopte, à en trouver la forme (démarche onomasiologique).

Son éditeur Pierre Larousse, dans le *Grand dictionnaire universel* (dont il sera question plus tard), saisit la portée de cette innovation et consacre à l’ouvrage de Boissière un paragraphe de l’article « analogique » :

Aucun autre lexicographe n’a pu donner avant nous cette nouvelle acception du mot *analogique*, puisque le *Dictionnaire analogique de la langue française*, par M. P. Boissière, est une publication toute récente, et que, jusqu’aujourd’hui, notre langue ne possédait aucun ouvrage rédigé sur ce plan. Le grand avantage qui résulte de cette conception toute nouvelle [...] c’est qu’on peut toujours, et presque instantanément, retrouver toutes les expressions peu usuelles qui échappent à la mémoire⁵⁰.

Tout de suite après la préface, le *Dictionnaire analogique*, en tant que premier ouvrage de ce genre, fournit des « Explications indispensables »⁵¹, en guise de « mode d’emploi » pour les lecteurs.

À la fin du dictionnaire, nous trouvons une annexe de vingt-cinq pages consacrée à la grammaire, avec des tables verbales.



- **É. LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, 1863-1873, 4 t.**

Philologue et membre de l’Académie française, Émile Littré fait aussi des études de médecine qu’il interrompt pour se consacrer à l’érudition médicale et à la linguistique. Il publie entre 1863 et 1873, en quatre tomes, son *Dictionnaire de la langue française*⁵² ; un *Supplément* paraîtra en 1877 : celui-ci

⁴⁹ J.-B. P. BOISSIÈRE, *Dictionnaire analogique de la langue française : répertoire complet des mots par les idées et des idées par les mots*, Paris, Larousse et Boyer, 1862, page de titre. En ligne : <http://books.google.fr/books?id=cW1GIS08nggC&printsec=frontcover&dq=#v=onepage&q&f=false>.

⁵⁰ P. LAROUSSE, *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1865-1890, t. 1, *ad vocem*. L’édition se compose de 17 tomes et est entièrement consultable en ligne : <https://archive.org/details/LarousGrdictionnXIX01bnf>.

⁵¹ J.-B. P. BOISSIÈRE, *Dictionnaire analogique...*, cit., p. 1.

⁵² É. LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1863, 4 t., en ligne.

Tome 1 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5406710m/f7.image>.

Tome 2 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5406698m>.

comprend de nombreux néologismes et un dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale.

Dans la longue préface, de trente-neuf pages, il explique le but et la méthode qu'il a suivis ; il définit, entre autres, la structure des articles de son dictionnaire, qu'on peut résumer de la façon suivante :

- mot ;
- prononciation ;
- (s'il s'agit d'un verbe) conjugaison et éventuelles irrégularités ;
- définition avec les divers sens ;
- exemples ;
- éventuelles remarques (orthographiques, sémantiques, etc.) ;
- synonymes ;
- historique (en suivant l'ordre chronologique) ;
- étymologie.

On peut dire que l'ouvrage « marque la naissance de dictionnaires de langue élaborés scientifiquement »⁵³. La nomenclature montre l'empreinte philologique de Littré et nous fait comprendre que le dictionnaire est conçu pour des lecteurs érudits ; nous trouvons en effet beaucoup de citations littéraires de toute époque (293.000 citations, 3.910 auteurs cités, 80.000 définitions)⁵⁴ et de précieux renseignements sur l'usage des mots (marques d'usage) ou sur l'orthographe. Littré est intéressé à l'évolution de la langue et il est bien conscient qu'on ne peut pas la figer ; il nous dit que l'étude de l'étymologie « nous permet de concevoir comment l'esprit humain a procédé pour passer des significations simples et primitives aux significations dérivées et complexes »⁵⁵. Il ne considère pas la langue comme un ensemble de règles générales a priori, mais, en suivant une méthode empirique, le lexicographe observe et enregistre des faits réels :

Il faut en effet transporter le langage des sciences naturelles dans la science des mots, et

Tome 3 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5460034d>.

Tome 4 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54066991/f7.image>.

⁵³ G. ANTOINE, R. MARTIN (éds.), *Histoire de la langue française 1880-1914*, Paris, CNRS, 1985, p. 607.

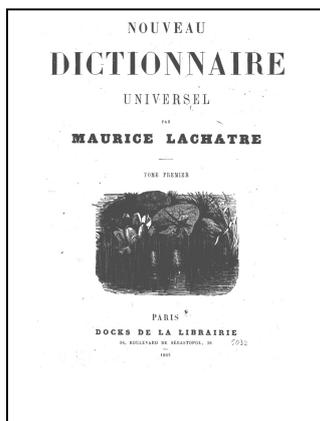
⁵⁴ Cf. « Les dictionnaires de langue française », conférence de Jacques Dargaud, en ligne : www.langue-francaise.org/Conferences_archives.php.

⁵⁵ É. LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, cit., t. 1, « Préface », pp. XXVIII-XXIX.

dire que les matériaux qu'elle emploie sont les équivalents des faits expérimentaux, équivalents sans lesquels on ne peut procéder ni sûrement ni régulièrement. Puis intervient le rôle de la critique lexicographique et grammaticale, s'efforçant de tirer de ces faits toutes les informations qui y sont implicitement renfermées⁵⁶.

Le dictionnaire de Littré a une nomenclature très étendue ; nous y trouvons des termes archaïques (qui représentent la clé pour connaître les mots contemporains⁵⁷) aussi bien que des néologismes, surtout dans le *Supplément*. Toujours dans sa préface, Littré affirme que son dictionnaire « embrasse et combine l'usage présent de la langue et son usage passé, afin de donner à l'usage présent toute la plénitude et la sûreté qu'il comporte »⁵⁸.

Après la préface, suit une annexe intitulée « Complément de la préface ou coup d'œil sur l'histoire de la langue française » qui reprend son *Histoire de la langue française*, évoquée dans le chapitre précédent. Cette annexe n'inclue pas de tables verbales.



- M. LA CHÂTRE, *Nouveau dictionnaire universel*, 1865-1870, 2 t.

Maurice La Châtre, qui a été le premier Français à traduire (en 1872) *Le capital* de Marx, publiée en 1852 un *Dictionnaire universel*, pour lequel il est condamné en justice avec les responsables de l'édition. Dans son dictionnaire il fait l'éloge du communisme et du socialisme⁵⁹ ; dans la France impériale, « l'époque est dure pour les esprits libres »⁶⁰. Après un exil à Barcelone, il rentre en France et réédite son dictionnaire en deux tomes sous le titre de *Nouveau dictionnaire universel*⁶¹.

⁵⁶ *Ibid.*, p. V.

⁵⁷ Cf. A. L. BOUVETTE, « L'enrichissement du vocabulaire et les dictionnaires ; évolution et exemples », mémoire de maîtrise, Université Dalhousie, Halifax, 1997, p. 72.

⁵⁸ É. LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, cit., t. 1, « Préface », p. II.

⁵⁹ Dans l'article consacré à « amour », on peut lire : « *Amour de l'humanité*. Sentiment qui tend de plus en plus à se développer chez les nations civilisées. [...] La franc-maçonnerie, le carbonarisme, le socialisme, le communisme, n'ont jamais avoué d'autre but » ; cf. M. LA CHÂTRE, *Nouveau dictionnaire universel*, Paris, Docks de la librairie, 1865-1870, t. 1, *ad vocem*.

⁶⁰ A. REY, *Dictionnaire amoureux...*, cit., p. 576.

⁶¹ M. LA CHÂTRE, *Nouveau dictionnaire universel*, cit., 2 t.

La Châtre s'adresse d'abord à ses lecteurs (dans une « Lettre de l'auteur aux abonnés du Nouveau dictionnaire universel ») pour expliquer comment il a conçu son ouvrage ; on peut remarquer certaines innovations par rapport à ses devanciers :

- il justifie son choix d'accompagner les explications de certains mots par des dessins, surtout lorsqu'il s'agit d'objets dont la seule description ne suffirait pas :

Ainsi, pour citer un exemple, quelque développement que l'on donne au mot locomotive, il est évident que, si on n'accompagne pas le texte d'un dessin représentant une locomotive, l'explication sera incomplète ou même inintelligible pour ceux qui n'auront jamais vu ce moteur⁶².

- Ensuite, pour montrer le caractère « universel », à savoir encyclopédique de son ouvrage, il dresse une liste de tous les dictionnaires de spécialité qui y sont incorporés⁶³ ; voici cette liste :

Fig. 7 – La Châtre : liste des dictionnaires de spécialité

Le dictionnaire de la langue usuelle.	Le dictionnaire de la chimie.	Le dictionnaire des offices publics (notariat, hypothèques, enregistrement, etc.).
Le dictionnaire de la langue littéraire.	Le dictionnaire de la télégraphie électrique.	Le dictionnaire des lois, ordonnances et décrets.
Le dictionnaire de la langue poétique.	Le dictionnaire de l'histoire naturelle.	Le dictionnaire des villes et communes.
Le dictionnaire des synonymes.	Le dictionnaire de l'astronomie.	Le dictionnaire des maires.
Le dictionnaire du vieux langage.	Le dictionnaire des merveilles de la nature.	Le dictionnaire de la finance.
Le dictionnaire de l'argot et de la gaie science.	Le dictionnaire des inventions.	Le dictionnaire de l'économie politique.
Le dictionnaire des difficultés grammaticales.	Le dictionnaire de la médecine.	Le dictionnaire des secours publics et de l'assistance mutuelle.
Le dictionnaire de la théologie.	Le dictionnaire de l'homœopathie.	Le dictionnaire de la franc-maçonnerie.
Le dictionnaire des religions (sectes et hérésies).	Le dictionnaire de la pharmacie.	Le dictionnaire des congrégations et associations diverses.
Le dictionnaire des fêtes et cérémonies chez tous les peuples.	Le dictionnaire de la santé et de l'hygiène.	Le dictionnaire de l'agriculture.
Le dictionnaire de la mythologie.	Le dictionnaire de la cuisine.	Le dictionnaire du commerce et des marchandises.
Le dictionnaire cabalistique et des sciences occultes.	Le dictionnaire de la ménagère.	Le dictionnaire de la conversation.
Le dictionnaire de la magie, de la sorcellerie, de la chiromancie, de la cartomancie, etc.	Le dictionnaire de la géographie.	Le dictionnaire des dames.
Le dictionnaire du magnétisme, du spiritisme.	Le dictionnaire de la marine.	Le dictionnaire des modes et travaux d'aiguille.
Le dictionnaire des idées et doctrines philosophiques et sociales.	Le dictionnaire des chemins de fer.	Le dictionnaire de la féodalité.
Le dictionnaire des hommes utiles.	Le dictionnaire des voyages.	Le dictionnaire du blason.
Le dictionnaire historique et biographique.	Le dictionnaire de législation.	Le dictionnaire des jeux et divertissements.
Le dictionnaire des sciences.	Le dictionnaire des anciennes coutumes.	Etc., etc., etc.
Le dictionnaire de la physique.	Le dictionnaire des mœurs et coutumes modernes.	
	Le dictionnaire de jurisprudence.	
	Le dictionnaire des codes.	
	Le dictionnaire de la pénalité.	

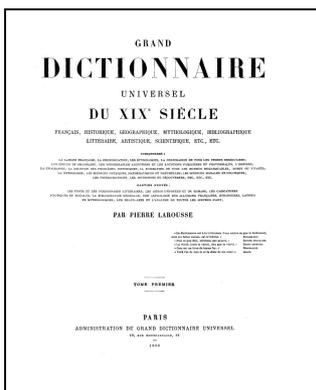
Le dictionnaire ne présente pas d'annexes grammaticales, ni de tables verbales ; nous signalons la présence d'une « Lettre de l'auteur », qui se veut une préface au dictionnaire.

Tome 1 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k506777>.

Tome 2 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50678k.image.f2>.

⁶² *Ibid.*, t. 1, « Lettre de l'auteur... », p. 1.

⁶³ Cf. *ibid.*, p. 2.



- P. LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, 1865-1890, 17 t.

L’instituteur Pierre Larousse fonde en 1852 une maison d’édition qui porte son nom. Après avoir publié, en 1856, le *Nouveau dictionnaire de la langue française*, petit dictionnaire qui eut beaucoup de succès, il fait paraître son *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* (1865-1876) ; en

réalité, Larousse meurt en 1875, avant d’avoir achevé l’ouvrage. Il s’agit de 15 volumes auxquels s’ajoutent deux suppléments entre 1878 et 1890. Par sa taille et par le caractère encyclopédique de ses définitions, cet ouvrage est très différent de ceux que nous venons d’analyser : 17 volumes, soit 20.000 pages presque sans illustrations, 4 colonnes par page.

Bien que dépourvu d’annexes « pré-» ou « post-» dictionnairiques et de tables verbales, le Larousse offre néanmoins des renseignements grammaticaux détaillés dans la microstructure.

Le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* contient une quantité extraordinaire d’informations d’ordre géographique, scientifique et historique, en plus d’articles consacrés aux noms des personnes et des lieux. Le dictionnaire reflète le goût de la linguistique comparée de l’époque et ne manque pas d’insérer dans les articles des curiosités sur les langues les plus rares ; Larousse n’épargne pas non plus, dans la microstructure, les critiques envers ses devanciers. Malgré son empreinte encyclopédique, l’auteur tient à préciser que son ouvrage est avant tout un dictionnaire de la langue, où

sens propre, sens par extension, par analogie ou par comparaison, sens figuré pur sont nettement déterminés par des exemples qui font rigoureusement ressortir les nuances et la délicatesse des diverses acceptions⁶⁴.

Larousse même explique la structure de ses articles, que nous pouvons représenter comme suit :

⁶⁴ P. LAROUSSE, *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, cit t. 1, p. LXV.

Tab. 5 – Structure des articles

sens	}	propres
		par extension
		par analogie ou par comparaison
		figurés purs
exemples		
historique	}	étymologie
		formation
		vicissitudes de sens

Il faut souligner que, contrairement au Littré, qui ne prend pas en considération les auteurs postérieurs aux années 20 du XIX^e siècle, Larousse cite souvent ses contemporains (Hugo, Zola, etc.), qui « ont assoupli, étendu, plié aux innombrables besoins de l’esprit et de la pensée »⁶⁵ la langue fixée par les écrivains du XVII^e siècle.

Pour mieux comprendre comment Pierre Larousse a conçu « le plan, la marche et les idées »⁶⁶ de son dictionnaire, il est intéressant de lire sa longue préface de soixante-douze pages ; Larousse, contrairement à Littré, a un objectif « démocratique », à savoir se faire comprendre par toutes les couches sociales (sa devise étant « instruire tout le monde sur toutes choses ») :

Le *Grand Dictionnaire Universel* [...] vient de satisfaire des impatiences généreuses, des avidités légitimes ; il apporte au savant, au littérateur, à l’historien, au philosophe, à l’industriel, au commerçant, à l’artiste, à l’ouvrier [...] un arsenal formidable où sont rassemblés, classés, étiquetés, tous les moyens, toutes les ressources [...] que le génie, la patience, les recherches, la science, les méditations des grands hommes, ont mis au service de l’intelligence⁶⁷.

Les deux derniers tomes, que nous avons cités plus haut, sont des suppléments au dictionnaire parus posthumes. Les éditeurs héritiers de Larousse justifient ces volumes comme une mise à jour de l’ouvrage, vu les nombreuses découvertes survenues dans le champ des sciences et des arts.

⁶⁵ *Ibid.*, « Préface », t. 1, p. LXVI.

⁶⁶ *Ibid.*, p. V.

⁶⁷ *Ibid.*, p. LXIV.



- A. HATZFELD, A. DARMESTETER, A. THOMAS, *Dictionnaire général de la langue française depuis le commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours, 1890-1900, 2 t.*

Le *Dictionnaire général*⁶⁸ est publié en deux volumes entre 1890 et 1900 par Adolphe Hatzfeld et Antoine Thomas, professeur de philologie romane à la Sorbonne qui, à la mort de Darmesteter, rejoint la rédaction de l'ouvrage. Hatzfeld est un logicien et professeur de rhétorique, Darmesteter un jeune philologue. C'est ce dernier qui propose à Hatzfeld d'ajouter au début du dictionnaire une annexe sur la grammaire historique de 300 pages, qui deviendra le *Traité de la formation de la langue française*, divisé en quatre parties⁶⁹ :

- 1^e : différentes sources du lexique français ;
- 2^e : lois phonétiques qui ont modifié la prononciation au cours des siècles ;
- 3^e : étude diachronique des formes grammaticales, à partir du latin ;
- 4^e : étude diachronique de la syntaxe.

Chaque mot-vedette du dictionnaire est muni d'un numéro qui renvoie à l'un des 727 paragraphes de ce traité, ce qui fait de l'ouvrage « un modèle de clarté qui sera suivi par les lexicographes du XX^e siècle »⁷⁰. Les mots sont classés avec une grande précision, où les différents sens sont rigoureusement hiérarchisés et marqués d'un numéro d'ordre (I. 1°, 2°... II. 1°, 2°...) comme on peut le voir dans l'exemple suivant⁷¹ :

⁶⁸ A. HATZFELD, A. DARMESTETER, A. THOMAS, *Dictionnaire général de la langue Française du commencement du XVII^e siècle à nos jours*, Paris, Delagrave, 1890-1900, en ligne.

Tome 1 : <https://archive.org/stream/dictionnairegn01hatzuo/ft#page/n7/mode/2up>.

Tome 2 : <https://archive.org/stream/dictionnairegene02hatzuo/ft#page/n5/mode/2up>.

⁶⁹ Cf. *Ibid.*, « Introduction », t. 1, pp. VII-VIII.

⁷⁰ J. PRUVOST, *Les dictionnaires français...*, cit., p. 76.

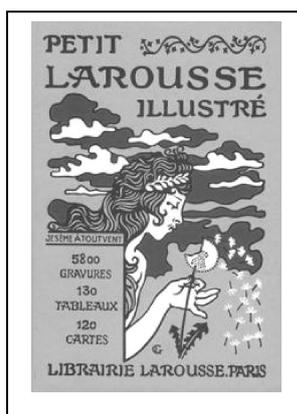
⁷¹ Cf. A. HATZFELD, A. DARMESTETER, A. THOMAS, *Dictionnaire général de la langue Française...*, op. cit., t. 1, p. 194.

Fig. 8 – Hatzfeld-Darmesteter-Thomas : exemple de mot-vedette

BANNE [bàn'] s. f.
 [ÉTYM. Dérivé du lat. *banna*, que FESTUS donne comme d'origine gauloise et qui signifie chariot en osier, §§ 3 et 311.]
I. || 1° Voiture à transporter le charbon, le fumier, etc.
 || 2° Vaisseau de bois servant à transporter la vendange.
 || 3° Grande manne d'osier.
II. || 1° Grosse toile servant à couvrir les marchandises chargées sur une voiture, un bateau, etc.
 || 2° P. ext. Toile qu'on tend au-dessus d'un bateau, au-devant d'une boutique, pour servir d'abri contre la pluie ou le soleil.

Dans la première partie de l'introduction, qui précède le *Traité* et un *Tableau figuratif de la prononciation*, les auteurs expliquent que leur ouvrage est « un dictionnaire raisonné de l'usage, pendant trois siècles, que la langue a subi durant cette période et des causes qui ont amené ces changements »⁷².

La seconde partie illustre les choix des auteurs en termes de nomenclature, étymologie, définition, sens et exemples (ces derniers sont moins étendus par rapport à Littré et on cite d'autres lexicographes – Littré aussi –). Le chapitre consacré au verbe est divisé en trois parties : premièrement, les auteurs abordent les voix verbales, où l'on distingue la voix active de la voix passive en analysant toute typologie de verbe (transitif, intransitif, pronominal, etc.) ; deuxièmement, il est question des nombres et des personnes du verbe ; troisièmement, on passe au traitement des modes et des temps. Le *Traité de la formation de la langue française* ne contient pas de tables verbales.



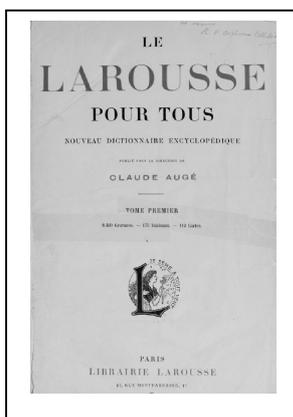
- Cl. AUGÉ, *Petit Larousse illustré*, 1905

Claude Augé, qui était devenu en 1885 co-directeur de la maison d'édition Larousse, se dédie à la rédaction de nombreux dictionnaires. Au début du XX^e siècle, il inaugure une importante collection d'ouvrages lexicographiques de dimension réduite, parmi lesquels le *Petit Larousse illustré*⁷³. Paru pour la première fois en 1905, il comptera de nombreuses éditions et il se veut un condensé du *Nouveau Larousse illustré*, édité en sept volumes entre 1897 et 1904.

⁷² *Ibid.*, t. 1, p. I.

⁷³ Cl. AUGÉ, *Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 1905, en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5762365b>.

Le *Petit Larousse illustré* est divisé en trois parties : d'abord on trouve le véritable dictionnaire (intitulée « langue française »), ensuite les « locutions » latines et étrangères (sur des pages roses), en dernier les noms propres (histoire et géographie) ; ces parties suivent l'ordre alphabétique. Malgré la taille réduite par rapport à son « frère aîné » (le *Nouveau Larousse illustré*), les entrées lexicales y sont définies par des exemples courts mais nombreux ; de plus, on donne toujours la prononciation des mots. L'adjectif « illustré » est justifié – comme on le précise dans la préface – par la présence de 5800 gravures, 130 tableaux encyclopédiques, dont 4 en couleurs, 680 portraits de personnages célèbres et 120 cartes géographiques, dont 7 en couleurs. Le dictionnaire ne contient pas d'annexes grammaticales.



- Cl. AUGÉ, *Le Larousse pour tous*, 1907-1909, 2 t.

Claude Augé publie en 1907 le premier volume et en 1909 le second volume du *Larousse pour tous*⁷⁴. Des quatre petits dictionnaires de Claude Augé que nous considérons dans notre corpus, *Le Larousse pour tous* est le seul en deux tomes. Il s'agit aussi de l'ouvrage qui compte le plus grand nombre d'illustrations : 8.400 gravures, 175 tableaux, 112 cartes dans le premier volume ; 8.925 gravures, 170 tableaux, 104 cartes dans le deuxième.

Comme pour le dictionnaire précédent, il s'agit d'une édition réduite du *Nouveau Larousse illustré*, même si dans la préface des éditeurs on peut lire :

Pas plus que le *Petit Larousse*, le *Larousse pour tous* n'est un abrégé, fait à coups de ciseaux, du *Nouveau Larousse illustré* : ce recueil encyclopédique a son originalité propre et un objet déterminé⁷⁵.

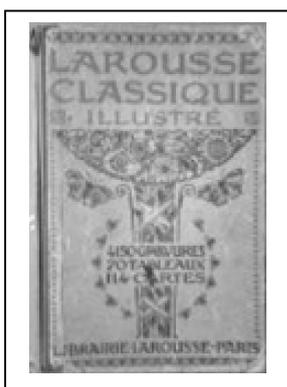
Il est aussi évident que le souci majeur des éditeurs est celui de s'adresser à ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter un dictionnaire d'un prix élevé, mais qui désirent avoir

⁷⁴ Cl. AUGÉ, *Le Larousse pour tous*, Paris, Larousse, 1907-1909, en ligne.
Tome 1 : <https://archive.org/stream/lelaroussepourto01laro#page/n3/mode/2up>.
Tome 2 : <https://archive.org/stream/lelaroussepourto02laro#page/n9/mode/2up>.

⁷⁵ *Ibid.*, « Préface », t. 1, p. I.

un « Larousse », c'est-à-dire « le livre par excellence »⁷⁶. Dans l'ouvrage ne figurent pas d'annexes grammaticales.

À la manière du *Petit Larousse*, cet ouvrage, étant – comme le suggère son titre – « pour tous », omet les mots classiques qui ne peuvent être connus par les gens de culture moyenne⁷⁷. Il est sans doute pour cette raison que le lexicographe ajoute souvent dans les articles les synonymes et les antonymes.



- Cl. AUGÉ, *Larousse classique illustré*, 1910

En 1910, Claude Augé fait paraître le *Larousse classique illustré*⁷⁸ : le dictionnaire, dont le format est assez proche du *Petit Larousse*, était une adaptation de celui-ci pour l'enseignement Secondaire (collège et lycée)⁷⁹. En effet, l'adjectif classique explique que ce dictionnaire était conçu pour les « classes » du lycée⁸⁰.

L'illustration est un peu moins riche que celle de son « cousin » *Petit Larousse illustré* : 4150 gravures et portraits, 70 tableaux dont 2 en couleurs et 114 cartes, dont 7 en couleurs. Nous soulignons une particularité de l'ouvrage : les noms propres ne sont pas divisés des mots de la langue, comme le fera par exemple le *Larousse élémentaire illustré*.

À la fin du dictionnaire, on trouve seize pages roses – soit la moitié de celles du *Petit Larousse illustré* – concernant les locutions latines et étrangères les plus usitées. Tout comme les autres dictionnaires de Claude Augé, il n'y a pas d'annexes grammaticales, ni de tables verbales.

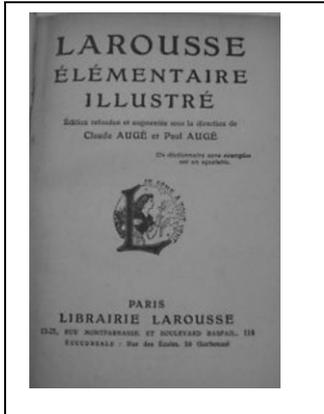
⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ G. MATORÉ, *Histoire des dictionnaires français*, Paris, Larousse, 1968, p. 140.

⁷⁸ Cl. AUGÉ, *Larousse classique illustré*, Paris, Larousse, 1910.

⁷⁹ Cf. J. PRUVOST, *Larousse : d'un instituteur à une collection de dictionnaires pour enfants*, in M. HEINZ (éd.), *Le dictionnaire maître de langue : lexicographie et didactique*, Berlin, Frank & Timme GmbH, 2009, pp. 97-128, p. 105.

⁸⁰ Cf. *ibid.*



- P. AUGÉ, Cl. AUGÉ, *Larousse élémentaire illustré*, 1914

En 1914, Claude Augé publie en un seul volume et avec son fils Paul le *Larousse élémentaire illustré*⁸¹. Le grand succès est prouvé par les soixante-dix-sept éditions qui se sont succédées en une quinzaine d'années.

Comme le précisent les éditeurs dans l'avis aux lecteurs, il s'agit d'un remaniement du *Nouveau dictionnaire* de

Larousse (1856). Quoiqu'il soit un dictionnaire de poche, on ne renonce pas aux illustrations : 2500 gravures, 37 tableaux, 24 cartes, 600 portraits, 56 drapeaux en couleurs. L'ouvrage est divisé en deux parties : d'abord le dictionnaire de langue, qui termine à la page 840 ; ensuite on trouve un *Dictionnaire illustré des noms propres* de presque 400 pages. Entre les deux parties il y a 35 pages roses consacrées aux locutions latines et étrangères. Ce dictionnaire ne contient pas d'annexes grammaticales.

L'adjectif « élémentaire » qui paraît dans le titre, renvoie, comme le fait remarquer Jean Pruvost⁸², à la volonté de donner les « éléments » essentiels de la langue, en s'adressant à tous les publics. C'est donc à tort qu'on a considéré ce dictionnaire comme un ouvrage destiné à l'école élémentaire⁸³.

⁸¹ Cl. AUGÉ, P. AUGÉ, *Larousse élémentaire illustré*, Paris, Larousse, 1914.

⁸² J. PRUVOST, *Les dictionnaires français...*, cit., p. 80.

⁸³ *Ibid.*

4. LES TYPOLOGIES DE VERBES DANS LES DICTIONNAIRES

Dans ce chapitre, nous analyserons les dictionnaires de notre corpus pour comprendre comment le verbe y est traité. Nous essayerons, en particulier, de découvrir si les lexicographes abordent ce sujet de façon exhaustive ou s'ils se bornent à quelques aspects descriptifs du verbe.

Beaucoup d'auteurs – nous l'avons vu plus haut – avaient déjà publié ou collaboré à la rédaction d'une grammaire avant la publication de leur dictionnaire ; d'autres le feront quelques années plus tard. Il s'agit donc d'un « croisement » entre la grammaire et la lexicographie et, pour cela, nous chercherons à comprendre comment la première influence ou complète la seconde.

En examinant nos dictionnaires, la première remarque qui s'impose à nos yeux est la présence ou absence d'annexes grammaticales/tables verbales, comme nous l'avons résumé dans le tableau suivant :

Tab. 6 – Dictionnaires avec annexe grammaticale

DICTIONNAIRE	ANNEXES DE GRAMMAIRE	
	NON	
GATTEL, <i>Nouveau Dict. Portatif de la Langue Française</i> , 1797		<i>Tables des conjugaisons par Wailly</i>
BOISTE, <i>Dictionnaire universel de la langue française, avec le...</i> , 1803		<i>Difficultés de la langue française</i> + <i>Abrégé de la Gramm. Française</i> + <i>Table des conjug. des verbes</i>
NOËL - CHAPSAL, <i>Nouveau dict. de la langue française</i> , 1826		<i>Notions de grammaire française</i>
RAYMOND, <i>Dict. général de la langue...</i> , 1832		<i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>
LANDAIS, <i>Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français</i> , 1834		<i>Notions élém. et générales de...</i> + <i>Tableau des conjugaisons</i>
BESCHERELLE, <i>Dict. national ou dictionnaire...</i> 1856	X	
BOISSIÈRE, <i>Dict. analogique de la langue française</i> , 1862		<i>Résumé de grammaire</i>
LITTRÉ, <i>Dict. de la langue française</i> , 1863-1873	X	
LA CHÂTRE, <i>Nouveau dict. universel</i> , 1865-1870	X	
LAROUSSE, <i>Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle</i> , 1865-1890	X	

HATZFELD - DARMESTETER - THOMAS, <i>Dict. général...</i> 1890-1900		<i>Traité de la format. de la langue fran.</i>
Cl. AUGÉ, <i>Petit Larousse illustré</i> , 1905	X	
Cl. AUGÉ, <i>Le Larousse pour tous</i> , 1907-1909	X	
Cl. AUGÉ, <i>Larousse classique illustré</i> , 1910	X	
Cl. AUGÉ - P. AUGÉ, <i>Larousse élémentaire illustré</i> , 1914	X	

Nous pourrions déduire de ce tableau que les ouvrages pourvus de tables verbales et/ou d'annexes grammaticales traitant du verbe sont les dictionnaires de langue les plus complets, puisqu'ils intègrent la partie lexicographique avec la grammaire. Cette conclusion serait toutefois trop superficielle ; nous verrons en effet que certains dictionnaires, entre autres le *Grand Larousse*, nous offrent dans leur microstructure (v. vocables liés à « verbe ») de véritables extraits de grammaire, riches en explications et en exemples. Par contre, nous trouverons des annexes (par exemple celle du *Littre*) qui illustrent l'histoire de la langue française, sans nous donner des renseignements sur le verbe.

À partir de ces observations, nous avons l'intention de vérifier si nos dictionnaires, représentatifs de la lexicographie de la période considérée, ont une finalité didactique, c'est-à-dire s'ils peuvent remplacer des traités de grammaire (surtout pour ce qui concerne le verbe). Après avoir sélectionné les ouvrages qui s'approchent le plus de cette « double fonction » (lexicographique et grammaticale), nous vérifierons en quoi ils diffèrent éventuellement d'un véritable manuel de grammaire et de quelle école de pensée grammaticale ils s'approchent.

4.1. LA DÉFINITION DE « VERBE »

Notre parcours ne peut commencer que par un répertoire de définitions du mot « verbe » tirées, et de la microstructure, et – le cas échéant – des annexes grammaticales :

Tab. 7 – « Verbe »

DICTIONNAIRE	MICROSTRUCTURE	ANNEXE
GATTEL	Partie d'oraison dont le principal usage est de désigner ou une action faite ou une action reçue par le sujet, ou de marquer simplement l'état du sujet. (P. 648, t. 2).	
BOISTE	Partie de l'oraison qui désigne l'action faite ou reçue, ou l'état du sujet. (P. 409).	Le verbe exprime une action faite ou reçue par le sujet, ou simplement son état. <i>(Abrégé de la Grammaire Française).</i>
NOËL - CHAPSAL	Partie d'oraison qui exprime l'affirmation. (P. 779).	Le verbe est un mot qui exprime l'affirmation : il marque la convenance, la liaison de l'attribut avec le sujet. (P. XII, <i>Notions de grammaire française</i>).
RAYMOND	Partie de l'oraison qui énonce ou simplement l'existence, ou l'existence avec relation à l'action, à l'état, ou à la qualité d'un sujet. (P. 731, t. 2).	Le verbe est un mot dont on se sert pour exprimer que l'on est, ou que l'on fait quelque chose [...]. On connaît un verbe en français, quand on peut y ajouter ces pronoms, <i>je, tu, il, nous, vous, ils</i> . (P. XV, <i>Principes élémentaires de la grammaire fran.</i>).
LANDAIS	Partie d'oraison dont le principal usage est de désigner ou une action faite ou une action reçue par le sujet, ou de marquer simplement l'état du sujet. (P. 971, t. 2).	Le verbe exprime l'affirmation ; il lie l'attribut au sujet. (P. 16, <i>Notions élémentaires et générales de...</i>).
BESCHERELLE	Partie du discours qui sert à marquer l'action ou l'état des êtres, avec un rapport au temps et aux personnes. (PP. 1608-1609, t. 2).	
BOISSIÈRE	/	Le verbe est un mot qui constate ou signifie de diverses manières l'existence ou la non-existence d'un être sous le point de vue d'une certaine dénomination qu'on appelle attribut. [...] Les verbes sont des mots qui signifient être ou faire quelque chose. (P. 1425, <i>Résumé de grammaire</i>).
LITTRÉ	Mot qui affirme l'existence d'une personne ou d'une chose, ce qu'elle fait ou ce qu'elle éprouve, ou, plus abstraitement, mot qui indique l'existence d'un attribut dans un sujet. (P. 2452, t. 4).	
LA CHÂTRE	Partie du discours qui sert à marquer l'action ou l'état des êtres, avec un rapport au temps et aux personnes. (P. 1516, t. 2).	
LAROUSSE	Mot qui sert à affirmer que l'attribut convient au sujet. [...]. Il est l'âme du discours. (PP. 891-892, t. 15).	
HATZFELD - DARMESTETER - TH.	Partie du discours qui exprime l'existence, l'action. (P. 2229, t. 2).	Le verbe a pour fonction d'exprimer l'activité. (P. 258, <i>Traité de la form. de la...</i>).

Cl. AUGÉ, <i>Petit Larousse illustré</i>	Partie du discours qui exprime une action ou un état. (PP. 1041-1402).	
Cl. AUGÉ, <i>Le Larousse pour tous</i>	Partie du discours qui exprime une action ou un état. (P. 931, t. 2).	
Cl. AUGÉ, <i>Larousse classique illustré</i>	Partie du discours qui exprime une action ou un état. (P. 1069).	
Cl. AUGÉ - P. AUGÉ, <i>Lar. élém. illustré</i>	Partie du discours qui exprime une action ou un état. (P. 824).	

D'abord, il nous paraît indispensable de nous attarder sur quelques considérations qui puissent mettre en évidence les diversités et les analogies que nous retrouvons chez les différents auteurs du corpus.

Il faut remarquer que tous les lexicographes, à l'exception de Noël-Chapsal et Larousse, sont d'accord sur le fait que le verbe est une partie du discours qui désigne soit une action, soit un état. Il faut pourtant préciser que Larousse aussi, dans sa *Grammaire élémentaire lexicologique*, affirme que « le verbe exprime l'état ou l'action »¹. Cette définition, énoncée de façon à peu près pareille par la presque totalité des lexicographes, se retrouve dans la microstructure, dans l'annexe grammaticale ou dans les deux. Elle s'approche de celle donnée par Lhomond dans sa grammaire scolaire, où il dit que « le verbe est un mot dont on se sert pour exprimer que l'on est [état] ou que l'on fait [action] quelque chose »².

Par contre, la définition de Noël-Chapsal, reprise par Landais dans son annexe grammaticale, renvoie à celle de Port-Royal : le verbe est un « mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation »³. Il est évident que les auteurs des deux dictionnaires en question épousent la pensée des port-royalistes. Larousse aussi reprend Noël-Chapsal, là où ces deux auteurs considèrent le verbe dans sa fonction grammaticale de liaison (« convenance ») attribut/sujet.

Boiste donne une définition très concise dans la microstructure ; son annexe se bornant aux tables verbales, nous n'y trouvons pas d'informations ultérieures sur le verbe. Pourtant, pour des raisons de complétude, nous signalons que dans ses *Nouveaux*

¹ P. LAROUSSE, *Grammaire élémentaire lexicologique. Livre de l'élève*, cit., p. 74.

² Ch. F. LHOMOND, *Éléments de la grammaire française*, op. cit., p. 21

³ A. ARNAULD, Cl. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée*, op. cit., p. 90.

principes de grammaire il avait voulu démontrer l'importance de cette partie du discours :

Les substantifs, ont naturellement le mouvement ou peuvent le recevoir [...], ces êtres ont entre eux des rapports, une action mutuelle : il a fallu pour exprimer ces rapports, cette action, former des bruits, des mots qui ne sont ni *substantifs* ni *adjectifs*, puisqu'ils n'ont pas d'existence [...] on les a nommés *verbes*, du mot latin *verbum*, mot, parole, comme étant le mot par excellence, exprimant le mouvement, la vie [...]. Le verbe est comme le mot magique de la création de l'univers⁴.

Boissière ne nous offre aucune définition dans l'article « verbe » (d'ailleurs il ne l'avait pas fait non plus dans sa *Grammaire du second degré*). Par contre, dans son annexe, il propose deux différentes définitions ; nous signalons en particulier la première, qui semble s'approcher de celle de Beauzée (« mots qui expriment des êtres indéterminés, en les désignant par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut »⁵).

Littré fait exactement le contraire de Boissière puisque, dans l'annexe de son dictionnaire, il n'est pas de définition de « verbe » ; cela n'est pas surprenant, étant donné qu'il ne s'agit pas ici d'un extrait de grammaire, mais plutôt d'une histoire de la langue où le traitement du verbe en synchronie trouve difficilement sa place.

Raymond ajoute une définition opérationnelle, reprise des *Éléments de la grammaire française* de Lhomond, comme s'il voulait suggérer une méthode élémentaire, didactique, pour reconnaître le verbe à l'intérieur d'un discours (« on connaît un verbe en français, quand on peut y ajouter ces personnes, *je, tu, il, nous, vous, ils* »⁶).

En conclusion, d'après cette analyse nous avons décelé cinq mots-clés qui sont employés dans les définitions du mot « verbe » par les auteurs de nos ouvrages :

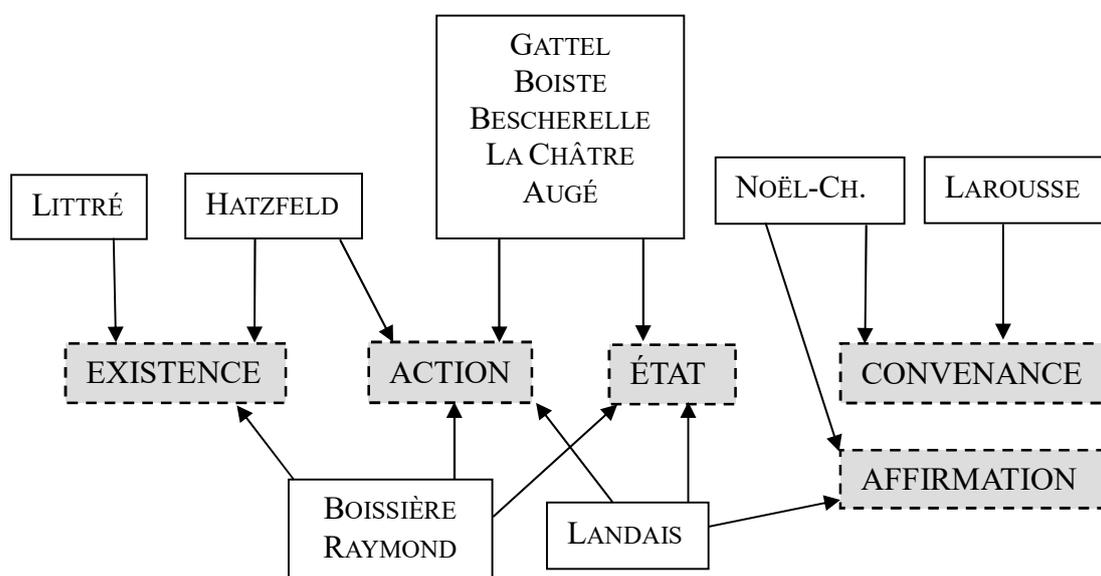
- **action** (ou « activité » ou « faire quelque chose ». Gattel, Boiste et Landais distinguent entre « action faite » et « action reçue ») ;
- **état** (ou « être ») ;
- **existence** ;
- **affirmation** ;
- **convenance** (ou « liaison » attribut/sujet).

⁴ P.-C.-V. BOISTE, *Nouveaux principes de grammaire*, cit., p. 53

⁵ N. BEAUZÉE, *Grammaire générale*, op. cit., t. 1, p. 402.

⁶ V. tableau 2.

Chaque lexicographe se sert, pour définir le verbe, d'un ou plusieurs de ces mots-clés, comme on peut le voir dans le schéma suivant :



La définition qui l'emporte est celle du verbe désignant une « action », proposée par neuf lexicographes ; suivent ensuite les mots-clés respectifs « état », « existence », « affirmation » et « convenance ».

Bescherelle mérite d'un traitement particulier, puisqu'il ne se contente pas de nous offrir sa propre définition dans la microstructure ; il veut sans doute souligner l'importance de cette partie du discours, ce qui le mène à faire un historique des définitions (25) en partant du grammairien Louis Meigret (1550) pour arriver à Noël et Chapsal. Cette abondance de citations, où des auteurs célèbres côtoient d'autres moins connus, nous permet d'avoir un aperçu chronologique de l'importance que les grammairiens ont accordée au verbe : « les grammairiens sont loin d'être d'accord sur la définition que l'on doit donner du verbe ; chacun d'eux le définit d'une manière différente, selon le point de vue sous lequel il le considère »⁷. Quoique l'ensemble de ces définitions puisse paraître surabondant au lecteur, nous estimons qu'elles s'avèrent intéressantes pour comprendre d'où nos lexicographes ont tiré leurs idées et si la façon de s'approcher du verbe a changé au cours des siècles (moitié XVI^e - début XIX^e). Voici

⁷ L.-N. BESCHERELLE, *Dictionnaire national...*, cit., t. 2, vox « verbe ».

donc pourquoi nous avons décidé de proposer un tableau résumant le travail de Bescherelle⁸ :

Tab. 8 – Définitions de « verbe »

DÉFINITION	AUTEUR
Le verbe est une partie du langage signifiant action ou passion avec temps et modes.	Meigret 1550
Le verbe est un mot de nombre avec temps.	La Ramée 1587
Le verbe considère ou l'existence de l'être ci devant nommé [...]. Ou parce que l'être n'est que pour opérer ou passe à quelque action ou production.	Du Tertre, 1651
Le verbe est un mot variable qui sert à affirmer ce que l'on juge des substances ou des accidents qui sont le sujet du discours.	Laur. Mauger, 1705
Le verbe est une partie d'oraison qui sert à désigner l'être ou l'état des choses ou des personnes, et les actions qu'elles font, ou les impressions qu'elles reçoivent.	Régnier Desmarais, 1706
Le verbe est un mot qui sert ou qui peut servir à exprimer ce qu'on affirme du sujet.	Buffier, 1709
Le verbe est un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation.	Restaut 1732, Port Royal, 1753
Le verbe est un mot qui exprime, ou une action faite ou une action reçue par le sujet ; ou bien il ne signifie que l'état du sujet.	Wailly, 1731
Le verbe sert à affirmer la coexistence de l'attribut avec le sujet.	Condillac, 1755
Les verbes sont des mots qui expriment des êtres indéterminés en les désignant par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut.	Beauzée, 1767
Le verbe est un mot qui exprime ou l'existence proprement dite, ou l'existence modifiée.	Domergue, 1771
Le verbe est la partie d'oraison dont le principal usage est de signifier l'affirmation.	Dictionn. de l'Académie, 1772
Le verbe est un mot qui unit les qualités avec leurs objets et qui fait voir que les objets dont on parle existent avec telles ou telles qualités qu'on leur attribue.	Court de Gebelin, 1773
L'essence du verbe consiste à représenter l'action.	Girard, 1774
Le verbe est un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation.	Lévizac 1797
Le verbe est un mot qui sert à lier un attribut avec un sujet quelconque.	Sicard, 1801
Le verbe exprime l'idée qu'il représente comme existant réellement et effectivement dans un autre ; il est un attribut complet, il renferme l'idée d'une existence relative, à la vérité, mais réelle et effective.	Destutt-Tracy, 1804
Le verbe exprime ou une action qui se fait par le sujet, c'est-à-dire par le substantif qui le précède ; ou une action que reçoit ce même sujet, ou enfin l'état de ce sujet.	Abbé Guillon, 1807
Le verbe exprime la perception d'un rapport entre un sujet et un attribut.	Serreau et Boussi, 1824
Le verbe est une partie d'oraison qui désigne une action faite ou reçue par le sujet ou simplement l'état du sujet.	Laveaux, 1828
Le verbe est le mot qui, dans la proposition, exprime le rapport de l'attribut au sujet.	Boniface, 1829
Le verbe est un nom, signe de l'existence d'un rapport entre le sujet et l'attribut.	Darjou, 1829
Le verbe est un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation de quelque attribut, avec désignation de personnes, des nombres, des temps et des modes.	Girault-Duvivier, 1830
Le verbe est un mot dont on se sert pour exprimer que l'on est, ou que l'on fait quelque chose.	Lhomond, 1831
Le verbe est un mot qui exprime l'affirmation.	Noël-Chapsal, 1831

On pourrait contester le fait que les dates des citations ne sont pas toujours précises (par exemple la définition de Noël et Chapsal remonte en réalité à 1823, date de

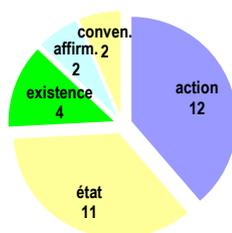
⁸ Il s'agit de définitions de l'article « verbe » ; cf. *ibid.*, *ad vocem*.

la première édition de leur *Nouvelle grammaire*) ou que la recherche de Bescherelle est incomplète, mais nous y retrouvons une certaine pertinence avec l'objet de notre travail. Nous soulignons que tous les auteurs de ces définitions ont employé au moins un des mots-clés du schéma précédent (« existence », « action », « état, convenance », « affirmation »), même si parfois nous trouvons des expressions équivalentes ; par exemple, en parlant du rapport entre le sujet et l'attribut, « convenance » ou « liaison » sont remplacées par les substantifs « perception », « existence » ou « coexistence ».

D'un point de vue statistique, nous avons représenté comme suit la fréquence des mots-clés, à partir du tableau 8 :



On peut comparer la fréquence des mots-clés avec celle que nous avons rencontrée dans les dictionnaires faisant partie de notre corpus :



Le résultat de cette statistique doit nécessairement tenir compte du fait que, en prenant en examen quatre dictionnaires de Claude Augé, il faut multiplier par quatre les mots-clés qu'il utilise.

Si l'on compare ces deux camemberts, on peut remarquer que le verbe n'est défini comme exprimant un « état » que par 5 grammairiens sur les 25 (soit 20%) cités par Bescherelle ; par contre 11 lexicographes sur 15 (soit plus de 73%) utilisent cette définition dans leurs dictionnaires. Si l'on considère que les premiers remontent à une période précédente (moitié XVI^e-début XIX^e) par rapport aux seconds (fin XVIII^e-début XX^e), on pourrait conclure que l'idée de verbe en tant qu' « état » devient de plus en plus répandue.

4.2. LES CONJUGAISONS

Comme nous l'avons fait pour le mot « verbe », nous commençons notre analyse en comparant les différentes définitions du mot « conjugaison » données par les dictionnaires (microstructure et annexe) :

Tab. 9 – « Conjugaison »

DICTIONNAIRE	MICROSTRUCTURE	ANNEXE
GATTEL	Manière de conjuguer un verbe. (P. 371, t. 1, vocable « conjugaison »).	Les diverses terminaisons de toutes les parties du verbe et principalement de l'infinitif. (P. X, t. 1, <i>Tables des conjugaisons par Wailly</i>).
BOISTE	Manière de conjuguer les verbes. (P. 99, vocable « conjugaison »).	Les diverses terminaisons de toutes les parties du verbe et principalement de l'infinitif. (P. 1, <i>Table des conjug. des verbes</i>).
NOËL - CHAPSAL	Arrangement suivi de toutes les terminaisons d'un verbe selon le mode, le temps, la personne et le nombre. (P. 192, vocable « conjugaison »).	Conjugaisons ou classes de verbes, que l'on distingue entr'elles par les terminaisons du présent de l'infinitif. (P. XIII, <i>Notions de grammaire française</i>).
RAYMOND	Assemblage des différentes terminaisons d'un verbe. (P. 337, t. 1, vocable « conjugaison »).	Conjugaisons différentes, que l'on distingue par la terminaison de l'infinitif. (P. XVI, t. 1, <i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>).
LANDAIS	La manière de conjuguer un verbe. Le mot conjugaison signifie sous un même	Conjuguer un verbe, c'est l'énoncer dans tous ses modes, ses temps, ses

	jouer : conjuguer un verbe, c'est le faire passer par tous les nombres, les modes, les temps et les personnes dont il est susceptible. (P. 604, t. 1, vocable « conjugaison »).	nombres et ses personnes, en lui donnant les radicaux, les désinences ou terminaisons qui lui appartiennent. (P. 17, t. 1, <i>Notions élémentaires et générales...</i>).
BESCHERELLE	Ensemble des formes auxquelles le verbe est soumis dans une langue. La conjugaison offre dans presque toutes les langues quatre grandes formes : le mode, le temps, le nombre, la personne. (P. 737, t. 1, vocable « conjugaison »).	
BOISSIÈRE	Conjuguer un verbe, former toutes ses inflexions. (P. 1387, vocable « verbe »).	La conjugaison d'un verbe est la réunion des différentes formes que prend ce verbe pour exprimer toutes les modifications dont il est susceptible dans sa signification. (P. 1425, <i>Résumé de grammaire</i>).
LA CHÂTRE	Ensemble des formes que reçoit un verbe dans une langue quelconque. Ces formes, dans presque toutes les langues, se classent selon le mode, le temps, le nombre et la personne. (P. 1066, t. 1, vocable « conjugaison »).	
LITTRÉ	On appelle ainsi la suite bien ordonnée des formes d'un verbe aux trois personnes du singulier et du pluriel dans tous les temps et dans tous les modes. (P. 737, t. 1, vocable « conjugaison »).	
LAROUSSE	Tableau de toutes les formes et désinences d'un verbe, suivant les voix, modes, temps, personnes et nombres. (P. 940, t. 4, vocable « conjugaison »).	
HATZFELD - DARMESTETER - TH.	Action de joindre successivement au radical d'un verbe les affixes qui servent à exprimer les changements de personnes, de nombres, de temps, de modes, de voix. [...] L'ensemble des formes diverses que prend ainsi le radical d'un verbe. (P. 503, t. 1, vocable « conjugaison »).	Le verbe a pour fonction d'exprimer l'activité, et il l'exprime à l'aide de modifications diverses dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle la conjugaison. (P. 258, t. 1, <i>Traité de la format. de la langue fran.</i>).
Cl. AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Manière de conjuguer un verbe. (P. 214, vocable « conjugaison »).	
Cl. AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	Manière de conjuguer un verbe ; tableau des différentes terminaisons d'un verbe, distribuées en voix, modes, temps et personnes. (P. 383, t. 1, vocable « conjugaison »).	
Cl. AUGÉ, <i>Lar. class. illustré</i>	Ensemble de formes que prend un verbe pour exprimer les différences de personnes, de nombre, de temps et de mode. (P. 229, vocable « conjugaison »).	
Cl. AUGÉ - P. AUGÉ, <i>Lar. élém. illustré</i>	Manière de conjuguer un verbe ; tableau des différentes terminaisons d'un verbe, distribuées en voix, modes, temps et personnes. (P. 171, vocable « conjugaison »).	

À première vue, nous pouvons constater qu'il n'y a pas de grandes différences parmi les définitions. Il est intéressant, à notre avis, de rappeler l'étymologie du mot que nous offre Landais, pour qui « conjuguer » signifie « mettre sous un même joug », c'est-à-dire « joindre ou relier des éléments différents » (nombre, mode, temps, personne).

Presque tous les auteurs se servent de mots indiquant une variation des formes verbales (« ensemble », « assemblage », « suite », « différences » ou « différentes », etc.). Mais, s'il y a un accord général sur la signification du mot « conjugaison », il n'en va pas de même pour le nombre de conjugaisons selon lesquelles classer les verbes. Nous allons donc présenter le résultat d'une recherche visant à éclaircir cet aspect.

Tab. 10 – Nombre de conjugaisons

DICTIONNAIRE	MICROSTRUCTURE	ANNEXE
GATTEL	/	L'infinitif de nos verbes se termine en <i>er</i> , <i>ir</i> , <i>oir</i> ou <i>re</i> [...], ce qui fait en général <u>quatre conjugaisons</u> . Cependant, comme les verbes en <i>ir</i> et en <i>re</i> se conjuguent différemment aux mêmes temps et aux mêmes personnes, on peut distinguer <u>jusqu'à onze conjugaisons</u> . (P. X, t. 1, <i>Tables des conjugaisons par Wailly</i>).
BOISTE	/	V. GATTEL (P. 1, <i>Table des conjugaisons des verbes</i>) Tous les verbes de la langue française n'ayant que quatre terminaisons différentes, on en a formé quatre classes de conjugaisons ; la première terminée en <i>er</i> , la seconde en <i>ir</i> , la troisième en <i>oir</i> , et la quatrième en <i>re</i> . (<i>Abrégé de la Grammaire Française</i>).
NOËL - CHAPSAL	Il y a <u>quatre conjugaisons</u> . (P. 192, vocable « conjugaison »).	Il y a <u>quatre conjugaisons</u> [...]. La première a le présent de l'infinitif terminé en <i>er</i> , comme <i>aimer</i> ; la deuxième en <i>ir</i> , comme <i>finir</i> . La troisième en <i>oir</i> , comme <i>recevoir</i> . La quatrième en <i>re</i> , comme <i>rendre</i> . (P. XIII, <i>Notions de grammaire française</i>).
RAYMOND	/	Il y a en français <u>quatre conjugaisons</u> différentes [...]. La première conjugaison a l'infinitif terminé en <i>er</i> , comme <i>aimer</i> . La seconde a l'infinitif terminé en <i>ir</i> , comme <i>finir</i> . La troisième a l'infinitif terminé en <i>oir</i> , comme <i>recevoir</i> . La quatrième a l'infinitif terminé en <i>re</i> , comme

		rendre. (P. XVI, t. 1, <i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>).
LANDAIS	Il y a en français <u>quatre espèces de conjugaisons</u> . (P. 604, t. 1, vocable « conjugaison »).	Il y a <u>quatre conjugaisons</u> pour les verbes réguliers : la première a le présent de l'infinitif en <i>er</i> ; la seconde en <i>ir</i> ; la troisième en <i>oir</i> ; la quatrième en <i>re</i> . (P. 17, t. 1, <i>Notions élémentaires et générales...</i>).
BESCHERELLE	Il y a <u>quatre conjugaisons</u> . La première en <i>er</i> , comme <i>aimer</i> ; la seconde a l'infinitif terminé en <i>ir</i> , comme <i>finir</i> ; la troisième en <i>oir</i> , comme <i>recevoir</i> ; et la quatrième en <i>re</i> , comme <i>rendre</i> . (P. 737, t. 1, vocable « conjugaison »).	
BOISSIÈRE	/	On distingue habituellement <u>quatre conjugaisons</u> , dont la 1 ^{re} a le présent de l'infinitif terminé en <i>er</i> , comme <i>aimer</i> , la 2 ^e en <i>ir</i> , comme <i>finir</i> , la 3 ^e en <i>oir</i> , comme <i>recevoir</i> , et la 4 ^e en <i>re</i> , comme <i>rendre</i> . (P. 1426, <i>Résumé de grammaire</i>).
LITTRÉ	Il y a en français <u>quatre conjugaisons</u> que l'on distingue par la terminaison des infinitifs : en <i>er</i> , en <i>oir</i> , en <i>re</i> et en <i>ir</i> . (P. 737, t. 1, vocable « conjugaison »).	
LA CHÂTRE	Il y a, en français, <u>quatre conjugaisons</u> [...]. La première a l'infinitif terminé en <i>er</i> , comme <i>aimer</i> ; la seconde a l'infinitif terminé en <i>ir</i> , comme <i>finir</i> ; la troisième a l'infinitif terminé en <i>oir</i> , comme <i>recevoir</i> ; la quatrième a l'infinitif terminé en <i>re</i> , comme <i>rendre</i> . (P. 1066, t. 1, vocable « conjugaison »).	
LAROUSSE	On a classé les verbes en un certain nombre de conjugaisons, [...] : <u>première, deuxième, troisième, quatrième</u> . (P. 940, t. 4, vocable « conjugaison »).	
HATZFELD - DARMESTETER - TH.	/	/
Cl. AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Il y a, en français, <u>quatre conjugaisons</u> [...] : les verbes de la 1 ^{re} conjugaison sont terminés en <i>er</i> ; ceux de la 2 ^e , en <i>ir</i> ; ceux de la 3 ^e , en <i>oir</i> ; ceux de la 4 ^e , en <i>re</i> . (P. 214, vocable « conjugaison »).	
Cl. AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> . (P. 383, t. 1, vocable « conjugaison »).	
Cl. AUGÉ, <i>Lar. class. illustré</i>	Les verbes de forme active sont rangés en <u>trois groupes</u> : 1 ^e les verbes du type chanter, avec l'infinitif en <i>er</i> et le présent en <i>e</i> ; 2 ^e les verbes du type finir, avec l'infinitif en <i>ir</i> et le participe présent en <i>issant</i> (finissant) ; 3 ^e tous les autres verbes. (P. 229, vocable « conjugaison »).	

Cl. AUGÉ - P. AUGÉ, <i>Lar. élém. illustré</i>	V. <i>Lar. class. illustré.</i> (P. 171, vocable « conjugaison »).	
--	---	--

Une première remarque s'impose : le dictionnaire de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas est le seul qui ne fournit aucun renseignement sur le nombre des conjugaisons, ni dans la microstructure, ni dans l'annexe grammaticale. On pourrait supposer que les auteurs partagent l'avis de Boissière, qui affirme que « cette distinction [les quatre conjugaisons] n'a pas une grande utilité, et [qu'] elle n'est probablement qu'une imitation des grammairiens latins »⁹.

D'après ce tableau, nous avons isolé quatre groupes de dictionnaires en fonction du nombre des conjugaisons proposées :

A) 4 conjugaisons :

NOËL-CHAPSAL	}	1 ^e conjugaison en « -ER »
RAYMOND		
LANDAIS		2 ^e " « -IR »
BESCHERELLE		
BOISSIÈRE		3 ^e " « -OIR »
LA CHÂTRE		
LAROUSSE		4 ^e " « -RE »
AUGÉ (P.L.I.) AUGÉ (L.L.P.T.)		

B) 4 conjugaisons :

	1 ^e conjugaison en « -ER »
LITTRÉ	2 ^e " « -OIR »
	3 ^e " « -RE »
	4 ^e " « -IR »

⁹ P. BOISSIÈRE, *Dictionnaire analogique...*, op. cit., p. 1426.

C) 4 ou 11 conjugaisons :

C₁)

GATTEL	1 ^e conj. en « -ER »	
	2 ^e " « -IR »	1 ^e branche : type <i>finir</i>
		2 ^e branche : type <i>sentir</i>
		3 ^e branche : type <i>ouvrir</i>
		4 ^e branche : type <i>tenir</i>
	3 ^e " « -OIR »	
	4 ^e " « -RE »	1 ^e branche : verbes en « -AIRE », type <i>plaire</i>
		2 ^e branche : verbes en « -AÎTRE » / « -OÎTRE », type <i>naître</i> / <i>paroître</i>
		3 ^e branche : verbes en « -IRE » / « -UIRE », type <i>circonscire</i> / <i>cuire</i>
		4 ^e branche : verbes en « -AINDRE » / « -EINDRE » / « -OINDRE », type <i>craindre</i> / <i>peindre</i> / <i>joindre</i>
5 ^e branche : verbes en « -DRE » / « -CRE » / « -PRE » / « -TRE » / « -VRE », type <i>rendre</i> / <i>vaincre</i> / <i>rompre</i> / <i>mettre</i> / <i>vivre</i>		

C₂)

BOISTE	1 ^e conj. en « -ER »	
	2 ^e " « -IR »	1 ^e branche : type <i>finir</i>
		2 ^e branche : type <i>sentir</i>
		3 ^e branche : type <i>ouvrir</i>
		4 ^e branche : type <i>tenir</i>
	3 ^e " « -OIR »	
	4 ^e " « -RE »	4 ^e (<i>sic</i>) branche : verbes en « -AIRE » type <i>plaire</i>
		2 ^e branche : verbes en « -AÎTRE / -OÎTRE » type <i>paroître</i>
		3 ^e branche : verbes en « -IRE » type <i>reduire</i>
		4 ^e branche : verbes en « -AINDRE / -EINDRE / -OINDRE » type <i>plaindre</i>
5 ^e branche : verbes irréguliers		

D) Trois conjugaisons :

AUGÉ (L.C.I.)	1 ^e conjugaison en « -ER »
AUGÉ (L.E.I.)	2 ^e " « -IR »
	3 ^e " tous les autres verbes

Nous remarquons qu'il y a une différence entre Littré et les autres auteurs qui subdivisent les verbes en quatre conjugaisons : Littré considère les verbes en « -ir »

comme faisant partie de la 4^e conjugaison et les verbes en « -oir » de la 2^e ; il est évident qu'il reprend ici l'ordre des conjugaisons latines. Dans le schéma suivant, on peut voir l'évolution des désinences verbales du français à partir du latin :

	LAT.		FR.
1 ^e	« -are » : AMARE	→	« -er » : AIMER
2 ^e	« -ēre » : VIDĒRE	↘	« -ir » : VENIR
3 ^e	« -ĕre » : SCRIBĒRE	↘	« -oir » : VOIR
4 ^e	« -ire » : VENIRE	↘	« -re » : ÉCRIRE

Gattel utilise la table des conjugaisons de Wailly et Boiste la reprend. Les deux auteurs divisent la 2^e conjugaison en quatre branches et la 4^e en cinq ; voilà pourquoi ils affirment, dans leur annexe, qu'on peut distinguer jusqu'à onze conjugaisons. Les quatre branches de la 2^e et les premières quatre de la 4^e sont les mêmes pour les deux, si ce n'est que dans l'annexe de Boiste il y a une coquille (la 1^e branche de la 4^e conjugaison est appelée « quatrième », comme on peut le voir dans le schéma C₂). Gattel ajoute une 5^e branche qui regroupe les verbes se terminant par « -dre » / « -cre » / « -pre » / « -tre » / « -vre » ; par contre Boiste affirme simplement que la 5^e branche regroupe tous les verbes irréguliers qui ne peuvent être classés dans les quatre premières. Cela s'explique par le fait que, d'après Boiste, il n'y a pas assez de verbes réguliers, avec ces désinences, pour former un groupe homogène.

Raymond mérite un discours à part ; quoiqu'il distingue quatre conjugaisons – on peut le voir dans notre schéma – il ajoute un « Tableau des temps primitifs » où il utilise quatre verbes modèles pour la deuxième conjugaison et cinq pour la quatrième¹⁰ ; il semble donc reprendre la subdivision respectivement en quatre et cinq groupes, comme le font Gattel et Boiste :

¹⁰ Cf. F. RAYMOND, *Dictionnaire général...*, cit, t. 1, p. XIX.

Fig 9 – Raymond: tableau des temps primitifs

	<i>Présent de l'Infinitif.</i>	<i>Participe présent.</i>	<i>Participe passé.</i>	<i>Présent de l'Indicatif.</i>	<i>Prétérit de l'Indicatif.</i>
PREMIÈRE CONJUGAISON.	Aimer.	Aimant.	Aimé.	J'aime.	J'aimai.
SECONDE CONJUGAISON.	Finir. Sentir. Ouvrir. Tenir.	Finissant. Sentant. Ouvrant. Tenant.	Fini. Senti. Ouvert. Tenu.	Je finis. Je sens. J'ouvre. Je tiens.	Je finis. Je sentis. J'ouvris. Je tins.
TROISIÈME CONJUGAISON.	Recevoir.	Recevant.	Reçu.	Je reçois.	Je reçus.
QUATRIÈME CONJUGAISON.	Rendre. Plaire. Paraître. Réduire. Plaindre.	Rendant. Plaisant. Paraissant. Réduisant. Plaignant.	Rendu. Plu. Paru. Réduit. Plaint.	Je rends. Je plais. Je parais. Je réduis. Je plains.	Je rendis. Je plus. Je parus. Je réduisis. Je plaignis.

En effet, même si Raymond ne fait pas explicitement référence à onze conjugaisons, nous pouvons remarquer que, en utilisant quatre verbes-modèles dans la 2^e et cinq dans la 4^e, la référence à Gattel et Boiste est évidente.

Landais aussi divise les verbes en quatre conjugaisons, même si dans sa *Grammaire des grammaires* il précisait :

Quant aux quatre *conjugaisons*, nous les avons adoptées, non parce qu'il n'y en a que quatre, mais parce que le présent de l'infinitif a quatre terminaisons dans notre langue et que ces terminaisons sont autant de points de ralliement pour l'esprit¹¹.

Nous comprenons donc que pour Landais, comme le dira plus tard Boissière, la division en quatre conjugaisons n'a pas une grande importance, puisqu'il ne s'agit que d'une convention.

À partir du *Larousse classique illustré* (1910), Augé passe de quatre à trois conjugaisons. Ce qu'il faut souligner, c'est que la 3^e conjugaison n'a plus de verbes-modèles, mais qu'elle regroupe tout simplement les verbes qui ne suivent pas la 1^e ou la 2^e.

En conclusion, d'un côté il y a les efforts des héritiers de Wailly qui, pour regrouper un grand nombre de verbes, arrivent à distinguer jusqu'à onze conjugaisons, chacune avec son modèle. Le but de cette opération est de réduire au maximum les verbes irréguliers, en les « transformant » en réguliers (à ce propos, nous rappelons la

¹¹ N. LANDAIS, *Grammaire des grammaires...*, t. 1, cit., p. 326.

définition donnée par La Châtre, d'après qui les verbes réguliers sont « ceux qui se conjuguent dans tous les temps comme le verbe modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent »¹²). Nous estimons que l'intention des héritiers de Wailly (Gattel et Boiste en premier) est de fournir un instrument didactique aux apprenants de la langue pour mémoriser plus rapidement les différentes conjugaisons.

Au contraire, Augé réduit radicalement le nombre des conjugaisons dans ses deux derniers dictionnaires : on passe de onze à trois. Son choix peut être expliqué par ce qu'il dit à propos de la 3^e et dernière conjugaison à laquelle appartiendraient « tous les autres verbes »¹³ ; peut-être l'auteur se convainc de l'inutilité de rechercher d'autres conjugaisons avec d'autres modèles qui n'embrasseraient qu'un nombre exigü de verbes. Donc, il vaut mieux les définir, de manière opérationnelle, comme « irréguliers ».

4.3. VERBES « AUXILIAIRES »

Il y a des verbes qui ne sont pas classés parmi les conjugaisons susmentionnées ; il s'agit des « auxiliaires » dont nous rapportons ici les définitions repérées, et dans la microstructure (vocable « auxiliaire »), et dans les annexes de nos dictionnaires.

Tab. 11 – « Auxiliaire »

DICTIONNAIRE	MICROSTRUCTURE	ANNEXE
GATTEL	Ceux qui servent à former les temps composés des autres verbes ; la langue Française en a deux, <i>être</i> et <i>avoir</i> . (P. 119, t. 1, vocable « auxiliaire »).	Il y a dans notre Langue deux verbes qui servent à conjuguer en grande partie tous les autres ; ce sont <i>avoir</i> et <i>être</i> . Voilà pourquoi on les appelle (<i>sic</i>) <i>verbes auxiliaires</i> , du mot latin <i>auxilium</i> , aide secours. (P. X, t. 1, <i>Tables des conjugaisons par Wailly</i>).
BOISTE	/	V. GATTEL. (P. 1, <i>Table des conjugaisons</i>). Le verbe <i>être</i> étant essentiel à la formation de tous les temps des verbes passifs, et étant nécessaire, ainsi que le

¹² M. LA CHÂTRE, *Dictionnaire universel...*, op. cit., t. 2, vox « régulier ».

¹³ V. tableau 10.

		verbe <i>avoir</i> , à la formation des temps composés des autres verbes, ils ont été appelés verbes <i>auxiliaires</i> . (<i>Abrégé de la Grammaire Française</i>).
NOËL, CHAPSAL	Celui qui sert à en conjuguer un autre. (P. 68, vocable « auxiliaire »).	Les verbes <i>avoir</i> et <i>être</i> servant à conjuguer tous les autres verbes dans leurs temps composés. (P. XIII, <i>Notions de grammaire française</i>).
RAYMOND	Il se dit des verbes qui servent à former plusieurs temps des autres verbes. <i>Avoir</i> et <i>être</i> sont les verbes auxiliaires de la langue française. (P. 132, t. 1, vocable « auxiliaire »).	Il y a deux verbes que l'on nomme <i>auxiliaires</i> : parce qu'ils aident à conjuguer tous les autres. (P. XVI, t. 1, <i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>).
LANDAIS	V. GATTEL. (P. 232, t. 1, vocable « auxiliaire »).	/
BOISSIÈRE	/	Les deux verbes <i>avoir</i> et <i>être</i> se combinent souvent avec les autres verbes pour former ce qu'on appelle des temps composés ; on leur donne alors le nom de <i>verbes auxiliaires</i> . (P. 1425, <i>Résumé de grammaire</i>).
LITTRÉ	Verbe qui sert à former les temps composés des autres verbes. (P. 254, t. 1, vocable « auxiliaire »)	
BESCHERELLE	Verbes qui servent à conjuguer les autres et à en former divers temps, comme en français être et avoir. (P. 303, t. 1, vocable « auxiliaire »).	
LA CHÂTRE	Les verbes <i>avoir</i> et <i>être</i> , qui entrent dans les formes composées des temps [...]. On peut dire, en général, que le verbe <i>être</i> entre dans les formes composées qui expriment l'état, et que le verbe <i>avoir</i> entre dans les formes composées qui expriment l'action [...]. Quelques grammairiens modernes reconnaissent deux autres verbes auxiliaires, c'est <i>aller</i> et <i>venir</i> . Le premier sert à former un futur prochain, <i>je vais faire</i> ; le second à former un passé prochain, <i>je viens de faire</i> . (P. 452, t. 1, vocable « auxiliaire »).	
LAROUSSE	Se dit des verbes qui servent à former les temps composés des autres verbes [...]. Ce n'est point dans la terminaison des verbes qu'il faut chercher les <i>auxiliaires</i> . (PP. 1021-1022, t. 1, vocable « auxiliaire »).	
HATZFELD, DARMESTETER, TH.	Qui sert à conjuguer certains temps des verbes. (P. 169, t. 1, vocable « auxiliaire »).	/
Cl. AUGÉ, <i>Petit Larousse illustré</i>	Se dit des verbes <i>avoir</i> et <i>être</i> , parce qu'ils aident à conjuguer les autres verbes.	

	(P. 78, vocable « auxiliaire »).	
Cl. AUGÉ, <i>Le Larousse pour tous</i>	V. <i>Petit Larousse illustré</i> . (P. 135, t. 1, vocable « auxiliaire »).	
Cl. AUGÉ, <i>Larousse classique illustré</i>	V. <i>Petit Larousse illustré</i> . (P. 88, vocable « auxiliaire »).	
Cl. AUGÉ - P. AUGÉ, <i>Lar. élém. illustré</i>	Les verbes <i>avoir</i> et <i>être</i> , qui servent à former les temps composés des autres verbes. (P. 65, vocable « auxiliaire »).	

Larousse affirme qu'il ne faut pas rechercher les auxiliaires « dans la terminaison des verbes »¹⁴, c'est-à-dire que ces verbes n'appartiennent à aucune conjugaison. Néanmoins, dans l'annexe du dictionnaire de Noël-Chapsal, « avoir » figure en tant que verbe irrégulier de la troisième conjugaison, comme on peut remarquer dans l'image suivante¹⁵ :

Fig. 10 – Noël-Chapsal : avoir, verbe irrégulier

**VERBES IRRÉGULIERS DE LA TROISIÈME
CONJUGAISON.**

APERCEVOIR.

Se conjugue sur voir.

A VOIR.

**Ce verbe est un des plus irréguliers; nous
en avons donné la conjugaison.**

La Châtre se distingue des autres lexicographes parce qu'il souligne que « quelques grammairiens modernes »¹⁶ ajoutent à la catégorie des auxiliaires les verbes « aller » et « venir ». Il n'en cite aucun, mais nous avons vérifié cette affirmation et nous proposons l'exemple suivant tiré de la grammaire de Warnéry remontant à 1843 : « lorsque le temps du prédicat n'est pas désigné par la flexion même du verbe, il est exprimé par les verbes auxiliaires *être, avoir, aller, venir* »¹⁷.

Gattel nous rappelle l'étymologie du mot « auxiliaire », qui vient du latin « *auxilium* » et signifie « aide », « secours ». Cela expliquerait et synthétiserait la fonction de ces verbes, que tous nos auteurs partagent, c'est-à-dire aider à former les temps composés des autres verbes.

Pour avoir un aperçu complet, nous estimons intéressant de joindre les

¹⁴ V. tableau 11.

¹⁵ F. NOËL, Ch. P. CHAPSAL, *Nouveau dictionnaire...*, cit., p. XXI.

¹⁶ V. tableau 11.

¹⁷ A. WARNÉRY, *Grammaire théorique et pratique de la langue française*, Paris, Cherbuliez et C^{ie}, 1843, p. 53.

définitions du mot « auxiliaire » que Noël-Chapsal et Bescherelle donnent dans leurs grammaires respectives :

Tab. 12 – « Auxiliaire » dans les grammaires

NOËL - CHAPSAL	Le verbe <i>avoir</i> n'est verbe auxiliaire que lorsqu'il est accompagné du participe passé d'un autre verbe [...]. Hors ce cas, il est verbe <i>actif</i> [...]. Le verbe <i>être</i> , n'étant pas accompagné du participe passé d'un autre verbe, cesse d' <i>être</i> verbe <i>auxiliaire</i> , et alors il est verbe <i>substantif</i> . (PP. 37-39, <i>Nouvelle grammaire...</i>).
BESCHERELLE	Le <i>verbe auxiliaire avoir</i> sert non seulement à se conjuguer lui-même dans les temps composés, mais encore à conjuguer les <i>temps composés</i> du verbe <i>être</i> , ceux de tous les verbes <i>actifs</i> et <i>unipersonnels</i> et ceux de la presque totalité des <i>verbes neutres</i> . Le <i>verbe auxiliaire être</i> sert à conjuguer tous les <i>verbes passifs</i> , les <i>temps composés</i> des <i>verbes réfléchis</i> , et ceux de quelques <i>verbes neutres</i> . (P. 514, <i>Grammaire nationale...</i>).

Ces auteurs en effet complètent la définition du mot en ajoutant quelques considérations à propos de l'usage des verbes « avoir » et « être ».

Noël et Chapsal affirment que ces deux verbes ne deviennent des auxiliaires que lorsqu'ils sont suivis d'un participe passé ; autrement, « avoir » est un verbe actif et « être » substantif (ces deux catégories verbales feront l'objet d'un chapitre à part).

Bescherelle précise pour quelles typologies de verbes « avoir » et « être » servent comme auxiliaires : « avoir » pour les verbes actifs, unipersonnels et la plupart des neutres ; « être » pour les verbes passifs, réfléchis et quelques neutres.

Nous retrouvons un résumé des observations de ces auteurs aux articles « avoir » et « être », dont voici le tableau complet :

Tab. 13 – « Avoir » et « être »

DICTIONNAIRE	« AVOIR »	« ÊTRE »
GATTEL	V. act. [...] comme verbe auxil. sert, soit à se conjuguer lui-même [...] soit à conjuguer tous les verbes actifs et presque tous les verbes neutres. (P. 127, t. 1).	Verbe auxiliaire. (P. 622, t. 1).
BOISTE	V. a. (P. 38).	V. <i>auxiliaire, imperson.</i> (P. 168).
NOËL - CHAPSAL	V. a. [...] V. auxiliaire, sert à former tous les temps composés des verbes qui expriment une action. (P. 71).	V. subst. [...] V. auxil. sert à conjuguer les verbes passifs, certains verbes neutres et impersonnels [...] il s'emploie dans les verbes pronominaux pour le verbe avoir. (P. 336).
RAYMOND	V. a. [...] <i>Avoir</i> , comme verbe auxiliaire, sert, soit à se conjuguer	V. auxil. que les grammairiens nomment

	lui-même [...] soit à conjuguer tous les verbes [actifs] et presque tous les verbes neutres. (P. 136, t. 1).	aussi le verbe substantif. (P. 549, t. 1).
LANDAIS	V. act. [...] avoir, comme verbe auxiliaire, sert, soit à se conjuguer lui même [...] soit à conjuguer tous les verbes actifs et presque tous les verbes neutres. (PP. 239-240, t. 1).	V. substantif [...] sert à conjuguer, 1° les verbes passifs dans tous les temps [...] 2° les temps des verbes pronominaux, et quelques verbes actifs pris absolument [...] 3° les temps composés des verbes neutres dont le participe est déclinable. (P. 944, t. 1).
BESCHERELLE	V. a. et irreg. [...] <i>Avoir</i> est aussi un verbe auxiliaire et sert à former la plupart des temps passés des autres verbes. (P. 316, t. 1).	V. subst. et auxil. [...] Se joint comme auxiliaire aux participes passés des verbes actifs. (P. 1189, t. 1).
BOISSIÈRE	/	/
LITTRÉ	V. t. [...] verbe auxiliaire dans la conjugaison. (P. 269, t. 1).	V. i. [...] Être s'emploie comme auxiliaire des verbes passifs (en ses temps simples et composés : je suis aimé, j'ai été aimé), et d'un grand nombre de verbes neutres (seulement en ses temps simples). (P. 1532, t. 2).
LA CHÂTRE	V. a. [...] avoir est aussi un verbe auxiliaire dans la conjugaison, et il sert à former la plupart des temps passés des autres verbes. (P. 463, t. 1).	v. subst. et auxil. [...] se joint comme auxiliaire aux participes passés des verbes actifs et aux participes déclinables de quelques verbes neutres, pour former des locutions passives. (P. 1306, t. 1).
LAROUSSE	V. a. ou tr. [...] employé seul avec le participe d'un autre verbe, <i>avoir</i> forme les temps composés. (P. 1084, t. 1).	V. n. [...] sert à lier l'attribut au sujet, que cet attribut soit exprimé ou sous-entendu [...] comme verbe auxiliaire être s'emploie avec les participes passés des verbes actifs pour en former de véritables verbes passifs. (P. 1070, t. 7).
HATZFELD - DARMESTETER - TH.	V. tr. [...] se construit avec le part. passé du verbe exprimant l'action. (P. 176, t. 1).	V. intr. et subst. [...] verbe intransitif qui exprime la réalité [...] Verbe substantif qui lie l'attribut au sujet de la proposition. (PP. 981-982, t. 1).
Cl. AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	V. a. [...] C'est un des deux v. auxil. servant à conjuguer les autres verbes. (P. 81).	V. n. et subst. [...] Sert d'auxiliaire dans les temps composés des verbes passifs, réfléchis et de certains verbes neutres. (P. 364).
Cl. AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. a. [...] c'est un des deux verbes auxiliaires servant à conjuguer les autres verbes. (P. 140, t. 1).	V. subst. [...] sert d'auxiliaire dans les temps composés des verbes passifs, réfléchis, et de certains verbes neutres. (PP. 617-618, t. 1).
Cl. AUGÉ, <i>Lar. class. ill.</i>	V. a. [...] V. auxil. servant à conjuguer les autres verbes. (P. 91).	V. <i>Le Lar. pour tous</i> (P. 372).
Cl. AUGÉ - P. AUGÉ <i>Lar. élém. ill.</i>	V. a. [...]. <i>Avoir</i> est le verbe auxil. servant à former les temps composés des verbes d'action. (P. 68).	V. <i>Le Lar. pour tous</i> (P. 304).

(Légende : a. / act. : actif ; intr. : intransitif ; n. : neutre ; subst. : substantif ; tr. : transitif ; v. : verbe)

Nous nous contentons ici de mener quelques réflexions sur le traitement des auxiliaires à l'intérieur des dictionnaires ; nous approfondirons certaines définitions utilisées dans le tableau ci-dessus (« actif », « intransitif », « neutre », etc.) dans le chapitre suivant, où il sera question des différentes typologies de verbes.

D'abord, nous relevons une faute de Raymond, qui, en reprenant la définition d'« avoir » de Gattel (ce verbe servirait « à conjuguer tous les verbes actifs et presque tous les verbes neutres »¹⁸), oublie l'adjectif « actifs », ce qui fait que la phrase devient incomplète. Il y a peut-être une autre faute, commise par Bescherelle et ensuite par La Châtre : ils affirment qu'« avoir » sert à « former la plupart des temps passés des autres verbes »¹⁹. Il se peut qu'ils confondent le syntagme « temps passés » avec « temps composés », plus appropriée, utilisée d'ailleurs par d'autres lexicographes (v. ce dernier tableau).

Les verbes « avoir » et « être » ne paraissent pas seulement comme auxiliaires, mais ils sont d'abord classés en tant que verbes transitifs, intransitifs, etc. Ce n'est que par la suite que leur usage comme auxiliaires sera expliqué de façon plus ou moins complète.

4.4. VERBES « RÉGULIERS » ET « IRRÉGULIERS »

Nous reprenons ici le paragraphe sur les conjugaisons (4.2.), où nous avons remarqué la volonté de quelques auteurs de repérer un grand nombre de verbes qui devraient servir de modèle pour beaucoup de verbes réguliers. Après analyse, il s'ensuit que le concept de verbe « régulier » ne peut être considéré comme absolu.

Si nous comparons, par exemple, les dictionnaires de Gattel et Boiste aux deux derniers de Claude Augé, il en résulte que la quantité de verbes réguliers dans les premiers est considérablement supérieure.

Avant d'approfondir ce discours, nous jugeons bon présenter un panorama complet des définitions que les lexicographes ont données des mots « régulier » et « irrégulier » rapportés au verbe (nous avons recherché dans les articles « verbe »,

¹⁸ V. tableau 13.

¹⁹ *Ibid.*

« régulier », « irrégulier » et – le cas échéant – dans les annexes et les tables verbales).

Tab. 14 – « Régulier » et « irrégulier »

DICTIONNAIRE	DÉFINITION DE « RÉGULIER »	DÉFINITION D' « IRRÉGULIER »
GATTEL	Ceux qui suivent dans la formation de leurs temps les règles générales des conjugaisons. (P. 408, t. 2, vocable « régulier »).	/
NOËL - CHAPSAL	/	On appelle verbes <i>irréguliers</i> ceux dont les terminaisons des temps primitifs et des temps dérivés ne sont pas en tout conformes à celles du verbe qui leur sert de modèle. (P. 56, <i>Notions de grammaire française</i>).
RAYMOND	Celui qui suit, dans la formation de ses temps, les règles générales des conjugaisons. (P. 731, t. 2, vocable « verbe »).	Celui qui ne suit aucune de ces règles. (P. 731, t. 2, vocable « verbe »).
LANDAIS	V. RAYMOND (P. 732, t. 2, vocable « régulier »).	Celui qui ne suit pas ces règles. (P. 971, t. 2, vocable « verbe »). Ceux dont l'orthographe ou les terminaisons des temps ne sont pas selon les règles des conjugaisons qui doivent leur servir de modèle. (P. 26, t. 1, <i>Notions élémentaires et générales de...</i>).
BESCHERELLE	Ceux qui se conjuguent dans tous les temps comme le verbe modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent. (P. 1609, t. 2, vocable « verbe »).	Ceux qui ne conjuguent pas comme le verbe modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent. (P. 1609, t. 2, vocable « verbe »).
LITTRÉ	V. GATTEL (PP. 1568-1569, t. 4, vocable « régulier »)	Qui n'est point selon les règles, qui ne suit point les règles. (P. 155, t. 3, vocable « irrégulier »).
LA CHÂTRE	V. BESCHERELLE (P. 1516, t. 2, vocable « verbe »).	V. BESCHERELLE (P. 1516, t. 2, vocable « verbe »).
LAROUSSE	Ceux dont la conjugaison est conforme aux types adoptés pour servir de modèles généraux. (P. 870, t. 13, vocable « régulier »). Verbe qui se conjugue entièrement comme celui qui est donné pour type de la conjugaison à laquelle il appartient. (P. 891, t. 15, vocable « verbe »).	Se dit des mots dont la déclinaison ou la conjugaison s'écartent du type auquel ces mots appartiennent. (P. 794, t. 9, vocable « irrégulier »).
HATZFELD - DARMESTETER - TH.	Qui suivent les lois ordinaires de la conjugaison. (P. 1909, t. 2, vocable « régulier »).	/
Cl. AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Qui suivent les règles générales des conjugaisons. (P. 844, vocable « régulier »).	V. LAROUSSE (P. 523, vocable « irrégulier »).
Cl. AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Lar. Illustré</i> (P. 583, t. 2, vocable « régulier »).	V. LAROUSSE (P. 917, t. 1, vocable « irrégulier »).

Cl. AUGÉ, <i>Lar. class. ill.</i>	V. <i>Petit Lar. Illustré</i> (P. 873, vocable « régulier »).	V. LAROUSSE (P. 528, vocable « irrégulier »).
Cl. AUGÉ - P. AUGÉ, <i>Lar. élém. ill.</i>	V. <i>Petit Lar. Illustré</i> (P. 678, vocable « régulier »).	V. LAROUSSE (P. 433, vocable « irrégulier »).

Verbe régulier ou irrégulier ? La réponse est plus complexe que l'on ne croit. Dans le tableau ci-dessus nous pouvons distinguer deux positions différentes, que nous identifierons comme les « possibilistes » et les « intransigeants ».

Les premiers (Gattel, Raymond, Littré et Hatzfeld-Darmesteter) définissent « régulier » un verbe qui suit les règles/lois générales ou ordinaires ; quelques-uns de ces auteurs (Littré et Raymond) ajoutent qu'un verbe « irrégulier » est celui qui ne suit point les règles, voire aucune de ces règles. Nous sommes donc autorisés à considérer comme « régulier » un verbe qui, en général, se conjugue comme le verbe modèle du groupe auquel il appartient, même s'il présente quelques particularités qui le distingue de son modèle.

Du côté opposé il y a les « intransigeants » (Noël-Chapsal, Bescherelle, La Châtre, Larousse et Landais), qui affirment qu'un verbe est « régulier » quand il se conjugue, dans tous ses temps, comme son modèle de référence ; par contre, pour qu'un verbe soit « irrégulier », il suffit que sa conjugaison ne soit pas du tout conforme ou qu'elle s'écarte du modèle. Landais pousse à l'extrême son « intransigeance » en affirmant que les verbes irréguliers sont « ceux dont l'orthographe ou les terminaisons des temps ne sont pas selon les règles »²⁰. Nous avons souligné la conjonction « ou » parce qu'il nous semble que pour Landais une simple modification orthographique peut être considérée comme un élément d'irrégularité. S'il avait employé la conjonction « et », l'« irrégularité » aurait dû être soumise à deux conditions, à savoir les différences orthographiques et de terminaison.

Entre ces deux groupes (« possibilistes » et « intransigeants ») on pourrait situer Augé, dont la position nous semble incertaine : il paraît qu'il se contente de repérer des « règles générales » comme Gattel et Raymond, mais il reprend Larousse quand il affirme que, si la conjugaison s'écarte, on doit parler de verbe « irrégulier ». À ce propos, nous devons nécessairement rappeler ici le passage de quatre à trois conjugaisons dans ses deux derniers dictionnaires (*Larousse classique illustré* et *Larousse élémentaire illustré*). En effet, ce qui nous intéresse c'est de démontrer que,

²⁰ V. tableau 14.

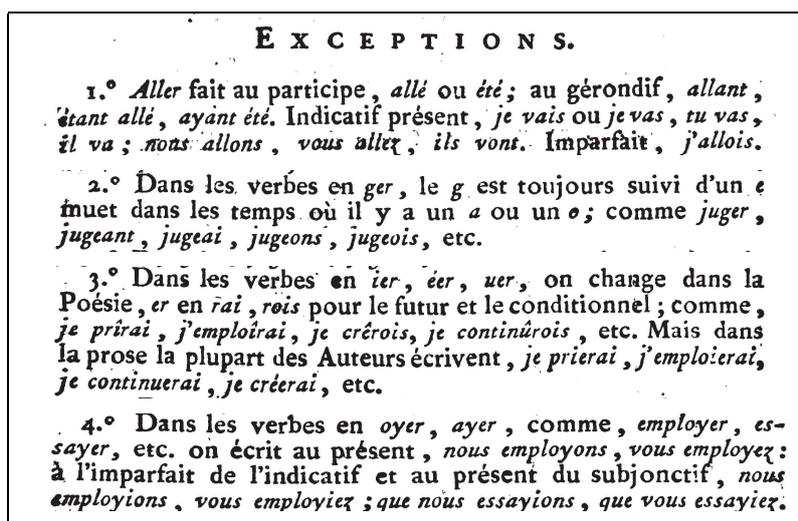
dans les ouvrages lexicographiques du corpus, le mot « régulier » ne peut avoir de valeur absolue. Voilà pourquoi Augé nous servira comme exemple pour comprendre la complexité du sujet.

Dans le tableau « nombre des conjugaisons », nous trouvons cette phrase d'Augé :

Les verbes de forme active sont rangés en trois groupes : 1^e les verbes du type chanter, avec l'infinitif en *er* et le présent en *e* ; 2^e les verbes du type finir, avec l'infinitif en *ir* et le participe présent en *issant* (finissant) ; 3^e tous les autres verbes²¹.

Il est maintenant nécessaire de relire cette phrase avec attention. Il paraît qu'il ne considère comme réguliers que les verbes du 1^{er} groupe suivant le modèle « chanter » et la branche des verbes du 2^e groupe ayant comme modèle « finir ». Pour comprendre où pourrait nous mener cette considération, revenons au dictionnaire du « possibiliste » Gattel. Pour la 1^e conjugaison, il ne parle pas d'irrégularités, mais plutôt d'exceptions ; que veut-il entendre par « exception » ? Peut-être qu'il reprend la sentence latine « *exceptio probat regulam* », soit l'exception confirme la règle ? Ou bien il considère le mot « exception » comme synonyme de « particularité », « irrégularité » ? Examinons de près les explications que Gattel nous donne dans cette image²² :

Fig. 11 – Gattel : exceptions verbes du 1^{er} groupe



Or, parmi les « exceptions » du 1^e point figure le verbe « aller » qui est

²¹ V. tableau 10.

²² Cf. Cl.-M. GATTEL, *Nouveau dictionnaire portatif...*, cit., t. 1, p. XXIV.

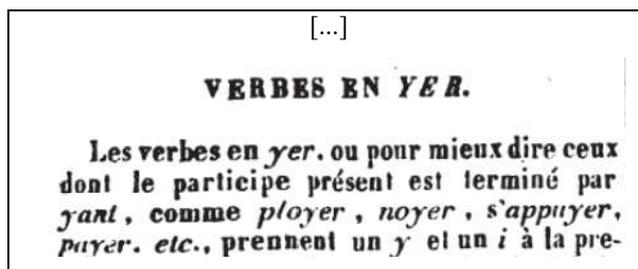
universellement considéré comme « irrégulier », voire le seul verbe irrégulier de la 1^e conjugaison. Donc les verbes dont il est question dans les points qui suivent (verbes se terminant en « -ger », « -ier », « -éer », « -uer », « -oyer », « -ayer ») sont-ils des « exceptions » comme « aller » ? Pourtant ces verbes ne présentent que quelques particularités orthographiques que seul l'« intransigeant » Landais jugerait suffisantes à en faire des « irréguliers ». Il faut souligner que Boiste, dans son dictionnaire, reprend entièrement ce tableau.

Il est inévitable de comparer les tables de Gattel à celles des « intransigeants » Noël et Chapsal qui, après avoir conjugué les verbes de la quatrième (en « -re ») ajoutent²³ :

Fig. 12 – Noël-Chapsal : exceptions verbes du 1^{er} groupe

<p>Avant de passer à la conjugaison des verbes irréguliers, nous parlerons de plusieurs verbes qui, bien qu'ils soient réguliers, présentent quelques difficultés.</p> <p style="text-align: center;">VERBES EN GER.</p> <p style="text-align: center;">[...]</p> <p style="text-align: center;">VERBES EN ÉER.</p> <p style="text-align: center;">Les verbes terminés à l'infinitif par éer, comme créer, agréer, prennent deux e de</p> <p style="text-align: center;">[...]</p> <p style="text-align: center;">VERBES EN CER.</p> <p style="text-align: center;">Dans les verbes terminés à l'infinitif par cer, on met une cédille sous le c, pour en adoucir la prononciation devant a, o.</p> <p style="text-align: center;">[...]</p> <p style="text-align: center;">VERBES EN ELER ET EN ETER.</p> <p style="text-align: center;">Les verbes terminés à l'infinitif par eler ou eter, comme appeler, niveler, jeter, projeter.</p> <p style="text-align: center;">[...]</p> <p style="text-align: center;">VERBES EN IER.</p> <p style="text-align: center;">Les verbes terminés en ier, ou pour mieux dire ceux dont le participe présent est en iant, comme prier, lier, étudier, prennent deux i.</p>
--

²³ Cf. F. NOËL, Ch.-P. CHAPSAL, *Nouveau dictionnaire...*, cit., pp. XVI-XIX.



Noël et Chapsal ne sont donc pas si « intransigeants » que l'on croyait. En parlant de ces verbes, ils ne nous laissent pas de doutes, puisqu'ils affirment très nettement : « bien qu'ils soient réguliers... »²⁴. En bons pédagogues (ils étaient tous les deux professeurs de grammaire), ils ajoutent « présentent quelques difficultés »²⁵. C'est ce dernier mot qui nous suggère que les deux auteurs essaient de simplifier les difficultés des apprenants en réduisant le nombre des verbes irréguliers.

Nous avons choisi de parler des tables de Gattel et de Noël-Chapsal, relativement à la 1^e conjugaison, pour démontrer que l'on peut aisément passer de 3 conjugaisons (Augé) jusqu'à 17 : il suffit de considérer les « exceptions » comme de véritables groupes, chacun ayant son modèle. On pourrait hasarder avec Gattel :

1 ^e conjugaison : « -ER »	1 ^e branche : verbes en « -GER », type <i>juger</i>
	2 ^e branche : verbes en « -IER », type <i>prier</i>
	3 ^e branche : verbes en « -ÉER », type <i>créer</i>
	4 ^e branche : verbes en « -UER », type <i>continuer</i>
	5 ^e branche : verbes en « -OYER », type <i>employer</i>
	6 ^e branche : verbes en « -AYER », type <i>essayer</i>

ou, avec Noël et Chapsal :

1 ^e conjugaison : « -ER »	1 ^e branche : verbes en « -GER »
	2 ^e branche : verbes en « -IER », type <i>prier</i>
	3 ^e branche : verbes en « -ÉER », type <i>créer</i>
	4 ^e branche : verbes en « -ELER », type <i>appeler</i>
	5 ^e branche : verbes en « -ETER », type <i>jeter</i>
	6 ^e branche : verbes en « -YER », type <i>ployer</i>

D'ailleurs, Gattel et Boiste, ne l'avaient-ils déjà fait avec la 2^e conjugaison (quatre branches) et avec la 4^e (cinq branches) ? On pourrait objecter que, dans ces cas, il s'agissait de distinctions qui touchaient aux terminaisons et ici à l'orthographe mais,

²⁴ V. fig. 15.

²⁵ *Ibid.*

nous l'avons vu, Landais ne s'inquiéterait point.

Et Augé ? Certainement il nous mène à des conclusions opposées : pour lui il n'y a que deux groupes de verbes réguliers :

- les verbes en « -er » qui font comme « chanter » ;
- les verbes en « -ir » ayant comme modèle « finir ».

Il en résulte qu'il classe dans la troisième conjugaison non seulement les verbes en «-oir » ou «-re », mais aussi ceux qui, même se terminant en «-er » et «-ir », ne suivent pas les modèles donnés.

À propos de notre sujet (verbe « régulier » ou « irrégulier ») nous sommes parvenus à une conclusion inévitable : d'après ce que nous avons trouvé en analysant les dictionnaires du corpus, nous ne pouvons que confirmer l'hypothèse initiale, à savoir nos lexicographes ne montrent pas de point de vue homogène, puisqu'ils n'arrivent pas à trouver une notion univoque de « régularité ».

On ne peut pas terminer notre recherche sur la définition de « verbes irréguliers » sans avoir auparavant jeté un coup d'œil dans les tables verbales des six dictionnaires (Gattel, Boiste, Noël-Chapsal, Raymond, Landais et Boissière) qui en sont pourvus.

Dans ces tables les auteurs, après avoir conjugué les auxiliaires « être » et « avoir » et les verbes « modèles » des quatre conjugaisons, nous fournissent une liste, plus ou moins complète, des verbes irréguliers. En général on distingue entre « exceptions », verbes « défectueux », « partiellement irréguliers » ou avec des « irrégularités orthographiques », etc. ; même si le classement n'est pas extrêmement scrupuleux, on donne pour chaque verbe une explication de ce qui le rend « irrégulier ».

Le premier tableau réunit les dictionnaires de Gattel et de Boiste qui ont en commun leur source : la *Table des conjugaisons par Wailly*.

Tab. 15 – Verbes irréguliers : les tables de Gattel et Boiste

CONJUGAISON	GATTEL / BOISTE	
première conjugaison modèle : <i>aimer</i>	- aller - envoyer (<i>renvoyer</i>) - puer - verbes en « -ger », « -ier », « -érer », « -uer », « -oyer », « -ayer »**	
deuxième conjugaison modèles : 1 ^e branche : <i>finir</i> 2 ^e branche : <i>sentir</i> 3 ^e branche : <i>ouvrir</i> 4 ^e branche : <i>tenir</i>	- acquérir (<i>enquérir, requérir</i>) - assaillir (<i>tressaillir</i>) - bénir - bouillir - conquérir - courir (<i>accourir, concourir, discourir, encourir, parcourir, recourir, secourir</i>) - cueillir (<i>accueillir, recueillir</i>)	- faillir (<i>défaillir</i>) - fleurir - fuir - haïr - mourir - ouïr - quérir - saillir - vêtir (<i>dévêtir, revêtir, survêtir</i>)
troisième conjugaison modèle : <i>devoir</i>	- asseoir (<i>s'asseoir, rasseoir</i>) - choir - déchoir - échoir - mouvoir (<i>émouvoir</i>) - pleuvoir - pourvoir (<i>croire</i>) - pouvoir	- prévoir - savoir - seoir - surseoir - valoir (<i>équivaloir, revaloir, prévaloir</i>) - voir (<i>entrevoir, revoir</i>) - vouloir
quatrième conjugaison modèles : 1 ^e branche : <i>plaire</i> 2 ^e branche : <i>paroître</i> 3 ^e branche : <i>réduire</i> 4 ^e branche : <i>plaindre</i> 5 ^e branche : <i>rendre</i>	- absoudre (<i>dissoudre</i>) - boire (<i>reboire</i>) - braire - bruire - circonci - clore (<i>enclorre, renclorre</i>) - conclure - confire - coudre (<i>découdre, résoudre</i>) - dédire (<i>contredire, interdire, médire, prédire</i>) - dire (<i>redire</i>) - éclore - écrire (<i>circonscrire, décrire, etc.</i>) - exclure - faire (<i>contrefaire, défaire, refaire, satisfaire, surfaire, forfaire, malfaire, méfaire, parfaire</i>)	- frire - lire (<i>élire, relire</i>) - luire (<i>reluire, nuire</i>) - maudire - mettre - moudre (<i>émoudre, remoudre</i>) - naître (<i>renaître</i>) - pâître (<i>repâître</i>) - prendre - résoudre - rire (<i>sourire</i>) - sourdre - suffire - suivre (<i>s'ensuivre, poursuivre</i>) - traire (<i>attraire, distraire, extraire, rentraire, retraire, soustraire</i>) - vaincre (<i>convaincre</i>) - vivre (<i>revivre, survivre</i>)

** il faut rappeler que Gattel et Boiste classent ces verbes comme des « exceptions ».

Malgré le recours à onze verbes modèles, on remarque que la quatrième conjugaison compte un grand nombre de verbes irréguliers (évidemment supérieur à celui que les cinq branches de « réguliers » regroupent).

Tab. 16 – Verbes irréguliers : les tables de Noël-Chapsal

CONJUGAISON	NOËL - CHAPSAL	
<p>première conjugaison</p> <p>modèle : <i>aimer</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - aller - envoyer (<i>renvoyer</i>) - verbes en « -ger », « -ier », « -éer », « -uer », « -oyer », « -ayer »* 	
<p>seconde conjugaison</p> <p>modèle : <i>finir</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - acquérir (<i>conquérir, reconquérir, requérir, s'enquérir</i>) - assaillir (<i>tressaillir</i>) - bénir - bouillir - courir (<i>accourir, concourir, discourir, encourir, parcourir, secourir</i>) - cueillir (<i>accueillir, recueillir</i>) - faillir - fleurir - fuir (<i>s'enfuir</i>) - gésir - haïr - mourir 	<ul style="list-style-type: none"> - ouïr - ouvrir - partir (<i>repartir, répartir</i>) - ressortir - saillir - sentir (<i>ressentir, consentir, pressentir, mentir, démentir</i>) - servir (<i>desservir</i>) - sortir (<i>dormir, mentir</i>) - tenir (<i>s'abstenir, appartenir, détenir, entretenir, maintenir, obtenir, retenir, soutenir</i>) - venir - vêtir (<i>dévêtir, revêtir</i>)
<p>troisième conjugaison</p> <p>modèle: <i>recevoir</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - avoir - s'asseoir (<i>rasseoir</i>) - choir - déchoir - échoir - falloir - mouvoir (<i>émouvoir, s'émouvoir, promouvoir</i>) - pleuvoir - pourvoir 	<ul style="list-style-type: none"> - pouvoir - prévaloir - savoir - seoir (<i>messoir</i>) - surseoir - valoir (<i>équivaloir</i>) - voir (apercevoir, <i>revoir, entrevoir, prévoir</i>) - vouloir
<p>quatrième conjugaison</p> <p>modèle: <i>rendre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - absoudre - battre (<i>abattre, combattre, débattre, rebattre</i>) - boire - braire - bruire - circoncrire - clore (<i>enclure</i>) - conclure (<i>exclure</i>) - confire - coudre (<i>découdre, recoudre</i>) - croire - croître (<i>accroître, décroître</i>) - dire (<i>redire, dédire, contredire, interdire, médire, prédire</i>) - dissoudre - éclre - écrire (<i>circoncrire, décrire, inscrire, prescrire, proscrire, récrire, souscrire, transcrire</i>) - faire (<i>contrefaire, défaire, refaire, surfaire, satisfaire</i>) - frire - lire (<i>élire, relire</i>) - luire (<i>reluire</i>) - mettre (<i>admettre</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> - moudre (<i>émoudre, remoudre</i>) - naître (<i>renaître</i>) - nuire (<i>instruire</i>) - oindre - paître - paraître (<i>comparaître, apparaître, reparaitre, disparaître, connaître, reconnaître</i>) - peindre (<i>craindre, astreindre, joindre, atteindre, ceindre, plaindre, poindre, et tous les verbes en « aindre », « eindre » et « oindre »</i>) - prendre (<i>apprendre, désapprendre, comprendre, entreprendre, rapprendre, reprendre, surprendre</i>) - résoudre - rire (<i>sourire</i>) - sourdre - suffire - suivre (<i>poursuivre, ensuivre</i>) - taire - traire (<i>attirer, abstraire, distraire, extraire, rentrer, retirer, soustraire</i>) - vaincre - vivre (<i>survivre</i>)

* Noël-Chapsal les définit des verbes qui « présentent quelques difficultés »²⁶

À propos du verbe « apercevoir », nous remarquons une discordance entre la liste des verbes irréguliers qui impose de le conjuguer sur « voir »²⁷,

APERCEVOIR.
Se conjugue sur voir.

et ce que Noël et Chapsal affirment quelques pages plus tôt, après la conjugaison du verbe « recevoir », employé comme modèle de la troisième conjugaison²⁸,

Ainsi se conjuguent apercevoir, concevoir, percevoir, etc.

en classant donc « apercevoir » parmi les verbes réguliers qui se conjuguent comme le verbe modèle.

Par rapport à Gattel et Boiste, le nombre des verbes irréguliers augmente, conséquence logique du passage de onze à quatre conjugaisons, c'est-à-dire de la diminution des verbes modèles auxquels se rapporter.

Tab. 17 – Verbes irréguliers : les tables de Raymond

CONJUGAISON	RAYMOND	
<p style="text-align: center;">première conjugaison</p> <p>modèle : <i>aimer</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - aller - puer 	
<p style="text-align: center;">seconde conjugaison</p> <p>modèles : <i>finir</i> <i>sentir</i> <i>ouvrir</i> <i>tenir</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - acquérir - bénir - courir - cueillir - faillir - fuir 	<ul style="list-style-type: none"> - haïr - mourir - revêtir - saillir - tressaillir - vêtir

²⁶ Cf. F. NOËL, Ch.-P. CHAPSAL, *Nouveau dictionnaire...*, cit., p. XVI.

²⁷ Cf. *ibid.*, p. XXI.

²⁸ Cf. *ibid.*, p. XVI.

troisième conjugaison modèle: <i>recevoir</i>	- choir - déchoir - échoir - falloir - mouvoir - pleuvoir - pourvoir	- pouvoir - s'asseoir - savoir - surseoir - valoir - voir - vouloir
quatrième conjugaison modèles: <i>rendre</i> <i>plaire</i> <i>paraître</i> <i>réduire</i> <i>plaindre</i>	- battre - boire - braire - bruire - circoncire - clore - conclure - confire - coudre - croire - dire - maudire - écrire - exclure - faire - prendre	- lire - luire - mettre - moudre - naître - nuire - rire - rompre - absoudre - résoudre - suffire - suivre - traire - vaincre - vivre

Contrairement à Noël-Chapsal, nous avons ici moins de verbes irréguliers. Une remarque s'impose : nous avons auparavant défini Raymond comme « possibiliste » parce qu'il affirme qu'un verbe irrégulier est « celui qui ne suit aucune de ces règles [les règles de la conjugaison] »²⁹. On peut raisonnablement en déduire qu'il ne mentionne pas dans sa liste tous ces verbes qui n'ont que quelques irrégularités orthographiques (par exemple ceux de la première conjugaison en « -ger », « -ier », « -éer », etc.). En outre Raymond, même s'il ne fait pas explicitement recours à la division en branches de la deuxième et de la quatrième conjugaison, utilise néanmoins onze verbes modèles.

Tab. 18 – Verbes irréguliers : les tables de Landais

CONJUGAISON	LANDAIS
première conjugaison modèle : <i>aimer</i>	Dans les tables verbales, après avoir conjugué les verbes modèles, Landais nous dit que : Ainsi se conjuguent tous les verbes réguliers. Quant à ceux appelés irréguliers ou défectifs, on trouvera dans le corps du Dictionnaire leur temps et leur personnes en toutes lettres. (P. 20, t. 1, <i>Notions générales...</i>).
seconde conjugaison modèle : <i>finir</i>	
troisième conjugaison modèle: <i>recevoir</i>	

²⁹ N. Landais, *Dictionnaire général...*, cit., t. 2, p. 731, vox « verbe ».

quatrième conjugaison modèle: <i>rendre</i>	
--	--

Landais ne dresse pas de liste de verbes irréguliers, il se borne à renvoyer à la microstructure ; voici, à titre d'exemple, les articles « faire »³⁰ et « vouloir »³¹ :

FAIRE, v. act. (*fère*) (en lat. *facere*), *fait, faite*, part. pass. ; *faisant*, part. prés. ; *je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites, ils font* ; *je faisais, je fis ; j'ai fait ; je ferai ; que je fasse.*

VOULOIR, v. act. (*vou-loar*) (en latin *velle*, en grec *βουλω, βουλομαι*) : *voulant ; voulu ; je veux, tu veux, il veut ; nous voulons, vous voulez, ils veulent ; je voulais ; j'ai voulu ; je voudrai ; que je veuille, etc. ; que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent.* — Désirer, souhaiter : *que*

Comme nous pouvons le voir, il fournit la conjugaison des temps irréguliers dans les articles « faire » et « vouloir ».

Tab. 19 – Verbes irréguliers : les tables de Boissière

CONJUGAISON	BOISSIÈRE	
première conjugaison modèle : <i>aimer</i>	- verbes en « -cer », « -ger », « -éer », « -yer », « -eler », « -eter », « -ier », « -uer » - bourreler, celer, déceler, geler, harceler, modeler, peler, acheter, décoller, racheter, trompeter - envoyer (<i>renvoyer</i>) - aller - vermouler	
seconde conjugaison modèle : <i>finir</i>	- bouillir - courir - cueillir - dormir - (-)entir - faillir - fleurir - (-)frir - fuir - gésir - haïr - mourir	- ouvrir - partir (<i>repartir, départir</i>) - quérir - répartir - ressortir (<i>assortir, désassortir, rassortir</i>) - saillir - servir - sortir - tenir - venir - vêtir
troisième conjugaison	- apparoir - asseoir (<i>rasseoir</i>)	- pleuvoir - pourvoir

³⁰ *Ibid., ad vocem.*

³¹ *Ibid.*

modèle: <i>recevoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> - (-)cevoir - chaloir - choir - comparoir - condouloir - déchoir - devoir - échoir - falloir - mouvoir 	<ul style="list-style-type: none"> - pouvoir - prévaloir - prévoir - savoir - seoir - surseoir - valoir (<i>équivaloir, revaloir</i>) - voir - vouloir
quatrième conjugaison modèle: <i>rendre</i>	<ul style="list-style-type: none"> - absoudre - (-)aindre - (-)ardre - battre - boire - braire - bruire - circoncire - clore - (-)clure - confire - coudre - (-)crire - croire - croître - cuire - dire - dissoudre - (-)duire - (-)eindre - (-)endre - épandre - faire 	<ul style="list-style-type: none"> - frire - lire - luire - mettre - moudre - nuire - occire - oindre - perdre - plaire - prendre - résoudre - rire - rompre - sourdre - suffire - suivre - taire - (-)tistre - traire - (-)truire - vaincre - vivre

La liste des verbes irréguliers de Boissière est assez complète et systématique ; il accorde aussi une place importante aux irrégularités orthographiques des verbes de la première conjugaison.

4.5. VERBE « SUBSTANTIF » ET VERBES « ADJECTIFS »

Nous allons maintenant présenter un tableau qui recueille les définitions des deux catégories fondamentales de verbes : le verbe « substantif » et les verbes « adjectifs » :

Tab. 20 – « Substantif » et « adjectif »

DICTIONNAIRE	VERBE « SUBSTANTIF »	VERBE « ADJECTIF »
NOËL - CHAPSAL	Le verbe <i>être</i> employé seul se nomme verbe <i>substantif</i> , parce qu'il subsiste par lui-même, ou parce qu'il exprime la substance, l'essence du verbe. (P. XII, <i>Notions de grammaire française</i>).	Le verbe <i>être</i> combiné avec l'attribut se nomme verbe <i>attributif</i> ou <i>adjectif</i> . (P. XII, <i>Notions de grammaire française</i>).
RAYMOND	<i>Substantif</i> ou <i>abstrait</i> , le verbe <i>Être</i> lorsqu'il désigne l'existence en général sous un rapport à une modification qui n'est pas comprise dans sa signification [...] <i>Dieu est éternel</i> , et <i>Les hommes sont mortels</i> . (P. 731, t. 2, vocable « verbe »).	<i>Adjectif</i> ou <i>concret</i> : exprime l'existence en général sous une modification [...] <i>Dieu existe</i> , et <i>Les hommes mourront</i> . (P. 731, t. 1, vocable « verbe »).
LANDAIS	V. RAYMOND (P. 971, t. 2, vocable « verbe »). <i>Être</i> employé seul s'appelle verbe substantif, c'est-à-dire : <i>qui subsiste par lui-même</i> . (P. 16, t. 1, <i>Notions élémentaires et générales de...</i>)	V. RAYMOND (P. 971, t. 2, vocable « verbe »). On appelle <i>verbes adjectifs</i> cinq sortes de verbes qui réunissent en eux l'attribut et l'affirmation : ce sont les verbes <i>actifs</i> , <i>passifs</i> , <i>neutres</i> , <i>pronominaux</i> et <i>impersonnels</i> . Ces verbes sont composés du verbe <i>être</i> , et d'un attribut qui a rapport à une action ou à un état : ainsi <i>j'étudie</i> , qui est pour <i>je suis étudiant</i> , est un <i>verbe adjectif</i> . (P. 64, t. 1, vocable « adjectif »). <i>Être</i> combiné avec l'attribut se nomme verbe adjectif. (P. 16, t. 1, <i>Notions élémentaires et générales de...</i>).
BESCHERELLE	C'est ainsi que l'on nomme le verbe <i>être</i> , qui, suivant la plupart des grammairiens, est le seul verbe proprement dit. (P. 1609, t. 1, vocable « verbe »).	<i>Verbe adjectif</i> . Celui qui est composé du verbe <i>être</i> et d'un adjectif : <i>Je parle</i> , <i>je dors</i> , <i>je cours</i> , qui sont pour <i>je suis parlant</i> , <i>je suis dormant</i> , <i>je suis courant</i> . (P. 67, t. 1, vocable « adjectif »). <i>Attributif</i> ou <i>adjectif</i> . Se dit de tous les verbes autres que le verbe <i>être</i> , et qui résultent de la combinaison de ce dernier verbe et d'un attribut. <i>J'aime</i> , <i>je cours</i> , <i>j'aperçois</i> , <i>je marche</i> , <i>je prends</i> , etc., sont des verbes attributifs, parce qu'ils se décomposent par <i>je suis aimant</i> , <i>je suis courant</i> , <i>je suis apercevant</i> , <i>je suis marchant</i> , <i>je suis prenant</i> . (P. 1609, t. 2, vocable « verbe »).
BOISSIÈRE	Le verbe <i>être</i> est le seul qui signifie purement et simplement l'existence d'un être sous un certain point de vue, sans contenir l'expression au moins commencée de ce point de vue lui-même. On l'appelle à cause de cela verbe pur, verbe logique, ou verbe substantif.	Il existe beaucoup d'autres verbes qu'on appelle adjectifs ou attributifs, parce que leur signification ajoute au verbe proprement dit quelque chose de plus qui est presque toujours un attribut. (P. 1425, <i>Résumé de grammaire</i>).

	(P. 1425, <i>Résumé de grammaire</i>).	
LITTRÉ	Le verbe substantif, le verbe <i>être</i> , qui exprime l'existence par lui-même. (P. 2061, t. 4, vocable « substantif »).	/
LA CHÂTRE	Nom donné au verbe <i>être</i> , parce qu'il subsiste par lui-même et qu'il ne renferme en lui aucune idée d'attribution. (P. 1369, t. 2, vocable « substantif »).	V. BESCHERELLE. (P. 1516, t. 2, vocable « verbe »).
LAROUSSE	Nom donné au verbe <i>être</i> , parce que seul il exprime l'affirmation pure, absolue, <i>substantielle</i> , sans aucune des idées d'attribution qui sont toujours contenues dans les autres verbes. (P. 891, t. 15, vocable « verbe »).	<i>Verbe adjectif</i> ou <i>attributif</i> , Nom que l'on donne au verbe composé de l'auxiliaire <i>être</i> et d'un adjectif ou attribut. Tels sont tous les verbes transitifs. <i>Aimer, finir, recevoir, rendre</i> , pour <i>Être aimant, être finissant, être recevant, être rendant</i> Adjectif ou attributif ou concret : verbe que l'on regarde comme résultat de la combinaison de la copule avec un adjectif ou un autre attribut, comme <i>j'excelle</i> , qui équivaut à <i>je suis excellent</i> . (P. 891, t. 15, vocable « verbe »).
HATZFELD - DARMESTER - TH.	Le verbe <i>être</i> qui unit l'attribut au sujet. (P. 2229, t. 2, vocable « verbe »).	Qui contient l'attribut. (P. 2229, t. 2, vocable « verbe »).
Cl. AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Verbe substantif, le verbe <i>être</i> . Le verbe <i>être</i> , qui, suivant la plupart des grammairiens, est le seul verbe proprement dit. (P. 952, vocable « substantif »).	Verbe attributif, verbe qui contient l'attribut et le verbe substantif <i>être</i> , comme <i>aimer</i> , pour <i>être aimant</i> . (P. 73, vocable « attributif »).
Cl. AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	Verbe substantif, le verbe <i>être</i> . (P. 782, t. 2, vocable « substantif »).	V. <i>Petit Lar. Illustré</i> (P. 123, t. 1, vocable « attributif »).
Cl. AUGÉ <i>Lar. class. illustré</i>	V. <i>Petit Lar. Illustré</i> (P. 983, vocable « substantif »).	V. <i>Petit Lar. Illustré</i> (P. 13, vocable « attributif »).
Cl. AUGÉ - P. AUGÉ, <i>Lar. élém. illustré</i>	<i>Verbe substantif</i> , le verbe <i>être</i> . (P. 762, vocable « substantif »).	/

Ce tableau est le résultat d'une recherche croisée dans la microstructure (vocables « verbe », « substantif », « attributif ») et dans les annexes grammaticales. Les dictionnaires de Gattel et de Boiste n'y figurent pas puisqu'ils ne traitent pas ce sujet.

En général, les auteurs se montrent d'accord sur l'identification du verbe « substantif », qu'ils font coïncider avec « être », en suivant la grammaire de Port Royal :

Il n'y a que le verbe *estre* qu'on appelle substantif qui soit demeuré dans cette simplicité, & encore l'on peut dire qu'il n'y est proprement demeuré que dans la troisième personne du

present *est*, & en de certaines rencontres³².

Boissière y ajoute quelques synonymes comme « pur », « logique » et « abstrait » ; rien de nouveau, ce dernier mot étant déjà apparu dans la grammaire de Beauzée :

La première division du Verbe est celle qui le distingue en *substantif & adjectif*; dénominations auxquelles je voudrais que l'on substituât celles d'*abstrait & de concret*, pour les raisons que je dirai dans un moment³³.

Dans certains dictionnaires (Littré, Hatzfeld-Darmesteter-Thomas et Augé) nous trouvons des définitions énoncées de façon concise ; d'autres lexicographes préfèrent donner l'étymologie du mot « substantif » (verbe qui subsiste par lui-même), en ajoutant parfois que le verbe « être » est le seul qui désigne simplement l'existence sans un rapport de modification. L'influence de la *Grammaire générale* de Beauzée est confirmée aussi par un détail : Raymond et Landais utilisent les mêmes exemples que le célèbre grammairien (« *Dieu est éternel, les hommes sont mortels* »³⁴).

L'équivalence entre verbe « substantif » et verbe « être » nous permet de constater que tous les autres verbes appartiennent à la catégorie des « adjectifs ». Pas besoin d'efforts de déduction : Bescherelle et La Châtre affirment très clairement que l'appellation de verbe « adjectif » « se dit de tous les verbes autres que le verbe *être* »³⁵.

Comme pour le mot « substantif », on trouve des synonymes aussi pour « verbe adjectif », à savoir « attributif » (qui contient l'attribut) ou « concret » (opposé à « abstrait », selon Beauzée)³⁶. D'après les définitions de nos dictionnaires, on pourrait simplifier en disant que « la première division du Verbe est celle qui le distingue en *substantif & adjectif*; dénominations auxquelles je voudrais que l'on substituât celles d'*abstrait & de concret* »³⁷.

Pour définir les verbes « adjectifs », les auteurs utilisent des mots-clés du type « contient », « combinaison », « combiné avec », « composé de », « ajoute », « réunissent ». Le verbe « être » se trouve donc à l'origine de tous les autres verbes qui

³² A. ARNAULD, Cl. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée*, op. cit., p. 91.

³³ N. BEAUZÉE, *Grammaire générale...*, t. 1, op. cit., p. 405.

³⁴ *Ibid.*, pp. 405-406.

³⁵ V. tableau 9.

³⁶ Cf. N. BEAUZÉE, *Grammaire générale...*, t. 1, op. cit., p. 408.

³⁷ *Ibid.*, p. 405.

lui attachent une notion sémantique. On ne doit qu'adjoindre à « être » le participe présent du verbe qui doit être décomposé : « aimer » = « être aimant », « dormir » = « être dormant », « finir » = « être finissant », etc. Nos auteurs empruntent cette notion à la grammaire de Port-Royal : « ainsi c'est la mesme chose de dire *Pierre vit*, que de dire *Pierre est vivant* »³⁸.

4.6. VERBES « ACTIFS », « TRANSITIFS », « INTRANSITIFS », « NEUTRES » ET « PASSIFS »

Étant donné qu'il y a un seul verbe substantif, « être », et que tous les autres verbes sont classés comme « adjectifs », il s'agit maintenant de vérifier comment la lexicographie, au moins celle qui fait l'objet de notre enquête, subdivise ce groupe. En effet, on trouve un morcellement inattendu, exagéré – dirait-on – pour des dictionnaires (Larousse signale, en suivant rigoureusement l'ordre alphabétique, 37 types de verbes adjectifs ; Bescherelle arrive à 33 et La Châtre se contente de 26). Ce qui pourrait paraître étonnant c'est que ces dictionnaires, n'ayant ni d'annexes grammaticales ni de tables verbales, concentrent cette recherche scrupuleuse dans la microstructure, plus précisément au vocable « verbe ».

Nous avons fait le choix de limiter l'analyse des catégories de verbes à celles que la plupart des grammairiens de l'époque ont traitées dans leurs ouvrages (nous avons exclu, par exemple, les verbes « obéissants » de provenance arabe ou les verbes hébreux « quiescents » et « sourds » que l'encyclopédie Larousse a insérés dans sa liste).

Dans ce chapitre nous nous occuperons de cinq sortes de verbes adjectifs : « actifs », « transitifs », « intransitifs », « neutres » et « passifs ». La difficulté de réunir dans un seul tableau un panorama complet nous a suggéré d'afficher des comparaisons partielles qui puissent quand-même aboutir à une conclusion univoque.

Nous commencerons donc par examiner les deux premières catégories de « verbe adjectifs » traitées dans ce chapitre : le verbe « actif » et le verbe « transitif ».

³⁸ A. ARNAULD, Cl. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée*, op. cit., p. 91.

Tab. 21 – « Actif » et « transitif »

DICTIONNAIRE	VERBE « ACTIF »	VERBE « TRANSITIF »
GATTEL	<p>Exprime une action faite par le sujet. (P. 648, t. 2, vocable « verbe »).</p> <p>Ce qui marque quelque action. (P. 19, t. 1, vocable « actif »).</p>	<p>Qui expriment une action transitive, c'est-à-dire qui opère ou qui peut opérer sur un sujet différent de celui qui la produit (P. VIII, <i>Avertissement</i>).</p> <p>Se dit des verbes qui marquent une action qui passe d'un sujet dans un autre ; <i>tous les verbes actifs sont transitifs</i>. (P. 607, t. 2, vocable « transitif »).</p>
BOISTE	<p>Marquent l'action faite par le sujet ; <i>mon père lit, écrit</i>. (<i>Abrégé de la Grammaire Française</i>)</p>	<p>Des verbes qui marquent l'action d'un sujet sur un autre (P. 398, vocable « transitif »).</p>
NOËL - CHAPSAL	<p>Si l'attribut exprime une action faite par le sujet [...] ce verbe a toujours un régime direct. (P. XII, <i>Notions de grammaire française</i>).</p> <p>Verbe qui exprime une action dont l'objet ou le rég. dir. est énoncé. (P. 12, vocable « actif »)</p>	<p>Marquant une action qui passe d'un sujet dans un autre (P. 758, vocable « transitif »).</p>
RAYMOND	<p>Expriment une action faite, par opposition à <i>Passif</i>, qui se dit de ceux dont l'action est reçue ou éprouvée (P. 22, t. 1, vocable « actif »).</p> <p>Celui qui exprime une action faite par le sujet. (P. 731, t. 2, vocable « verbe »).</p> <p>On appelle verbe <i>actif</i> celui après lequel on peut mettre <i>quelqu'un, quelque chose</i>. <i>Aimer</i> est un verbe actif, parce qu'on peut dire. (P. XX, t. 1, <i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>)</p>	<p>Se dit des verbes qui marquent l'action d'un sujet sur un autre. <i>Tous les verbes actifs sont transitifs</i>. (P. 669, t. 2, vocable « transitif »).</p>
LANDAIS	<p>Exprime une action faite par le sujet (P. 16, t. 1, <i>Notions élémentaires et générales de..</i>).</p> <p>Exprime une action faite par le sujet (P. 971, t. 2, vocable « verbe »).</p> <p>Exprime une action faite par le sujet ; ce verbe a, ou peut avoir, toujours un régime direct : <i>j'aime quelqu'un ou quelque chose</i>. (P. 60, t. 1, vocable « actif »).</p>	<p>Se dit des verbes qui marquent une action qui passe d'un sujet dans un autre : <i>tous les verbes actifs sont transitifs</i>. (P. 929, t. 2, vocable « transitif »)</p>
BESCHERELLE	<p>Celui qui marque que le sujet de la proposition fait l'action. <i>Je parle, il lit, nous étudions</i>. (P. 62, t. 1, vocable « actif »).</p> <p>Dénomination donnée [...] parce que ce verbe exprime une action qui du</p>	<p>Se dit des verbes exprimant une action qui du sujet est transmise directement au complément qui en est l'objet. Tous les verbes actifs sont transitifs. Les verbes transitifs employés sans complément direct deviennent accidentellement intransitifs, et certains verbes, intransitifs de leur nature,</p>

	<p>sujet est transmise directement au complément ou régime qui est en l'objet. (P. 1609, t. 2, vocable « verbe »).</p>	<p>deviennent accidentellement transitifs, lorsqu'ils sont suivis d'un complément direct. (P. 1517, t. 2, vocable « transitif »).</p>
	<p><i>Verbe neutre transitif.</i> Celui qui exprime une action qui retombe indirectement sur un objet, <i>plaire à quelqu'un, médire de quelque chose.</i> (P. 1609, t. 2, vocable « verbe »).</p>	
BOISSIÈRE	<p>Le verbe <i>actif</i> ou <i>transitif</i> est celui qui a un complément passif Pour qu'un verbe soit actif ou transitif, il faut donc qu'il ait un complément direct et que ce complément puisse servir de sujet à l'auxiliaire <i>être</i> suivi du participe passé. Exemples : Dieu protège l'innocence, l'innocence est protégée. (P. 1429, <i>Résumé de grammaire</i>).</p>	
	<p><i>Actif</i>, opposé à <i>passif</i>. (P. 1387, vocable « verbe »).</p>	
LITTRÉ	<p>Se dit des verbes et des participes exprimant une relation de syntaxe dans laquelle le complément du verbe lui est joint sans préposition. [...] verbe qui reçoit un complément direct sans préposition: <i>il aime son fils</i> ; c'est le verbe transitif direct de plusieurs grammaires. (P. 49, t. 1, vocable « actif »).</p>	<p>Il se dit des verbes exprimant une action qui, du sujet, est transmise directement au complément. [...] Actif a rapport au sens propre du verbe ; transitif, à sa fonction dans la phrase. (P. 2315, t. 4, vocable « transitif »).</p>
LA CHÂTRE	<p>Se dit des verbes [...] qui expriment une action. (P. 82, t. 1, vocable « actif »).</p>	<p>Les verbes actifs dont le sens met le sujet en relation avec un objet extérieur, sur qui se transmet l'effet de l'action énoncée par le verbe et produite par le sujet. (P. 1453, t. 2, vocable « transitif »).</p> <p>Dénomination donnée par quelques grammairiens au verbe communément appelé <i>actif</i>, parce que ce verbe exprime une action qui du sujet est transmise directement au complément ou régime qui en est l'objet. (P. 1516, t. 2, vocable « verbe »).</p>
LAROUSSE	<p>Se dit des verbes exprimant une action qui est faite par le sujet et qui passe sur un complément direct sans le secours d'une préposition, comme dans ces phrase : <i>L'enfance AIME le jeu. L'instruction NOURRIT l'esprit</i>, etc. (P. 82, t. 1, vocable « actif »)</p>	<p>Se dit des verbes qui marquent une action passant directement du sujet sur l'objet : <i>Tous les verbes actifs sont TRANSITIFS.</i> (P. 418. t. 15, vocable « transitif »)</p>
	<p>Verbe actif ou transitif, Verbe exprimant une action qui est reçue par le complément, qui passe du sujet dans le complément. (P. 1533, t. 15, vocable « verbe »)</p>	
HATZFELD - DARMESTER - TH.	<p>Qui exprime l'action. (P. 32, t. 1, vocable « actif »)</p>	<p>Le verbe transitif exprime une action dont l'objet (quand elle a un objet) est exprimé par un nom ou un pronom relié directement au verbe sans l'aide d'une préposition. L'action passe (transit) immédiatement sur l'objet. (P. 259, t. 1, <i>Traité de la format. de la langue fran.</i>).</p>

		Qui, régissant un complément direct, fait passer directement l'action du sujet au complément. (<i>Syn. Actif</i>). (P. 2182, t. 2, vocable « transitif »).
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Qui peut avoir un complément direct. (P. 13, vocable « actif »).	Marquant une action qui passe directement du sujet à un complément. (P. 1007, vocable « transitif »).
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 15, t. 1, vocable « actif »).	V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 872, t. 2, vocable « transitif »).
AUGÉ, <i>Lar. class. ill.</i>	V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 12, vocable « actif »).	Verbe marquant une action qui passe du sujet à un complément direct ou indirect. (P. 1035, vocable « transitif »).
P. AUGÉ - Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. ill.</i>	V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 12, vocable « actif »).	V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 802, vocable « transitif »).

« Actif » et « transitif » sont-ils des synonymes ? D'après les définitions des auteurs, le sujet paraît assez complexe. Certes, en ne considérant que Boissière et Larousse, la réponse serait positive. Dans ces deux dictionnaires on l'affirme directement, on dirait donc que la « transitivité » s'est emparée de l' « action ».

C'est le *Littré* qui peut nous aider à comprendre la signification qu'il faut donner aux deux mots : « actif a rapport au sens propre du verbe ; transitif, à sa fonction dans la phrase »³⁹. Littré distingue donc entre la définition de « verbe actif » qui repose sur le sémantisme de l'action et celle de « verbe transitif » qui est liée à la construction de la phrase.

Or, essayons d'employer l'explication du *Littré* en tant que clé de lecture pour comprendre les définitions données par les autres lexicographes. La plupart d'entre eux associent le « verbe actif » au substantif « action », et le « verbe transitif » à « passage de l'action ». Pourtant, la réponse à la question initiale (« actif » et « transitif » sont-ils des synonymes ?) n'est pas évidente. En effet, beaucoup de dictionnaires emploient indistinctement les deux termes : en plus de Boissière et Larousse, qui considèrent « actif » et « transitif » comme des synonymes, la plupart des auteurs mêlent sémantisme et syntaxe. Il suffit de relire le tableau ci-dessus pour remarquer que, au « verbe actif », on associe souvent des définitions syntaxiques : « peut avoir un complément direct » ou « ce verbe a toujours un régime direct ».

Après le binôme « actif » - « transitif », on passe à un autre couple qui montre un parallélisme évident : « neutre » et « intransitif ». Comme dans le tableau précédent, il

³⁹ V. tableau 21. Nous soulignons.

y a des définitions apparemment similaires mais qui ne sont pas toujours univoquement interprétables.

Tab. 22 – « Neutre » et « intransitif »

DICTIONNAIRE	VERBE « NEUTRE »	VERBE « INTRANSITIF »
GATTEL	<p>Simplement l'état du sujet. <i>Votre ami dort, repose. Ce gobelet pèse beaucoup</i> (P. 648, t. 2, vocable « verbe »).</p> <p>Tous ceux qui énoncent ou un simple état du sujet, <i>exister, demeurer</i>, etc. Ou cette sorte d'action que les Grammairiens nomment <i>intransitive</i> ou <i>permanente</i>. Celui qui n'exprime point d'action, comme <i>exceller, languir, croître</i>, ou dont l'action ne passe pas hors du sujet, comme <i>aller, venir</i>, etc. (P. 179, t. 2, vocable « neutre »).</p>	<p><i>Intransitive</i> ou <i>permanente</i>, parce qu'elle n'opère point sur un autre sujet que celui en qui elle réside, tels que <i>danser, courir</i>, etc. (P. VIII, <i>Avertissement</i>).</p> <p>Il se dit des verbes qui expriment des actions qui ne passent pas hors du sujet qui agit, comme <i>diner, sauter, partir</i>, etc. (P. 36, t. 2, vocable « intransitif »).</p>
BOISTE	<p>N'expriment pas l'action du sujet, mais simplement son état ; <i>languir, exceller</i>. (<i>Abrégé de la Grammaire Française</i>)</p>	<p>Verbe neutre, qui exprime l'action qui se passe dans le sujet. <i>Exemple</i> : manger. (P. 229, vocable « transitif »).</p>
NOËL - CHAPSAL	<p>Si l'attribut n'exprime qu'une qualité, qu'une manière d'être du sujet [...] mot qui veut dire <i>ni l'un ni l'autre</i>, c'est-à-dire ni actif ni passif. Ce verbe n'a jamais de régime direct. (P. XII, <i>Notions de grammaire française</i>).</p> <p>Qui n'a pas de régime direct. (P. 530, vocable « neutre »)</p>	<p>Se dit des verbes neutres qui expriment des actions qui ne passent pas hors du sujet. <i>Diner, danser</i> (P. 447, vocable « intransitif »)</p>
RAYMOND	<p>Celui qui exprime simplement l'état du sujet. (P. 731, t. 2, vocable « verbe »).</p> <p>On appelle <i>neutre</i> les verbes après lesquels on ne peut pas mettre <i>quelqu'un</i>, ni <i>quelque chose</i>. [...] On les appelle <i>neutres</i>, parce qu'ils ne sont ni <i>actifs</i> ni <i>passifs</i>. <i>Languir, dormir</i>. (P. XX, <i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>).</p> <p>Qui n'ont point de régime, comme <i>Aller, venir, tomber</i>, etc. (P. 111, t. 2, vocable « neutre »).</p>	<p>Se dit des verbes neutres qui expriment des actions qui ne passent point hors du sujet agissant. <i>Diner, souper, marcher</i> sont des <i>verbes intransitifs</i>. (P. 768, t. 1, vocable « intransitif »)</p>
LANDAIS	<p>Exprime simplement l'état du sujet. <i>Votre ami dort, repose. Ce gobelet</i></p>	<p>Se dit des verbes dont les actions qu'ils expriment <i>ne passent pas hors</i> du sujet qui</p>

	<p><i>pèse beaucoup</i>. (P. 971, t. 2, vocable « verbe »).</p> <p>Celui qui n'exprime point d'action, comme <i>exceller, languir, croître</i>, ou dont l'action ne passe pas hors du sujet, comme <i>aller, venir</i>, etc. (P. 472, t. 2, vocable « neutre »).</p>	<p>agit, comme <i>dîner, sauter, partir</i>, etc. (P. 252, t. 2, vocable « intransitif »).</p>
BESCHERELLE	<p>Verbe qui ne peut avoir de régime direct. <i>Aller, venir, marcher</i>, etc., sont des verbes neutres. (P. 634, t. 2, vocable « neutre »).</p> <p>Celui qui, comme le verbe actif, exprime une action, mais qui n'a pas de régime ou complément direct. Le verbe neutre n'a point d'expression passive correspondante ; on excepte cependant <i>obéir, convenir</i>, etc. ; <i>il est obéi</i>, cette chose est convenue. De même qu'un verbe actif peut s'employer neutralement, <i>il chante bien</i> ; un verbe neutre peut s'employer activement, <i>courir les bals</i>. (P. 1609, t. 2, vocable « verbe »).</p>	<p>Se dit des verbes neutres, lesquels expriment des actions qui ne passent pas hors du sujet qui agit. <i>Dîner, souper, marcher, parler</i>, sont des verbes intransitifs. (P. 260, t. 2, vocable « intransitif »).</p> <p>Dénomination qu'on donne aussi au verbe <i>neutre</i>, parce qu'il exprime l'action ou d'une manière absolue, et sans rapport avec aucun objet, ou qu'il ne la transmet à un complément que d'une manière indirecte et par le secours d'une préposition. (P. 1609, t. 2, vocable « verbe »).</p> <p><i>Verbe neutre intransitif</i>. Celui qui exprime une action qui se borne au sujet, comme <i>partir, courir, languir</i>, etc. (P. 1609, t. 2, vocable « verbe »).</p>
BOISSIÈRE	<p>Ni actif ni passif, sans complément direct. (P. 1388, vocable « verbe »)</p> <p>Celui qui n'a pas de complément passif, bien qu'il renferme, comme le verbe actif, un attribut terminé par <i>ant</i> : <i>l'enfant dort</i>, il est dormant ; <i>le soldat obéit</i>, il est obéissant. (P. 1429, <i>Résumé de grammaire</i>).</p>	<p>Qui n'a point de complément direct (P. 1388, vocable « verbe »)</p>
LITTRÉ	<p>Verbes qui expriment une action en elle-même, sans aucun régime, comme <i>marcher, mourir</i>, et auxquels il est impossible de donner un régime direct (on dit mieux aujourd'hui verbe intransitif). (P. 718, t. 3, vocable « neutre »).</p> <p>Le verbe actif est celui qui exprime une action, et se décompose en verbe qui ne reçoit pas de complément direct : <i>il agit, il court</i> ; c'est le verbe neutre des grammairiens. (P. 49, t. 1, vocable « actif »).</p>	<p>Verbes exprimant des actions qui ne passent point hors du sujet. <i>Dîner, souper, marcher</i>. (P. 142, t. 3, vocable « intransitif »).</p>
LA CHÂTRE	<p>V. BESCHERELLE (P. 1516, t. 2, vocable « verbe »).</p>	<p>V. BESCHERELLE. (P. 285, t. 2, vocable « intransitif »).</p> <p><i>Neutre intransitif</i>, Celui qui exprime une action qui se borne au sujet, comme <i>partir, courir, languir</i>, etc.</p>

		(P. 1516, t. 2, vocable « verbe »).
LAROUSSE	<i>Verbe neutre ou intransitif</i> , verbe attributif dont l'action n'est pas transitive, et qui, par conséquent, n'a pas de régime direct (P. 891, t. 15, vocable « verbe »)	
HATZFELD - DARMESTETER - TH.	Qui n'est ni actif ni passif. [...] Qui ne peut avoir de complément direct. (P. 1587, t. 2, vocable « neutre »).	Verbe exprimant une action qui s'applique au sujet et ne passe pas sur l'objet. Dormir est un verbe intransitif. (P. 1329, t. 2, vocable « intransitif »). Il est impossible de dire à priori quand l'action se présente sous la forme transitive ou intransitive [...] tel verbe transitif peut devenir intransitif, et réciproquement, suivant le point de vue auquel on considère l'action verbale. (P. 260, t. 1, <i>Traité de la format. de la langue fran.</i>).
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Syn. de verbe intransitif : <i>les verbes neutres ne peuvent pas avoir de complément direct.</i> (P. 668, vocable « neutre »).	Se dit des verbes qui expriment un état ou une action ne passant pas du sujet sur un complément : <i>le poisson nage.</i> (P. 519, vocable « intransitif »).
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 269, t. 2, vocable « neutre »).	V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 912, t. 2, vocable « intransitif »).
AUGÉ, <i>Lar. class. ill.</i>	Verbe marquant une action qui demeure dans le sujet, ou qui ne passe sur le complément qu'à l'aide d'une préposition : <i>les verbes neutres ne peuvent avoir de complément direct.</i> (P. 693, vocable « neutre »).	V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 524, vocable « intransitif »).
P. AUGÉ - Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. ill.</i>	Se dit des verbes, appelés le plus souvent <i>neutres</i> , qui expriment un état ou une action ne passant pas du sujet sur un complément, comme <i>nager, dîner</i> , etc. (P. 430, vocable « intransitif »).	

Du point de vue sémantique il faut d'abord comparer « actif » avec « neutre » ; nous avons vu plus haut que le premier mot désigne en général une action faite par le sujet, alors que le deuxième indiquerait « simplement l'état » ou « une manière d'être » du sujet (comme en témoigne le choix des exemples : « dormir », « peser », « reposer », etc.). Pourtant Bescherelle et Littré ne concordent pas avec leurs collègues ; le premier affirme que le verbe neutre exprime une action ; pour le second, c'est le verbe actif qui se décompose en « neutre » (quand il n'a pas de complément direct, comme « il agit, il court ») et en « transitif direct » (quand il reçoit le complément direct).

Le passage au rapport transitif/intransitif est déductif. Si le verbe transitif signifie l'action qui passe directement du sujet au complément, avec le verbe intransitif, au contraire, l'action ne passe pas « hors du sujet », c'est-à-dire elle ne passe pas sur « l'objet ».

Revenons aux dictionnaires de Boissière et Larousse : nous avons déjà souligné le fait qu'ils considèrent les mots « actif » et « transitif » comme des synonymes ; or, presque tous les auteurs, même s'ils ne réunissent pas les mots « neutre » et « intransitif », en donnent des définitions quasi identiques (pour Boissière, par exemple, le verbe neutre « est celui qui n'a pas de complément passif »⁴⁰ alors qu'il est intransitif quand il « n'a point de complément direct »⁴¹). En effet, à partir de Bescherelle, il semble qu'il n'y a plus de distinction entre définitions sémantiques et syntaxiques et que ces dernières l'emportent.

Dans le tableau précédent, Gattel, Raymond, Landais et Bescherelle affirmaient que « tous les verbes actifs sont transitifs »⁴², ce qui pourrait conduire à soutenir que tous les verbes neutres sont intransitifs. Pourtant, pour des raisons de complétude, nous devons récupérer ici les définitions de Bescherelle et La Châtre, lesquels décomposent le verbe « neutre » :

Tab. 23 – « Neutre transitif » et « neutre intransitif »

DICIONNAIRE	« VERBE »	DEFINITIONS	EXEMPLE
BESCHERELLE	Neutre intransitif	Celui qui exprime une action qui se borne au sujet.	<i>Partir, courir, languir</i>
LA CHÂTRE	Neutre transitif	Celui qui exprime une action qui retombe indirectement sur un objet.	<i>Plaire à quelqu'un, médire de quelque chose</i>

Cette distinction entre « neutre transitif » et « neutre intransitif » détermine quelques perplexités, surtout l'appariement « neutre » - « transitif ». L'action qui « retombe indirectement sur l'objet » s'oppose à « une action qui du sujet est transmise directement au complément ou régime qui est en l'objet » ou à « marquant une action qui passe directement du sujet à un complément », comme les deux auteurs avaient défini le mot « transitif ».

Il s'agit maintenant d'ajouter une autre catégorie de verbes, la dernière de ce chapitre : les « passifs ».

⁴⁰ V. tableau 22.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² V. tableau 21.

Tab. 24 – « Passif »

DICTIONNAIRE	VERBE « PASSIF »	EXEMPLE
GATTEL	Une action reçue ou soufferte par le sujet. (P. 648, t. 2, vocable « verbe »).	<i>Dieu punira les méchants, les méchants seront punis de Dieu.</i>
BOISTE	Marquent une action reçue, et ne sont autre chose que le participe joint à un des temps du verbe être : le soldat français <i>est reconnu</i> par sa bravoure ; <i>être aimé</i> de quelqu'un ; <i>il sera estimé</i> . (<i>Abrégé de la Grammaire Française</i>) L'opposé d'actif. (P. 294, vocable « passif »)	
NOËL - CHAPSAL	Si l'attribut exprime une action reçue par le sujet. (P. XII, <i>Notions de grammaire française</i>).	
RAYMOND	<i>Neutre passif</i> , qui ne se conjugue qu'avec les pronoms personnels, comme <i>Se repentir; se souvenir; etc.</i> (P. 111, t. 2, vocable « neutre »). Tout verbe actif a un passif ; ce passif se forme en prenant le régime direct de l'actif pour en faire le nominatif du verbe passif, et en ajoutant après le verbe le mot <i>par</i> ou <i>de</i> . (P. XX, <i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>). Celui qui exprime une action reçue ou soufferte par le sujet. (P. 731, t. 2, vocable « verbe »). Se dit des verbes qui, par le changement de terminaison, servent à marquer l'objet de l'action. (P. 194, t. 2, vocable « passif »).	<i>Le chat mange la souris, la souris est mangée par le chat.</i>
LANDAIS	Une action reçue ou soufferte par le sujet (P. 971, t. 2, vocable « verbe »). Celui qui exprime une action reçue, soufferte par le sujet du verbe. (P. 555, t. 2, vocable « passif »)	<i>Dieu punira les méchants, les méchants seront punis de Dieu.</i>
BESCHERELLE	Se dit des verbes et des participes qui présentent le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet. [...] En français, et dans plusieurs langues modernes, il n'y a pas à proprement parler de verbes passifs il n'y a que des locutions passives. (P. 803, t. 2, vocable « passif »). <i>Neutre-passif</i> . Dénomination employée par des anciens grammairiens pour désigner des verbes qui ont un sens passif, avec la forme d'un verbe neutre. (P. 1609, t. 2, vocable « verbe »). <i>Passif</i> . Verbe qui exprime une passion, qui souffre et reçoit l'action de quelque agent, et se conjugue avec l'auxiliaire être. (P. 1609, t. 2, vocable « verbe »).	<i>Je suis aimé, je suis appelé.</i> <i>Je suis battu.</i> <i>Être aimé, être bâti, être ouvert, être aperçu.</i>

BOISSIÈRE	Qui représente le sujet comme souffrant l'action (P. 1388, vocable « verbe ») Est celui qui représente le sujet comme recevant ou supportant l'action du verbe même, et cela précisément dans le temps marqué par l'auxiliaire. La conjugaison du verbe passif n'est autre chose que celle de l'auxiliaire <i>être</i> , à chaque forme duquel on ajoute un participe passé de verbe actif, et ce participe est variable. (P. 1429, <i>Résumé de grammaire</i>).	
LITTRÉ	Verbe où le sujet subit une action du régime exprimé ou non. (P. 996, t. 3, vocable « passif »).	
LA CHÂTRE	Se dit des verbes et des participes qui présentent le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet. (P. 991, t. 2, vocable « passif »).	
LAROUSSE	Forme particulière des verbes, qui exprime que le sujet reçoit l'action faite par un autre. (P. 891, t. 15, vocable « verbe »). Se dit des verbes, des voix et des temps qui présentent le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet. (P. 368, t. 12, vocable « passif »). <i>Neutres passifs</i> , Verbes pronominaux ayant un sens passif, comme <i>se vendre</i> pour <i>être vendu</i> . (P. 953, t. 11, vocable « neutre »).	<i>Je suis aimé.</i>
HATZFELD - DARMESTETER - TH.	Qui exprime par la flexion que le sujet subit l'action exprimée par le verbe. (P. 1691, t. 2, vocable « passif »). La voix passive exprime l'action en la présentant comme subie par le sujet et causée par l'objet. (P. 267, t. 1, <i>Traité de la format. de la langue fran.</i>).	
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Verbe qui exprime une action reçue, soufferte par le sujet : le verbe passif n'est autre chose que le verbe être suivi du participe passé d'un verbe actif. (P. 724, vocable « passif »).	<i>Être aimé, être averti.</i>
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Larousse illustré</i> . (P. 384, t. 2, vocable « passif »).	
AUGÉ, <i>Lar. class. ill.</i>	V. <i>Petit Larousse illustré</i> . (P. 757, vocable « passif »).	
P. AUGÉ - Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. ill.</i>	Qui marque une action reçue, soufferte par le sujet. (P. 580, vocable « passif »).	

À propos du « verbe passif » nos dictionnaires semblent tous d'accord : le rapport entre le sujet et le complément se renverse. Si la forme active exprime une action faite par le sujet et transmise directement, sans l'aide d'une préposition, au complément, avec la forme passive, c'est le sujet qui subit, reçoit l'action. Parmi toutes les définitions nous avons choisi de souligner celles des trois auteurs qui, après avoir

confirmé le rôle du sujet dans la phrase passive, s'intéressent à la didactique en expliquant comment on doit faire pour passer de l'actif au passif. Le premier est Raymond, qui nous apprend que le passif « se forme en prenant le régime direct de l'actif pour en faire le nominatif du verbe passif, et en ajoutant après le verbe le mot *par* ou *de* »⁴³. Boissière et Augé semblent avoir le même souci que Raymond lorsqu'ils affirment que « le verbe passif n'est autre chose que le verbe être suivi du participe passé d'un verbe actif »⁴⁴.

En résumant, nous avons pu constater dans ce paragraphe des affinités aussi bien que des divergences entre les définitions que nos dictionnaires ont données à propos des cinq catégories de verbes analysées.

Nous proposons ici quatre images qui résument visuellement les résultats de cette recherche.

Dans la première image, nous pouvons ranger les dictionnaires de Gattel, Boiste (en effet nous n'avons pas assez de définitions complètes pour le classer avec certitude dans ce groupe), Noël-Chapsal, Landais, Boissière, Hatzfeld-Darmesteter-Thomas et Augé.

Nous distinguons entre des définitions « sémantiques » :

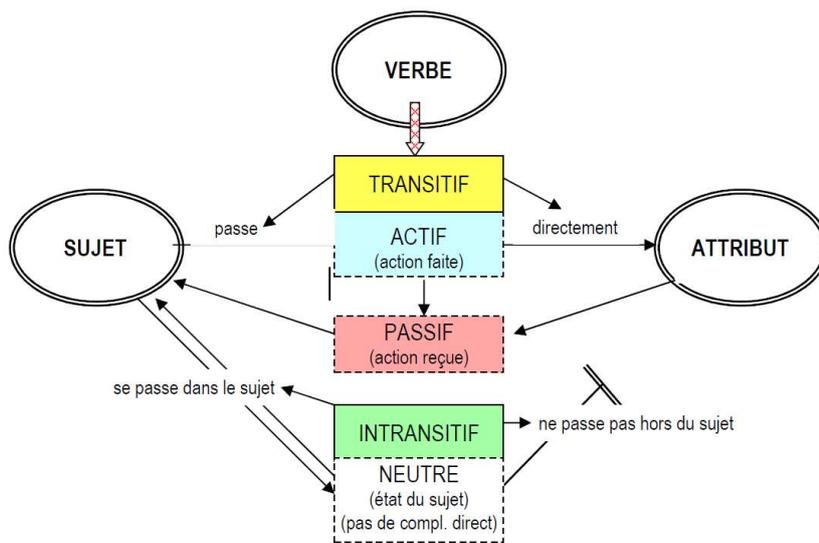
- le verbe « actif » exprime une action faite par le sujet (ex. Landais : « Dieu punira les méchants ») ;
- le verbe « passif » exprime une action reçue par le sujet (ex. Landais : « les méchants seront punis de Dieu ») ;
- le verbe « neutre » se borne à indiquer un état du sujet (ex. Landais : « votre ami dort, repose »).

Et des définitions « syntaxiques » :

- le « verbe transitif » exprime une action qui est transmise directement du sujet au complément (ex. Gattel : « battre », « porter », « aimer », « instruire ») ;
- le « verbe intransitif » signifie une action qui ne passe pas hors du sujet (ex. Landais : verbes « dîner », « sauter », « partir »).

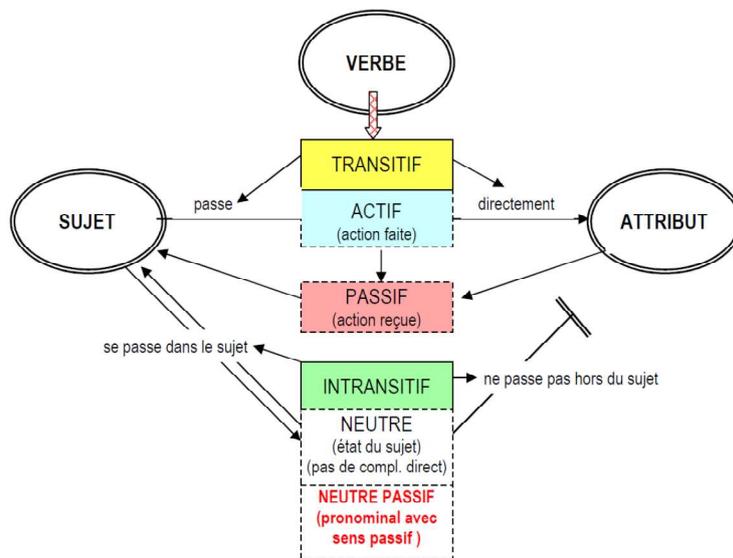
⁴³ V. tableau 24.

⁴⁴ *Ibid.*



Dans la deuxième image nous pouvons placer les dictionnaires de Raymond et Larousse.

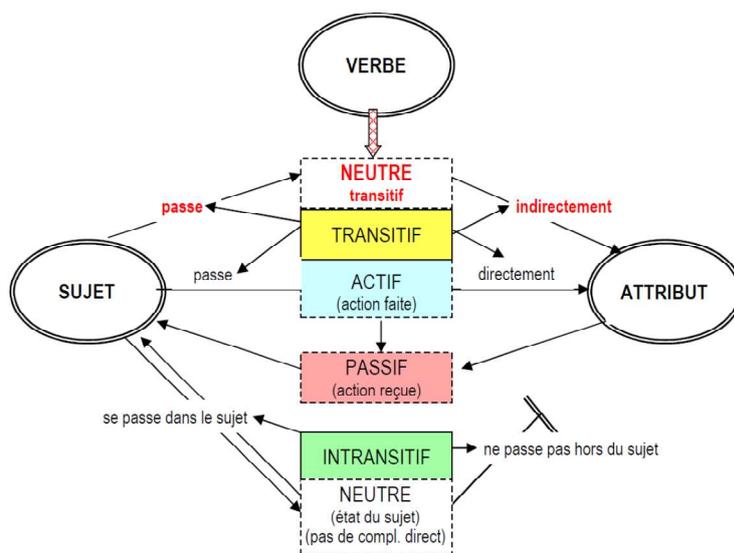
Si nous la comparons avec la précédente, nous pouvons aisément remarquer l'ajout du « neutre passif » (mis en rouge), qui n'est autre chose qu'un verbe pronominal ayant un sens passif.



La troisième image est dédiée à Bescherelle qui distingue entre « neutre transitif » et « neutre intransitif ». Comme Raymond et Larousse, il fait allusion au

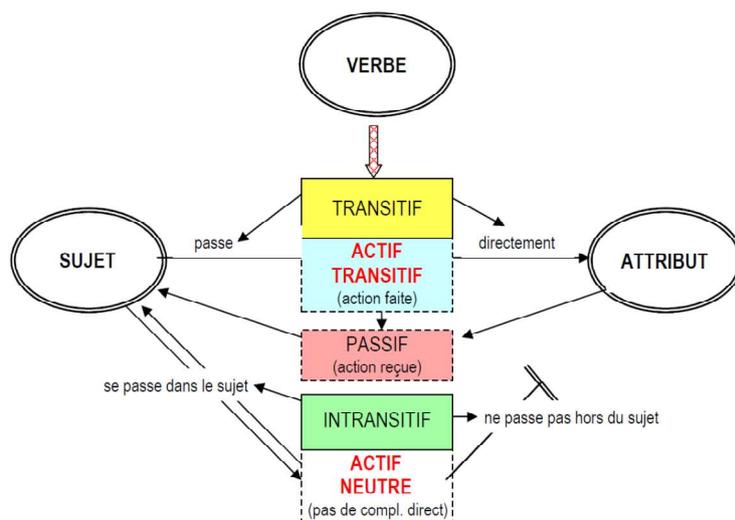
« neutre passif », mais en précisant que c'est une « dénomination employée par des anciens grammairiens »⁴⁵.

Le verbe « neutre transitif » n'a pas de régime direct, mais il exprime une action qui retombe indirectement, par le secours d'une préposition, sur l'objet.



Finalement, ce qui distingue le *Litré* (on en vient à la quatrième image) c'est qu'il affirme que le verbe actif se décompose : quand il marque une action qui reçoit un complément direct sans préposition, il devient un verbe actif transitif ; au contraire, lorsqu'il ne peut pas avoir de régime direct, comme « courir », il se transforme en verbe neutre et intransitif.

⁴⁵ V. tableau 24.



4.7. VERBES « DÉFECTIFS » OU « DÉFECTUEUX » ET VERBES « IMPERSONNELS » OU « UNIPERSONNELS »

Nous allons maintenant aborder une catégorie de verbes qui présentent quelques particularités : les « défectifs » ou « défectueux » :

Tab. 25 – « Défectif » ou « défectueux »

DICTIONNAIRE	VERBE « DÉFECTIF » OU « DÉFECTUEUX »	EXEMPLE
GATTEL	Qui n'ont pas tous leurs modes et tous leurs temps. (P. 468, t. 1, vocable « défectif »). C'est le même que <i>verbe défectif</i> . (P. 468, t. 1, vocable « défectueux »).	
BOISTE	Qui n'a pas tous ses modes et temps. (P. 123, vocable « défectif »).	
NOËL - CHAPSAL	Qui n'ont pas tous leurs temps, toutes leurs personnes. (P. 243, vocable « défectif »).	
RAYMOND	Qui n'ont pas tous leurs modes, tous leurs temps. (P. 411, t. 1, vocable « défectif »).	
LANDAIS	Qui n'ont pas tous leurs modes et tous leurs temps, ou même qui ne sont point employés à toutes les personnes. (P. 739, t. 1, vocable « défectif »). Les verbes <i>défectifs</i> ou <i>défectueux</i> sont ceux auxquels il manque quelques temps ou quelques personnes. (P. 26, t. 1, <i>Notions élémentaires et générales de..</i>)	
BESCHERELLE	Se dit des verbes lorsqu'ils ne sont pas usités à tous les modes et à tous les temps ou qu'ils ne s'emploient pas à toutes les personnes	

	(P. 1609, t. 2, vocable « verbe ») Qui n'a pas tous ses temps et tous ses modes (P. 227, t. 1, vocable « défectif »)	
BOISSIÈRE	Qui manque de certaines formes. (1387, vocable « verbe »).	
LITTRÉ	Qui n'a pas tous ses temps, tous ses modes ou toutes ses personnes. (P. 1009, t. 2, vocable « défectif »). Se dit, en parlant d'un verbe qui n'a pas tous ses temps, tous ses modes ou toutes ses personnes. Les grammairiens s'accordent aujourd'hui pour ôter ce sens à défectueux et pour l'attribuer exclusivement à défectif. (P. 1009, t. 2, vocable « défectueux »).	
LA CHÂTRE	Défectueux, qui n'a pas tous ses temps, tous ses modes ou toutes ses personnes. (P. 1228, t. 1, vocable « défectif »). <i>Défectif</i> . Incomplet dans ses modes, ses temps, etc. (P. 1228, t. 1, vocable « défectueux »).	
LAROUSSE	Verbe qui n'est pas usité à tous les modes ou à tous les temps (P. 891, t. 15, vocable « verbe »).	<i>Gésir</i>
HATZFELD - DARMESTETER - TH.	Auquel manque certaines formes de la déclinaison, de la conjugaison, à laquelle il appartient. (P. 654, t. 1, vocable « défectif »).	
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Se dit d'un verbe ou d'une conjugaison qui n'a pas tous ses temps, tous ses modes et toutes ses personnes. (P. 263, vocable « défectif »)	<i>Absoudre, braire, clore</i>
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 461, t. 1, vocable « défectif »).	
AUGÉ, <i>Lar. class. ill.</i>	V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 278, vocable « défectif »).	
P. AUGÉ - Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. ill.</i>	V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 218, vocable « défectif »).	

Que l'on parle de « défectif » ou de « défectueux » (le premier paraît enfin l'emporter), dans tous les dictionnaires le « défaut » qui donne le sens à ces appellations c'est le manque de quelque chose. Si nous relisons les définitions, nous y retrouvons toujours une formule nous indiquant qu'un verbe défectif est «incomplet » ou qu'il « n'a pas tous... ». Nos auteurs ne se bornent pas à affirmer cette absence de façon générale, mais ils nous expliquent qu'il s'agit de verbes n'ayant pas tous leurs temps, leurs modes ou leurs personnes.

Ces verbes nous rappellent un autre groupe dont nous nous sommes déjà occupés : les verbes irréguliers (v. paragraphe 4.4.) ; même si les « défectifs » / « défectueux » constituent aujourd'hui une catégorie différentes des « irréguliers »,

nous avons néanmoins constaté que le concept d' « irrégularité » varie sensiblement chez les différents auteurs.

Pourtant, nous devons convenir que même la définition la plus rigoureuse de verbe « irrégulier » (celle de Landais), qui les indiquait comme « ceux dont l'orthographe ou les terminaisons des temps ne sont pas selon les règles des conjugaisons »⁴⁶, ne peut suffire à les assimiler aux verbes défectifs. Là on parlait d'irrégularités d'orthographe ou de terminaisons, ici il est question d'incomplétude de modes, de temps, etc.

Le tableau ci-dessous introduit une nouvelle catégorie de verbes, celle des « impersonnels » ou « unipersonnels » :

Tab. 26 – « Impersonnel » ou « unipersonnel »

DICTIONNAIRE	VERBE « IMPERSONNEL » OU « UNIPERSONNEL »	EXEMPLE
GATTEL	Quand un verbe ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier. (P. 648, t. 2, vocable « verbe »).	<i>Il pleut, il faut</i>
BOISTE	Qui se conjugue à la troisième personne. (P. 220, vocable « impersonnel »).	
NOËL - CHAPSAL	Qui ne se conjugue qu'à la troisième personne du sing. (P. 429, vocable « impersonnel »). Si le verbe adjectif ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier, et qu'il ait pour sujet le mot vague <i>il</i> , on le nomme verbe impersonnel. (P. XII, <i>Notions de grammaire française</i>).	<i>Il faut, il importe</i>
RAYMOND	Verbe impersonnel, irrégulier, qui ne se conjugue qu'à la troisième personne du singulier avec le pronom <i>il</i> . (P. 742, t. 1, vocable « impersonnel »). On appelle verbe <i>impersonnel</i> celui qui ne s'emploie dans tous les temps qu'à sa troisième personne du singulier, comme <i>il faut il importe il pleut</i> , etc. Il se conjugue à cette troisième personne comme les autres verbes. [...] Le mot <i>il</i> ne marque un verbe <i>impersonnel</i> que lorsqu'on ne peut pas mettre un nom à sa place. (PP. XXI-XXII, t. 1, <i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>)	<i>il tonne, il pleut, il n'importe, etc.</i>
LANDAIS	Les verbes auxquels les grammairiens donnent ordinairement le nom d' <i>impersonnels</i> , et que nous appelons <i>unipersonnels</i> , sont certains verbes défectueux que l'on n'emploie, dans tous les temps, qu'à la troisième personne du singulier. (P. 953, t. 2, vocable « unipersonnel »). Le verbe <i>unipersonnel</i> , appelé improprement <i>impersonnel</i> , n'a rien de plus particulier que les autres verbes ; seulement on ne l'emploie qu'à une seule personne du singulier, qui est la troisième ; ajoutons	<i>Il faut, il importe, il y a, etc.</i> <i>Il pleut, il faut</i>

⁴⁶ V. tableau 14.

	que son sujet est <i>il</i> , mot pris dans un sens vague. (P. 16, t. 1, <i>Notions élémentaires et générales de...</i>).	
BESCHERELLE	Celui dont le sujet grammatical, <i>il</i> , ne représente ni un nom de personne, ni un nom de chose ; tels sont <i>il pleut, il neige, il tonne</i> , etc. On l'appelle aussi <i>verbe unipersonnel</i> . Verbe impersonnel essentiel . Celui qui ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier, comme <i>il tonne, il faut</i> . Verbe impersonnel accidentel . Celui qui ne s'emploie qu'accidentellement à la troisième personne, à qui la forme impersonnelle n'est pas propre, tels que <i>arriver, convenir, dépendre</i> . (P. 1609, t. 2, vocable « verbe »). Se dit de certains verbes défectueux qui ne se conjuguent dans tous leurs temps dans la 3 ^e pers. du sing. (P. 206, t. 2, vocable « impersonnel »).	<i>Pleuvoir, neiger</i> <i>Falloir, pleuvoir, neiger, tonner</i>
BOISSIÈRE	Le verbe unipersonnel ou impersonnel est celui qui ne peut avoir pour sujet grammatical que le pronom <i>il</i> représentant quelque chose de vague dont on retrouve l'expression dans le complément direct apparent ou dans l'attribut apparent : <i>Il paraît une livraison par semaine</i> ; [...] Ils n'ont point d'impératif. (P. 1429, <i>Résumé de grammaire</i>).	
LITTRÉ	Verbe impersonnel, dit aussi unipersonnel, sorte de verbe défectif qui n'est usité qu'à l'infinitif et à la troisième personne du singulier des différents temps [...] verbes ainsi dits, parce que le pronom <i>il</i> ne se rapporte à aucun sujet déterminé dans le discours. (P. 29, t. 3, vocable « impersonnel »). Se dit des verbes qui n'ont qu'une personne et qu'on nomme ordinairement impersonnels. Les grammairiens modernes préfèrent <i>unipersonnel</i> pour désigner les verbes qui s'emploient seulement à la troisième personne du singulier et avec le pronom <i>il</i> , sans rapport à aucun nom précédent. (P. 2392, t. 4, vocable « unipersonnel »).	<i>Il faut, il pleut, il neige, etc.</i>
LA CHÂTRE	Celui dont le sujet grammaticale, <i>il</i> , ne représente ni un nom de personne ni un nom de chose. (P. 1516, t. 2, vocable « verbe »). <i>Verbe impersonnel</i> , dit aussi <i>unipersonnel</i> , Se dit de certains verbes défectueux qui ne se conjuguent dans tous leurs temps dans la troisième personne du singulier. (P. 213, t. 2, vocable « impersonnel »). Impersonnel essentiel Celui qui ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier. (P. 1516, t. 2, vocable « verbe »). Impersonnel accidentel Celui qui ne s'emploie qu'accidentellement à la troisième personne, à qui la forme impersonnelle n'est pas propre. (P. 1516, t. 2, vocable « verbe »).	<i>Il pleut, il neige, il tonne</i> <i>Falloir, fleurir, neiger, tonner, etc.</i> <i>Il tonne, il faut</i> <i>Arriver, convenir, dépendre</i>
LAROUSSE	Verbe qui, n'exprimant qu'une action impersonnelle, [...] n'est pas susceptibles des modifications de personnes et ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier, avec le sujet vague <i>il</i> , qui n'est pas proprement un sujet. (P. 891, t. 15, vocable « verbe »).	<i>Il pleut, il neige, il faut</i>

	<p><i>Impersonnel ou unipersonnel accidentel</i>, Verbe qui n'est pas toujours employé impersonnellement. (P. 891, t. 15, vocable « verbe »).</p> <p><i>Impersonnel ou unipersonnel essentiel</i>, Celui qui ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier. (P. 891, t. 15, vocable « verbe »).</p>	<p><i>Il risque, il arrive, il se peut</i></p> <p><i>Il tonne, il faut</i></p>
HATZFELD - DARMESTER - TH.	<p>verbe usité seulement à l'infinif et à la 3^e personne du singulier des différents temps. (P. 1278, t. 2, vocable « impersonnel »).</p> <p>Les verbes impersonnels constatent les faits sans les rapporter à des sujets déterminés [...] Parmi les impersonnels, ceux qui expriment des phénomènes naturels sont complets par eux-mêmes et n'ont pas besoin de déterminant pour achever la pensée : <i>il pleut</i>. Les autres qui sont le plus souvent des verbes impersonnels employés impersonnellement, ont, en général, besoin d'un déterminant qui est un substantif régime direct, ou un infinitif, ou une proposition : Il faut quelqu'un ici ; (P. 264, t. 1, <i>Traité de la format. de la langue fran.</i>).</p> <p>Essentiellement impersonnel (P. 1278, t. 2, vocable « impersonnel ») Accidentellement impersonnel (P. 1278, t. 2, vocable « impersonnel »)</p>	<p><i>Il pleut, il grêle</i></p> <p><i>Il me plaît d'agir ainsi ; Il me semble que vous vous trompez</i></p> <p><i>Il neige, il pleut Il se peut, il sied</i></p>
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	<p>Se dit d'un verbe qui ne s'emploie qu'à la 3^e pers. du singulier et que les grammairiens appellent aussi <i>impersonnel</i>. (P. 1028, vocable « unipersonnel »)</p>	
AUGÉ, <i>Le Larousse pour tous</i>	<p>Qui ne s'emploient qu'à la troisième personne du singulier, et que les grammairiens appellent aussi <i>impersonnels</i> ou <i>monopersonnels</i>. (P. 904, t. 2, vocable « unipersonnel »).</p>	<p><i>Pleuvoir, neiger, grêler, tonner, etc.</i></p>
AUGÉ, <i>Lar. class. ill.</i>	<p>V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 1053, vocable « unipersonnel »).</p>	
P. AUGÉ - Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. ill.</i>	<p>V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 815, vocable « unipersonnel »).</p>	

La première remarque qui paraît évidente c'est que quatre dictionnaires (Landais, Bescherelle, Littré et La Châtre) classent explicitement les verbes « unipersonnels » parmi les « défectifs » ou « défectueux », présentés plus haut. De plus, en revenant au tableau précédent, nous pouvons constater que presque tous conviennent qu'un verbe est « défectif » quand il n'a pas toutes ses personnes (ce qui représente la « pièce d'identité » de tout verbe unipersonnel).

Donc, pas de doute, nous pouvons déduire que l'ensemble des verbes impersonnels est inclus dans l'ensemble des verbes défectifs. Pour mieux comprendre la distinction opérée entre ces deux catégories, nous pouvons comparer les définitions du *Larousse pour tous* qui, à propos du vocable « défectif », affirme : « se dit d'un verbe ou d'une conjugaison qui n'a pas tous ses temps, tous ses modes et toutes ses personnes,

comme *absoudre, braire, clore, etc.* »⁴⁷ ; par contre, le verbe « unipersonnel » « se dit des verbes, tels que *pleuvoir, grêler, neiger, tonner, etc.*, qui ne s'emploient qu'à la 3^e pers. du singulier »⁴⁸.

Parmi les définitions repérées, nous retrouvons encore une fois de véritables explications de grammaire ayant sans doute un but didactique. Un exemple en est l'indication pour reconnaître un verbe unipersonnel. En particulier, c'est encore Raymond qui nous offre la clé de lecture : « le mot *il* ne marque un verbe *impersonnel* que lorsqu'on ne peut pas mettre un nom à sa place »⁴⁹. La fonction du pronom « il » devant un verbe impersonnel est d'ailleurs illustrée dans la plupart des dictionnaires (entre autres, les affirmations « le sujet vague *il* », « ne représente ni un nom de personne ni un nom de chose », « sans rapport à aucun nom précédent », etc.).

Une distinction intéressante est mise en évidence par quatre dictionnaires, à savoir Bescherelle, La Châtre, Larousse et Hatzfeld-Darmesteter-Thomas. Il y a une discrimination entre verbe « impersonnel essentiel » (qui n'a que la forme impersonnelle) et « impersonnel accidentel » (qui, comme le verbe « arriver », même s'il n'est pas impersonnel, peut le devenir « accidentellement »).

Parmi toutes les définitions, nous remarquons celle de Landais, qui affirme que le verbe unipersonnel « n'a rien de plus particulier que les autres verbes »⁵⁰. Il veut donc souligner qu'il y en a qui sont réguliers et d'autres qui ne le sont pas. De plus il ajoute que « seulement on ne l'emploie qu'à une seule personne du singulier »⁵¹ ; avec l'adverbe « seulement » Landais nous signale que cette particularité n'est qu'un « défaut », un manque. En prenant comme exemples deux verbes qui expriment des phénomènes naturels, comme « tonner » et « pleuvoir », nous pouvons constater que :

- « tonner » se conjugue dans tous les temps comme son verbe modèle (« aimer ») : « il tonne », « il tonnera », « il tonnait », « il a tonné », etc. ; il est donc régulier.
- par contre « pleuvoir » ne respecte pas les règles des conjugaisons : « il pleut », « il pleuvra », « il pleuvait », « il a plu », etc. ; il est donc irrégulier.

D'après ce que nos auteurs ont expliqué, on peut conclure que :

⁴⁷ V. tableau 25.

⁴⁸ V. tableau 26.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

- les verbes « impersonnels » (ou « unipersonnels ») peuvent être réguliers ou irréguliers ;
- tous les verbes « impersonnels » (ou « unipersonnels ») sont défectifs (nous l'avons déjà démontré);

et, par conséquent :

- les verbes « défectifs » peuvent être réguliers ou irréguliers.

4.8. VERBES « PRONOMINAUX », « RÉFLECHIS » ET « RÉCIPROQUES »

Nous commençons ce nouveau paragraphe par un premier tableau qui rassemble les différentes définitions de verbe « pronominal ». Nous essayerons de fournir un aperçu complet des particularités de cette catégorie de verbes qui, dans les tables verbales, sont parfois conjugués séparément (voir, par exemple, Gattel et Landais).

Tab. 27 – « Pronominal »

DICTIONNAIRE	VERBE « PRONOMINAL »
GATTEL	Qui se conjugue avec deux pronoms de la même personne : <i>je me promène, tu te promènes, etc.</i> (P. 342, t. 2, vocable « pronominal »).
BOISTE	Se conjuguent avec un nom et un pronom, ou avec deux pronoms de la même personne, comme <i>je me plains, nous nous asseyons.</i> (P. 628, <i>Abrégé de la grammaire française</i>)
NOËL, CHAPSAL	Qui se conjugue avec deux pronoms de la même personne. (P. 617, vocable « pronominal »). Si l'action exprimée par l'attribut retombe sur celui ou sur ceux qui la font [...] nom qu'il tire les deux pronoms de la même personne avec lesquels il se conjugue alors : <i>je me flatte, tu te nuis.</i> (P. XII, <i>Notions de grammaire française</i>).
RAYMOND	« Verbes qui se conjuguent avec le pronom personnel de la même personne que le sujet. (P. 306, t. 2, vocable « pronominal »).
LANDAIS	Qui se conjugue avec deux <i>pronoms</i> de la même personne : <i>je me promène, tu te promènes.</i> (P. 666, t. 2, vocable « pronominal »). Exprime une action qui retombe sur celui qui la fait, on l'appelle <i>verbe pronominal</i> ou <i>réfléchi</i> : <i>mon père s'est blessé.</i> (P. 971, t. 2, vocable « verbe »). Le verbe pronominal est celui qui se conjugue avec deux pronoms de la même personne ; d'où lui vient cette dénomination de <i>pronominal</i> : <i>je me flatte, tu te rappelles.</i>

	(P. 16, <i>Notions élém. et générales...</i>).
BESCHERELLE	Verbe qui, dans tous ses temps se conjugue avec deux pronoms de la même personne. <i>Je me flatte, tu te flattes, il se flatte</i> , etc. Verbe pronominal passif ou proprement dit. Verbe qui se conjugue avec un second pronom, sans indiquer une action du sujet sur lui-même, ou une action réciproque, mais avec un sens purement passif. <i>Ces choses se sont dites</i> , pour <i>ces choses ont été dites</i> ou <i>on a dit ces choses</i> (P. 1609, t. 2, vocable « verbe »).
BOISSIÈRE	Qui prend partout un pronom de plus que les autres. (P. 1388, vocable « verbe »).
LITTRÉ	Verbe pronominal, verbe qui se conjugue avec le pronom personnel de la même personne que le sujet : <i>Je me loue, ils se disent des injures</i> . (P. 1349, t. 3, vocable « pronominal »).
LA CHÂTRE	Verbe qui se conjugue avec deux pronoms de la même personne. (P. 1155, t. 2, vocable « pronominal »). Verbe qui, dans tous ses temps, se conjugue avec deux pronoms de la même personne. <i>Je me flatte, tu te flattes, il se flatte</i> , etc. (P. 1516, t. 2, vocable « verbe »).
LAROUSSE	Verbe qui se conjugue avec deux pronoms de la même personne et qui prend toujours l'auxiliaire <i>être</i> , comme <i>je me flatte, je me trompe, je m'éveille</i> . Verbe <i>simplement pronominal</i> ou <i>pronominal passif</i> , Verbe qui se conjugue avec un second pronom, sans indiquer une action du sujet sur lui-même ou une action réciproque, mais bien un sens purement passif, comme <i>se dire</i> pour <i>Être dit</i> ; <i>se faire</i> pour <i>Être fait</i> , etc. (P. 891, t. 15, vocable « verbe »).
HATZFELD, DARMESTER, TH.	Qui se conjugue avec le pronom personnel (<i>je me plains</i>). (P. 1822, t. 2, vocable « pronominal »). Les <i>grammaires divisent les verbes pronominaux en essentiellement pronominaux et accidentellement pronominaux</i> : cette division est artificielle ; elle ne nous apprend rien sur la nature intime du verbe pronominal. [...] ils se distinguent en <i>pronominaux propres</i> ou <i>subjectifs</i> , et en <i>pronominaux impropres</i> ou <i>réfléchis</i> . Les pronominaux propres sont des verbes intransitifs qui par eux-mêmes expriment une action complète, n'ayant besoin d'être déterminée par aucun complément, et qui conjuguent pronominalement : <i>se taire</i> . [...] Les pronominaux impropres sont des verbes transitifs ou intransitifs qui peuvent avoir des compléments directs ou indirects et qui, dans ces cas particuliers, prennent le pronom réfléchi pour complément direct ou indirect : <i>Pierre loue Paul, Pierre se loue ; Pierre nuit à Paul, Pierre se nuit</i> . (PP. 261-262, <i>Traité de la formation...</i>).
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Verbe qui se conjugue avec deux pronoms de la même personne : <i>il se flatte ; nous nous avançons</i> . Le premier pronom (souvent remplacé par un nom à la 3 ^e pers.) est toujours sujet ; le second, complément. Les verbes <i>essentiellement</i> pronominaux s'emploient toujours avec les deux pronoms : se repentir, s'abstenir. Les verbes <i>accidentellement</i> pronominaux sont des verbes actifs ou neutres qui deviennent pronominaux quand on les emploie avec deux pronoms : se flatter, se plaire. (P. 800, vocable « pronominal »).
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 520, t. 2, vocable « pronominal »).
AUGÉ, <i>Lar. class. ill.</i>	Verbe qui se conjugue avec deux pronoms de la même personne : <i>il se flatte ; nous nous avançons</i> . Le premier pronom (souvent remplacé par un nom à la 3 ^e pers.) est toujours sujet ; le second, complément. (P. 833, vocable « pronominal »).
P. et Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. ill.</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 641, vocable « pronominal »).

Presque tous les dictionnaires donnent la même définition de verbe « pronominal » (qui se conjugue avec deux pronoms de la même personne) et Landais nous rappelle aussi que son nom vient de cette caractéristique. En effet quelques-uns de nos auteurs (Gattel, Noël-Chapsal, Landais, etc.) se bornent à parler de deux pronoms (sujet et complément) sans préciser que le pronom sujet pourrait être remplacé par un nom (Boiste, Raymond, Littré et Augé sont plus rigoureux). Boissière aussi nous donne une définition vague : « prend partout un pronom de plus que les autres »⁵².

Bescherelle et Larousse parlent de « pronominaux passifs », définition qui nous ramène au sujet abordé dans le paragraphe 4.6. En traitant les verbes passifs, Raymond, Larousse et, en partie, Bescherelle y avaient ajouté la catégorie des « verbes neutres passifs » ; or ils confirment qu'il s'agit de verbes pronominaux ayant un sens passif.

Augé distingue entre « verbes essentiellement pronominaux » et « accidentellement pronominaux », les premiers utilisant uniquement deux pronoms, tandis que les seconds ne deviennent qu'occasionnellement, « accidentellement » pronominaux.

Hatzfeld-Darmesteter-Thomas jugent inutile et « artificielle » cette distinction ; ils préfèrent discriminer entre « pronominaux propres ou subjectifs » et « pronominaux impropres ou réfléchis ». Dans l'annexe qui introduit leur dictionnaire, ils consacrent plusieurs paragraphes aux verbes pronominaux.

Maintenant il nous paraît intéressant de compléter le cadre des définitions à travers l'analyse des deux catégories principales de « verbes pronominaux » : les « réfléchis » et les « réciproques » :

Tab. 28 – Réciproque/réfléchi

DICTIONNAIRE	VERBE « RÉCIPROQUE »	VERBE « RÉFLÉCHI »
GATTEL	Qui exprime l'action de plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres : <i>Ils se blessèrent mutuellement.</i> (P. 390, t. 2, vocable « réciproque »).	Quand un verbe exprime une action qui retombe sur celui qui la fait, on l'appelle <i>verbe réfléchi</i> : <i>Mon père s'est blessé.</i> (P. 648, t. 2, vocable « verbe »).
BOISTE	On les nomme <i>réciproques</i> , quand ils indiquent l'action que plusieurs sujets font les uns sur les autres ; <i>nous nous aidons mutuellement.</i> (<i>Abrégé de la grammaire française</i>).	On les appelle <i>réfléchis</i> , quand l'action retombe sur le sujet qui agit ; <i>je me bats.</i> (<i>Abrégé de la grammaire française</i>).
NOËL - CHAPSAL	Qui exprime l'action mutuelle de plusieurs sujets les uns sur les autres.	Qui exprime l'action du sujet sur lui même, I. ^o activ. <i>je m'accuse</i> ; 2. ^o passiv.

⁵² V. tableau 27.

	(P. 643, vocable « réciproque »).	<i>je m'ennuie</i> ; 3.° neutr. <i>il s'endort</i> . (P. 648, vocable « réfléchi »).
RAYMOND	Verbes pronominaux qui expriment l'action réciproque de plusieurs sujets les uns sur les autres. <i>Ils se battaient et se disaient des injures réciproques. Ils se sont blessés réciproquement</i> . (P. 358, t. 2, vocable « réciproque »).	Qui exprime l'action d'un sujet qui a agi sur lui-même. (P. 366, t. 2, vocable « réfléchi »). <i>Réfléchi</i> ou <i>pronominal</i> , celui dont l'action retombe sur celui qui la fait, comme <i>Il se promène</i> . (P. 731, t. 2, vocable « verbe »). Ceux dont le nominatif et le régime sont la même personne, comme <i>je me flatte, tu te loues, il se blesse</i> , etc. (P. XXI, <i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>).
LANDAIS	Qui exprime l'action de plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres : <i>ils se blessèrent mutuellement</i> . (P. 715, t. 2, vocable « réciproque »).	Qui exprime l'action d'un sujet qui agit sur lui-même. (P. 725, t. 2, vocable « réfléchi »).
BESCHERELLE	Verbes pronominaux qui expriment l'action de plusieurs sujets les uns sur les autres. <i>Ces deux propositions se contredisent. Ces quatre hommes se battaient et se disaient des injures</i> . Souvent, pour exprimer avec plus de clarté le sens réciproque, on ajoute <i>l'un l'autre</i> , ou un des adverbes <i>réciproquement, mutuellement</i> , ou l'on place le mot <i>entre</i> avant le verbe. <i>Ces deux hommes s'aident réciproquement. S'aider l'un l'autre. S'entr'aider</i> . Il y a des verbes réciproques directs ou indirects, suivant que les sujets agissent directement ou indirectement les uns sur les autres. (P. 1104, t. 2, vocable « réciproque »).	Verbe énonçant une action qui, partant du sujet, retombe et se réfléchit sur le sujet lui-même. On l'appelle aussi <i>verbe pronominal. Verbe réfléchi essentiel</i> . ceux que l'on ne peut employer sans l'un des pronoms complétifs <i>me, te, se, nous, vous</i> , tels que <i>s'abstenir, s'emparer, se repentir, se souvenir</i> . <i>Verbe réfléchi accidentel</i> . celui qui se construit sans le pronom complétif ; tels que <i>se jouer, se rire, s'accuser</i> . <i>Verbe réfléchi direct</i> . Verbe réfléchi qui a pour régime direct le pronom qui le précède ; <i>ils se sont frappés, elle s'est blessée</i> . <i>Verbe réfléchi indirect</i> . se dit de verbe réfléchi quand le pronom qui le précède est employé comme régime indirect, <i>il s'est coupé le pouce, ils se sont jeté des pierres</i> (P. 1609, t. 2, vocable « verbe »).
BOISSIÈRE	Réciproque, qui exprime la réciprocité. (P. 1388, vocable « verbe »).	Réfléchi, qui marque le retour de l'action sur le sujet (P. 1388, vocable « verbe »). Le verbe réfléchi ou pronominal est celui qui comprend dans sa forme constitutive un pronom représentant comme complément direct ou indirect l'être même qui fait l'action : <i>je me flatte, se repentir</i> . On conjugue les verbes réfléchis en plaçant le pronom <i>se</i> devant chaque forme de l'infinitif, excepté au participe passé simple ; en mettant <i>toi, nous, vous</i> après chaque forme de l'impératif, avec un trait d'union ; et en mettant dans les autres modes <i>je me, tu te, il se, nous nous, vous vous, ils se</i> . C'est toujours l'auxiliaire être qu'on emploie, et le participe est variable.

		(P. 1429, <i>Résumé de grammaire</i>).
LITTRÉ	Verbes qui expriment l'action mutuelle de plusieurs sujets les uns sur les autres. <i>Ils se frappent</i> . (P. 1511, t. 4, vocable « réciproque »).	Verbes réfléchis, verbes dans lesquels l'action faite par le sujet a pour objet ce même sujet. Verbes réfléchis directs : <i>Pierre se félicite</i> . Verbes réfléchis indirects : <i>Pierre se donne un habit</i> . Verbes réfléchis passifs : <i>Cette histoire se raconte diversement</i> . Verbes réfléchis neutres : <i>Elle se meurt, elle s'écrit</i> . Verbes réfléchis essentiels, ceux qu'on ne peut employer sans l'un des pronoms complétifs <i>me, te, se, nous, vous</i> . On dit par opposition verbes réfléchis accidentels. On donne aussi quelquefois aux verbes réciproques le nom de verbes réfléchis. (PP. 1542-1543, t. 4, vocable « réfléchi »).
LA CHÂTRE	Verbes qui expriment l'action mutuelle de plusieurs sujets les uns sur les autres, comme : <i>Aimez-vous les uns sur les autres</i> . (P. 1219, t. 2, vocable « réciproque »). Se dit du verbe réfléchi lorsqu'il exprime l'action réciproque de plusieurs sujets. <i>Ces enfants s'aiment et se plaisent</i> . On distingue les verbes réciproques en <i>direct</i> et <i>indirect</i> , selon que le pronom qui précède est employé comme régime direct ou comme régime indirect. <i>Ils se sont tués ; ils se sont dit des injures</i> . (P. 1516, t. 2, vocable « verbe »).	Verbe qui exprime l'action du sujet sur lui-même (P. 1225, t. 2, vocable « réfléchi »). Verbe énonçant une action qui, partant du sujet, retombe et se réfléchit sur le sujet lui-même. On l'appelle aussi <i>verbe pronominal</i> . <i>Verbes réfléchis essentiels</i> , Ceux que l'on ne peut employer sans l'un des pronoms complétifs <i>me, te, se, nous, vous</i> , tels que <i>s'abstenir, s'emparer, se repentir, se souvenir</i> , etc. <i>Verbe réfléchi accidentel</i> , Celui qui se construit sans le pronom complétif, tels que <i>se jouer, se rire, s'accuser</i> , etc. <i>Verbe réfléchi direct</i> , Verbe réfléchi qui a pour régime direct le pronom qui le précède. <i>Ils se sont frappés, elle s'est blessée</i> , etc. <i>Verbe réfléchi indirect</i> . Se dit du verbe réfléchi quand le pronom qui le précède est employé comme régime indirect. <i>Il s'est coupé le pouce ; ils se sont jeté des pierres</i> . (P. 1516, t. 2, vocable « verbe »).
LAROUSSE	Verbes pronominaux réfléchis qui expriment l'action de plusieurs sujets les uns sur les autres (P. 779, t. 13, vocable « réciproque »). <i>Verbe pronominal réciproque</i> , Celui qui indique que les personnes désignées par le sujet font l'une sur l'autre l'action marquée par le verbe, comme : <i>Nous nous battons ; ils se saluent</i> . <i>Verbe pronominal réciproque direct</i> , Verbe pronominal réciproque, dont le second pronom est employé comme régime direct : <i>ils se sont tués</i> . <i>Verbe pronominal réciproque indirect</i> , Verbe réciproque dont le second	<i>Verbe pronominal réfléchi</i> , Celui qui exprime que l'action est faite et reçue par le sujet, les deux pronoms désignant la même personne, comme : <i>je me lave ; je me soumetts</i> , etc. (P. 891, t. 15, vocable « verbe »). Verbes dans lesquels le pronom sujet et le pronom régime se rapportent à la même personne. Se dit souvent pour VERBES PRONOMINAUX. (P. 820, t. 13, vocable « réfléchi »).

	pronom sert de régime indirect : <i>Ils se sont dit des injures.</i> (P. 891, t. 15, vocable « verbe »).	
HATZFELD - DARMESTETER - TH.	Exprimant l'action réciproque de deux sujets l'un sur l'autre (Pierre et Paul se battent). (P. 1887, t. 2, vocable « réciproque »).	Ils se distinguent en <i>pronominaux propres</i> ou <i>subjectifs</i> , et en <i>pronominaux impropres</i> ou <i>réfléchis</i> . [...] (P. 262, <i>Traité de la formation...</i>).
Cl. AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Qui exprime l'action de plusieurs sujets les uns sur les autres, comme dans : <i>Pierre et Paul se louent.</i> (P. 834, t. 2, vocable « réciproque »)	Verbe [...] indiquant qu'une action retombe sur le sujet de la proposition. (P. 839, vocable « réfléchi »).
Cl. AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Larousse illustré.</i> (P. 572, vocable « réciproque »).	V. <i>Petit Larousse illustré.</i> (P. 578, t. 2, vocable « réfléchi »).
Cl. AUGÉ, <i>Lar. class. illustré</i>	Les verbes <i>pronominaux réciproques</i> expriment une action mutuelle : <i>ils se sont battus.</i> (P. 833, vocable « pronominal »).	Verbe pronominal qui marque une action du sujet sur lui-même. (P. 869, vocable « réfléchi »). Les verbes <i>pronominaux réfléchis</i> expriment une action exercée par le sujet sur lui-même : <i>il s'est blessé</i> (P. 833, vocable « pronominal »).
Cl. AUGÉ - P. AUGÉ, <i>Lar. élém. illustré</i>	V. <i>Petit Larousse illustré.</i> (P. 669, vocable « réciproque »).	/

D'après ce tableau, nous pouvons constater que ce qui unit ces deux catégories de verbes, les « réciproques » et les « réfléchis », parfois en les confondant, est la présence du pronom complément, de la même personne du sujet, qui les précède.

Les définitions ne se diversifient pas beaucoup : les « réfléchis » sont décrits comme des verbes qui expriment une action qui retombe, se réfléchit sur le sujet, tandis qu'avec les « réciproques » l'action devient mutuelle et – comme le dit le mot – réciproque, entre plusieurs sujets. La différence ne paraît pas si évidente et Bescherelle avoue que « souvent, pour exprimer avec plus de clarté le sens réciproque, on ajoute *l'un l'autre*, ou un des adverbes *réciproquement, mutuellement* »⁵³.

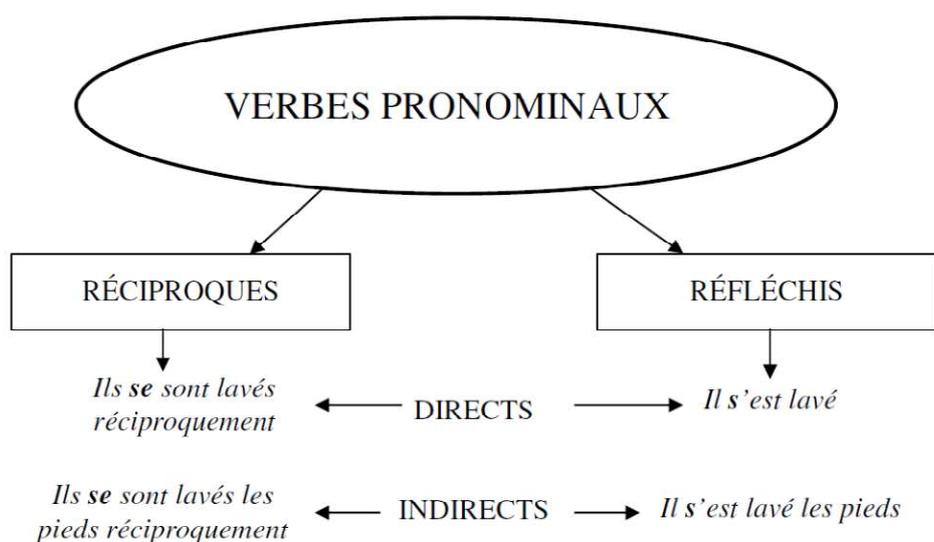
Un autre critère important de discrimination que nous retrouvons c'est que les verbes réciproques requièrent un sujet pluriel. Par exemple, si l'on dit « il s'est lavé », le verbe est réfléchi, tandis que si l'on dit « ils se sont lavés », il pourrait devenir réciproque. Nous soulignons « pourrait devenir » parce que, si l'on n'ajoute pas au deuxième exemple l'adverbe « réciproquement », il nous reste un doute : ils se sont lavés l'un l'autre (réciproque), ou chacun a lavé soi-même (réfléchi) ? En tout cas il nous semble que ce problème n'inquiète pas trop nos lexicographes.

Trois dictionnaires, à savoir Bescherelle, La Châtre et Larousse, mettent en

⁵³ V. tableau 28.

évidence une autre discrimination à l'intérieur des deux catégories de verbes que nous traitons ici : on distingue entre réciproques (ou réfléchis) directs et indirects. L'explication donnée est très simple : il suffit de constater si le pronom qui précède le verbe est un complément direct ou indirect. Il n'est plus question ici de sémantique mais de syntaxe.

Pour simplifier, on peut représenter cette autre distinction :



Boissière mérite une réflexion particulière, puisqu'il s'attarde à donner tous les renseignements nécessaires sur l'utilisation du pronom complément devant les verbes réfléchis. Il présente la liste complète des couples de pronoms (« je me », « tu te », etc.) et il en distingue aussi l'usage quand ils se trouvent devant le mode infinitif ou quand on les emploie, précédés d'un trait d'union, après l'impératif (malgré son souci d'exhaustivité, il est pourtant incomplet lorsqu'il oublie de distinguer entre l'impératif affirmatif : « lave-TOI ! » et l'impératif négatif : « ne TE lave pas ! »).

5. LA CONJUGAISON DU VERBE

Avant de commencer ce chapitre, il nous semble intéressant de souligner ce que Hatzfeld-Darmesteter-Thomas affirment à propos du mot « conjugaison ». Nous avons choisi ces auteurs comme exemple parce que leur explication nous paraît parmi les plus simples et les plus complètes. Dans le paragraphe « syntaxe du verbe » de l'annexe à leur dictionnaire (« Traité de la formation de la langue française »), on peut lire :

Le verbe a pour fonction d'exprimer l'activité, et il l'exprime à l'aide de modifications diverses dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle la conjugaison. [...] Les conditions de cette action peuvent varier de diverses manières qu'on appelle *modes*. L'action sous ces divers modes peut se présenter dans les divers moments de la durée : de là un ensemble de flexions qui constituent les *temps*. Enfin cette activité, variant en modes et en temps, est exprimée par rapports à des personnes grammaticales déterminées : c'est ce qu'on appelle *personnes* du discours, et ces personnes varient en *nombre*⁵⁴.

« Conjugaison » : en un seul mot on synthétise toutes les modifications dont le verbe est susceptible : modes, temps, personnes et nombre.

Ce que nous nous apprêtons à faire c'est d'examiner de nouveau nos dictionnaires, mais sous un autre point de vue. Dans les chapitres précédents, nous nous sommes occupé essentiellement de la partie « descriptive » : les auteurs nous ont aidé à comprendre comment, au cours de plus d'un siècle, les classements des verbes ont été illustrés par la lexicographie. Maintenant il est temps de passer à la phase « opérationnelle » ou « didactique », c'est-à-dire analyser comment nos dictionnaires ont expliqué l'usage des verbes. L'énoncé de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas – cité plus haut – nous suggère le parcours à suivre : nous vérifierons si les dictionnaires se proposent d'apprendre aux lecteurs comment les verbes varient dans toutes leurs modifications (autrement dit, de leur apprendre à les « conjuguer »).

Au début du chapitre 4 nous avons distingué trois types de dictionnaires, à savoir ceux qui :

- ont une annexe de grammaire et des tables verbales ;
- ont une annexe de grammaire mais pas de tables verbales ;
- n'ont ni d'annexe de grammaire ni de tables verbales.

⁵⁴ A. HATZFELD, A. DARMESTETER, A. THOMAS, *Dictionnaire général...*, cit., t. 1, p. 258.

Ce classement était fonctionnel à la phase que nous avons définie « descriptive » mais, comme nous avons déjà souligné, il était aussi superficiel et inadéquat pour au moins deux raisons :

- en premier nous croyons que le seul élément discriminant est la présence / absence de tables verbales qui, présentant la conjugaison complète des verbes réguliers (des modèles) et de la plupart des verbes irréguliers, constituent une valeur adjointe du point de vue didactique ;
- pour ce qui concerne la présence / absence d'annexes de grammaire, il s'agit d'une caractéristique de faible intérêt, puisque certains dictionnaires qui en sont dépourvus (entre autres le *Bescherelle*, le *La Châtre* et le *Larousse*) cachent à l'intérieur de la microstructure de véritables manuels de grammaire.

5.1. LES MODES

Nous essayerons d'abord de comparer les différentes définitions de « mode » et d'en vérifier le nombre que nos auteurs repèrent.

La recherche s'étend dans deux directions : nous prendrons en considération les annexes (des dictionnaires qui en sont pourvus) et le vocable « mode ». Voici les réponses de nos auteurs :

Tab. 29 – « Mode »

DICTIONNAIRES	DÉFINITION DE « MODE »
GATTEL	Mœf ou manière différente d'exprimer l'action du verbe que l'on conjugue. (PP. 146-147, t. 2, vocable « mode »).
BOISTE	Mœf, manière de conjuguer. (P. 264, vocable « mode »). Ce sont les différentes manières d'employer le verbe ; il y en a cinq. (<i>Abrégé de la grammaire française</i>).
NOËL - CHAPSAL	Manière de conjuguer les verbes, en n'envisageant que la manière d'être qu'ils expriment. (P. 512, vocable « mode »). Manière d'employer les verbes, par rapport à leur signification. Il y a cinq modes : <i>l'indicatif, le conditionnel, l'impératif, le subjonctif et l'infinitif</i> . (P. XII, <i>Notions de grammaire française</i>).
RAYMOND	Mœf, manière de conjuguer les verbes, en envisageant la manière d'être qu'ils expriment, sous différents point de vue, indépendamment des temps et des

	<p>personnes. (P. 70, t. 2, vocable « mode »).</p> <p>Il y a cinq modes ou manières de signifier dans les verbes français. (P. XVI, <i>Principes élémentaires de la grammaire française</i>).</p>
LANDAIS	<p>Mœf ou manière différente d'exprimer l'action du verbe que l'on conjugue. Il y a cinq modes : l'<i>indicatif</i>, le <i>conditionnel</i>, l'<i>impératif</i>, le <i>subjonctif</i> et l'<i>infinitif</i>. (P. 428, t. 2, vocable « mode »).</p> <p>Le mode exprime de quelle manière l'affirmation du verbe est offerte. Il y a cinq modes ou manières de présenter l'affirmation : l'<i>indicatif</i>, le <i>conditionnel</i>, l'<i>impératif</i>, le <i>subjonctif</i> et l'<i>infinitif</i>. (P. 16, t. 1, <i>Notions élémentaires et générales de grammaire française</i>).</p>
BESCHERELLE	<p>Le mode est la propriété qu'a le verbe de marquer par sa forme la manière de signifier dans laquelle on l'emploie (P. 1609, t. 2, vocable « verbe »).</p> <p>Se dit des différentes inflexions que prend le verbe pour énoncer la coexistence du sujet avec l'attribut. Les grammairiens appellent ces inflexions générales du verbe <i>modes</i>, du mot latin <i>modus</i>, qui veut dire manière parce que, comme dans la langue vulgaire, la mode est la manière de se vêtir, dans la langue grammaticale, le <i>mode</i> est la manière d'employer, d'habiller en quelque sorte le verbe selon l'idée que l'on veut ajouter à sa signification principale. Il y a cinq modes. [...] Quelques grammairiens y ajoutent un sixième mode, le <i>mode participe</i>. (P. 534, t. 2, vocable « mode »).</p>
BOISSIÈRE	<p>La conjugaison d'un verbe est la réunion des différentes formes que prend ce verbe pour exprimer toutes les manifestations dont il est susceptible dans sa signification. La conjugaison se divise en cinq modes, savoir : l'<i>infinitif</i>, l'<i>indicatif</i>, le <i>conditionnel</i>, l'<i>impératif</i> et le <i>subjonctif</i>. (P. 1425, <i>Résumé de grammaire</i>).</p>
LITTRÉ	<p>Nom donné aux différentes formes du verbe employées pour affirmer plus ou moins la chose dont il s'agit, et pour exprimer non pas le temps, mais les différents points de vue auxquels on considère l'existence ou l'action. Les modes sont, en français, l'<i>indicatif</i>, l'<i>impératif</i>, le <i>subjonctif</i>, le <i>conditionnel</i>, l'<i>infinitif</i> et le <i>participe</i>. Les modes s'accordent entre eux, c'est-à-dire que, dans deux propositions qui se commandent, si la première est au présent, la seconde doit être mise au présent ; si la première est au passé, la seconde doit être aussi au passé : <i>je veux que vous fassiez cela ; je voulais, j'ai voulu, j'avais voulu que vous fassiez cela</i>. (P. 582, t. 3, vocable « mode »)</p>
LA CHÂTRE	<p>Forme que prend la terminaison d'un verbe pour exprimer les différentes manières de présenter l'affirmation. Il y a en français cinq modes. (PP. 733-734, t. 2, vocable « mode »).</p>
LAROUSSE	<p>Inflexion du verbe par laquelle on énonce les circonstances de l'action ou de l'état, autres que celles du temps et de la personne [...]. On distingue trois modes personnels directs : l'<i>indicatif</i>, l'<i>impératif</i> et le <i>conditionnel</i>. [...] Il n'y a qu'un seul <i>mode indirect</i> ou <i>oblique</i>, le <i>subjonctif</i>. [...] L'<i>infinitif</i> exprime [...] Le <i>participe</i> est [...]. Ces deux <i>modes</i> ne sont pas admis par certains grammairiens, mais leur opinion n'est pas généralement partagée. (P. 357, t. 11, vocable « mode »).</p>
HATZFELD - DARMESTER - TH.	<p>Formes du verbe indiquant les diverses manières dont on affirme l'action ou l'état exprimé par le verbe (en dehors des circonstances de temps et de personnes, indiqués par d'autres formes). (P. 1532, t. 2, vocable « mode »).</p> <p>Le sujet est considéré tantôt comme faisant, tantôt comme subissant l'action : de là les <i>voix</i>. Les conditions de cette action peuvent varier de diverses manières qu'on appelle <i>modes</i>.</p>

	(P. 258, <i>Traité de la formation...</i>).
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Manière dont le verbe exprime l'état ou l'action. (En français il y a cinq modes, dont quatre personnels : l'indicatif, le conditionnel, l'impératif et le subjonctif ; un impersonnel : l'infinitif). (P. 630, vocable « mode »).
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> . (P. 200, t. 2, vocable « mode »).
AUGÉ, <i>Lar. class. illustré</i>	Manière dont le verbe exprime l'état ou l'action. (en français il y a six modes, dont quatre personnels : l'indicatif, le conditionnel, l'impératif et le subjonctif ; deux impersonnels : l'infinitif et le participe (Chacun de ces modes a sous sa dépendance un certain nombre de temps). (P. 652, vocable « mode »).
P. AUGÉ - Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. illustré</i>	Manière dont le verbe exprime l'état ou l'action, partie de la conjugaison propre à chaque manière. (P. 510, vocable « mode »). Indicatif [...] Celui des cinq modes du verbe. (P. 416, vocable « indicatif »)

Pour ce qui concerne la définition de « mode », les auteurs utilisent l'un de ces trois mots : « manière », « forme » ou « inflexion » ; que l'on choisisse l'un ou l'autre, la substance ne change pas. Nous trouvons que la définition la plus sagace est celle de Bescherelle qui hasarde une comparaison (apparemment) curieuse entre la mode et le mode : il affirme que, comme la mode exprime « la manière de se vêtir », le mode est la façon « d'habiller en quelque sorte le verbe selon l'idée que l'on veut ajouter à sa signification principale ».

Quant au nombre de modes, nos lexicographes se divisent en deux groupes : le premier en désigne cinq et le deuxième six (on devrait exclure du décompte Gattel, qui ne repère que quatre modes : l'indicatif, l'infinitif, le subjonctif et l'impératif). Sur la présence ou absence du sixième « mode » nous nous attarderons dans un autre chapitre qui y sera entièrement consacré. Il est évident que « l'intrus » en question est le participe et nous verrons que son classement parmi les modes est assez controversé. Ici nous nous contenterons de signaler quelques particularités tirées des dictionnaires.

Le premier partisan des six modes est Littré qui les cite explicitement dans l'article « mode ». Larousse aussi partage cette opinion en polémique avec « certains grammairiens ». Le troisième dictionnaire qui s'unit à ce groupe est celui de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas ; dans la définition de « mode » les auteurs ne semblent pas prendre position mais, à l'article « participe », nous pouvons lire « mode impersonnel du verbe »⁵⁵. Le dernier dictionnaire qui fait partie du groupe est *Le Larousse Classique*

⁵⁵ A. HATZFELD, A. DARMESTETER, A. THOMAS, *Dictionnaire general...*, t. 2, cit., *ad vocem*.

Illustré de Claude Augé qui ne se montre pas très cohérent, ni avec ce qu'il avait écrit (et écrira) dans ses autres dictionnaires, ni avec l'affirmation qu'il avait donnée dans sa grammaire ; « il y a cinq modes dans le verbe : *l'Indicatif, le Conditionnel, l'Impératif, le Subjonctif et l'Infinitif* »⁵⁶. En effet nous devrions ajouter Bescherelle au groupe des « six-modistes » parce que, même s'il ne paraît pas partager l'idée de « quelques grammairiens » qui considèrent le participe comme un mode, dans sa *Grammaire Nationale*, il affirme explicitement qu'il y a six modes⁵⁷.

Ce sera donc à partir des cinq modes communément partagés que nous commencerons notre analyse. Comme d'habitude, notre recherche intéressera la microstructure (vocables spécifiques et génériques, du type « mode » ou « conjugaison ») aussi bien que les annexes.

5.1.1. L'indicatif

Le premier mode que nous allons analyser est l'indicatif ; dans le tableau qui suit nous pouvons comparer non seulement les différentes définitions données de ce mode, mais aussi les explications inhérentes à son utilisation. Pour le moment nous ne nous occuperons que marginalement de sa division en temps, sujet qui sera approfondi dans le chapitre consacré aux temps verbaux et à leur formation.

Tab. 30 – « Indicatif »

DICTIONNAIRE	DÉFINITION D'« INDICATIF »
GATTEL	Le premier mode d'un verbe. (P. 18, t. 2, vocable « indicatif »).
BOISTE	Premier mode d'un verbe. (P. 223, vocable « indicatif »). Indique qu'une chose est, qu'elle a été ou qu'elle sera. (<i>Abrégé de la Gramm. Française</i>).
NOËL - CHAPSAL	Un des modes du verbe. (P. 436, vocable « indicatif »).
RAYMOND	Le premier mode de chaque verbe, qui indique qu'une personne ou qu'une chose est, a, ou agit. <i>Je suis, tu as, il court. J'aime est le présent de l'indicatif du verbe Aimer. J'aimerai est le futur de l'indicatif.</i> (PP. 751-752, t. 1, vocable « indicatif »).

⁵⁶ Cl. AUGÉ, *Troisième livre de grammaire...*, cit., p. 368.

⁵⁷ L.-N. BESCHERELLE, L. DE GAUX, *Grammaire nationale...*, cit., p. 496.

	<p>Quand on affirme que la chose est, ou qu'elle a été, ou qu'elle sera. (P. XVI, <i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>).</p>
LANDAIS	<p>Un mode personnel qui exprime directement et purement l'existence d'un sujet déterminé sous un attribut. <i>J'aime est le présent de l'indicatif du verbe aimer. J'aimerai est le futur de l'indicatif.</i> (P. 224, t. 2, vocable « indicatif »).</p>
BESCHERELLE	<p>Mode des verbes, qui sert à exprimer l'idée d'affirmation pure et simple. On l'appelle <i>indicatif</i> parce qu'on indique ce qu'on affirme d'une manière directe, positive, sans dépendance d'aucun autre mot, quel que soit le temps auquel cette affirmation se rapporte. – L'<i>indicatif</i> se compose de huit temps. Le présent : <i>J'abandonne</i> [...] L'imparfait : <i>J'abandonnais</i> [...] Le prétérit ou passé défini : <i>J'ai abandonné</i> [...] Le prétérit ou passé indéfini : <i>Christine abandonna</i> [...] Le prétérit ou passé antérieur : Les habitants <i>eurent abandonné</i> [...] Le plus-que-parfait : La fortune <i>l'avait abandonné</i> [...] Le futur : Je vous <i>abandonnerai</i> [...] Le futur antérieur : Les ennemis <i>auront abandonné</i>. (P. 223, t. 2, vocable « indicatif »).</p> <p><i>Mode indicatif</i> ou mieux <i>affirmatif</i>. Celui où la coexistence du sujet avec l'attribut est affirmée d'une manière positive. <i>Je suis, je fus, je serai</i>, etc., appartiennent au mode indicatif. [...] Le mode qui sert à l'expression des propositions absolues, directes ou principales. (P. 534, t. 2, vocable « mode »).</p>
BOISSIÈRE	<p>L'indicatif sert, dans les propositions principales énonciatives, à constater l'état réel des choses, ou celui que l'on reconnaît positivement comme devant ou pouvant être réalisé. (P. 1430, <i>Résumé de grammaire</i>).</p>
LITTRÉ	<p>Mode des verbes qui exprime l'état ou l'action d'une manière positive, certaine et absolue. Dans la conjugaison, l'indicatif est le premier mode. (P. 70, t. 3, vocable « indicatif »).</p>
LA CHÂTRE	<p>Mode personnel de verbe, qui exprime directement et purement l'existence d'un sujet déterminé sous un attribut. Comme ce mode est destiné à être adapté à tous les sujets déterminés dont il peut être question dans le discours, il reçoit toutes les inflexions personnelles et numériques. Nous avons dit qu'il exprimait directement et purement l'existence du sujet : en effet, il exprime directement, parce qu'il sert à constituer la proposition principale ; ainsi, dans cette proposition : <i>J'agis en bon démocrate, j'agis</i> énonce directement et immédiatement le jugement principal que l'on veut faire connaître. Il exprime purement aussi, pour indiquer qu'il exclut toute autre idée accessoire, qui n'est pas nécessairement comprise dans la signification essentielle du verbe ; c'est ce qui distingue ce mode de tout autre mode direct. Il est, en outre, le seul qui admette toute espèce de temps autorisés dans une langue. (P. 237, t. 2, vocable « indicatif »).</p> <p>L'<i>indicatif</i>, qui ne fait qu'indiquer l'affirmation, mais avec nombre et personne. (PP. 733-734, t. 2, vocable « mode »).</p>
LAROUSSE	<p>Mode qui exprime l'action ou l'état d'une manière positive ou absolue, avec les circonstances de temps, de nombre et de personnes, sans relation de dépendance avec un autre verbe. [...] Le mode indicatif est le seul qui exprime comme un fait cette attribution que l'on juge appartenir au sujet, en la présentant comme présente, passé ou future. [...] Il y a, dans l'<i>indicatif</i> français, huit temps principaux : quatre simples et quatre composés, un qui marque le présent, cinq qui servent pour le passé et deux pour le futur. (PP. 643-644, t. 9, vocable « indicatif »).</p> <p>L'<i>indicatif</i> est un <i>mode direct pur</i>, parce qu'il n'exprime que l'idée d'existence sans autre accessoire : <i>Je suis malade</i>. (P. 357, t. 11, vocable « mode »).</p>

HATZFELD - DARMESTER - TH.	Mode du verbe indiquant l'action d'une manière absolue. (P. 1297, t. 2, vocable « indicatif »). Mode de la réalité. Il exprime soit un fait, soit un jugement, sous forme positive ou interrogative dans les divers moments de la durée, présent, passé, futur, que la proposition soit simple ou subordonnée. (P. 270, <i>Traité de la format. de la langue fran.</i>).
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Celui des cinq modes du verbe qui exprime l'état, l'existence ou l'action d'une manière certaine, positive, absolue. On doit employer le présent de l'indicatif à la place de l'imparfait pour exprimer une action qui a lieu dans tous les temps, une chose qui est toujours vraie : les anciens ne savaient pas que la terre tourne (tourner serait une faute). (P. 591, vocable « indicatif »).
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	Celui des cinq modes du verbe qui exprime l'état, l'existence ou l'action d'une manière certaine, positive, absolue. L'indicatif exprime soit un fait, soit un jugement, sous forme positive ou interrogative, dans les divers moments de la durée, présent, passé, futur. [...] Le français possède, à l'indicatif, un présent, un imparfait, un parfait défini, un parfait indéfini, un plus-que-parfait, un parfait antérieur, un futur simple et un futur antérieur. (P. 891, t. 1, vocable « indicatif »).
AUGÉ, <i>Lar. class. illustré</i>	Celui des six modes du verbe qui exprime l'état, l'existence ou l'action d'une manière certaine, positive, absolue : <i>le mode indicatif a huit temps : le présent, l'imparfait, le passé simple, le passé composé, le passé antérieur, le plus-que-parfait, le futur et le futur antérieur.</i> (P. 509, vocable « indicatif »).
P. AUGÉ - Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. illustré</i>	Celui des cinq modes du verbe qui exprime l'état, l'existence ou l'action d'une manière certaine, positive, absolue. (P. 416, vocable « indicatif »).

Dans tous les dictionnaires nous retrouvons l'idée selon laquelle le mode indicatif est celui qui exprime l'état ou l'action de manière absolue, sans aucune autre relation. La Châtre est peut-être l'auteur qui essaie de donner l'explication la plus complète sur l'emploi de ce mode, en précisant qu'il sert à constituer la proposition principale et en ajoutant que c'est le seul mode qui « admette toute espèce de temps ». D'ailleurs Bescherelle aussi le classe comme le mode, en tant qu' « expression des propositions absolues, directes ou principales ».

Gattel, Boiste et Noël-Chapsal se bornent à des définitions très synthétiques ; pour en apprendre davantage il faut consulter leurs grammaires. Gattel affirme que s'appelle indicatif le mode qui indique ce que le verbe signifie, sans aucune condition⁵⁸ ; Boiste dit que ce mode désigne une action qui n'est pas liée à un temps particulier⁵⁹ ; pour Noël-Chapsal, l'indicatif présente l'affirmation d'une manière absolue⁶⁰. On peut donc conclure que ces auteurs aussi, même s'ils ne l'explicitent pas

⁵⁸ Cf. C.-M. GATTEL, *Maître italien...*, cit., p. 10.

⁵⁹ Cf. P.-C.-V. BOISTE, *Nouveau principes de grammaire...*, cit., pp. 59-60.

⁶⁰ Cf. F. NOËL, C.-P. CHAPSAL, *Nouvelle grammaire...*, cit., pp. 32-33.

dans leurs dictionnaires, partagent la pensée exprimée dans les autres ouvrages.

D'ailleurs, dans la grammaire de Port Royal, l'indicatif était présenté comme le mode qui exprime des « affirmations simples »⁶¹. Cette idée est réaffirmée dans presque tous les dictionnaires à travers des expressions correspondantes :

- affirmation pure, simple ;
- exprime directement, purement ;
- d'une manière directe, positive, certaine, sans dépendance.

5.1.2. Le subjonctif

Dans le tableau précédent nous avons vu que les auteurs présentaient l'indicatif comme un mode qui exprime l'action directement, de manière absolue ; nous allons maintenant voir quelle est la fonction du subjonctif d'après nos lexicographes.

Tab. 31 – « Subjonctif »

DICTIONNAIRE	DÉFINITION DE « SUBJONCTIF »
GATTEL	Un des modes de la conjugaison des verbes. (P. 540, t. 2, vocable « subjonctif »).
BOISTE	Mode de la conjugaison des verbes. (P. 378, vocable « subjonctif »). Ne marque point d'affirmation ; séparé de ce qui le précède, il ne forme plus aucun sens, au lieu que l'indicatif, séparé de ce qui le précède, a toujours un sens par lui-même ; par exemple, dans <i>il faut que</i> je parte, si l'on retranche <i>il faut que</i> , alors <i>je parte</i> ne signifiera plus rien. [...] On emploie le subjonctif toutes les fois que, voulant exprimer quelque chose qui tienne du doute, du souhait ou de l'avenir, le verbe est précédé d'un conjonction, d'une négation, d'une interrogation, d'un superlatif relatif, ou d'un des relatifs <i>qui, que, où, dont, lequel</i> , comme dans les phrases suivantes : <i>Encore que, bien que</i> ou <i>quoique</i> l'ambition soit un vice, elle a été néanmoins la base de bien de vertus. Prenez une place d'où vous <i>puissiez</i> voir. Je ne crois pas qu' <i>il pleuve</i> . Je doute qu' <i>il faille</i> faire cela. (<i>Abrégé de la Gramm. Française</i>).
NOËL - CHAPSAL	Mode du verbe qui marque le doute, l'incertitude. (P. 723, vocable « subjonctif »).
RAYMOND	L'un des modes dans la conjugaison des verbes, ainsi appelé parce que ce verbe est subordonné à un autre qui lui est joint et en dépend. Il en dépend en raison de ce qu'avec lui il forme un sens, et que sans lui il n'en formerait pas. <i>Je voudrais qu'il fût</i> (subjonctif), forme un sens ; <i>qu'il fût</i> , seul et détaché, n'en formerait aucun. <i>Que je lusse, que je fusse, que j'aimasse</i> , sont au subjonctif des verbes <i>Lire, faire, aimer</i> . (P. 550, t. 2, vocable « subjonctif »).

⁶¹ A. ARNAULD, Cl. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée*, cit., p. 107.

	<p>Quand on souhaite, ou qu'on doute qu'elle se fasse. (P. XVI, <i>Principes élémentaires de la gramm. française</i>).</p>
LANDAIS	<p>C'est un mode du verbe, ainsi appelé parce que ce verbe est subordonné à un autre qui lui est joint et en dépend. Il en dépend en ce qu'avec lui il forme un sens, et que, sans lui, il n'en formerait pas : <i>je voudrais qu'il lût</i>, forme un sens ; <i>qu'il lût</i>, seul et détaché, n'en ferait aucun. <i>Que je fusse, que j'aimasse, que je fusse</i>, sont au subjonctif des verbes <i>lire, aimer, faire</i>. (P. 864, t. 2, vocable « subjonctif »).</p> <p>Il existe deux différences principales entre l'<i>indicatif</i> et le subjonctif. La première, c'est que le subjonctif n'exprime l'affirmation que d'une manière indirecte et subordonnée à quelques mots qui précèdent ; au lieu que l'<i>indicatif</i> exprime absolument et indépendamment de tout autre mot qui pourrait précéder. La seconde, c'est que le subjonctif n'a pas de sens déterminé lorsqu'il est séparé de ce qui le précède ; au lieu que l'<i>indicatif</i>, s'il se trouve précédé de quelques mots, n'en forme pas moins, sans ces mots, un sens clair et déterminé, et par conséquent une affirmation directe. (P. 224, t. 2, vocable « indicatif »).</p>
BESCHERELLE	<p>Un des modes, dans la conjugaison des verbe, et qui est joint à un autre verbe auquel il est subordonné, et dont il dépend pour former un sens logique. <i>Il faut qu'il parte</i>. [...] Le <i>subjonctif</i> est ainsi appelé parce que, comme son nom l'indique, il est <i>sous</i> le <i>joug</i>, sous la dépendance d'un verbe qui précède et dont il ne peut être séparé sans cesser de former un sens clair et déterminé. (PP. 1386-1387, t. 2, vocable « subjonctif »).</p> <p>L'<i>indicatif</i> diffère du subjonctif en ce que les temps de ce dernier mode n'affirment jamais qu'indirectement, étant toujours subordonnés à une affirmation directe et principale. Ainsi dans cette phrase : <i>il faut que je travaille</i>, <i>il faut</i> exprime une affirmation directe et tout à fait indépendante, c'est l'<i>indicatif</i> : tandis que l'affirmation exprimée par le subjonctif, <i>que je travaille</i>, n'est qu'indirecte et subordonnée à la première. (P. 223, t. 2, vocable « indicatif »).</p> <p>Celui qui est toujours placé sous la dépendance d'un autre verbe, <i>Je veux que vous le fassiez</i>. [...] Le subjonctif, qui marque plus spécialement que la proposition où il se trouve dépend d'une autre proposition, à laquelle elle doit être jointe pour en compléter et en développer le sens. (P. 534, vocable « mode »).</p>
BOISSIÈRE	<p>Mode exprimant l'action avec une certaine dépendance. (P. 385, vocable « subjonctif »).</p> <p>Le subjonctif fait considérer l'action ou la manière d'être attribuée au sujet comme étant l'objet d'un doute actuel ou d'une pensée qui est née d'un doute antérieur. (P. 1430, <i>Résumé de grammaire</i>).</p>
LITTRÉ	<p>Mode du verbe qui exprime l'existence, l'état ou l'action dans un rapport de dépendance avec un autre verbe auquel il est soumis. Les temps du subjonctif. Le subjonctif exprime l'action d'une manière dépendante, subordonnée, incertaine, conditionnelle, en un mot d'une manière qui n'est pas absolue et qui suppose toujours un indicatif. (P. 2056, t. 4, vocable « subjonctif »).</p>
LA CHÂTRE	<p>Un des modes dans la conjugaison des verbes et qui est joint à un autre verbe auquel il est subordonné, et dont il dépend pour former un sens logique. Il faut qu'il <i>aille</i>. Elle veut que je <i>vienn</i>e. [...] Les différentes forme verbales, considérées comme signes du temps, qui appartiennent au <i>mode subjonctif</i>, sont. 1° Le <i>présent</i> ou <i>futur</i> [...] 2° l'<i>imparfait</i> [...] 3° le <i>prétérit</i> ou <i>parfait</i> [...] enfin, le <i>plus-que-parfait</i> [...] On emploie généralement le subjonctif après les verbes qui marquent le doute, l'irrésolution, la nécessité, la permission, le désir, la crainte, la prière, etc. Je doute qu'il <i>vienn</i>e. Je souhaite qu'il <i>réussiss</i>e.</p>

	(P. 1368, t. 2, vocable « subjonctif ») Le <i>subjonctif</i> , qui donne à l'affirmation un certain degré de doute. (PP. 733-734, t. 2, vocable « mode »).
LAROUSSE	Mode des verbes exprimant un rapport de dépendance, et qui n'est jamais employé que dans une proposition dépendant d'une autre proposition : <i>Après les verbes qui expriment la volonté, le doute, le désir, le second verbe se met au SUBJONCTIF.</i> [...] Le français a quatre temps à son <i>subjonctif</i> : un présent, un imparfait, un passé et un plus-que-parfait. (PP. 1168-1169, t. 14, vocable « subjonctif »). En français [...] il n'y a qu'un seul <i>mode indirect</i> ou <i>oblique</i> , le <i>subjonctif</i> . (P. 357, t. 11, vocable « mode »).
HATZFELD - DARMESTETER - TH.	Mode de la conjugaison représentant l'état ou l'action qu'exprime un verbe comme dépendant d'un autre verbe. (P. 2088, t. 2, vocable « subjonctif »). Mode de la possibilité. Comme son nom l'indique, il est essentiellement le mode de la proposition dépendante. (P. 271, <i>Traité de la format. de la langue fran.</i>).
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Mode du verbe indiquant qu'une action est conçue comme subordonnée à une autre, et par conséquent comme douteuse. (P. 951, vocable « subjonctif »).
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 781, vocable « subjonctif »).
AUGÉ, <i>Lar. class. illustré</i>	V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 982, vocable « subjonctif »).
P. AUGÉ - Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. illustré</i>	V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 761, vocable « subjonctif »).

Dans ce tableau, le subjonctif est présenté comme un mode qui ne peut qu'exprimer une action dépendante et subordonnée. Bescherelle l'affirme très clairement : il s'appelle subjonctif parce que « il est *sous* le *joug* », c'est-à-dire « sous la dépendance d'un verbe » auquel il est strictement lié parce qu' « il ne peut être séparé sans cesser de former un sens clair ».

La Châtre avait souligné que l'indicatif sert à constituer la proposition principale ; or, on affirme que le subjonctif ne peut qu'exprimer une proposition subordonnée qui, comme le précise Littré, « suppose toujours un indicatif ».

Du point de vue de l'emploi du subjonctif, la plupart des dictionnaires le définissent comme le mode de l'incertitude, du doute (rappelons que l'indicatif était considéré comme le mode de la réalité) ; La Châtre et Larousse le « subjuguent » aux verbes qui expriment désir, doute, nécessité, etc.

Nous avons remarqué auparavant que certains auteurs (Bescherelle, Larousse et Augé) explicitaient, au vocable « indicatif », les huit temps du mode ; nous pouvons

également constater que La Châtre et Larousse citent les quatre temps qui le composent le mode subjonctif.

En révisant les tableaux qui résument le résultat de notre recherche sur les deux premiers modes, nous sommes déjà en mesure de confirmer ce que nous avons anticipé au début du chapitre : les dictionnaires qui ont une annexe de grammaire se bornent souvent à des définitions très concises et « dépouillées » (voir par exemple Gattel ou Noël-Chapsal), tandis que les autres (en particulier Bescherelle, La Châtre et Larousse) n'économisent point. On passe ainsi des articles « anorexiques » à ceux « boulimiques »⁶².

5.1.3. Le conditionnel

Nous allons maintenant présenter les définitions de « conditionnel » proposées par les auteurs.

Tab. 32 – « Conditionnel »

DICTIONNAIRES	DÉFINITION DE « CONDITIONNEL »
GATTEL	Un des imparfaits du subjonctif, qui ne s'emploie qu'avec une conjonction exprimant quelque condition. (P. 365, t. 1, vocable « conditionnel »).
BOISTE	exprime qu'une chose seroit ou auroit été, moyennant une condition : <i>je sauterois, si ; j'aurois sauté, si.</i> (<i>Abrégé de la Gramm. Française</i>).
NOËL - CHAPSAL	Celui des modes qui marque que l'action du verbe aurait lieu moyennant certaines conditions : <i>je lirais, j'aurais lu, si...</i> (P. 188, vocable « conditionnel »).
RAYMOND	Quand on dit qu'une chose serait, ou qu'elle aurait été, moyennant une condition. (P. XVI, t. 1, <i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>).
LANDAIS	Un des imparfaits du subjonctif, qui ne s'emploie qu'avec une conjonction exprimant quelque <i>condition</i> . (P. 595, t. 1, vocable « conditionnel »).
BESCHERELLE	Mode du verbe qui exprime ordinairement l'affirmation avec l'idée accessoire d'une condition, comme : Je sortirais s'il faisait beau. Je serais sorti s'il avait fait beau. (P. 725, t. 1, vocable « conditionnel »). Celui qui exprime l'idée d'affirmation, d'existence, d'action soumise à une condition. Je mangerais si j'avais faim. (P. 534, t. 2, vocable « mode »).

⁶² A. REY, *Dictionnaire amoureux...*, cit., p. 602.

BOISSIÈRE	<p>Mode ou temps. (P. 1387, vocable « verbe »).</p> <p>La conjugaison se divise en cinq modes, savoir : l'infinitif, l'indicatif, le conditionnel, l'impératif et le subjonctif. (P. 1425, <i>Résumé de grammaire</i>).</p> <p>Le conditionnel constate l'état où seraient les choses dans le cas où l'on supposerait remplie une condition que l'on présente comme manquant de probabilité. [...] Lorsque le verbe principal est au passé [...] il faut examiner 1° si le fait secondaire est considéré comme vrai ou comme possible [...] 2° si la connaissance de ce fait secondaire est présentée comme étant aussi utile [...]. Mais quand l'une ou l'autre de ces conditions manque, les seuls temps qu'on puisse employer dans la proposition complémentaire, sont l'imparfait, le plus-que-parfait et les conditionnels. (PP. 1430-1431, <i>Résumé de grammaire</i>).</p>
LITTRÉ	<p>Celui des modes qui indique que l'idée exprimée par le verbe est subordonnée à une condition. (P. 721, t. 1, vocable « conditionnel »).</p>
LA CHÂTRE	<p>Mode des verbes qui marque que l'action est subordonnée à certaines conditions comme : <i>J'irais me baigner dans la Seine si je n'avais pas déjeuné. J'aurais voté pour lui si je l'avais cru honnête homme.</i> (P. 1053, t. 1, vocable « conditionnel »).</p> <p>Qui affirme avec condition. (PP. 733-734, t. 2, vocable « mode »).</p>
LAROUSSE	<p>Mode dans lequel l'affirmation est soumise à une condition : <i>Je viendrais chez vous si... Je serais parti si...</i> [...] Tous les grammairiens n'ont pas reconnu le <i>conditionnel</i> comme un des modes du verbe. Les anciens grammairiens français, dont toutes les règles étaient calquées sur les grammaires latines, ne pouvaient admettre ni ce mode ni les temps qui en dépendent. Pour eux, le <i>conditionnel</i> présent n'était autre chose qu'une seconde forme de l'imparfait du subjonctif, et le <i>conditionnel</i> passé correspondait exactement au plus-que-parfait du même mode. [...] mais il est impossible d'admettre cette confusion en français. [...] Boniface ne veut pas non plus que le <i>conditionnel</i> soit un mode distinct [...] suivant lui, le <i>conditionnel</i> est une dépendance de l'<i>indicatif</i> ou <i>affirmatif</i> [...] Peu de grammairiens sont de cet avis, qui nous semble reposer sur une notion imparfaite du sens du mode dans le verbe. [...] Ce mode a plusieurs temps : un présent et deux passés. (P. 875, t. 4, vocable « conditionnel »).</p> <p>L'idée d'une condition mise à l'exécution d'une action : <i>Je sortirais s'il faisait beau.</i> (P. 357, t. 11, vocable « mode »).</p>
HATZFELD - DARMESTETER - TH.	<p>Mode du verbe exprimant une action, une manière d'être, subordonnée à qq condition. – présent, - passé, temps présent, temps passé du conditionnel. (P. 494, t. 1, vocable « conditionnel »).</p> <p>En qualité de mode, il se place généralement dans la proposition principale d'une phrase dont la proposition dépendante marque la condition et commence par <i>si</i> : <i>Il partirait s'il avait de l'argent.</i> [...] Considéré comme temps, le conditionnel ne s'emploie en français moderne que dans les propositions dépendantes : <i>je croyais qu'il viendrait.</i> (P. 271, t. 1, <i>Traité de la format. de la langue fran.</i>).</p>
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	<p>Mode du verbe qui exprime que l'action est subordonnée à une condition : <i>le mode conditionnel a trois temps : le présent et les deux passés.</i> (P. 210, vocable « conditionnel »).</p>

AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 378, t. 1, vocable « conditionnel »).
AUGÉ, <i>Lar. class. illustré</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> P. 225, vocable « conditionnel »).
P. AUGÉ - Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. illustré</i>	Mode du verbe qui exprime que l'action est subordonnée à une condition. (P. 168, vocable « conditionnel »).

Le conditionnel : temps ou mode ? Voici une question sur laquelle les grammairiens ont discuté pendant longtemps ; le débat ne paraît pas encore terminé⁶³. Ce qui nous intéresse de plus près c'est de vérifier si, dans nos dictionnaires, le problème a été traité et, le cas échéant, de quel côté les différents lexicographes se sont rangés : à côté des partisans du « mode » conditionnel, ou de ceux qui le considèrent comme un temps.

Larousse synthétise le problème, en présentant les différentes opinions. Après avoir pris parti en indiquant le conditionnel comme « un mode dans lequel l'affirmation est soumise à une condition »⁶⁴, il attaque ceux qui le considèrent comme un temps du subjonctif ; sa critique est assez féroce et il définit ses antagonistes « les anciens grammairiens français, dont toutes les règles étaient calquées sur les grammaires latines »⁶⁵. Ensuite, il mentionne un autre grammairien dont il ne partage pas la pensée : Alexandre Boniface, qui classe le conditionnel parmi les temps de l'indicatif ; Larousse se débarrasse de lui sans cérémonie : « peu de grammairiens sont de cet avis »⁶⁶.

En effet, en regardant le tableau ci-dessus, la question initiale (conditionnel : temps ou mode ?) offre des réponses hétérogènes.

À côté de Larousse nous retrouvons un premier groupe d'auteurs qui affirment décidément « l'essence modale » du conditionnel : Noël-Chapsal, Bescherelle, Littré, La Châtre et Augé.

Un peu moins catégoriques paraissent Boiste et Raymond qui, dans l'article « conditionnel » ne donnent point de définitions grammaticales. Pour comprendre la position de Boiste, il faut ouvrir son annexe *Abrégé de la Grammaire Française* où nous voyons une table qui inclut le conditionnel parmi les modes ; Raymond aussi le considère comme un mode (nous pouvons le déduire d'après ses tables verbales). En

⁶³ Cf. J.-M. MERLE, *Étude du conditionnel français et de ses traductions en anglais*, Paris, Ophrys, 2001, pp. 10-23.

⁶⁴ V. tableau 32.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

conclusion, ces deux auteurs partagent le point de vue du groupe de Larousse.

Un troisième groupe de lexicographes manifestent des opinions apparemment opposées, mais plutôt contradictoires. Pour Gattel et Landais le conditionnel est « un des imparfaits du subjonctif »⁶⁷. Gattel est cohérent avec sa grammaire (*Maître italien ou grammaire française et italienne de Veneroni*), pourtant il faut souligner que dans les tables verbales (de Wailly) attachées à son dictionnaire, les trois temps du conditionnel se trouvent parmi les temps de l'indicatif. Quant aux tables verbales de Landais, le conditionnel est considéré comme un mode avec trois temps ; en plus, dans sa *Grammaire des grammaires*, il affirme que « les modes personnels sont ceux où le verbe reçoit des terminaisons [...] Nous en comptons quatre de cette espèce ; ce sont l'indicatif, le conditionnel, l'impératif et le subjonctif »⁶⁸.

Finalement il y a le groupe des « médiateurs », composé de Boissière et Hatzfeld-Darmesteter-Thomas ; ils essaient de démontrer que le conditionnel peut avoir la double fonction de mode et de temps. D'ailleurs il s'agit d'une position qui trouve encore des souteneurs : en effet, Gasquez, Heintzmann et Mitterrand distinguent entre

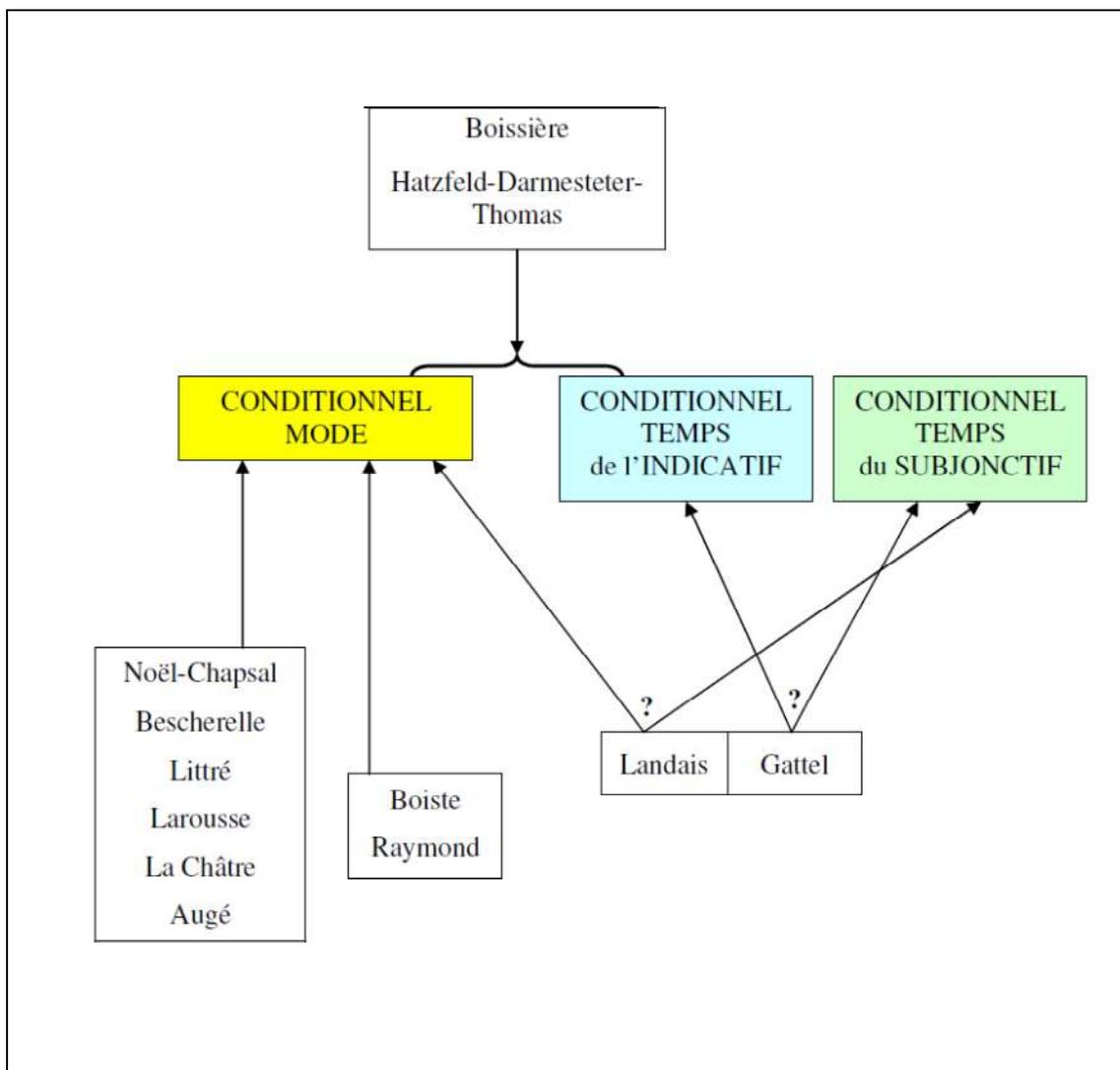
1. « futur dans le passé » (*Je savais bien que tu reviendrais*), considéré comme « l'équivalent d'un temps de l'indicatif », et
2. « conditionnel proprement dit » (*Si mes yeux me le permettaient, j'apprendrais à piloter*), défini comme un « mode, exprimant une action soumise à condition, ou au moins une éventualité incertaine »⁶⁹.

Dans l'image suivante nous avons synthétisé les différentes positions de nos auteurs, afin d'en avoir un aperçu plus clair :

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ N. Landais, *Grammaire des grammaires...*, cit., p. 319.

⁶⁹ J.-M. MERLE, *Étude du conditionnel français...*, op. cit., p. 10.



5.1.4. L'impératif

Comme nous pouvons le voir dans ce tableau, il n'est point de doute à propos de la fonction de l'impératif : c'est le mode qui sert à exprimer le commandement (ou l'exhortation, la prière, etc.).

Tab. 33 – « Impératif »

DICTIONNAIRES	DÉFINITION D'« IMPÉRATIF »
GATTEL	Un des modes du verbe ; celui dont on se sert lorsqu'on commande. (P. 8, t. 2, vocable « impératif »).
BOISTE	Mode du verbe pour commander. (P. 220, vocable « impératif »).

	<p>Quand on commande, que l'on prie ou que l'on exhorte : <i>saute, qu'il saute.</i> (<i>Abrégé de la Gramm. Française</i>).</p>
NOËL - CHAPSAL	<p>Mode du verbe qui exprime commandement. <i>dis, fais, allez.</i> (P. 429, t. 1, vocable « impératif »).</p>
RAYMOND	<p>Se dit du mode du verbe qui exprime commandement. (P. 742, t. 1, vocable « impératif »).</p> <p>Quand on commande de la faire [la chose]. (P. XVI, <i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>).</p>
LANDAIS	<p>Un des modes du verbe, celui dont on se sert lorsque l'on commande. (P. 208, t. 2, vocable « impératif »).</p>
BESCHERELLE	<p>Mode du verbe qui présente ce dernier sous l'idée du commandement, de la prière, de l'exhortation, de la défense, etc. L'impératif est le mode le plus rapide, celui qui est le plus propre à animer, à électriser l'auditeur. [...] C'est principalement le mode de la familiarité [...]. C'est donc le mode que les inférieurs, et même les égaux qui ne sont pas bien familiers entre eux, doivent employer avec circonspection. [...] Les grammairiens donnent à ce mode un présent. <i>Fais</i> pour le singulier ; <i>faites</i> pour le pluriel. [...] Cependant ce sont de vrais futurs, puisqu'on ne peut commander qu'une chose à faire, puisqu'on ne peut obéir que postérieurement au commandement. L'impératif a aussi un temps composé, qui ne figure dans presque aucune grammaire, bien qu'il soit d'un usage assez commun dans la langue. <i>Ayez fini, ayez fait, quand j'arriverai.</i> [...] L'impératif n'a réellement qu'une seule personne au singulier ; la seconde, <i>fais, viens</i> ; et deux personnes au pluriel, la première et la seconde : <i>faisons, faites, venons, venez.</i> Quant à la troisième personne, au singulier comme au pluriel, on les exprime par la même formule que le subjonctif : <i>qu'il fasse, qu'ils fassent, qu'il vienne, qu'ils viennent.</i> (PP. 204-205, t. 2, vocable « impératif »).</p> <p>Celui où la coexistence de l'attribut est présentée sous la forme du commandement. <i>Travaille, travaillons, travaillez.</i> [...] L'autre, exprimant un ordre, une volonté, un désir, une prière, et se rapportant moins à quelque proposition précédente et expressément énoncée, qu'à ces mouvements mêmes de l'âme ou de la faculté intellectuelle, qu'on néglige d'énoncer d'une manière plus explicite : c'est le mode appelé <i>impératif</i>. (P. 534, t. 2, vocable « mode »).</p>
BOISSIÈRE	<p>L'impératif s'emploie pour exciter à faire ou à devenir quelque chose, ou bien pour en détourner. (P. 1430, <i>Résumé de grammaire</i>).</p>
LITTRÉ	<p>Le mode des verbes qui exprime commandement, exhortation, défense. (P. 27, t. 3, vocable « impératif »).</p>
LA CHÂTRE	<p>Mode des verbes que l'on emploie le plus ordinairement, soit pour donner un avis, soit pour intimer un ordre, soit pour prier, soit pour solliciter. Cette dénomination porte avec elle l'idée du commandement. En français, l'impératif n'a réellement qu'une seule personne au singulier, la seconde, et deux personnes au pluriel, la première et la deuxième. Quant à la troisième personne, au singulier comme au pluriel ; on l'exprime par la même formule que le subjonctif. (P. 212, t. 2, vocable « impératif »).</p> <p><i>L'impératif</i>, qui affirme avec commandement. (vocable « mode »).</p>
LAROUSSE	<p>L'un des quatre modes personnels du verbe, sert, comme l'indique son nom, à exprimer le commandement. [...] Ce mode est personnel ; cependant il n'a, dans aucune langue, la première personne du singulier, parce que, comme le remarque Lancelot (<i>Grammaire générale</i>), on ne se commande point proprement à soi-même. [...] Nous n'avons pas, en français, de troisième personne impérative. Pour la remplacer, nous employons celle du temps correspondant du subjonctif [...] Il y</p>

	<p>a, en effet, deux temps à l'<i>impératif</i> : un simple, comme : <i>terminez</i> votre tâche, et un composé, comme : <i>ayez terminé</i> votre tâche avant que nous soyons revenus. Ces deux temps sont : le premier un futur absolu, le second un futur antérieur. En les remplaçant par des temps de l'indicatif, on dirait : Vous <i>terminerez</i> votre tâche ; vous <i>aurez terminé</i> votre tâche avant que nous soyons revenus. [...] L'<i>impératif</i> n'est employé ordinairement qu'avec circonspection par les inférieurs et même par les égaux qui n'ont pas entre eux de rapports familiaux. Il y a pourtant des <i>impératifs</i> qui, par eux-mêmes, expriment des idées de soumission ; tels sont : <i>Veillez daigner, faites-nous le plaisir ou l'honneur</i>. (P. 592, t. 9, vocable « impératif »).</p> <p>Les autres <i>modes</i> directs sont <i>mixtes</i>, c'est-à-dire qu'ils ajoutent à cette signification primitive d'autres idées accessoires : l'impératif, l'idée de commandement ou d'exhortation : <i>Fais ce que je te commande</i>. (P. 357, t. 11, vocable « mode »).</p>
HATZFELD - DARMESTER - TH.	<p>Qui exprime le commandement. (P. 1277, t. 2, vocable « impératif »).</p> <p>Mode de la nécessité ; il indique une chose commandée ou souhaitée ; c'est le ton de la voix qui détermine dans lequel de ces deux sens doit être pris ce mode : <i>Faites ceci, je l'exige ; Faites ceci, je vous en prie</i>. (P. 274, <i>Traité de la formation de la langue fran.</i>).</p>
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	<p>Mode et temps du verbe, exprimant le commandement, l'exhortation, la prière : l'impératif, en français, n'a ni de première ni de troisième personne du singulier, ni de troisième personne du pluriel. (P. 491, vocable « impératif »).</p>
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	<p>V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 879, t. 1).</p>
AUGÉ, <i>Lar. class. illustré</i>	<p>V. <i>Petit Larousse illustré</i> (P. 502, vocable « impératif »).</p>
P. AUGÉ - Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. ill.</i>	<p>Se dit du mode qui exprime l'action avec commandement, exhortation, désir, etc. (P. 406, vocable « impératif »).</p>

Pourtant, quelques-uns de nos auteurs ne se contentent pas de cette définition anodine et décident de la compléter avec des réflexions grammaticales. Nous retrouvons, encore une fois, les dictionnaires du « trio » Bescherelle, La Châtre et Larousse (on doit y ajouter *Le Petit Larousse Illustré* de Claude Augé) qui essaient de donner aux lecteurs une description complète du sujet traité. Ils soulignent que, quoiqu'il s'agisse d'un mode personnel, l'impératif n'a que trois personnes : la deuxième du singulier et les deux premières du pluriel ; point de première personne du singulier et, quant aux troisièmes personnes (du singulier et du pluriel), l'impératif est remplacé par le subjonctif.

Bescherelle et Larousse font une réflexion à propos du temps (ou mieux des temps) de l'impératif : pour eux, le temps que les grammairiens appellent « présent » serait en effet un futur. La justification de Bescherelle est incontestable : l'impératif ne peut avoir de présent « puisqu'on ne peut commander qu'une chose à faire, puisqu'on

ne peut obéir que postérieurement au commandement »⁷⁰. En plus, ils ajoutent à l'impératif un deuxième temps qu'ils appellent « composé » et que Larousse nomme « futur antérieur ». Les exemples qu'ils fournissent sont à peu près les mêmes : « *ayez fini, ayez fait, quand j'arriverai* » (Bescherelle) et « *ayez terminé* votre tâche avant que nous soyons revenus » (Larousse).

Ces deux mêmes auteurs ne se bornent pas à des considérations grammaticales ; ils intègrent leurs définitions avec une sorte d'extrait d'un « manuel de savoir-vivre », en affirmant que l'impératif n'est convenable qu'entre des familiers.

5.1.5. L'infinitif

L'infinitif est considéré comme le premier des modes impersonnels : cette caractéristique – nous pouvons le voir dans le tableau qui suit – est mise en évidence par tous les dictionnaires.

Tab. 34 – « Infinitif »

DICTIONNAIRES	DÉFINITION D'« INFINITIF »
GATTEL	L'un des modes du verbe qui ne marque ni nombre ni personnes. (P. 23, t. 2, vocable « infinitif »).
BOISTE	Mode du verbe qui ne marque ni nombre, ni mode, ni personne. (P. 225, vocable « infinitif »). Exprime l'action ou l'état d'une chose en général, sans aucun rapport ; il n'a ni nombre, ni personne. (<i>Abrégé de la Gramm. Française</i>).
NOËL - CHAPSAL	Mode du verbe qui ne marque ni nombre ni personne. (P. 439, vocable « infinitif »).
RAYMOND	Mode des verbes qui ne marque ni nombre ni personne. <i>Aimer est l'infinitif du verbe j'aime. Ce verbe est à l'infinitif.</i> (P. 756, t. 1, vocable « infinitif »). L'infinitif, qui exprime l'action ou l'état en général, sans nombres, ni personnes, comme <i>lire, être</i> . (P. XVI, <i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>).
LANDAIS	Un des modes du verbe, qui ne marque ni nombres ni personnes. On appelle ainsi dans les verbes le mode qui signifie sans affirmation ; ou qui signifie l'affirmation indéfiniment, et sans aucun rapport exprimé de nombre ni de personnes. <i>Aimer est l'infinitif du verbe j'aime. [...]</i> Notre Giraud Duvivier : « On distingue cinq temps dans l'infinitif : <i>le présent, le prétérit, le participe présent, le participe passé et le participe futur.</i> (P. 231, t. 2, vocable « infinitif »).

⁷⁰ V. tableau 33.

BESCHERELLE	<p>Celui des modes qui présente la signification du verbe d'une manière vague et générale, et qui s'étend, sans changer de forme, à toutes les personnes, à tous les nombres et à tous les temps. L'infinitif n'est véritablement que le nom de l'action. [...] L'infinitif diffère de tous les autres modes en ce qu'il n'exprime par lui-même ni l'idée de la personne, ni celle du nombre, ni celle du temps. (P. 234, t. 2, vocable « infinitif »).</p> <p>Celui qui s'étend, sans changer de forme, à toutes les personnes, à tous les nombres et à tous les temps, à cause de cette étendue illimitée. (P. 534, t. 2, vocable « mode »).</p>
BOISSIÈRE	<p>Mode du verbe. (P. 736, vocable « infinitif »).</p> <p>L'infinitif exprime le fait même d'être ce que désigne la dénomination attributive contenue dans le verbe ou exprimée après lui : c'est le verbe devenu substantif et remplissant, comme tel, le rôle de sujet ou de complément. (P. 1430, <i>Résumé de grammaire</i>).</p>
LITTRÉ	<p>Mode des verbes qui exprime l'état ou l'action, sans déterminer ni le nombre ni la personne. (P. 91, t. 3, vocable « infinitif »).</p>
LA CHÂTRE	<p>Affirme d'une manière générale, sans nombre ni personne. (P. 733, t. 2, vocable « mode »).</p> <p>Nom donné à un mode des verbes, qui est d'une nature différente des autres modes, en ce qu'il ne se lie point comme eux d'une manière déterminée avec l'une ou l'autre des personnes, et qu'il s'étend, sans changer de forme, à tous les nombres et à tous les temps. (P. 249, t. 2, vocable « infinitif »).</p>
LAROUSSE	<p>L'<i>infinitif</i> exprime l'action d'une manière abstraite et générale : <i>Mentir, c'est se déshonorer</i>. (Vocable « mode »).</p> <p>Par le mot <i>infinitif</i>, on désigne un mode qui diffère des quatre autres modes en ce qu'il exprime l'idée du verbe d'une manière générale, indéfinie, sans terminaisons variables pour s'accorder en nombre et en personne avec un sujet. [...] D'où il a été nommé mode impersonnel ou indéfini. [...] En français, il comprend deux formes : une simple, que l'on nomme présent, comme <i>aimer</i>, et une composée, que l'on appelle passé, comme <i>avoir aimé</i>. (P. 685, t. 9, vocable « infinitif »).</p>
HATZFELD - DARMESTETER - TH.	<p>Qui exprime l'action du verbe d'une manière indéterminée. (P. 1306, t. 2, vocable « infinitif »).</p> <p>L'infinitif a deux temps : le présent et le parfait. (P. 795, <i>Traité de la formation de la langue française</i>).</p>
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	<p>Mode du verbe qui exprime l'action d'une manière générale, indéterminée. (P. 506, vocable « infinitif »).</p>
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	<p>Mode du verbe qui exprime l'action d'une manière générale, indéterminée. [...] L'infinitif français a deux temps, le présent et le parfait : <i>voir, avoir vu</i>. (P. 897, t. 1, vocable « infinitif »).</p>
AUGÉ, <i>Lar. class. illustré</i>	<p>Mode du verbe qui exprime l'action d'une manière générale, indéterminée : <i>chanter, finir, recevoir, rendre</i>. <i>Le mode de l'infinitif n'a ni personne, ni nombre ; il a deux temps : le présent et le passé</i>. (P. 515, vocable « infinitif »).</p>
P. AUGÉ - Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. illustré</i>	<p>Mode du verbe qui exprime l'action d'une manière générale, indéfinie. (P. 420, vocable « infinitif »).</p>

Bescherelle souligne que ce mode « n'est véritablement que le nom de l'action »⁷¹. Pour nos auteurs, il exprime l'état ou une action de manière générale, indéfinie, sans nombre ni personne ; Boiste arrive jusqu'à dire que ce « mode [...] ne marque ni nombre, ni mode [sic], ni personne »⁷².

L'infinitif n'a donc ni nombre, ni personne, mais il est composé de temps ; à partir de Larousse on en distingue deux : un présent et un passé, mais Landais le veut constitué de cinq temps. En effet il y a d'autres lexicographes qui partagent son avis (il suffit d'analyser les tables verbales de Gattel ou de Boiste pour en avoir la confirmation) ; puisque les temps que ces auteurs y ajoutent sont des participes, nous renvoyons la question au chapitre suivant (consacré au participe).

5.1.6. Le participe

Avant de commenter ce tableau, nous estimons nécessaire rappeler ce que la *Grammaire Générale* de Port-Royal affirme à propos du participe :

La raison essentielle pourquoi un Participe n'est point un verbe, c'est qu'il ne signifie point *l'affirmation* ; d'où vient qu'il ne peut faire une proposition, ce qu'il est propre du Verbe, qu'en y adjoustant un verbe, c'est à dire, en y remettant ce qu'on a osté, en changeant le Verbe en participe⁷³.

Selon la *Grammaire Générale* le participe n'est donc pas un verbe ; nous avons vu que Beauzée, en polémique avec Port-Royal, ne partagera pas cette idée restrictive :

*Les participes, regardés par tout le monde comme faisant partie du Verbe, sont, dit-il [référé à Port-Royal] de vrais noms adjectifs... La liaison qu'ils ont avec les Verbes consiste... en ce qu'ils signifient la même chose que le Verbe, hors l'affirmation qui en est ôtée. Que veulent dire tant d'exceptions & de restrictions, si ce n'est un aveu qu'on n'est pas dans les voies de la vérité ?*⁷⁴.

Nous avons introduit ce discours pour vérifier si les auteurs de nos dictionnaires concordent avec Port Royal ou avec Beauzée, ce qui nous permettra de répondre à une question fondamentale : est-ce que pour eux le participe est un verbe ?

⁷¹ V. tableau 34.

⁷² *Ibid.*

⁷³ A. ARNAULD, Cl. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée...*, cit., p. 95.

⁷⁴ N. BEAUZÉE, *Grammaire générale...*, cit., t. 1, p. 399.

Tab. 35 – « Participe »

DICTIONNAIRES	DÉFINITION DE « PARTICIPE »
GATTEL	Partie du discours qui participe de la nature de l'adjectif, en ce qu'il se joint au substantif ; et celle du verbe, en ce qu'il exprime le même attribut : participe actif, participe passif. (P. 238, t. 2, vocable « participe »)
BOISTE	Temps, modification du verbe (P. 293, vocable « participe »).
NOËL - CHAPSAL	Mot qui participe de la nature du verbe et de l'adj. (P. 564) Le participe tient de la nature du verbe et de celle de l'adjectif : du verbe en ce qu'il en a la signification et le régime : <i>un homme aimant Dieu, aimé de Dieu</i> ; et de l'adjectif, en ce qu'il qualifie le nom auquel il se rapporte : <i>un homme lisant, une vertu éprouvée</i> . Il y a deux sortes de participes : le participe présent et le participe passé. (P. XXV, <i>Notions de grammaire française</i>).
RAYMOND	Partie du discours qui participe de la nature de l'adjectif, en ce qu'il se joint au substantif ; et celle du verbe, en ce qu'il exprime le même attribut. – <i>participe actif</i> , qui exprime une action, et qui est suivi d'un régime : Le participe actif est ordinairement indéclinable. – <i>participe passif</i> , qui, joint au verbe auxiliaire être, appartient à ce que les grammairiens appellent <i>voix passive</i> dans les verbes. <i>Je suis venu. Étant venu. Étant suivi. Être aimé.</i> – <i>participe présent</i> , celui qui est terminé en <i>ant</i> : <i>aimant, ayant, étant.</i> – <i>participe passé</i> , qui est relatif au temps passé, et qui reçoit différentes terminaisons : <i>aimé, lu, suivi.</i> (P. 190, t. 2, vocable « participe »). Le participe est un mot qui tient du verbe et de l'adjectif, comme aimant, aimé ; il tient du verbe, en ce qu'il en a la signification et le régime : aimant Dieu ; aimé de Dieu ; il tient aussi de l'adjectif, en ce qu'il qualifie une personne ou une chose, c'est-à-dire qu'il en marque la qualité. (P. XXIX, <i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>).
LANDAIS	Partie du discours qui <i>participe</i> de la nature de l'adjectif, en ce qu'il se joint au substantif ; et de celle de verbe, en ce qu'il exprime le même attribut. <i>Participe actif</i> , celui qui exprime une <i>action</i> , et qui est suivi d'un régime. [...] <i>Participe passif</i> , celui qui, joint au verbe auxiliaire <i>être</i> , appartient à ce que les grammairiens appellent la <i>voix passive</i> dans les verbes : <i>je suis venu, étant suivi, être aimé. Participe présent</i> , celui qui est terminé en <i>ant</i> : <i>aimant, ayant, étant.</i> [...] <i>Participe passé</i> , celui qui est relatif au temps passé, et qui reçoit différentes terminaisons : <i>aimé, lu, suivi.</i> (P. 549, t. 2, vocable « participe »). Le participe est ainsi nommé, parce que ce mot tient de la nature du verbe et de l'adjectif ; de la nature du verbe, en ce qu'il en a la signification et peut avoir le régime ; et de la nature de l'adjectif, en ce que, comme lui, il exprime une qualité ou manière d'être. Il y a deux classes de participes : le <i>participe présent</i> et le <i>participe passé.</i> (PP. 26-27, <i>Notions élém. et générales de...</i>).
BESCHERELLE	Partie du discours qui est une des modifications du verbe. On l'appelle <i>participe</i> , parce que c'est un mot qui tient à la fois de la nature du verbe et de celle du nom. Il tient du verbe en ce qu'il exprime les attributs d'existence, d'action et de temps qui constituent le verbe. Il tient du nom en ce qu'il fait quelquefois les fonctions d'adjectif, et qu'alors, semblable à l'adjectif variable, il s'accorde en genre et en nombre avec le sujet auquel il se rapporte. [...] On distingue deux sortes de participes : les <i>participes présents</i> ou <i>actifs</i> , et les <i>participes passés</i> ou <i>passifs.</i> [...] Le plus grand nombre [des grammairiens] ne reconnaît en lui qu'un mode du

	verbe. (P. 788, t. 2, vocable « participe »).
BOISSIÈRE	Les participes sont des mots qui empruntent la signification d'un verbe et qui la présentent tantôt substantivement, tantôt adjectivement, tantôt de manière à remplacer un temps de l'indicatif précédé de <i>comme</i> , <i>quand</i> , ou <i>après que</i> . (P. 1432, vocable « participe »).
LITTRÉ	Mot qui participe de la nature du verbe et de l'adjectif. Les participes se distinguent en participes présents et participes passés. (P. 973, t. 3, vocable « participe »).
LA CHÂTRE	V. BESCHERELLE. (P. 986, vocable « participe »).
LAROUSSE	Mot qui tient à la fois de la nature du verbe et de celle de l'adjectif [...]. Il y a deux espèces de participes, savoir : le <i>participe</i> présent, ainsi nommé parce que ce qu'il exprime se rapporte toujours au présent absolu ou à un présent relatif (il est toujours terminé en <i>ant</i>), et le <i>participe</i> passé ou passif, qui est terminé de diverses manières. (P. 334, t. 12, vocable « participe »).
HATZFELD - DARMESTER - TH.	Partie du discours (participant du verbe et de l'adjectif), mode impersonnel du verbe, qui en exprime l'action sous forme d'adjectif. – <i>présent – passé</i> . (P. 1684, t. 2, vocable « participe »).
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Mot qui tient à la fois de la nature du verbe et de celle de l'adjectif. Il y a deux sortes de participes : le <i>participe présent</i> et le <i>participe passé</i> . (P. 721, vocable « participe »).
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Larousse illustré</i> . (P. 379, vocable « participe »).
AUGÉ, <i>Lar. class. illustré</i>	Mode du verbe qui exprime à la fois une action (ou un état) et une qualité; il participe donc de la nature du verbe et de celle de l'adjectif: <i>participe présent</i> , <i>participe passé</i> (P. 753, vocable « participe »)
P. AUGÉ - Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. illustré</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 576, vocable « participe »).

D'après les définitions repérées, il nous semble évident que la réponse est entièrement affirmative ; en effet tous reconnaissent à cette partie du discours la double nature de verbe et d'adjectif.

Cela dit, une deuxième réflexion s'impose, à savoir si le participe est considéré comme un mode ou comme un temps. Nous venons de traiter la même question à propos du conditionnel et ici, on le verra, les réponses que nous trouverons dans les dictionnaires ne seront ni moins complexes ni plus cohérentes.

Le choix d'insérer le participe à la fin de ce paragraphe ne vient pas d'une adhésion personnelle au parti des « modistes », mais plutôt du propos de tracer un trait d'union avec le paragraphe suivant consacré aux temps.

En effet, si l'on se bornait aux définitions repérées au vocable « participe », on devrait déduire que les auteurs des dictionnaires ne prennent pas de position décidée sur la fonction du participe ; la plupart d'entre eux se bornent à l'indiquer comme un

« mot », comme s'ils voulaient s'abstenir de choisir entre « temps » ou « mode » (Boiste est le seul à utiliser explicitement le mot « temps »).

Ne pouvant être satisfaits de la définition « le participe est une partie du discours », nous avons décidé d'approfondir notre recherche pour essayer d'interpréter le sens que les lexicographes donnent à cette formule « neutre ». L'enquête a été conduite en utilisant toutes les sources à notre disposition, à savoir, par ordre d'intérêt :

- les tables verbales des dictionnaires ;
- les annexes de grammaire ;
- tous les articles du dictionnaire liés au « verbe » ;
- les grammaires des auteurs (quand les trois premières sources n'ont pas donné de réponses certaines).

Malgré nos efforts, il restera quelques doutes à propos de la pensée de certains auteurs.

Commençons donc par les six dictionnaires pourvus de tables verbales, dont nous avons isolé et mis en évidence les détails qui nous intéressent⁷⁵ :

Fig. 13 – Le participe dans les tables verbales

<u>GATTEL</u>	<u>BOISTE</u>						
<p>CONJUGAISONS DES VÉRBEŚ.</p> <p style="border: 1px solid black; display: inline-block; padding: 2px;">INFINITIF.</p>	<p style="border: 1px solid black; display: inline-block; padding: 2px;">INFINITIF.</p>						
<p>PRÉSENT.</p>	<p><i>Présent.</i></p>						
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Avoir (soin)</td> <td style="width: 40%;">Aimer,</td> <td style="width: 30%;">Être (aimé, ée.)</td> </tr> </table>	Avoir (soin)	Aimer,	Être (aimé, ée.)	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Avoir (soin)</td> <td style="width: 40%;">Aimer</td> <td style="width: 30%;">Être (aimé, ée.)</td> </tr> </table>	Avoir (soin)	Aimer	Être (aimé, ée.)
Avoir (soin)	Aimer,	Être (aimé, ée.)					
Avoir (soin)	Aimer	Être (aimé, ée.)					
<p style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; display: inline-block; padding: 2px;">PARTICIPE.</p>	<p style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; display: inline-block; padding: 2px;">Participe.</p>						
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Eu, eue</td> <td style="width: 40%;">Aimé, ée,</td> <td style="width: 30%;">Été.</td> </tr> </table>	Eu, eue	Aimé, ée,	Été.	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Eu, eue</td> <td style="width: 40%;">Aimé, ée</td> <td style="width: 30%;">Été</td> </tr> </table>	Eu, eue	Aimé, ée	Été
Eu, eue	Aimé, ée,	Été.					
Eu, eue	Aimé, ée	Été					
<p>PARFAIT.</p>	<p><i>Parfait.</i></p>						
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Avoir eu</td> <td style="width: 40%;">Avoir aimé</td> <td style="width: 30%;">Avoir été.</td> </tr> </table>	Avoir eu	Avoir aimé	Avoir été.	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Avoir eu</td> <td style="width: 40%;">Avoir aimé</td> <td style="width: 30%;">Avoir été.</td> </tr> </table>	Avoir eu	Avoir aimé	Avoir été.
Avoir eu	Avoir aimé	Avoir été.					
Avoir eu	Avoir aimé	Avoir été.					
<p>GÉRONDIF PRÉSENT.</p>	<p><i>Gérondif présent.</i></p>						
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Ayant</td> <td style="width: 40%;">Aimant</td> <td style="width: 30%;">Étant.</td> </tr> </table>	Ayant	Aimant	Étant.	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Ayant</td> <td style="width: 40%;">Aimant</td> <td style="width: 30%;">Étant.</td> </tr> </table>	Ayant	Aimant	Étant.
Ayant	Aimant	Étant.					
Ayant	Aimant	Étant.					
<p>GÉRONDIF PASSÉ.</p>	<p><i>Gérondif passé.</i></p>						
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Ayant eu</td> <td style="width: 40%;">Ayant aimé</td> <td style="width: 30%;">Ayant été.</td> </tr> </table>	Ayant eu	Ayant aimé	Ayant été.	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Ayant eu</td> <td style="width: 40%;">Ayant aimé</td> <td style="width: 30%;">Ayant été.</td> </tr> </table>	Ayant eu	Ayant aimé	Ayant été.
Ayant eu	Ayant aimé	Ayant été.					
Ayant eu	Ayant aimé	Ayant été.					

⁷⁵ Cf. Cl.-M. GATTEL, *Nouveau dictionnaire...*, cit., t. 1, p. X ; P.-C.-V. BOISTE, *Dictionnaire universel...*, cit., p. 1 ; F. NOËL, Ch.-P. CHAPSAL, *Nouveau dictionnaire...*, cit., p. XIII ; F. RAYMOND, *Dictionnaire général...*, op. cit., t. 1, p. XVI ; N. LANDAIS, *Dictionnaire général...*, cit., t. 1, p. 20 ; P. BOISSIÈRE, *Dictionnaire analogique...*, op. cit., p. 1427.

NOËL-CHAPSAL

INFINITIF.
<i>Présent.</i>
Avoir.
<i>Passé.</i>
Avoir eu.
PARTICIPE.
<i>Présent.</i>
Ayant.
<i>Passé.</i>
Eu, ayant eu.

RAYMOND

INFINITIF.
<i>Présent.</i>
Avoir.
<i>Prétérit.</i>
Avoir eu.
PARTICIPES
<i>Présent.</i>
Ayant.
<i>Passé.</i>
Eu, eue, ayant eu.
<i>Futur.</i>
Devant avoir.

LANDAIS

MODE INFINITIF.	PARTICIPE PRÉSENT.	Avoir.
	PARTICIPE PRÉTÉRIT.	Avoir eu.
	PARTICIPE PRÉSENT.	Ayant.
	PARTICIPE PRÉSENT.	Eu.
	PARTICIPE FUTUR.	Ayant eu.
		Devant avoir.

BOISSIÈRE

INFINITIF.
PRÉSENT. I.
<i>er r re</i>
PASSÉ.
avoir é III être é III
PARTICIPE PRÉSENT, II.
ant
PARTICIPE PASSÉ, III.
é III
PARTICIPE COMPOSÉ.
ayant é III étant é III

Le premier groupe est composé de quatre « tempistes » décidés : Gattel, Boiste, Landais et Boissière et deux « modistes » incertains : Noël-Chapsal et Raymond. Nous avons définis « incertains » ces deux derniers parce que, malgré l'évidence de leurs tables, ils affirment, dans l'annexe de grammaire qui les accompagne, qu'il y a cinq modes : l'indicatif, le subjonctif, le conditionnel, l'impératif et l'infinitif (v. tableau « mode »).

C'est justement sous l'article « mode » que nous pouvons retrouver les renseignements aptes à révéler le point de vue des autres auteurs. Nous avons mentionné plus haut le parti des « six-modistes », c'est-à-dire de ceux qui divisent le verbe en six modes (y compris le participe) : Littré, Larousse, Hatzfeld-Darmesteter-Thomas et Claude Augé dans le *Larousse Classique illustré*.

Par contre, dans tous les autres dictionnaires (le *Bescherelle*, le *La Châtre*, le

Petit Larousse illustré, Le Larousse pour tous et le *Larousse élémentaire illustré*) les modes sont cinq (point de participe) ; or, si le participe est exclu de la classification des modes et en même temps il est reconnu comme verbe (v. tableau « participe »), il est évident qu'il ne peut être classé que comme « temps ». Pourtant Bescherelle embrouille nos réflexions, puisqu'il affirme, à propos du participe, que « le plus grand nombre [des grammairiens] ne reconnaît en lui qu'un mode du verbe »⁷⁶. Nous pourrions en déduire qu'il est d'accord avec eux.

La position de ces auteurs n'est donc pas si évidente que celle du premier groupe de « tempistes » qui, exprimant leur avis à travers des tables verbales, classent explicitement le participe comme l'un des temps du mode indicatif.

D'après ces considérations, nous pouvons donc conclure la première partie de notre enquête en résumant :

« TEMPISTES » DÉCIDÉS	INCERTAINS	« MODISTES » DÉCIDÉS
Gattel Boiste Landais Boissière La Châtre <i>Petit Lar. ill.</i> <i>Le Lar. pour tous</i> <i>Lar. élém. ill.</i>	Noël-Chapsal Raymond Bescherelle	Littré Larousse Hatzfeld-Darmesteter-Th. <i>Lar. class. ill.</i>
mode infinitif		
} ?		

Mais la recherche se poursuit... Pour explorer toutes les voies possibles, nous examinerons un mot que la grammaire emploie souvent comme synonyme de « participe » : « gérondif ». Voici le tableau qui synthétise les résultats :

Tab. 36 – « Gérondif »

DICTIONNAIRES	DÉFINITION DE « GÉRONDIF »
GATTEL	Les <i>temps primitifs</i> sont ceux qui servent à former les autres. Ce sont I. ^o dans l'infinitif, le <i>présent</i> , le <i>participe</i> et le <i>gérondif</i> . [...] Aimer, aimé, aimant. (P. XXI, t. 1, <i>Tables des conjugaisons par Wailly</i>). Un des temps de l'infinitif. (P. 714, t. 1, vocable « gérondif »).
BOISTE	Temps de l'infinitif. (P. 195, vocable « gérondif »). Le <i>gérondif</i> est une sorte de nom adverbial, formé du participe présent et actif des verbes ; tel que, <i>en aimant les hommes, on n'est pas dispensé d'aimer Dieu ; en aimant</i> est gérondif. On peut encore définir le gérondif, une expression formée sur

⁷⁶ L.-N. BESCHERELLE, *Dictionnaire national...*, cit., t. 2, p. 788.

	le participe présent actif, en servant à mettre l'idée du verbe duquel il dérive, en forme adverbiale. Ainsi dans cette phrase, c'est <i>en s'abaissant qu'on parvient à s'élever</i> ; <i>en s'abaissant</i> marque la manière, le moyen de <i>s'élever</i> , et donne à l'action de ce verbe la modification adverbiale. (P. 32, <i>difficultés de la langue française</i>).
NOËL - CHAPSAL	Un des temps de l'infinitif. (P. 388, vocable « gérondif »).
RAYMOND	Ce qu'on appelle <i>gérondif</i> n'est autre chose que le participe présent devant lequel on met le mot <i>en</i> , comme : <i>les jeunes gens se forment l'esprit en lisant de bons livres</i> . (P. XXII, <i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>). Participe indéclinable, auquel on joint souvent la préposition <i>En</i> . Quelquefois il est déclinable. <i>Maison appartenante</i> . (P. 648, t. 1, vocable « gérondif »).
LANDAIS	Un des temps de l'infinitif ; participle indéclinable. La préposition <i>en</i> , qui l'accompagne, le fait assez reconnaître, puisque c'est sa marque caractéristique. (PP. 112-113, t. 2, vocable « gérondif »).
BESCHERELLE	Abusivement, Participe présent d'un verbe français précédé de la préposition <i>en</i> . En allant, en lisant. Cette fausse indication lui a été donnée par quelques grammairiens anciens qui s'y sont crus autorisés par l'usage dans lequel on était de traduire le gérondif latin en <i>do</i> par cette locution. <i>Legendo, en lisant. Pugnando, en combattant</i> . Mais c'est une mauvaise analyse. Dès qu'il y a deux mots dans une locution, il faut rendre compte de l'un et de l'autre, et dire <i>en</i> , préposition ; <i>lisant</i> , participle présent du verbe <i>lire</i> , etc. (P. 32, t. 2, vocable « gérondif »).
BOISSIÈRE	Participe présent précédé de <i>en</i> . (P. 1388, vocable « verbe »).
LITTRÉ	Dans la grammaire française, nom proposé pour le participe présent. Oserais-je proposer une nouveauté, qui serait d'assigner au participe actif le nom de gérondif et de conserver le nom de participe, au passif lui seul ? Nom donné souvent à la locution composée de la préposition <i>en</i> et du participe présent. La règle subsiste toujours que le gérondif doit se rapporter au substantif qui sert de nominatif au verbe, dont il exprime une circonstance. (P. 1868, t. 2, vocable « gérondif »).
LA CHÂTRE	C'est abusivement qu'en français on appelle gérondif le participe présent, actif ou neutre, précédé de la préposition <i>en</i> , exprimée ou sous-entendue. Les verbes français n'ont pas de <i>gérondif</i> . (P. 32, t. 2, vocable « gérondif »).
LAROUSSE	Participe présent français précédé de <i>en</i> . Peu usité à notre époque, où l'on a renoncé à calquer la grammaire française sur la grammaire latine. (P. t. 8, vocable « gérondif »).
HATZFELD - DARMESTETER - TH.	La forme du gérondif s'est confondue en français avec celle du participe présent. (P. 1165, t. 2, vocable « gérondif »).
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Forme verbale particulière au latin, et qui exprime l'action comme « devant être faite ». (P. 429, vocable « gérondif »).
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 758, t. 1, vocable « gérondif »).
AUGÉ, <i>Lar. class. illustré</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 443, vocable « gérondif »).
P. AUGÉ - Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. illustré</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 360, vocable « gérondif »).

Comme nous l'avons anticipé, le gérondif se confond dans tous les dictionnaires

avec le participe présent (à ce propos, la définition de Raymond est extraordinairement transparente : le gérondif « n'est autre chose que le participe présent devant lequel on met le mot *en* »⁷⁷).

Bescherelle et La Châtre, en querelle avec les « grammairiens anciens », refusent la dénomination de « gérondif », utilisée « abusivement »⁷⁸.

En lisant entre les lignes pour trouver des réponses à notre question initiale (participe : mode ou temps ?), on risque de trouver de nouvelles contradictions : Noël et Chapsal affirment que le gérondif est « un des temps de l'infinifitif » ; puisque le gérondif coïncide avec le participe, par extension, le participe devrait lui aussi être considéré comme un temps de l'infinifitif (en contraste avec ces tables verbales, où le participe était classé parmi les modes).

Nous avons essayé de synthétiser tout ce que nous avons trouvé dans les dictionnaires à propos du croisement « infinitif – participe – gérondif ». Il faut pourtant avouer que le tableau qui en résulte ne peut être exhaustif car certains auteurs s'approchent du sujet d'une façon superficielle et que d'autres – nous l'avons déjà remarqué – trébuchent sur des affirmations contradictoires.

Tab 37 – Le participe et l'infinifitif

VERBE	AUTEURS	MODE	TEMPS
<i>aimer</i>	tous	infinifitif	présent
<i>avoir aimé</i>	tous	infinifitif	passé / parfait / prétérit
<i>aimant</i>	Gattel / Boiste	infinifitif	gérondif présent
	Noël-Chapsal (?) / Raymond (?) / Littré Larousse / Hatzfeld-D.T. / Augé*	participe	présent
	Landais / Bescherelle (?) Boissière / La Châtre	infinifitif	participe présent
<i>aimé</i>	Gattel / Boiste	infinifitif	participe
	Noël-Chapsal (?) / Raymond (?) / Littré Larousse / Hatzfeld-D.T. / Augé*	participe	passé
	Landais / Bescherelle (?) Boissière / La Châtre	infinifitif	participe passé
<i>ayant aimé</i>	Gattel / Boiste	infinifitif	gérondif passé
	Noël-Chapsal (?) / Raymond (?) / Littré Larousse / Hatzfeld-D.T. / Augé*	participe	passé
	Landais / Bescherelle (?)	infinifitif	participe passé
	Boissière	infinifitif	participe composé
<i>devant aimer</i>	Raymond (?)	participe	futur
	Landais	infinifitif	participe futur

*Le Larousse classique illustré

⁷⁷ V. tableau 36.

⁷⁸ *Ibid.*

Nous croyons que toutes ces « contradictions » pourraient s'expliquer par le fait que les lexicographes ne donnent pas une grande importance à la forme du participe (le fait de considérer « *aimant* » comme le « temps participe ou gérondif présent » du mode infinitif, plutôt qu'un « temps présent » du mode participe ne change rien au fond).

Quant à la substance du participe, tous les lexicographes (nous l'avons déjà remarqué) affirment qu'il « participe » de la nature du verbe et de l'adjectif. Et c'est la double nature de cette partie du discours (peu importe qu'on le considère comme un temps ou un mode) que nous voulons approfondir, à l'aide de quelques-uns de nos auteurs qui y ont réservé une place importante dans leurs dictionnaires. On privilégiera donc ceux qui sont pourvus d'une annexe grammaticale et le « trio » *Bescherelle*, *La Châtre* et *Larousse* qui – comme on a pu le voir – présentent une microstructure riche et complète.

Ici nous ne prendrons en considération qu'un extrait de tout ce que les dictionnaires consacrent à l'exposition des règles (on y trouve nombre de pages d'exemples, d'irrégularités et d'exceptions) qui devraient éclaircir si le participe est un mot variable ou invariable ; d'ailleurs la question est étroitement liée à la double nature du participe dont nous avons déjà parlé.

À ce propos, dans l'annexe du dictionnaire de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, nous retrouvons la source de la règle qui définit l'invariabilité de la forme en « ant » :

C'est en 1679 seulement que l'Académie formula la règle d'après laquelle la forme en *ant* devait rester invariable quand elle marquait l'action : *un homme, une femme, des hommes, des femmes errant dans le bois*, et varier en genre et en nombre quand elle marquait l'état : *une tribu errante*. Ainsi était supprimé l'ancienne distinction du participe présent et du gérondif, pour être remplacée par la distinction actuelle entre le participe présent et l'adjectif verbal⁷⁹.

En effet, dans sa *Grammaire générale* publiée en 1660, Arnaud avait déjà attesté l'indéclinabilité du participe ; il avait motivé sa position en se basant – bien entendu – sur le latin :

Ce qu'il y a de propre au participe des verbes actifs, c'est qu'il signifie l'action du verbe, comme elle est dans le verbe, c'est à dire, dans le cours de l'action mesme : au lieu que les noms verbaux, qui signifient aussi des actions, les signifient plustost dans l'habitude, que non pas dans l'acte. D'où vient que les participes ont le mesme regime que le verbe, amans

⁷⁹ A. HATZFELD, A. DARMESTETER, A. THOMAS, *Dictionnaire général*..., cit., t. 1, p. 279.

Deum ; au lieu que les noms verbaux n'ont le regime que des noms, amator Dei⁸⁰.

En revenant à nos dictionnaires, nous en avons choisis quatre qui, dans l'annexe (Landais et Boissière) ou à l'article « participe » (Bescherelle et Larousse), détaillent comment distinguer si le mot en « ant » est un participe présent ou s'il ne l'est pas.

Tab 38 – « Participe présent » ou « adjectif verbal »

DICTIONNAIRE	PARTICIPE PRÉSENT OU ADJECTIF VERBAL
LANDAIS	Il ne faut pas confondre avec le participe présent l'adjectif verbal terminé aussi en <i>ant</i> , et qui exprime une qualité, une aptitude, une disposition à agir, plutôt qu'une action. L'adjectif verbal semble bien offrir l'idée d'une action ; mais cette action, par sa durée et sa continuité, se transforme en manière d'être. Quand nous disons : <i>j'ai vu cette femme caressant son fils</i> , l'action n'a qu'une durée limitée : <i>caressant</i> est ici <i>participe présent</i> . Mais, si nous voulons peindre une qualité inhérente à la mère, une qualité qui, pour exister, n'a pas besoin de se manifester dans le moment par des actions, nous employons alors l' <i>adjectif verbal</i> , et nous disons : <i>cette mère est caressante</i> . L' <i>adjectif verbal</i> , prend le genre et le nombre du substantif ou nom auquel il se rapporte, et c'est ce qui le distingue du <i>participe présent</i> . (P. 26, t. 1, <i>Notions élém. et générales de...</i>)
BESCHERELLE	Quelquefois les participes présents sont dépouillés de tout rapport avec le verbe, et ne sont employés qu'à signifier une qualité, une situation, un état du substantif [...]. Par exemple, dans <i>une mère caressant son enfant</i> , le rapport au verbe est bien : <i>caressant</i> modifie la femme avec le rapport à l'action de caresser ; mais si je veux désigner dans cette femme non l'action de caresser, mais une qualité, une disposition naturelle qui la porte à l'action de caresser, je dirai qu' <i>elle est caressante</i> , et alors le mot <i>caressante</i> est semblable à un adjectif simple. [...] Il existe une différence bien réelle entre le participe présent et l'adjectif verbal, et cette différence est quelquefois d'autant plus difficile à saisir, que, dans les dictionnaires, les deux espèces sont confondues. (P. 788, t. 2, vocable « participe »).
BOISSIÈRE	Outre le participe en <i>ant</i> , qui est invariable, certains verbes ont dans leurs dérivés un mot également terminé en <i>ant</i> et qui est variable. [...] Est participe présent et invariable : 1° quand il a un complément direct [...] 2° quand il est précédé de la préposition <i>en</i> [...] 3° quand il est précédé de la négation <i>ne</i> ; 4° quand il équivaut à un temps de l'indicatif précédé de <i>comme</i> ou <i>lorsque</i> ; 5° quand il a exactement la même signification que le verbe lui-même [...]. Exemples : 1° <i>Une mère instruisant sa fille</i> ; 2° <i>Ils chantaient en travaillant</i> ; 3° <i>Des philosophes ne rient jamais</i> ; 4° <i>La lune brillant dans son plein, nous pûmes reconnaître la route</i> ; 5° <i>Voyez-vous ces drapeaux flottant sur nos têtes ?</i> Le mot verbal terminé par le son <i>ant</i> est adjectif et variable : 1° quand il n'a pas de complément direct [...] 2° quand il est pris dans un sens qui permet de l'employer avant ou après le moment de l'action [...]. Exemples : 1° <i>La campagne environnante était couverte des plus riches moissons</i> ; 2° <i>Dans une loterie, le nombre des numéros gagnant est toujours relativement très-petit</i> (ils sont gagnants pendant et après le gain). (P. 1432, <i>Résumé de grammaire</i>).
LAROUSSE	Il cesse quelquefois d'être <i>participe</i> , c'est-à-dire d'être une des formes du verbe, pour devenir une espèce d'adjectif que l'on distingue par le nom d' <i>adjectif verbal</i> , et alors il s'accorde en genre et aux nombres avec le mot auquel il se rapporte. [...] Il est évident d'abord que le mot en <i>ant</i> est toujours <i>participe présent</i> quand il est construit avec des mots qui supposent nécessairement un verbe. Ainsi, lorsqu'il a un complément direct ou lorsqu'il est précédé de l'adverbe <i>ne</i> , il ne peut y avoir de

⁸⁰ A. ARNAUD, Cl. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée, op. cit.*, p. 122.

	doute ; dans <i>Une mère INSTRUISANT sa fille, instruisant est participe présent et invariable</i> puisqu'il a pour complément direct <i>filles</i> ; il en est de même de <i>riant</i> , quand on dit <i>des vieillards ne RIANNT jamais</i> , parce que l'adverbe <i>ne</i> prouve évidemment que le mot suivant est considéré comme un verbe. (P. 334, t. 12, vocable « participe »).
--	---

Landais et Bescherelle distinguent le participe présent de l'adjectif verbal suivant la présence ou absence de l'action ; en utilisant le même exemple, ils affirment que dans la phrase « une mère caressant son fils », le mot « caressant » exprime l'action de la mère (il s'agit donc d'un verbe), tandis que, si l'on dit « cette mère est caressante », on ne fait qu'illustrer une qualité de la mère, c'est-à-dire qu'elle est caressante (qui devient un simple adjectif).

Boissière et Larousse ont le même objectif que leurs « collègues », à savoir apprendre à distinguer, parmi les mots se terminant en « -ant », l'adjectif verbal du participe présent. Pour expliquer cette distinction, ils se servent de l'analyse grammaticale, en cherchant à l'intérieur de la phrase des éléments clarifiants : la présence de la préposition « en » ou de l'adverbe « ne » (phrase négative) ou encore la présence / absence d'un complément direct.

En tout cas, ce qui intéresse tous les auteurs c'est la conséquence grammaticale qui en résulte : le mot « caressant », en tant que participe présent (verbe), est invariable ; lorsqu'il perd sa nature de verbe, en tant qu'adjectif (verbal), il devient variable. Cet objectif est confirmé par le fait qu'ils s'attardent à expliquer les règles qui prévoient l'accord du participe passé.

À ce propos nous avons sélectionné sept dictionnaires qui illustrent explicitement ces règles (nous avons consulté encore une fois les annexes et l'article « participe »).

Tab. 39 – Accord du participe passé

DICTIONNAIRE	ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ
NOËL - CHAPSAL	<i>Première règle.</i> Le participe passé employé <i>sans auxiliaire</i> s'accorde comme l'adjectif avec le mot qu'il qualifie : <i>une vertu éprouvée ; des victoires remportées.</i> <i>Deuxième règle.</i> Le participe passé employé avec le verbe <i>être</i> s'accorde avec le sujet du verbe : <i>le mérite est estimé ; les talents sont loués.</i> <i>Troisième règle.</i> Le participe passé employé avec le verbe <i>avoir</i> [...] s'accorde avec le régime direct, quand il en est précédé ; et reste invariable lorsqu'il en est suivi ou qu'il n'y en a pas. (P. XXV, <i>Notions de grammaire française</i>).
RAYMOND	Les participes passés [...] s'accordent avec les substantifs auxquels ils sont joints, quand aucun temps des verbes <i>avoir</i> ou <i>être</i> ne les accompagne, parce qu'alors ils

	<p>deviennent adjectifs. [...] <i>Première règle.</i> – Le participe passé, quand il est accompagné du verbe auxiliaire <i>être</i>, s'accorde en genre et en nombre avec son nominatif ou sujet [...] <i>Deuxième règle.</i> – Mais quand le participe passé est accompagné du verbe auxiliaire <i>avoir</i>, il ne s'accorde jamais avec son nominatif [...] le participe passé s'accordait toujours avec son régime direct, quand ce régime est devant le participe. [...] quand le régime n'est placé qu'après le participe, ce participe ne s'accorde pas avec son régime. (P. XXII, <i>Principes élémentaires de la gramm. fran.</i>).</p>
LANDAIS	<p>Le participe passé, employé sans auxiliaire, s'accorde comme l'adjectif, en genre et en nombre, avec le substantif, le nom ou le pronom qui le modifie [...] Accompagné de l'auxiliaire <i>être</i>, s'accorde toujours avec le sujet du verbe [...] Accompagné de l'auxiliaire <i>avoir</i>, s'accorde avec son régime direct, pourvu que ce régime directe précède le participe : <i>la lettre que j'ai reçue</i> [...] Le participe passé reste invariable, c'est-à-dire qu'il ne prend ni genre ni nombre, lorsque le régime direct n'est placé qu'après. (P. 26, t. 1, <i>Notions élém. et générales...</i>).</p>
BESCHERELLE	<p>Nos anciens écrivains faisaient constamment varier le participe passé, quelle que fût d'ailleurs la place qu'il occupait dans le discours. [...] Employé sans auxiliaire, le participe passé s'accorde toujours avec le nom auquel il se rapporte [...] précédé du verbe <i>être</i> doit toujours prendre le genre et le nombre du nom avec lequel il est en relation. [...] Construit avec le verbe <i>avoir</i>, le participe passé est toujours invariable quand le régime le suit. [...] Il est variable, lorsqu'au contraire le régime le précède. (P. 788, t. 2, vocable « participe »).</p>
LA CHÂTRE	<p>V. BESCHERELLE (P. 986, t. 2, vocable « participe »).</p>
LAROUSSE	<p>Le participe passé est souvent employé sans auxiliaire comme un simple qualificatif ; il s'accorde alors en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte. [...] Employé avec l'auxiliaire <i>être</i> s'accorde en genre et en nombre avec le sujet, excepté dans les verbes pronominaux [...] Le participe passé est invariable lorsque : 1° il est employé avec l'auxiliaire <i>avoir</i> et que 2° il n'est pas précédé de son complément direct, soit parce que ce complément est après, soit parce qu'il n'y en a pas. (P. 334, t. 12, vocable « participe »).</p>
HATZFELD - DARMESTER - TH.	<p>Construit sans auxiliaire, le participe varie comme les adjectifs. [...] Construit avec l'auxiliaire <i>être</i>, le participe passé, sauf dans les verbes pronominaux, varie toujours [...] Conjugué avec l'auxiliaire <i>avoir</i> [...] la tendance à laisser le participe invariable quand le régime suit. [...] une tendance à faire varier le participe quand le régime précédait. (PP 278-280, <i>Traité de la formation...</i>).</p>

Nous nous sommes limités à sélectionner les règles essentielles, en omettant exceptions, irrégularités, anomalies, etc. Dans tous les dictionnaires on envisage quatre situations :

1. le participe n'a pas d'auxiliaire : il s'accorde comme un adjectif (« une vertu éprouvée ») ;
2. conjugué avec l'auxiliaire « être », il s'accorde avec le sujet (« les talents sont loués ») ;
3. conjugué avec l'auxiliaire « avoir » et précédé d'un complément direct, il

- s'accorde avec le complément (« la lettre que j'ai reçue ») ;
4. conjugué avec l'auxiliaire « avoir », mais le complément direct est après ou il n'y en a pas, le participe reste invariable (« j'ai reçu une lettre »).

En conclusion du paragraphe dédié au participe, après avoir analysé le participe présent et le participe passé, nous devrions ajouter quelques mots à propos du participe futur. Il n'est mentionné que par Raymond et Landais qui, dans sa grammaire, en explique la fonction : « le *participe futur* ne saurait être considéré absolument comme une forme ; c'est plutôt une locution qui n'exprime le futur qu'avec le secours du verbe *devoir*, qui devient véritablement verbe auxiliaire »⁸¹.

5.2. LES TEMPS

Puisque conjuguer un verbe, comme l'affirment nos auteurs (v. tableau « conjugaison »), signifie le modifier selon le mode, le temps, le nombre et la personne, nous continuons notre recherche dans les dictionnaires en analysant les temps.

Tab. 40 – « Temps »

DICTIONNAIRE	DÉFINITION DE « TEMPS »
GATTEL	Les différentes inflexions qui marquent dans les verbes le temps où se passent les actions dont on parle. (P. 569, t. 2, vocable « temps »). Les temps sont ou <i>simples</i> , ou <i>composés</i> , ou <i>primitifs</i> . Les <i>temps simples</i> sont ceux qui n'empruntent point un des temps d' <i>avoir</i> ou d' <i>être</i> : <i>Aimer, aimant, j'aime</i> , etc. Les <i>temps composés</i> sont formés de quelques temps des verbes <i>avoir</i> ou <i>être</i> et du participe : <i>J'ai donné, j'avois donné, je suis venu, j'étois venu</i> , etc. Les <i>temps primitifs</i> sont ceux qui servent à former les autres. Ce sont 1.° dans l'infinitif, le <i>présent</i> , le <i>participe</i> et le <i>gérondif</i> . 2.° Dans l'indicatif, le <i>présent</i> et le <i>parfait défini</i> . (P. XXI, t. 1, <i>Tables des conjugaisons par Wailly</i>).
BOISTE	Les temps sont <i>simples</i> , quand ils sont exprimés par un seul mot : <i>j'aime, j'aimois, j'aimai ; j'aimerai, j'aimerois</i> . <i>Composés</i> , quand il faut se servir du verbe <i>avoir</i> ou <i>être</i> pour le conjuguer : <i>j'ai aimé, j'eus aimé, j'avois aimé</i> . (<i>Abrégé de la Gramm. Française</i>).
NOËL, CHAPSAL	Différentes inflexions qui marquent dans les verbes le temps où se passe l'action dont on parle. (P. 740, vocable « temps »).

⁸¹ N. LANDAIS, *Grammaire des grammaires...*, cit., p. 323.

	<p>Le <i>temps</i> indique à quelle partie de la durée répond l'action exprimée par le verbe. La durée renfermant trois parties ou époques, l'instant où l'on parle, celui qui précède, et celui qui suit, il y a conséquemment trois temps : le <i>présent</i>, le <i>passé</i> et le <i>futur</i>. Le passé et le futur se composent d'une multitude infinie d'instant, d'où résultent plusieurs sortes de passés et de futurs. Le présent n'admet qu'un temps, parce que l'instant où l'on parle est un point indivisible. [...] Les temps se divisent encore en temps <i>primitifs</i> et en temps <i>dérivés</i>. Les temps primitifs servent à former tous les autres ; il y en a cinq : le <i>présent de l'infinitif</i>, le <i>participe présent</i>, le <i>participe passé</i>, le <i>présent de l'indicatif</i>, et le <i>passé défini</i>. Les temps dérivés sont ceux qui proviennent des temps primitifs. (PP. XII-XIII, <i>Notions de grammaire française</i>).</p>
RAYMOND	<p>Se dit des formes du verbe qui expriment les différents rapports d'existence aux diverses époques que l'on peut envisager dans la durée ; se dit de chacune des différentes inflexions qui marquent dans les verbes le temps ou se passe les actions dont on parle. On distingue, parmi les temps, le présent le prétérit, le futur. — Les temps simples, sont ceux qui n'ont point d'auxiliaire; — les temps composés, ceux dans lesquels il entre un auxiliaire. (P. 608, t. 2, vocable « temps »).</p> <p>Il y a trois temps : le <i>présent</i>, qui marque que la chose est ou se fait actuellement, comme <i>je lis</i> ; le <i>passé</i> ou <i>prétérit</i>, qui marque que la chose a été faite, comme <i>j'ai lu</i> ; le <i>futur</i>, qui marque que la chose sera ou se fera, comme <i>je lirai</i>. (P. XVI, <i>Principes élémentaires de la grammaire française</i>).</p>
LANDAIS	<p>Les différentes inflexions qui marquent dans les verbes le temps où se passent les actions dont on parle. (P. 897, t. 2, vocable « temps »).</p> <p>Le <i>temps</i> marque, à quelle époque, si c'est au moment où l'on parle, à celui qui précède ou à celui qui suit que répond l'affirmation du verbe ; il y a donc trois temps, le <i>présent</i>, le <i>passé</i> et le <i>futur</i>. Le <i>présent</i> n'a qu'un temps ; le <i>passé</i> en a cinq et même six, savoir : l'<i>imparfait</i>, le <i>passé défini</i>, le <i>passé indéfini</i>, le <i>passé antérieur</i>, le <i>passé antérieur sur-composé</i>, et le <i>plus-que-parfait</i> ; le <i>futur</i> n'a que deux temps, le <i>futur</i> proprement dit et le <i>futur antérieur</i> ou <i>passé</i>. On appelle aussi le <i>passé</i>, <i>prétérit</i>. (Voir encore notre dictionnaire pour la définition de tous ces temps.) Les temps sont <i>simples</i> ou <i>composés</i>. Les temps <i>simples</i> sont ceux qui n'emploient point le verbe <i>être</i> ou <i>avoir</i>, sous la forme qui leur est propre ; comme : <i>je reçois</i>. Les temps <i>composés</i> sont ceux qui ne sauraient exister sans le secours d'<i>avoir</i> ou d'<i>être</i> : <i>j'ai chanté</i> ; <i>je serais estimé</i>. On divise encore les temps des verbes en <i>primitifs</i> et en <i>dérivés</i>. Les temps <i>primitifs</i> sont au nombre de cinq : le <i>présent de l'infinitif</i>, le <i>participe présent</i>, le <i>participe passé</i>, le <i>présent de l'indicatif</i>, et le <i>passé défini</i> : ils servent à former les autres temps. On appelle temps <i>dérivés</i>, ceux que forment les temps <i>primitifs</i>. (PP. 16-17, t. 1, <i>Notions élém. et générales de...</i>).</p>
BESCHERELLE	<p>Chacune des terminaisons diverses que le verbe prend dans toutes les langues, et dont l'effet est de marquer si l'action exprimée se rapporte à une période passée, ou présente, ou à venir. Ainsi le <i>temps passe</i> ou le <i>passé</i>, est la période de durée dans laquelle celui qui parle se considère comme n'étant plus : <i>j'aimais</i>; le <i>temps présent</i> ou le <i>présent</i> est la période de durée dans laquelle il se considère comme existant actuellement, <i>j'aime</i>; enfin le <i>temps futur</i> ou le <i>futur</i>, la période dans laquelle il se considère comme n'étant pas encore, <i>j'aimerai</i>. Chaque mode ayant ses temps, on dit, les temps de l'indicatif, du conditionnel, de l'impératif, du subjonctif et de l'infinitif. En français les temps se divisent encore en <i>temps simples</i> ; <i>temps composés</i>, ceux qui se combinent avec les verbes auxiliaires <i>être</i> ou <i>avoir</i> ; <i>temps primitifs</i>, ceux qui servent à former les autres et qui sont au nombre de cinq : le présent de l'infinitif, le participe présent actif, le participe passé ou passif, le présent de l'indicatif, le parfait défini ; <i>temps dérivés</i>, ceux qui se forment à l'aide des temps primitifs. (P. 1448, t. 2, vocable « temps »).</p>

BOISSIÈRE	Il y a des temps simples et des temps composés. Les temps simples sont ceux dans lesquels le verbe s'exprime en un seul mot, et ils se forment 1° du radical. Qui est l'élément principal, celui par lequel les verbes diffèrent les uns des autres ; 2° de la terminaison, qui subit dans chaque verbe un grand nombre de changements, mais par laquelle les verbes se ressemblent entre eux. Les temps composés se forment 1° d'un auxiliaire, 2° du participe passé, qui est une des formes simples de l'infinitif. (P. 1426, <i>Résumé de grammaire</i>).
LITTRÉ	Différentes inflexions qui marquent dans les verbes le moment auquel se rapporte l'existence, l'état ou l'action. <i>Le temps présent. Les temps passés. Temps dérivés.</i> À l'égard des temps, il faut observer que toute action est relative à un temps, puisqu'elle se passe dans le temps ; les rapports de l'action au temps sont marqués en quelques langues par des particules ajoutées au verbe. <i>Temps primitifs</i> , se dit des temps des verbes qui servent à former les autres. (P. 2173, t. 4, vocable « temps »).
LA CHÂTRE	Chacune des terminaisons diverses qu'en grammaire le verbe prend dans toutes les langues, et dont l'effet est de marquer si l'action exprimée se rapporte à une période passée, on présente, ou à venir. <i>Temps composés</i> , Ceux qui se combinent avec les verbes auxiliaires <i>être</i> et <i>avoir</i> . <i>Temps primitifs</i> , Ceux qui servent à former les autres, et qui sont au nombre de cinq le présent de l'infinitif, le participe présent actif, le participe passé ou passif, le présent de l'indicatif, le parfait défini. [...] <i>Temps dérivés</i> , Ceux qui se forment à l'aide des temps primitifs. (P. 1404, t. 2, vocable « temps »).
LAROUSSE	Forme que prend le verbe pour indiquer l'époque de l'action : TEMPS présent. TEMPS passé. TEMPS futur. [...] <i>Temps primitifs</i> , Ceux qui servent à la formation des autres. <i>Temps secondaires</i> ou <i>Temps dérivés</i> , Temps formés des temps primitifs. <i>Temps composés</i> , Ceux qui sont formés du participe passé et de l'auxiliaire <i>avoir</i> ou <i>être</i> . [...] Le présent est nécessairement indivisible, et par conséquent il ne peut avoir qu'une forme pour chaque mode du verbe. Mais tout ce qui est passé et tout ce qui est futur n'est pas également éloigné du présent. (PP. 1591-1593, t. 14, vocable « temps »).
HATZFELD, DARMESTETER, TH.	Différentes flexions d'un même mode indiquant que l'action, l'état exprimé par le verbe est présent, passé ou futur. (P. 2133, t. 2, vocable « temps »).
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Modifications du verbe qui servent à exprimer le présent, le passé et le futur. (P. 977, vocable « temps »).
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	Modifications du verbe qui servent à exprimer le présent, le passé et le futur. <i>Temps primitifs</i> , ceux qui servent à la formation des autres. <i>Temps secondaires</i> ou <i>dérivés</i> , temps formés des temps primitifs. <i>Temps simples</i> , ceux qui se conjuguent sans l'auxiliaire <i>être</i> ou <i>avoir</i> . <i>Temps composés</i> , ceux qui sont formés du participe passé et de l'auxiliaire <i>avoir</i> ou <i>être</i> . (P. 826, t. 2, vocable « temps »).
AUGÉ, <i>Lar. class. illustré</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 1007, vocable « temps »).
P. AUGÉ, Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. illustré</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 783), vocable « temps »).

Comme point de départ, nous avons choisi de souligner dans nos dictionnaires deux considérations qui, n'étant pas originales, sont absolument partagées :

1. il y a trois temps : présent, passé et futur ;
2. il y a un seul présent, mais plusieurs passés et plusieurs futurs.

L'affirmation – que nous reprenons ici – de Noël et Chapsal ne peut être contestée :

Le passé et le futur se composent d'une multitude infinie d'instant, d'où résultent plusieurs sortes de passés et de futurs. Le présent n'admet qu'un temps, parce que l'instant où l'on parle est un point indivisible⁸².

Il y a donc un seul présent mais plusieurs passés : on en compte cinq (Landais nous suggère la possibilité d'en avoir un sixième qu'on verra plus tard dans les tables verbales) et aussi deux futurs. Au total, nous avons huit temps qui peuvent modifier les modes ; comme nous rappelle Bescherelle : « chaque mode ayant ses temps, on dit, les temps de l'indicatif, du conditionnel, de l'impératif, du subjonctif et de l'infinitif »⁸³.

Avant de passer à l'analyse spécifique des temps, en rapport avec les modes, il faut distinguer entre deux catégories de temps (citées par Gattel, Landais, Bescherelle, La Châtre, Larousse et Augé) : les temps « primitifs » et les temps « dérivés ». On verra aussi une autre distinction entre « temps simples » et « temps composés » (ce qui nous obligera à parler de nouveau de l'utilisation des auxiliaires).

5.2.1. Temps primitifs et dérivés, simples et composés

Avant de parler des temps primitifs, il nous semble nécessaire de comprendre d'où nos auteurs tirent cette notion :

La principale solution didactique qui ait été découverte [...] c'est la théorie des cinq « temps primitifs », inventée au XVIII^e siècle pour les besoins de l'apprentissage de la morphologie verbale. En 1709, Buffier présente une « table de la formation de chacun des deux participes, du présent et du prétérit indicatif des verbes français » à partir de l'infinitif. Restaut reprend la série des cinq formes pertinentes, mais il écarte l'erreur de Buffier qui faisait de l'infinitif la base des quatre autres formes⁸⁴.

Dans ses *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*, Restaut distingue les cinq temps primitifs d'où dérivent les autres temps simples qu'il considère comme les plus difficiles à former ; on peut le voir dans cette image⁸⁵ :

⁸² V. tableau 40.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ A. CHERVEL, *Histoire de l'enseignement...*, cit., p. 383.

⁸⁵ Cf. P. RESTAUT, *Principes généraux...*, cit., p. 115.

Fig. 14 – Restaut : les temps primitifs

D. *Quels sont les Temps les plus difficiles à former ?*

R. Ce sont les *Temps simples*.

D. *Parmi ces Temps simples, comment appelle-t-on ceux d'où se forment les autres ?*

R. On les appelle *primitifs*.

D. *Quels sont ces Temps primitifs ?*

R. Ce sont.

1°. L'Infinitif présent.

2°. Le Participe actif présent.

3°. Le Participe passif présent.

4°. Le Présent de l'Indicatif.

5°. Le Prétérit de l'Indicatif.

La théorie des temps primitifs naît d'exigences didactiques (apprendre la formation des temps) et le fait que la plupart des auteurs de nos dictionnaires en parlent pourrait signifier que, à la manière de Restaut, ils ont des objectifs pédagogiques.

Le sujet n'étant pas approfondi dans la microstructure, on devra se borner à l'examen des dictionnaires pourvus d'annexes grammaticales ou de tables verbales. (v. tableau 1).

Voyons d'abord comment, pour expliquer la formation des temps, deux auteurs (Gattel et Raymond) reprennent le tableau des temps primitifs de Restaut⁸⁶ :

Fig. 15 – Gattel : la formation des temps

Les temps primitifs sont ceux qui servent à former les autres. Ce sont 1°. dans l'infinitif, le présent, le participe et le gérondif. 2°. Dans l'Indicatif, le présent et le parfait défini.

Aimer	aimé	aimant	j'aime	j'aimai.
finir	fini	finissant	je finis	je finis.
sentir	sent	sentant	je sens	je sentis.
ouvrir	ouvert	ouvrant	j'ouvre	j'ouvris.
venir	venu	venant	je viens	je vins.
devoir	dû	deyant	je dois	je dus.
plaire	plu	plaisant	je plais	je plus.
paraître	paru	paraissant	je parois	je parus.
réduire	réduit	réduisant	je réduis	je réduisis.
plaindre	plaint	plaignant	je plains	je plaignis.
rendre	rendu	rendant	je rends	je rendis.
prendre	pris	prenant	je prends	je pris.

⁸⁶ Cf. Cl.-M. GATTEL, *Nouveau dictionnaire...*, cit., t. 1, p. XXI ; F. RAYMOND, *Dictionnaire général...*, op. cit., t. 1, p. XIX.

Fig. 16 – Raymond : la formation des temps

Des Temps primitifs.
 On appelle *temps primitifs* d'un verbe ceux qui servent à former les autres temps dans les quatre conjugaisons.

TABLEAU DES TEMPS PRIMITIFS.

	<i>Présent de l'Infinitif.</i>	<i>Participe présent.</i>	<i>Participe passé.</i>	<i>Présent de l'Indicatif.</i>	<i>Prétérit de l'Indicatif.</i>
PREMIÈRE CONJUGAISON.	Aimer.	Aimant.	Aimé.	J'aime.	J'aimai.
SECONDE CONJUGAISON.	Finir. Sentir. Ouvrir. Tenir.	Finaissant. Sentant. Ouvrant. Tenant.	Fini. Senti. Ouvert. Tenu.	Je finis. Je sens. J'ouvre. Je tiens.	Je finis. Je sentis. J'ouvris. Je tius.
TROISIÈME CONJUGAISON.	Recevoir.	Recevant.	Reçu.	Je reçois.	Je reçus.
QUATRIÈME CONJUGAISON.	Rendre. Plaire. Paraître. Réduire. Plaindre.	Rendant. Plaisant. Paraissant. Réduisant. Plaignant.	Rendu. Plu. Paru. Réduit. Plaint.	Je rends. Je plais. Je parais. Je réduis. Je plains.	Je rendis. Je plus. Je parus. Je réduisis. Je plaignis.

Dans le paragraphe consacré aux conjugaisons (4.2.) nous avons déjà remarqué que, pour certains auteurs, il y aurait jusqu'à onze conjugaisons (en divisant la 2^e et la 4^e, respectivement en quatre et cinq branches). Dans le tableau de Raymond on retrouve en effet onze paradigmes des verbes modèles qui correspondent à cette division et Gattel en ajoute un douzième (le verbe « prendre ») comme exemple de verbe irrégulier de la cinquième branche de la quatrième conjugaison.

Le tableau de Gattel est caractérisé aussi par l'ordre des temps primitifs : par rapport à Restaut, il reverse les positions des deux participes (tandis que Raymond reprend intégralement le tableau du grammairien).

En tout cas ces deux tableaux, situés à l'intérieur des tables verbales qui accompagnent les dictionnaires, et suivis d'un extrait sur la formation des temps, nous témoignent de la volonté des auteurs de compléter leur ouvrage en conjuguant la lexicographie avec la grammaire.

Dans l'annexe de Boissière il n'y a pas de tableau général des temps primitifs, mais on y trouve l'affirmation d'une théorie qui semble s'opposer à celle de Restaut :

Les verbes de la première conjugaison sont plus faciles à conjuguer que les autres, parce que, n'ayant qu'un seul radical, ils n'ont aussi qu'un seul temps primitif, qui est le présent de l'infinitif. Dès que cet infinitif est connu, on en déduit le radical en retranchant la terminaison *er*. [...] Pour conjuguer les verbes en *ir*, *oir*, *re*, il faut en connaître les *formes primitives*, c'est-à-dire celles qui, déterminées par l'usage, donnent ordinairement naissance

à d'autres formes. Les temps qui comprennent une de ces formes primitives sont appelés *temps primitifs* ; les autres temps se nomment *dérivés*. Il y a ordinairement cinq temps primitifs, savoir : I l'infinifit présent, II le participe présent, III le participe passé, IV l'indicatif présent, V le passé défini ; on est forcé quelquefois d'en reconnaître un sixième, qui est VI le futur⁸⁷.

Pour Boissière les temps des verbes de la première conjugaison dérivent d'un seul temps primitif, l'infinifit présent, d'où on peut déduire le radical qui servira à former tous les autres temps. En effet Boissière ne conteste pas les enseignements de Restaut ; il a une approche pragmatique qui repose sur quelques considérations :

1. les temps simples se forment du « radical » et de la « terminaison » ;
2. le « radical » des temps dérivés est déduit des temps primitifs ;
3. la « terminaison » est ajoutée au radical pour exprimer les différences de nombre, de personne, etc. ;
4. les temps primitifs des verbes réguliers de la première conjugaison ont tous le même radical (**aimer**, **aimant**, **aimé**, **j'aime**, **j'aimai**).

En conclusion, le paradigme complet ne fait que répéter le radical de l'infinifit présent, qui devient le seul véritable temps primitif.

Pourtant Boissière partage la méthode de Restaut lorsqu'il s'agit de la formation des temps dérivés des conjugaisons en « -ir », « -oir » et « -re » et il nous offre des « tables pour les verbes en... », dont voilà un exemple⁸⁸ :

Fig. 17 – Boissière : la formation des temps

143. — 3^e Table pour les verbes en RE.

Vaincre, vainquant, vaincu, je vains, je vainquis.
Épandre, épandant, épandu, j'épands, j'épandis.
Endre, endant, endu, ends, endis. Les verbes terminés
en *prendre* suivent une autre formation.
Prendre, prenant (prenn), pris, je prends, je pris.
Aindre, aignant, aint, ains, aignis.
Eindre, eignant, eint, eins, eignis.
Oindre, oignant, oint, oins, oignis.

Nous avons donc trois auteurs (Gattel, Raymond et Boissière) qui illustrent, dans

⁸⁷ P. BOISSIÈRE, *Dictionnaire analogique...*, cit., pp. 1426-1427.

⁸⁸ Cf. *ibid.*, p. 1428.

leurs annexes, la formation des temps dérivés à partir des temps primitifs ; Gattel et Raymond nous fournissent une explication directe et détaillée, tandis que Boissière paraît assez « criptique », comme nous verrons ensuite en analysant ses tables verbales.

Voici un tableau résumant ce que ces auteurs nous apprennent à propos du passage des temps primitifs aux temps dérivés :

Tab. 41 – « Temps primitifs » et « temps dérivés »

TEMPS PRIMITIFS	TEMPS DÉRIVÉS
Infinitif présent	Indicatif futur Conditionnel présent (1)
Participe présent	Indicatif imparfait (2) Subjonctif présent (3)
Participe passé	Tous les temps composés (4)
Indicatif présent	Impératif
Indicatif prétérit	Subjonctif imparfait

(1) Pour tous les auteurs, c'est du futur simple de l'indicatif qu'on forme le conditionnel présent ; il s'ensuit donc que sa dérivation de l'infinitif présent serait « indirecte » (voilà pourquoi Boissière affirme qu'on pourrait considérer le futur simple comme un sixième temps primitif).

(2) Pour Gattel « l'imparfait de l'indicatif se forme de la première personne plurielle du présent, en changeant *ons* en *ois* »⁸⁹.

(3) Pour Gattel « les trois singulières et la troisième plurielle du *subjonctif* se forment de la troisième plurielle du *présent de l'indicatif* »⁹⁰ (il ne précise pas d'où se forment les deux premières personnes plurielles).

(4) Les temps composés : puisque dans le tableau « temps » on avait déjà trouvé la distinction entre « temps simples » et « temps composés », nous estimons intéressant de nous attarder sur ce sujet. Quant aux définitions des deux typologies de verbes, nous ne relevons aucune différence significative dans les dictionnaires ; ce qui est discriminant c'est la présence ou l'absence de l'auxiliaire : sans l'auxiliaire le verbe est « simple » parce qu'il s'exprime en un seul mot, tandis qu'avec l'auxiliaire, suivi du participe passé, il devient « composé ». Pour approfondir il faut revenir au chapitre dédié aux auxiliaires « être » et « avoir », afin d'en préciser l'emploi dans les temps composés. En particulier ce qui nous intéresse c'est de vérifier si dans les dictionnaires nous

⁸⁹ Cl. M. GATTEL, *Dictionnaire portatif...*, cit., t. 1, p. XXIII.

⁹⁰ *Ibid.*, p. XXIV.

retrouvons des règles communes qui nous permettent de comprendre quand il faut conjuguer un verbe avec l’auxiliaire « avoir » ou l’auxiliaire « être ».

À ce propos, nous reprenons ici une partie du tableau 13 qui regroupait les définitions des mots « être » et « avoir », repérés dans les articles respectifs, en mettant l’accent sur le rôle que ces verbes ont dans la construction des temps composés. Afin d’en donner un aperçu complet, nous avons recherché aussi dans les annexes grammaticales et à l’intérieur des tables verbales.

Tab. 42 – Emploi des auxiliaires « avoir » ou « être »

DICTIONNAIRE	« AVOIR »	« ÊTRE »
GATTEL	<p>Sert, soit à se conjuguer lui-même [...] soit à conjuguer tous les verbes actifs et presque tous les verbes neutres. (P. 127, t. 1, vocable « avoir »).</p> <p>1.° <i>Avoir</i>, sert à conjuguer lui-même dans les Temps composés, <i>j’ai eu</i>, <i>j’avois eu</i>, <i>j’aurois eu</i>, etc. 2.° <i>Avoir</i>, sert à conjuguer les Temps composés du Verbe <i>être</i>, <i>j’ai été</i>, <i>j’eus été</i>, <i>j’avois été</i>, etc. 3.° <i>Avoir</i>, sert à conjuguer les Temps composés des Verbes actifs avec régime simple, de la plupart des Verbes actifs sans régime simple et des Verbes neutres, comme <i>j’ai donné</i>, <i>j’avois parlé</i>, <i>j’avois excellé</i>. (P. XVIII, t. 1, <i>Table des conjugaisons par Wailly</i>).</p>	<p><i>Être</i>, sert à conjuguer, 1.° les Verbes passifs dans tous les Temps, <i>être aimé</i>, <i>il est aimé</i>, etc. 2.° Les Temps composés des Verbes pronominaux et de quelques Verbes actifs sans régime : <i>je me suis blessé</i>, <i>je suis sorti</i>, <i>j’étois arrivé</i>, etc. (P. XIX, t. 1, <i>Table des conjugaisons par Wailly</i>).</p>
BOISTE	<p>Les temps composés des verbes se forment avec le verbe <i>avoir</i> ; il sert à conjuguer le verbe <i>être</i> lui-même, dans ses temps composés, <i>j’ai été</i>, <i>j’avois été</i>, &c. (<i>Abrégé de la grammaire française</i>).</p>	<p>Verbe <i>être</i>, essentiel à la conjugaison des verbes passifs, est encore nécessaire [...] à la conjugaison de beaucoup de verbes neutres, comme <i>entrer</i>, <i>partir</i>, <i>rester</i>, <i>venir</i>, & c. ; car on ne peut pas dire, <i>j’ai parti</i>, <i>nous aurions venu</i> : il faut dire, <i>je suis parti</i>, <i>nous serions venus</i>. Les verbes pronominaux prennent aussi et nécessairement l’auxiliaire <i>être</i> ; car on ne peut pas dire, <i>je m’ai imaginé</i>, <i>je m’ai repenti</i>, mais bien, <i>je me suis imaginé</i>, <i>je me suis repenti</i>, &c. (<i>Abrégé de la grammaire française</i>).</p>
NOËL, CHAPSAL	<p>Sert à former tous les temps composés des verbes qui expriment une action. (P. 71, vocable « avoir »).</p>	<p>Sert à conjuguer les verbes passifs, certains verbes neutres et impersonnels [...] il s’emploie dans les verbes pronominaux pour le verbe avoir. (P. 336, vocable « être »).</p>

<p>RAYMOND</p>	<p>Sert, soit à se conjuguer lui-même [...] soit à conjuguer tous les verbes [actifs] et presque tous les verbes neutres. (P. 136, t. 1, vocable « avoir »).</p> <p>La plupart des verbes neutres se conjuguent comme les verbes actifs, avec l'auxiliaire <i>avoir</i> : <i>je dors, j'ai dormi</i>. (PP. XX-XXI, t. 1, <i>Principes élém. de la grammaire fran.</i>).</p>	<p>Il n'y a qu'une seule conjugaison pour tous les verbes passifs ; elle se fait avec l'auxiliaire <i>être</i>. [...] Il y a des verbes neutres qui se conjuguent dans leurs temps composés avec l'auxiliaire <i>être</i>, comme <i>venir, arriver, tomber</i>, etc. [...] Les verbes <i>réfléchis</i> se conjuguent comme le verbe <i>tomber</i>, c'est-à-dire qu'ils prennent l'auxiliaire <i>être</i> aux temps composés. (PP. XX-XXI, t. 1, <i>Principes élém. de la grammaire fran.</i>).</p>
<p>LANDAIS</p>	<p>Sert, soit à se conjuguer lui-même [...] soit à conjuguer tous les verbes actifs et presque tous les verbes neutres. (PP. 239-240, t. 1, vocable « avoir »).</p> <p>Le verbe <i>avoir</i> forme les temps composés dans les verbes qui énoncent l'<i>action</i>. [...] Tous les verbes neutres ne se conjuguent pas seulement avec <i>être</i>, mais aussi avec <i>avoir</i>. Il faut avoir recours au dictionnaire pour savoir lequel des deux auxiliaires on doit employer. (PP. 20-21, t. 1, <i>Notions générales...</i>).</p>	<p>Sert à conjuguer, 1° les verbes passifs dans tous les temps [...] 2° les temps des verbes pronominaux, et quelques verbes actifs pris absolument [...] 3° les temps composés des verbes neutres dont le participe est déclinable. (P. 944, t. 1, vocable « être »).</p> <p>Le verbe <i>être</i> forme les temps composés dans les verbes qui expriment l'<i>état</i>. (P. 20, t. 1, <i>Notions générales...</i>).</p>
<p>BESCHERELLE</p>	<p>Sert à former la plupart des temps passés des autres verbes. (P. 316, t. 1, vocable « avoir »)</p>	<p>Le verbe <i>être</i> sert à former les temps composés de quelques verbes neutres, dont le participe est variable. [...] Sert également à former les temps composés de tous les verbes pronominaux. (P. 1189, t. 1, vocable « être »).</p>
<p>BOISSIÈRE</p>	<p>Les verbes actifs [...]. Leurs temps composés prennent l'auxiliaire <i>avoir</i> et le participe passé y reste invariable. (P. 1429, <i>Résumé de grammaire</i>).</p>	<p>La conjugaison d'un verbe passif n'est autre chose que celle de l'auxiliaire <i>être</i> [...], à chaque forme duquel on ajoute un participe passé de verbe actif, et ce participe est variable [...]. La conjugaison des verbes neutres se fait comme celle des verbes actifs, sauf ce qui regarde l'auxiliaire. On se sert de l'auxiliaire <i>être</i> pour les 23 verbes suivants : <i>aller, arriver, décéder, devenir, éclore, entrer, intervenir, mourir, naître, partir, parvenir, provenir, renaître, rentrer, repartir, ressortir (sortir de nouveau), rester, retomber, revenir, sortir, survenir, tomber, venir</i>. Tous les autres peuvent et la plupart doivent se conjuguer avec <i>avoir</i> [...]. Le participe est invariable avec <i>avoir</i>, et varie avec <i>être</i>. (P. 1429, <i>Résumé de grammaire</i>).</p>
<p>LITTRÉ</p>		<p>S'emploie comme auxiliaire des verbes passifs [...] et d'un grand nombre de verbes neutres. (P. 1532, t. 2, vocable « être).</p>

LA CHÂTRE	Sert à former la plupart des temps passés des autres verbes. (P. 463, t. 1, vocable « avoir »)	Se joint comme auxiliaire aux participes passés des verbes actifs et aux participes déclinables de quelques verbes neutres, pour former des locutions passives. (P. 1306, t. 1, vocable « être »).
LAROUSSE	Employé seul avec le participe d'un autre verbe, <i>avoir</i> forme les temps composés. (P. 1084, t. 1, vocable « avoir »)	S'emploie avec les participes passés des verbes actifs pour en former de véritables verbes passifs. (P. 1070, t. 7, vocable « être »).
HATZFELD, DARMESTETER, TH.	Se construit avec le part. passé du verbe exprimant l'action. (P. 176, t. 1, vocable « avoir »).	Les intransitifs se construisent avec l'auxiliaire <i>avoir</i> ou l'auxiliaire <i>être</i> , selon qu'ils expriment l'action ou le résultat de l'action. Aujourd'hui un petit nombre se construisent uniquement avec l'auxiliaire <i>être</i> ; un certain nombre avec l'un ou l'autre des deux auxiliaires, suivant l'idée qu'on veut exprimer; un plus grand nombre uniquement avec l'auxiliaire <i>avoir</i> . [...] L'emploi de l'auxiliaire <i>être</i> , tout naturel dans les temps composés des pronominaux. (PP. 260-263, t. 1, <i>Traité de la formation...</i>).
Cl. AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	C'est un, des deux v. auxil. servant à conjuguer les autres verbes. (P. 81, vocable « avoir »).	Sert d'auxiliaire dans les temps composés des verbes passifs, réfléchis et de certains verbes neutres. (P. 364, vocable « être »).
Cl. AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 140, t. 1, vocable « avoir »).	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (PP. 617-618, t. 1, vocable « être »).
Cl. AUGÉ, <i>Lar. class. ill.</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 91, vocable « avoir »).	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 372, vocable « être »).
Cl. AUGÉ, P. AUGÉ <i>Lar. élém. ill.</i>	Verbe auxil. servant à former les temps composés des verbes d'action. (P. 68, vocable « avoir »).	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 304, vocable « être »).

Ce tableau nous apprend que nous utilisons l'auxiliaire « avoir » pour former les temps composés :

- de tous les verbes actifs ;
- du verbe « avoir » lui-même ;
- du verbe « être » ;
- de la plupart des verbes neutres.

Et que nous employons utilise l'auxiliaire « être » pour former les temps composés :

- des verbes passifs ;
- des verbes pronominaux ;
- de quelques verbes neutres (Boissière en recense 23).

5.2.2. Le temps présent

Pour Noël-Chapsal et Landais le temps présent exprime le moment ou l'instant où l'on parle ; d'après Raymond, il marque qu'une chose est ou se fait actuellement. Bescherelle et La Châtre affirment qu'on utilise le temps présent quand l'action se rapporte à une période présente. Tous les auteurs s'accordent sur le fait qu'il n'y a qu'un présent. D'autres remarques s'imposent :

- le présent est un temps simple ;
- tous les modes (indicatif, conditionnel, subjonctif, impératif, infinitif et participe⁹¹) ont un temps présent ;
- parmi les temps primitifs, il y a trois présents : de l'infinitif, du participe et de l'indicatif.

Dans les chapitres précédents, nous avons déjà traité les présents de l'infinitif et du participe (souvent considéré comme un temps du mode infinitif). Ainsi, nous focaliserons notre attention sur les présents des autres modes ; pour ce faire, nous nous servirons surtout des tables verbales, en privilégiant évidemment les dictionnaires qui en sont pourvus.

Il nous paraît utile de comparer les différentes tables verbales (opération que nous répéterons lors de l'analyse des temps passés et futurs) afin de vérifier une correspondance de conjugaison et de dénomination des temps.

Dans ce tableau nous retrouvons :

- les six dictionnaires pourvus de tables verbales (v. tableau n. 1) ;
- les quatre modes mentionnés plus haut (indicatif, conditionnel, subjonctif et impératif) ;
- les conjugaisons complètes des présents de ces modes (d'après les tables verbales) ;
- les dénominations utilisées pour identifier ces temps.

Dans tous les tableaux concernant les temps nous utiliserons comme modèle

⁹¹ Pour des raisons de complétude, nous rappelons ici que, d'après certains auteurs, le conditionnel et le participe sont des temps.

« aimer », verbe régulier appartenant à la première conjugaison et qui paraît dans les tables verbales de tous les dictionnaires.

Tab. 43 – Le temps présent

	INDICATIF <i>J'aime</i> <i>Tu aimes</i> <i>Il/elle aime</i> <i>Nous aimons</i> <i>Vous aimez</i> <i>Ils/elles aiment</i>	CONDITIONNEL <i>J'aimerais</i> <i>Tu aimerais</i> <i>Il/elle aimerait</i> <i>Nous aimerions</i> <i>Vous aimeriez</i> <i>Ils/elles aimeraient</i>	SUBJONCTIF <i>Que j'aime</i> <i>Que tu aimes</i> <i>Qu'il/elle aime</i> <i>Que nous aimions</i> <i>Que vous aimiez</i> <i>Qu'ils/elles aiment</i>	IMPÉRATIF - <i>Aime !</i> <i>Qu'il/elle aime !</i> <i>Aimons !</i> <i>Aimez !</i> <i>Qu'ils/elles aiment !</i>
GATTEL	présent absolu	présent	présent ou futur	présent ou futur
BOISTE	présent absolu	présent	présent ou futur	présent ou futur
NOËL- CHAPSAL	présent	présent	présent ou futur	point de première pers. : <i>Aime</i> <i>Aimons</i> <i>Aimez</i>
RAYMOND	présent	présent	présent ou futur	point de première pers.
LANDAIS	présent absolu	présent	présent ou futur	Présent ou futur : <i>Aime</i> <i>Aimons</i> <i>Aimez</i>
BOISSIÈRE	présent	présent	présent	<i>Aime</i> <i>Aimons</i> <i>Aimez</i>

On peut faire quelques considérations : Gattel, Boiste et Landais ajoutent l'adjectif « absolu » au présent de l'indicatif ; d'ailleurs nous retrouvons cette dénomination dans la grammaire de Wailly, où l'auteur distingue entre « présent absolu » et « présent relatif » :

Les tems de l'indicatif sont le présent absolu, l'imparfait ou présent relatif [...]. Le présent absolu marque qu'une chose est ou se fait actuellement, ou habituellement. *Je suis enrhumé. Quand il fait beau, je quitte le logis [...].* L'imparfait ou présent relatif marque l'action comme présente dans le tems qu'une autre action s'est faite⁹². *J'ai vu l'impie adoré sur la terre ; Pareil au cèdre, il cachoit dans les cieus Son front audacieux.*

Dans l'annexe à son dictionnaire, Boissière précise l'emploi de l'indicatif présent :

Le présent de l'indicatif constate un fait, une habitude ou une faculté qui se réalise, qui existe à l'instant même de la parole. Dans les récits, on emploie quelquefois le présent pour constater un fait passé dont on veut en quelque sorte faire un tableau qu'on met sous les

⁹² N.-F. DE WAILLY, *Principes généraux et particuliers de la langue françoise*, Paris, Delalain, 1810, p. 44.

yeux de l'auditeur. On l'emploie aussi quelquefois pour constater qu'un fait est déjà préparé et qu'il se réalisera bientôt : *Nous partons dans un instant ; Je dîne en ville demain*⁹³.

Hatzfeld-Darmesteter-Thomas nous offrent une définition similaire de ce temps ; voici ce qu'on peut lire dans leur annexe :

Le présent exprime l'action comme se faisant au moment où l'on parle : *Le voici qui vient ; Vous écrivez*. Par extension, le présent peut exprimer le passé lorsqu'on veut rendre l'action d'une façon plus vive ; c'est ce qu'on appelle le *présent historique* : *On cherche Vatel, on va à sa chambre, on heurte, on enfonce la porte*, etc. [...] Le présent s'emploie encore pour exprimer une vérité générale : L'homme propose, et Dieu dispose, ou une action, un état habituel : *Je lis tous les jours ; Ils se rencontrèrent près de la ville qu'on appelle Césarée*. Le présent peut enfin exprimer un futur très prochain ou considéré comme tel : *Mon frère part la semaine prochaine ; Quand partez-vous ?*⁹⁴.

D'après ces deux passages, on déduit que l'indicatif présent peut comprendre, dans sa signification, les trois temps (présent, passé et futur) :

- en tant que présent, il exprime une action faite au moment où l'on parle ou une faculté, une vérité ;
- en tant que passé, il s'emploie comme présent historique, pour rendre l'action plus « vive » ;
- en tant que futur, il peut exprimer une action qui, sans doute, se réalisera bientôt.

À propos du conditionnel, nous avons déjà souligné qu'il n'est pas considéré univoquement comme mode (pour certains auteurs il s'agit d'un temps de l'indicatif, pour d'autres du subjonctif) ; or, on peut constater qu'il n'y a pas de désaccord ni dans la dénomination du conditionnel présent (il est défini simplement comme « présent »), ni dans sa conjugaison.

Pour ce qui concerne son emploi, Boiste dit qu'il « exprime qu'une chose se feroit ou existeroit, s'il n'y avoit pas quelque cause qui en empêchât : *je le dirois, si je le savois* »⁹⁵.

Larousse nous offre une définition plus complète :

Le *conditionnel* présent exprime une chose qui arrivera dans un temps présent ou futur : *Je*

⁹³ P. BOISSIÈRE, *Dictionnaire analogique...*, op. cit., p. 1430.

⁹⁴ A. HATZFELD, A. DARMESTETER, A. THOMAS, *Dictionnaire général...*, cit., t. 1, p. 270.

⁹⁵ P.-C.-V. BOISTE, *Dictionnaire universel...*, cit., « Abrégé de la grammaire française ».

ne SERAIS pas ici sans votre lettre. Je FERAIS actuellement votre affaire, si vous m'en aviez parlé plus tôt. Je FERAIS votre affaire avant qu'il fût peu, si elle dépendait uniquement de moi. Je FERAIS un voyage à Rome, si j'étais plus jeune. Bien que ces événements puissent être futurs, on donne à ce temps le nom de *présent*, parce qu'ils seraient contemporains de la condition qui leur permettrait de s'accomplir, *présents* par rapport à elle⁹⁶.

Nous signalons aussi ce que Boissière affirme à propos de l'emploi de ce temps : « le présent du conditionnel constate conditionnellement une chose présente ou une chose à venir, et dans ce dernier cas il devrait s'appeler futur »⁹⁷. Il nous apprend donc que le présent conditionnel peut avoir une signification future.

Le subjonctif présent aussi, dans cinq tables verbales sur six, est désigné comme « présent ou futur ». Boiste nous apprend que « [le subjonctif présent] indique un présent ou un futur douteux ; on l'emploie après un verbe au présent indicatif ou au futur : je doute qu'il vienne »⁹⁸. Et Hatzfeld-Darmesteter-Thomas d'affirmer :

Le subjonctif étant le mode de la possibilité et, par suite, renfermant une idée du futur, on ne doit pas être étonné qu'il y ait une correspondance dans les propositions subordonnées entre ses temps et ceux du futur et du conditionnel⁹⁹.

Quant à l'impératif, Bescherelle et Larousse affirment qu'on ne peut pas avoir d'impératif présent, mais exclusivement d'impératif futur, puisque l'action réelle suit l'action commandée.

D'Ailleurs, pour Boiste aussi

L'impératif ne s'emploie qu'au présent, et il indique un futur par rapport à la chose commandée ; c'est pour cela qu'on l'exprime quelquefois par le futur : mettez ou vous mettez cette lettre à la poste, s'il vous plaît¹⁰⁰.

Nous avons aussi remarqué que l'impératif est un mode incomplet, n'ayant pas toutes les personnes (les tables verbales nous confirment qu'il n'y a « point de première personne »). Une précision s'impose : pour Noël-Chapsal, Boissière et Landais l'impératif n'a que trois personnes : la 2^e singulière, la 1^e plurielle et la 2^e plurielle ; en revanche, Gattel, Boiste et Raymond font mention des troisièmes personnes singulière

⁹⁶ P. LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel...*, cit., t. 4, p. 875.

⁹⁷ P. BOISSIÈRE, *Dictionnaire analogique...*, op. cit., p. 1431.

⁹⁸ P.-C.-V. BOISTE, *Dictionnaire universel...*, cit., « Abrégé de la grammaire française ».

⁹⁹ A. HATZFELD, A. DARMESTETER, A. THOMAS, *Dictionnaire général...*, cit., t. 1, p. 274.

¹⁰⁰ P.-C.-V. BOISTE, *Dictionnaire universel...*, cit., « Abrégé de la grammaire française ».

et plurielle, celles-ci étant remplacées par les voix respectives du subjonctif présent.

5.2.3. Les temps passés

Contrairement au paragraphe précédent, consacré au temps présent (au singulier), nous allons parler ici des temps passés (au pluriel) ; dans la définition de temps (v. tableau 40, « Les temps »), Noël-Chapsal et Larousse nous rappellent qu’il y a plusieurs temps passés parce que le passé se compose de différents instants. Landais précise qu’on peut distinguer cinq (ou six) temps passés. Hatzfeld-Darmesteter-Thomas ajoutent que :

Le passé est exprimé par plusieurs temps, parce que l’action passée peut être considérée dans divers moments de la durée, soit en elle-même, soit par rapport à une autre action qui est antérieure ou postérieure à la première¹⁰¹.

Comme nous avons fait à propos du temps présent, pour les mêmes raisons, nous omettrons ici de faire référence aux temps passés de l’infinitif et du participe. En plus, il faut exclure l’impératif qui n’a pas de passé. Il nous reste donc à analyser ces temps par rapport à trois modes : l’indicatif (cinq ou six temps passés), le conditionnel (un ou deux) et le subjonctif (trois).

L’indicatif étant « le seul Mode assez communément qui les admette tous [les temps] »¹⁰², nous allons commencer par ce mode :

Tab. 44 – Les temps passés de l’indicatif (1)

INDICATIF (1)			
	<i>J’aimois/ais</i> <i>Tu aimois/ais</i> <i>Il/elle aimoit/aît</i> <i>Nous aimions</i> <i>Vous aimiez</i> <i>Ils/elles aimoient/aient</i>	<i>J’aimai</i> <i>Tu aimas</i> <i>Il/elle aima</i> <i>Nous aimâmes</i> <i>Vous aimâtes</i> <i>Ils/elles aimèrent</i>	<i>J’ai aimé</i> <i>Tu as aimé</i> <i>Il/elle aaimé</i> <i>Nous avons aimé</i> <i>Vous avez aimé</i> <i>Ils/elles ont aimé</i>
GATTEL et BOISTE	imparfait ou présent relatif	parfait défini	parfait indéfini
NOËL-CHAPSAL et BOISSIÈRE	imparfait	passé défini	passé indéfini

¹⁰¹ A. HATZFELD, A. DARMESTETER, A. THOMAS, *Dictionnaire général...*, cit., t. 1, p. 270.

¹⁰² N. BEAUZÉE, *Grammaire générale...*, op. cit., t. 1, p. 207.

RAYMOND et LANDAIS	imparfait	prétérit défini	prétérit indéfini
-----------------------	-----------	-----------------	-------------------

Tab. 45 – Les temps passés de l’indicatif (2)

	INDICATIF (2)		
	<i>J’eus aimé Tu eus aimé Il/elle eut aimé Nous eûmes aimé Vous eûtes aimé Ils/elles eurent aimé</i>	<i>J’ai eu aimé Tu as eu aimé Il/elle a eu aimé Nous avons eu aimé Vous avez eu aimé Ils/elles ont eu aimé</i>	<i>J’avois/ais aimé Tu avois/ais aimé Il/elle avoit/ait aimé Nous avions aimé Vous aviez aimé Ils/elles avoient/aient aimé</i>
GATTEL et BOISTE	parfait antérieur	/	plusque-parfait
NOËL-CHAPSAL	passé antérieur	quatrième passé dont on se sert rarement	plus-que-parfait
RAYMOND	prétérit antérieur	quatrième prétérit dont on se sert rarement	plusqueparfait
LANDAIS	prétérit antérieur	autre prétérit antérieur	plusqueparfait
BOISSIÈRE	passé antérieur	/	plus-que-parfait

Avant d’arriver à l’analyse de chaque temps passé, il faut faire quelques considérations d’ordre orthographique ; comme nous apprend Renouvo (le Réseau pour la nouvelle orthographe du français), « en 1835 (6^e édition), l’Académie a réintroduit le *t* dans les pluriels enfans, contens et d’autres ; *ai* a remplacé *oi* dans *j’avois, il étoit*, qui sont devenus *j’avais, il étoit* »¹⁰³. En effet, dans les tables verbales des deux premiers dictionnaires du corpus – ceux de Gattel et Boiste – nous trouvons encore la forme en « -oi » ; par ex. « j’aimois », « il aimoit », etc.

Il faut pourtant souligner que les trois dictionnaires suivants (Noël-Chapsal, Raymond et Landais), publiés respectivement en 1826, 1832 et 1834 se servent déjà de la nouvelle orthographe en « -ai » ; par exemple « j’aimais », « il aimait », etc., en devançant de quelques années l’Académie.

Une autre particularité est représentée par l’orthographe du mot « plus-que-parfait » ; en effet Raymond, bien qu’il écrive « plusqueparfait » (en un seul mot), nous rappelle que « quelques-uns écrivent *Plus-que-parfait* avec deux divisions »¹⁰⁴. De plus, il y a dans les dictionnaires une troisième graphie de ce mot (*plusque-parfait*) ; parfois, le même auteur emploie deux façons différentes. Voici, par exemple, le mot-vedette de Boiste¹⁰⁵ :

¹⁰³ « Le millepatte sur un nénufar ». Vademecum de l’orthographe recommandée, Renouvo, 2005, p. 3, en ligne : http://www.csbj.qc.ca/imports/_uploaded/publication/73/referance-vademecum-de-l-orthographe-recommandee.pdf.

¹⁰⁴ F. RAYMOND, *Dictionnaire général...*, cit., t. 2, p. 258.

¹⁰⁵ P.-C.-V. BOISTE, *Dictionnaire universel...*, cit., *ad vocem*.

Plusqueparfait, s. m. t. de grammaire: R.

Plusqueparfait est en un seul mot ; mais le même auteur, dans son *Abrégé de la grammaire*¹⁰⁶, écrit :

Le plusque-parfait, action passée avant une autre aussi passée

le mot est coupé en deux parties, séparées d'un tiret. Il faut pourtant préciser que ces observations constituent moins de véritables remarques orthographiques que des « curiosités ».

Ce qui nous intéresse maintenant c'est de comprendre comment nos dictionnaires traitent les différents temps passés de l'indicatif, par rapport à leur emploi dans la phrase.

Le premier temps que nous prendrons en considération est l'indicatif imparfait. Il s'agit d'un temps simple et dérivé qui, comme nous avons déjà vu plus haut, se forme du participe présent (nous avons aussi souligné que pour Gattel il se forme à partir du radical de la première personne plurielle du présent indicatif). Or il nous semble opportun de rechercher dans les dictionnaires pour avoir de plus amples explications :

Tab. 46 – « Imparfait »

DICTIONNAIRE	DÉFINITION D' « IMPARFAIT »
GATTEL	Il marque le commencement, le cours d'une action sans en désigner la fin, comme <i>je lisois, je jouois, quand vous vîntes me voir.</i> (P. 7, t. 2, vocable « imparfait »).
BOISTE	Second temps de l'indicatif. (P. 219, vocable « imparfait »).
NOËL, CHAPSAL	L'imparfait, qui exprime l'affirmation comme présente relativement à une époque passée (P. 428, vocable « imparfait »).
RAYMOND	Le temps du verbe qui marque une action présente dans un temps passé. (P. 741, t. 1, vocable « imparfait »).
LANDAIS	<i>Prétérit imparfait</i> , ou simplement <i>imparfait</i> , le prétérit qui marque le commencement, le cours d'une action sans en désigner la fin. Ainsi, <i>j'aimais, je disais, je faisais</i> , sont à l' <i>imparfait</i> dans cette acception. (P. 207, t. 2, vocable « imparfait »).
BESCHERELLE	Temps du verbe qui rapporte la manière d'être ou l'action à une époque passée, mais en l'indiquant comme présente relativement à une autre manière d'être ou action également passée. Lorsque j'entrai, elle <i>chantait</i> . C'est un passé simultané.

¹⁰⁶ *Ibid.*, « Abrégé de la grammaire ».

	[...] L'imparfait de l'indicatif correspond ou à son propre temps, <i>je lisais quand vous écriviez</i> , ou au passé défini, <i>je lisais quand vous écrivîtes</i> , ou au passé indéfini, <i>je lisais quand vous avez écrit</i> . (P. 203, t. 2, vocable « imparfait »).
BOISSIÈRE	L'imparfait constate une chose comme ayant lieu pendant la durée d'un fait passé, ou dans un temps passé, mais sans y être renfermée d'une manière complète. [...] On se borne ordinairement à dire que l'imparfait exprime une chose faite en même temps qu'une autre chose passée, mais, outre que cette définition explique fort mal la dénomination d' <i>imparfait</i> , elle est tout à fait insuffisante pour distinguer ce temps des autres passés. (P. 1430, <i>Résumé de grammaire</i>).
LITTRÉ	Temps du verbe qui sert principalement à indiquer une action considérée comme présente par rapport à un temps passé. (P. 25, t. 3, vocable « imparfait »).
LA CHÂTRE	Temps des verbes qui sert à marquer le passé en rapport avec le présent. Il fait connaître qu'il s'applique à une époque antérieure au moment où l'on parle. Il est une sorte de présent antérieur. (P. 211, t. 2, vocable « imparfait »).
LAROUSSE	Temps du verbe qui sert principalement à indiquer une action considérée comme présente relativement à un temps passé (P. 590, t. 9, vocable « imparfait »).
HATZFELD, DARMESTER, TH.	L'imparfait exprime une action qui a lieu en même temps qu'une autre action passée : <i>Il jouait pendant que j'écrivais</i> . [...] Par extension il est employé aussi dans le style narratif pour exprimer la fréquence ou l'habitude d'une action : <i>il faisait une promenade tous les matins</i> . [...] avec le sens du conditionnel après <i>si</i> dans <i>je partirais si je pouvais</i> . (P. 270, t. 1, <i>Traité de la formation...</i>).
Cl. AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Temps du verbe qui exprime une action passée, comme contemporaine d'une autre action passée : <i>je lisais quand vous êtes entré</i> . (P. 491, vocable « imparfait »).
Cl. AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Lar. Illustré</i> (P. 878, t. 1, vocable « imparfait »).
Cl. AUGÉ, <i>Lar. class. ill.</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 501, vocable « imparfait »).
Cl. AUGÉ, P. AUGÉ <i>Lar. élém. ill.</i>	Temps du verbe qui exprime une chose passée maintenant, mais qui n'était pas achevée quand une autre a eu lieu : <i>je lisais quand vous êtes entré</i> . (P. 405, vocable « imparfait »).

L'imparfait est appelé « parfait antérieur » dans les tables verbales de Gattel et de Boiste, il devient « passé simultané » chez Bescherelle, « présent antérieur » chez La Châtre et il peut acquérir le sens du conditionnel après « si » comme l'expliquent, dans leur annexe grammaticale, Hatzfeld-Darmesteter-Thomas.

En effet, malgré les dénominations apparemment discordantes, on ne peut pas parler de différences substantielles, mais plutôt de différents points de vue qui peuvent nous permettre d'acquérir un tableau complet de l'emploi et du sens de l'imparfait.

Le mot « simultanéité » pourrait constituer le dénominateur commun de toutes ces définitions ; nous pouvons lire que l'imparfait exprime une action « présente dans un temps passé », ou « qui a lieu en même temps qu'une autre action passée » et encore

« contemporaine d'une autre action passée »¹⁰⁷.

Boissière conteste ces définitions puisqu'il les considère comme incomplètes et insuffisantes pour distinguer l'imparfait des autres passés ; il ajoute que l'action exprimée a lieu pendant la durée d'une autre action passée, mais qu'elle n'y est pas complètement renfermée. D'ailleurs l'idée de durée indéterminée de l'action est présente aussi dans les dictionnaires de Gattel et de Landais qui affirment que l'imparfait « marque le commencement, le cours d'une action sans en désigner la fin »¹⁰⁸.

Pour indiquer les deux temps dont nous allons maintenant traiter, nos lexicographes se servent de trois synonymes : « passé » / « prétérit » / « parfait » ; par convention, nous utiliserons ici la première dénomination pour parler du passé défini et du passé indéfini.

Le premier est un temps simple et un temps primitif (v. tableau ci-dessous). Le deuxième est un temps composé (formé du présent indicatif des auxiliaires « être » ou « avoir » et du participe passé du verbe qui exprime l'action ou l'état).

Presque tous les auteurs distinguent ces deux passés :

Tab. 47 – « Passé défini » et « passé indéfini »

DICTIONNAIRE	PASSÉ DEFINI	PASSÉ INDEFINI
GATTEL	/	/
BOISTE	Le <i>passé défini</i> , une chose faite dans un temps entièrement écoulé : <i>je rendis, tu rendis, il rendit</i> l'an passé. (<i>Abrégé de la grammaire française</i>).	Le <i>passé indéfini</i> , une chose faite dans un temps qui est écoulé ou qui dure encore : <i>j'ai reçu</i> ce matin, <i>j'ai vu</i> hier. (<i>Abrégé de la grammaire française</i>).
NOËL, CHAPSAL	Temps du verbe qui marque un temps tout-à-fait écoulé. (P. 244, vocable « défini »).	Temps indéterminé. (P. 435, vocable « indéfini »).
RAYMOND	/	Prétérit composé de l'indicatif d'un verbe, comme, <i>j'ai vu, j'ai fait</i> , etc. (P. 751, t. 1, vocable « indéfini »).
LANDAIS	/	Marque un temps passé, non complètement écoulé. (P. 223, t. 2, vocable « indéfini »).
BESCHERELLE	Temps de l'indicatif du verbe, qui indique l'action comme ayant eu lieu à une époque déterminée, dans une période de temps entièrement passée au moment où l'on parle. Ex. : <i>J'arrivai</i> l'année dernière. Nous fimes notre possible.	Autre temps de l'indicatif, qui marque qu'une chose a été faite dans un temps qui n'est pas déterminé, ou qui, s'il est déterminé, n'est pas entièrement écoulé, comme <i>j'ai aimé, j'ai rendu</i> , etc. (P. 981, t.2, vocable « prétérit »)

¹⁰⁷ V. tableau 46.

¹⁰⁸ *Ibid.*

	(P. 998, t. 1, vocable « défini »).	
BOISSIÈRE	Le passé défini constate la réalisation complète d'une chose dans un temps entièrement écoulé et en dehors du jour où l'on parle. (P. 1430, <i>Résumé de grammaire</i>).	Le passé indéfini constate aussi la réalisation complète d'une chose dans un temps passé ; mais ce temps peut n'être pas entièrement écoulé et peut être compris dans le jour même où l'on parle. (P. 1430, <i>Résumé de grammaire</i>).
LITTRÉ	Passé ou prétérit défini, temps qui exprime un passé déterminé : <i>j'allai hier à Paris</i> . (P. 1015, t. 2, vocable « défini »).	Prétérit ou passé indéfini, temps de l'indicatif du verbe qui indique l'action comme passée, sans relation nécessaire à une époque déterminée, par exemple : <i>j'ai fait, j'ai dit</i> . (P. 67, t. 3, vocable « indéfini »).
LA CHÂTRE	Temps de l'indicatif qui indique que l'action exprimée par le verbe a eu lieu à une époque déterminée, dans une période de temps entièrement passée au moment où l'on parle. (P. 1231, t. 1, vocable « défini »). Il ne se dit que d'un temps complètement écoulé : <i>Je reçus l'an dernier ; on inventa l'imprimerie au XV^e siècle ; je dînai hier avec des amis</i> . On ne peut dire : <i>Je déjeunai ce matin avec des amis ; j'achevai mon travail dans le mois que nous allons quitter</i> , etc. (P. 989, t. 2, vocable « passé »)	Il désigne un temps passé, soit entièrement écoulé : <i>J'ai déjeuné ce matin avec des amis ; soit qu'il en reste une partie encore à écoulé : J'ai écrit cette semaine ; j'ai fait cette année un voyage à Londres ; je suis allé ce matin chez vous</i> . (P. 989, t. 2, vocable « passé »)
LAROUSSE	Temps qui exprime une action faite dans un temps déterminé et complètement écoulé, comme : <i>Je le vis hier</i> . (P. 294, t. 6, vocable « défini »)	Temps composé de l'indicatif, exprimant une action passée, mais sans relation nécessaire à une époque déterminée, ou sans sortir du jour où l'on est, d'un temps qui n'est pas encore entièrement écoulé, comme <i>j'ai parlé, j'ai vu, je suis arrivé</i> , etc. (P. 637, t. 9, vocable « indéfini »)
HATZFELD, DARMESTETER, TH.	Le parfait défini exprime le parfait absolu ; il présente l'action comme commençant, se poursuivant, s'achevant dans un moment du passé sans aucun rapport avec le moment présent : <i>J'écrivis hier matin</i> . (P. 270, t. 1, <i>Traité de la formation...</i>).	Le parfait indéfini, au contraire, exprime une action passée par rapport au moment présent, et dont les conséquences durent au moment où l'on parle : <i>J'ai mangé, j'ai fini</i> , c'est-à-dire je suis dans l'état d'une personne qui a mangé, qui a fini. (P. 270, t. 1, <i>Traité de la formation...</i>).
Cl. AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Temps du verbe qui exprime un passé entièrement écoulé : <i>j'écrivis hier, l'an passé</i> . (P. 263, vocable « défini »).	Ancien nom du passé composé. (P. 501, vocable « indéfini »).
Cl. AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 461, t. 1, vocable « défini »).	Temps composé de l'indicatif, qui exprime ce qui a eu lieu dans une période de temps complètement écoulé ou non : <i>j'ai reçu une lettre hier et une autre aujourd'hui</i> . (P. 890, t. 2, vocable « indéfini »).
Cl. AUGÉ, <i>Lar. class. ill.</i>	Ancien nom du <i>passé simple</i> , qui exprime un passé entièrement	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 509, vocable « indéfini »).

	écoulé : <i>j'écrivis hier, l'an passé.</i> (P. 279, vocable « défini »).	
Cl. AUGÉ, P. AUGÉ <i>Lar. élém. ill.</i>	V. <i>Lar. class. ill.</i> (P. 219, vocable « défini »).	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 415, vocable « indéfini »).

Nous remarquons que Gattel ne donne aucune définition des deux temps passés, ni dans la microstructure, ni dans l'annexe grammaticale ; quant à Raymond et Landais, ils se limitent à une brève référence au passé indéfini.

Alors que pour l'imparfait le mot clé était « simultanéité » par rapport à deux actions, pour le passé défini c'est « écoulé », qui veut signifier une action entièrement passée. « Défini » devient alors synonyme de « déterminé », puisque, comme le disent Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, le passé défini exprime une action qui commence, se poursuit et se termine dans un temps déterminé.

Au contraire, « indéfini » est synonyme d'« indéterminé » (v. Noël-Chapsal) ; Boiste et Landais se bornent à renverser la définition de passé défini, en affirmant que le passé indéfini exprimerait une action non complètement écoulée. Pourtant, pour la plupart des auteurs, cette définition est défectueuse ; pour certains le passé indéfini peut exprimer aussi une action « complètement écoulée » (La Châtre), Bescherelle parle d'un « temps qui n'est pas déterminé », d'autres, en revanche (Littré et Larousse), ajoutent que l'action énoncée est « sans relation nécessaire à une époque déterminée ».

Aucune de ces définitions ne nous paraissant exhaustive, nous avons cherché quelques explications qui puissent nous éclaircir ; en analysant l'annexe grammaticale de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, nous avons repéré un extrait qui résume en quelques lignes la différence entre passé défini et indéfini. Après avoir donné les deux définitions (v. tableau 47), ils ajoutent : « telle est la théorie de ces deux temps. La pratique est loin d'y répondre dans la langue actuelle »¹⁰⁹. Ils ne sont donc pas très rigoureux : ils adoptent des règles théoriques, mais ils précisent que la pratique ne les suit pas à la lettre.

Ensuite ils fournissent un rappel historique intéressant sur l'évolution que ces deux temps ont eue au cours des siècles :

Déjà, dans l'ancienne langue, la distinction était loin d'être nettement marquée entre ces deux temps. Le parfait défini y était beaucoup plus employé que le parfait indéfini et

¹⁰⁹ A. HATZFELD, A. DARMESTETER, A. THOMAS, *Dictionnaire général...*, op. cit., pp. 270-271.

représentait non seulement le passé absolu, mais aussi le passé en rapport avec le présent¹¹⁰.

Ainsi les auteurs nous apprennent que dans la langue ancienne il n'y avait presque pas de différence entre les deux temps et que le passé défini l'emportait sur l'indéfini.

Ils poursuivent en témoignant d'une règle bizarre remontant au XVI^e siècle :

Ce n'est guère qu'au XVI^e siècle que l'on chercha à régulariser l'emploi de l'un et de l'autre temps. Les grammairiens de l'époque imaginèrent une règle bizarre de vingt-quatre heures : il fallait qu'il y eût au moins l'intervalle d'une nuit entre le moment où l'on parle et le passé dont il s'agit pour avoir le droit d'employer le parfait défini¹¹¹.

Nous pouvons retrouver des traces de cette « bizarrerie » dans le dictionnaire de Boissière, qui affirme que le passé indéfini « peut être compris dans le jour même où l'on parle » ou dans celui de Larousse pour qui on utilise ce temps pour exprimer une action passée « sans sortir du jour où l'on est ».

Enfin Hatzfeld-Darmesteter-Thomas nous offrent un témoignage historique suivi d'une anticipation très actuelle : « il [le passé défini] a disparu complètement de la langue parlée et n'a plus qu'une valeur littéraire qu'il est peut-être destiné à perdre dans un bref délai »¹¹².

Passons à présent à l'analyse de deux autres types de passés qui, à l'exemple de ceux que nous venons de traiter, révèlent des analogies et des divergences : le passé antérieur et le plus-que-parfait. En effet il y aurait deux passés antérieurs (v. tableau 48) mais, comme confirmé par les auteurs, le deuxième ne serait employé que très rarement.

Voici donc le tableau relatif à ces deux temps :

Tab. 48 – « Plus-que-parfait » et « passé antérieur »

DICTIONNAIRES	PLUS-QUE-PARFAIT / PASSÉ ANTÉRIEUR
GATTEL	[Pas de vocable « plus-que-parfait »]
BOISTE	Le <i>plusque-parfait</i> , action passée avant une autre aussi passée : <i>j'avois</i> dîné quand vous <i>êtes</i> entré. (<i>Abrégé de la Gramm. Française</i>).
NOËL, CHAPSAL	Voyez <i>notre gramm.</i> (P. 594, vocable « plus-que-parfait »).
RAYMOND	PLUSQUEPARFAIT. s.m. Temps d'un verbe, à l'indicatif et au subjonctif. Quelques-uns écrivent <i>Plus-que-parfait</i> avec deux divisions. (P. 258, t. 2, vocable « plusqueparfait »)
LANDAIS	Temps des verbes qui désigne une action antérieure à une autre déjà passée elle-

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² *Ibid.*

	<p>même : <i>j'avais été...</i> – Au premier coup d'œil, il paraît qu'il y a peu de différence entre le <i>plus-que-parfait</i> et le <i>prétérit antérieur</i> ; il y en a néanmoins une essentielle, c'est que la chose ou l'action exprimée par le <i>prétérit antérieur</i> est subordonnée à celle qui l'a suivie, et que c'est à cette dernière que l'on porte principalement son attention : <i>quand j'eus reconnu mon erreur, je fus honteux des mauvais précédés que j'avais eus à son égard</i> ; mon intention est de dire que <i>je fus honteux</i>, mais seulement après que j'eus reconnu mon erreur ; et c'est ce que j'exprime à l'aide du <i>prétérit antérieur</i>. C'est tout le contraire à l'égard du <i>plus-que-parfait</i>. Quand je dis : <i>j'avais déjeuné quand vous vîntes me demander</i>, mon intention est de dire que <i>j'avais déjeuné, et qu'alors vous vîntes</i>. L'attention se porte donc principalement sur le <i>plus-que-parfait</i>. Et non précisément sur le temps où vous <i>vîntes</i>. Quand on emploie le <i>prétérit antérieur</i>, la chose ou l'action qu'on a principalement en vue est présentée la dernière ; et, lorsqu'on se sert du <i>plus-que-parfait</i>, c'est au contraire le premier rang qu'elle tient. (P. 615, t.2, vocable « plus-que-parfait »)</p>
BESCHERELLE	<p>Temps des verbes qui exprime une action passée à l'égard d'une autre action qui est également passée. <i>J'avais terminé ma lettre, quand vous entrâtes dans mon cabinet</i>. Ce mot ne répond pas bien à l'idée qu'il représente : On considère cette forme comme exprimant doublement l'idée du passé, 1° relativement au moment où l'on parle ; 2° relativement à une autre action faite dans un temps passé ; d'où elle a été appelée assez improprement <i>plus-que-parfait</i>, c'est-à-dire <i>plus-que-passé</i>. (P. 917, t. 2, vocable « plus-que-parfait »)</p> <p>Autre temps de l'indicatif, qui marque qu'une chose a été faite avant une autre dans un temps passé, comme <i>j'eus aimé, j'eus rendu</i>, etc. (P. 981, t. 2, vocable « prétérit »)</p>
BOISSIÈRE	<p>Le plus-que-parfait constate ordinairement qu'une chose était passée depuis quelque temps déjà lorsqu'une autre chose, passée elle-même, a eu lieu. Il semble qu'on aurait mieux fait de l'appeler <i>plus-qu'imparfait</i>, puisqu'il est toujours formé d'un auxiliaire à l'imparfait et que d'ailleurs cette dénomination répondrait mieux peut-être à sa véritable valeur. Le passé antérieur constate un fait particulier devenu complètement passé avant un temps qui est lui-même complètement passé. (PP. 1430-1431, <i>Résumé de grammaire</i>).</p>
LITTRÉ	<p>Le temps plus-que-parfait, et, substantivement, le plus-que-parfait, flexion du verbe qui indique un passé antérieur à un autre temps passé lui-même, comme : il avait dîné quand il est venu. (P. 1178, t. 3, vocable « plus-que-parfait »).</p> <p>Passé antérieur [...] temps qui exprime une action passée antérieurement à une autre action. (P. 153, t. 1, vocable « antérieur »).</p>
LA CHÂTRE	<p>Temps des verbes qui exprime une action passée à l'égard d'une autre action qui est également passée. Il <i>avait terminé</i> son repas quand nous entrâmes dans la salle à manger. Ce mot répond imparfaitement à l'idée qu'il représente. On considère cette forme comme exprimant doublement l'idée du passé, d'abord relativement au moment où l'on parle, ensuite relativement à une autre action faite dans un temps passé ; d'où elle a été appelée, assez improprement, <i>plus-que-parfait</i>, c. à d. <i>plus que passé</i>. Le <i>passé défini</i> ne doit jamais s'employer pour le <i>plus-que-parfait</i> ; on dira donc : <i>Je n'ai pas su</i> que vous aviez quitté la France, et non que <i>vous avez quitté</i> ; car l'action de <i>quitter</i>, antérieure à celle de <i>savoir</i>, ne peut se rendre par le même temps. (P. 1081, t. 2, vocable « plus-que-parfait »).</p>
LAROUSSE	<p>Se dit d'un temps passé qui marque une action ou un état qui a eu lieu dans un temps relativement plus éloigné, c'est-à-dire passé déjà à l'époque d'une autre action qui est elle-même passée. (P. 1208, t.12, vocable « plus-que-parfait »)</p> <p>Temps du verbe qui exprime qu'une chose s'est faite antérieurement à une autre.</p>

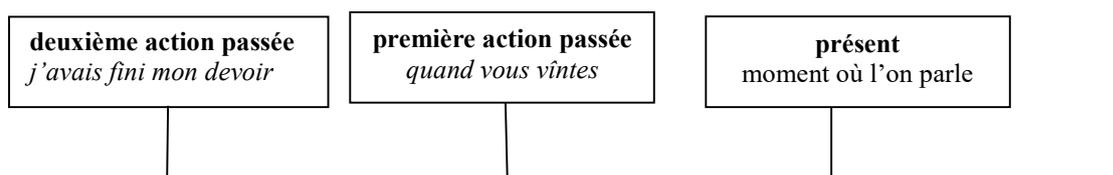
	Ex. : Je l' <i>eus reconnu</i> avant qu'il me <i>parlât</i> . (P. 423, t. 1, vocable « antérieur »).
HATZFELD, DARMESTETER, TH.	Temps du verbe qui indique un passé antérieur à un autre temps passé lui-même. (P. 1761, t. 2, vocable « plus-que-parfait »). Le plus-que-parfait exprime une action qui est complètement passée par rapport à une autre également passée : <i>Il avait diné quand je suis venu</i> . Si, au contraire, l'action est considérée comme finissant par rapport à une autre action passée, on emploie le parfait antérieur : <i>Quand j'eus diné, je partis</i> . Cette distinction un peu subtile était, elle aussi, presque inconnue jusqu'au XIII ^e siècle ; la fonction particulière du parfait antérieur n'était pas encore suffisamment établie ; on voit le parfait antérieur employé sans cesse à la place du plus-que-parfait. De plus, ces deux temps remplaçaient le parfait défini et même l'imparfait. (P. 271, <i>Traité de la formation...</i>).
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Temps du verbe qui exprime une action passée relativement à une autre action passée aussi : <i>j'avais fini mon devoir quand vous vîntes</i> . (P. 768, vocable « plus-que-parfait »).
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 467, t. 2, vocable « plus-que-parfait »). Temps du verbe qui exprime qu'une chose s'est faite avant une autre : je l' <i>eus reconnu avant qu'il me parlât</i> . (P. 73, t. 1, vocable « antérieur »).
AUGÉ, <i>Lar. class. ill.</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 803, vocable « plus-que-parfait »). Le <i>passé antérieur</i> qui exprime qu'une chose a eu lieu immédiatement avant une autre : <i>hier, quand j'eus diné, je sortis</i> . (P. 756, vocable « passé »).
P. et Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. ill.</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 614, vocable « plus-que-parfait »).

Nous avons remarqué plus haut que les définitions de passé défini et indéfini se mêlaient en compliquant le choix de l'un ou de l'autre et que les efforts des grammairiens de rechercher une règle n'avaient pas eu beaucoup de succès. Or, la différence entre passé antérieur et plus-que-parfait paraît encore plus subtile et quelques auteurs essaient de les distinguer en ayant recours à des sophismes (on le verra plus loin).

En analysant séparément les définitions des deux temps, on pourrait déduire que les lexicographes concordent ; le plus-que-parfait par exemple, si l'on excepte la graphie du mot (nous en avons déjà parlé) ou la dénomination que quelques-uns (Boissière entre autres) voudraient modifier, est presque unanimement défini de la même façon. À l'appui de notre affirmation, il suffit de prendre quelques définitions au hasard : « action passée avant une autre aussi passée » (Boiste), « action antérieure à une autre déjà passée » (Landais), « action passée à l'égard d'une autre action qui est également passée. » (La Châtre), « passé déjà à l'époque d'une autre action qui est elle-

même passée » (Larousse), etc. Il est évident que toutes ces phrases, malgré la forme partiellement différente, expriment le même concept qu'on peut synthétiser et schématiser comme suit : le plus-que-parfait

- exprime une action passée ;
- est en relation avec une autre action passée ;
- marque que l'action est plus éloignée que l'autre et qu'elle est donc « plus-que-passée ».



Sur la « ligne de temps », on voit que l'action « venir » (« vous vîntes ») est exprimée par un temps passé (défini) parce qu'elle est plus proche du présent ; par contre, pour indiquer que l'action « finir le devoir » (« j'avais fini ») est antérieure, on doit utiliser un plus-que-parfait.

Les explications données paraissent donc absolument claires ; pourtant le problème se pose lorsqu'on doit choisir entre plus-que-parfait et passé antérieur. Pour comprendre la question, il suffit de relire quelques définitions du passé antérieur : « marque qu'une chose a été faite avant une autre dans un temps passé » (Bescherelle), « exprime une action passée antérieurement à une autre action » (Littré), « exprime qu'une chose s'est faite antérieurement à une autre » (Larousse), etc. Ainsi, nous estimons que ces définitions pourraient bien se référer au plus-que-parfait. Comment pouvons-nous donc choisir entre ces deux temps, s'ils sont définis de la même manière ? Landais et Hatzfeld-Darmesteter-Thomas essaient de nous aider. Landais affirme que « l'action exprimée par le prétérit antérieur est subordonnée à celle qui l'a suivie, et que c'est à cette dernière que l'on porte principalement son attention » ; donc l'action antérieure est nécessaire pour que l'autre action, qu'on veut souligner, s'accomplisse : « *quand j'eus reconnu mon erreur, je fus honteux des mauvais précédés* ». Il est évident qu'il n'aurait pu devenir honteux s'il n'avait pas d'abord reconnu ses erreurs. Pour Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, quand « l'action est considérée comme finissant par rapport à une autre action passée, on emploie le parfait

antérieur » ; les auteurs ajoutent comme exemple : « *quand j'eus dîné, je partis* ». On pourrait interpréter que l'action antérieure (« dîner ») est complètement finie avant l'action suivante (« partir ») et que c'est la fin de l'action antérieure qui est mise en avant. De toute façon, les auteurs mêmes avouent que la distinction entre passé antérieur et plus-que-parfait est subtile.

Malgré les efforts de Landais et Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, il n'en résulte pas de distinction très convaincante entre ces deux temps passés.

Passons maintenant à l'analyse du passé du conditionnel, ou mieux des passés car, comme affirment nos auteurs, il y a deux formes différentes de ce temps :

Tab. 49 – Le conditionnel passé (1)

	CONDITIONNEL	
	<i>j'aurais/ais aimé</i> <i>tu aurais/ais aimé</i> <i>il/elle aurait/ait aimé</i> <i>nous aurions aimé</i> <i>vous auriez aimé</i> <i>ils/elles auraient/aient aimé</i>	<i>j'eusse aimé</i> <i>tu eusses aimé</i> <i>il/elle eût aimé</i> <i>nous eussions</i> <i>vous eussiez</i> <i>ils/elles eussent aimé</i>
GATTEL et BOISTE	passé	autrement
BOISSIÈRE	passé	second passé
NOËL-CHAPSAL, RAYMOND et LANDAIS	passé	on dit aussi

Dans tous les dictionnaires la première forme du conditionnel est unanimement dénommée « passé » et, d'après les tables verbales, on constate qu'il s'agit d'un temps composé à partir du conditionnel présent de l'auxiliaire.

La deuxième forme aussi est un temps composé (qui se confond avec le plus-que-parfait du subjonctif) ; elle n'a pas de nom et on se borne à en affirmer l'existence.

Tab. 50 – Le conditionnel passé (2)

DICTIONNAIRE	CONDITIONNEL PASSÉ
BOISTE	Exprime qu'une chose aurait été faite moyennant une condition : <i>j'aurais été me promener hier, s'il avoit fait beau.</i> (<i>Abrégé de la grammaire française</i>).
LANDAIS	Marque qu'une chose aurait été faite dans un <i>temps passé</i> , si la <i>condition</i> dont elle pouvait dépendre avait eu lieu. (P. 595, t. 1, vocable « conditionnel »).
LA CHÂTRE	Marque qu'une chose aurait été faite dans un <i>temps passé</i> , si la <i>condition</i> dont elle pouvait dépendre avait eu lieu. <i>Il serait venu, si j'avais voulu. Il fût parti, si j'eusse voulu. J'aurais fait. J'eusse fait. J'aurais fait</i> marque plus particulièrement le temps où l'affaire aurait été entreprise. <i>J'eusse fait</i>

	exprime surtout le temps où elle aurait été terminée. <i>J'aurais fait cette affaire, si vous m'en aviez parlé. Je l'eusse fait, si vous m'en eussiez dit un mot.</i> (P. 1053, t. 1, vocable « conditionnel »).
BOISSIÈRE	Le passé du conditionnel constate conditionnellement une chose passée soit par rapport au moment de la parole, soit par rapport à un temps futur. (P. 1431, <i>Résumé de grammaire</i>).
LAROUSSE	Les conditionnels passés expriment également [comme le présent] un événement futur, mais que l'on considère comme devant être passé à l'époque où la condition lui permettra de s'accomplir. Les deux formes de <i>conditionnel</i> passé sont ordinairement confondues, bien qu'une analyse subtile puisse trouver quelque différence de signification entre elles. (P. 875, t. 4, vocable « conditionnel »).

Boiste, Landais et La Châtre s'accordent sur le fait que le conditionnel passé exprime une action qui n'a pas été faite, parce qu'il manquait une condition (ou qui, pour citer La Châtre, « aurait été faite dans un *temps passé*, si la *condition* dont elle pouvait dépendre avait eu lieu »). Boiste et Landais ne font pas de discrimination entre les deux formes de conditionnel passé ; par contre La Châtre essaie d'en trouver une différence subtile : le premier passé (« j'aurais fait ») souligne le moment où l'action aurait été faite, tandis que le deuxième (« j'eusse fait ») met en évidence le moment où l'action aurait dû se terminer.

Larousse aussi remarque dans son dictionnaire que « les deux formes [...] sont ordinairement confondues, bien qu'une analyse détaillée puisse trouver quelques différences de signification entre elles » ; toutefois, l'auteur n'ajoute rien de plus sur ces différences. L'analyse minutieuse dont il parle nous rappelle la recherche menée par les lexicographes visant à distinguer le passé antérieur du plus-que-parfait.

Boissière et Larousse attribuent une valeur de futur au conditionnel passé ; d'ailleurs ils l'avaient déjà fait pour le conditionnel présent.

Pour terminer notre excursus sur les temps passés des différents modes, il nous reste à analyser le subjonctif, ayant trois passés : un temps simple, l'imparfait, et deux composés, le passé et le plus-que-parfait.

Tab. 51 – Les passés du subjonctif (1)

PASSÉS DU SUBJONCTIF (1)			
	<i>que j'aimasse que tu aimasses qu'il/elle aimât que nous aimassions que vous aimassiez qu'ils/elles aimassent</i>	<i>que j'aie aimé que tu aies aimé qu'il/elle ait aimé que nous ayons aimé que vous ayez aimé qu'ils/elles aient aimé</i>	<i>que j'eusse aimé que tu eusses aimé qu'il/elle eût aimé que nous eussions aimé que vous eussiez aimé qu'ils/elles eussent aimé</i>
GATTEL et BOISTE	imparfait	parfait	plusque-parfait
NOËL-CHAPSAL et BOISSIÈRE	imparfait	passé	plus-que-parfait
RAYMOND	imparfait	prétérit	plusque-parfait
LANDAIS	imparfait	prétérit	plusqueparfait

Dans l'annexe grammaticale de son dictionnaire, Boissière illustre les difficultés qu'on rencontre lorsqu'on doit choisir un temps du subjonctif :

on ne se trompe guère quand il s'agit de choisir entre le présent ou le passé du subjonctif ; mais il n'en est pas de même quand le choix doit se faire entre le présent et l'imparfait, entre le passé et le plus-que-parfait¹¹³.

Il essaie ensuite d'aider le lecteur en proposant une série de règles mais, après son explication, il affirme qu' « il ne faut pas croire qu'il en soit toujours ainsi, et l'application des règles précédentes demande que l'on se rende bien compte du sens des mots¹¹⁴ ».

Pourtant il y a d'autres auteurs qui traitent de l'emploi des différents temps du subjonctif :

Tab. 52 - Les passés du subjonctif (2)

DICTIONNAIRE	PASSÉS DU SUBJONCTIF (2)
BOISTE	<p>Le <i>passé</i> exprime un temps passé et quelquefois futur ; on l'emploie après un verbe au présent indicatif, au passé défini ou au futur : <i>je doute qu'il l'ait vu ; je ne ferai rien que je ne vous aye parlé.</i></p> <p>L'<i>imparfait</i> sert à exprimer un futur, ou un présent relatif au verbe dont il dépend ; on l'emploie après ou avant un verbe, à l'imparfait indicatif, aux passés défini et indéfini, au plusque-parfait ou aux conditionnels, comme dans les phrases suivantes : <i>Il étoit, il a été, il avoit été, il seroit ou il auroit été nécessaire que vous vinssiez.</i> Étant suivi du verbe, il faut que ce verbe puisse se placer avant lui, sans changer le sens de la phrase, comme dans celle-ci : <i>Fût-il plus instruit, je ne l'aimerois pas.</i> Dans ce cas, la conjonction est sous-entendue ; c'est comme s'il y avoit : <i>Je ne l'aimerois pas, supposé même qu'il fût plus instruit.</i></p> <p>Le <i>Plusque-parfait</i> est toujours précédé des mêmes temps que l'imparfait subjonctif, et marque un passé : <i>Je ne croyois pas qu'on m'eût vu.</i> On le met aussi</p>

¹¹³ P. BOISSIÈRE, *Dictionnaire analogique...*, cit., p. 1431.

¹¹⁴ *Ibid.*

	<p>après le présent indicatif, pris conditionnellement : <i>Je doute qu'il y fût venu, sans mes instances.</i> (<i>Abrégé de la grammaire française.</i>)</p>
LANDAIS	<p>Le <i>plus que parfait</i> du subjonctif exprime ordinairement, comme le <i>prétérit</i>, une chose passée, et il est susceptible d'une signification future : <i>je ne croyais pas que vous eussiez sitôt fini</i> ; <i>sitôt fini</i> exprime un passé. Mais dans cette phrase : <i>je voudrais que vous eussiez fini quand je reviendrai</i> ; <i>que vous eussiez fini</i> exprime un futur ; futur à l'égard de <i>je voudrais</i> ; futur antérieur à l'égard de <i>je reviendrai</i>. (P. 615, t. 2, vocable « plus-que-parfait »).</p>
BESCHERELLE	<p>L'imparfait du subjonctif correspond ou à l'imparfait de l'indicatif, <i>je voulais que tu vinsses</i>, ou aux passés défini et indéfini, <i>je voulais, j'ai voulu que tu vinsses</i>, ou aux deux conditionnels, <i>je voudrais, j'aurais voulu que tu vinsses</i>. (P. 203, t. 2, vocable « imparfait »)</p> <p>2° l'<i>imparfait</i>, qui exprime tantôt l'idée du passé, tantôt celle du futur ; 3° le <i>prétérit</i> ou <i>parfait</i>, qui exprime soit l'idée du passé, soit celle du futur, selon les vues de l'esprit ; 4° Enfin, le plus-que-parfait, qui représente l'action comme faite dans un temps passé, ou comme à faire dans un temps à venir, mais toujours avec une idée d'antériorité à une autre circonstance. (P. 1386, t. 2, vocable « subjonctif »)</p>
LA CHÂTRE	<p>L'imparfait du subjonctif marque ordinairement une chose présente ou à venir, à l'égard d'un temps passé ou conditionnel, exprimé par le verbe qui précède la conjonction.[...] Dans certains cas, l'imparfait, ou plutôt l'emploi de sa forme, n'est qu'un présent modifié. C'est un <i>présent relatif</i>, qu'on a improprement appelé <i>imparfait</i>. (P. 211, t. 2, vocable « imparfait »)</p> <p>2° l'<i>imparfait</i>, qui exprime tantôt l'idée du passé, tantôt celle du futur ; 3° le <i>prétérit</i> ou <i>parfait</i>, qui exprime soit l'idée du passé, soit celle du futur, selon les vues de l'esprit ; 4° Enfin, le plus-que-parfait, qui représente l'action comme faite dans un temps passé, ou comme à faire dans un temps à venir, mais toujours avec une idée d'antériorité à une autre circonstance. (P. 1368, t. 2, vocable « subjonctif »)</p>
LAROUSSE	<p>Le présent et le passé du <i>subjonctif</i> s'emploient ordinairement quand le verbe de la proposition principale est au présent de l'indicatif, à l'un des futurs ou à l'impératif. L'imparfait et le plus-que-parfait du <i>subjonctif</i> répondent presque toujours aux temps passés et à ceux du conditionnel. Mais il faut remplacer le présent ou le passé du subjonctif par l'imparfait ou le plus-que-parfait du même mode : [...] Il faut, au contraire, remplacer l'imparfait ou le plus-que-parfait du <i>subjonctif</i> par le présent ou le passé quand [...] Il arrive souvent que, lorsque la règle exige qu'un verbe soit mis à l'imparfait du subjonctif, beaucoup de personnes emploient le présent du même mode pour ne pas se donner un air d'affectation qui prêterait au ridicule. (P. 1169, t. 14, vocable « subjonctif »)</p>
HATZFELD-DARMESTER-THOMAS	<p>Le subjonctif étant le mode de la possibilité et, par suite, renfermant une idée de futur, on ne doit pas être étonné qu'il y ait une correspondance dans les propositions subordonnées entre ses temps et ceux du futur et du conditionnel. Comparez : <i>Je suis sûr qu'il viendrait, qu'il serait venu ; je craignait qu'in ne vint, qu'il ne fût venu.</i> [...] L'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif des propositions subordonnées ont disparu presque complètement de la langue parlée et tendent à disparaître dans la langue écrite. Encore quelques années, et le présent et le parfait du subjonctif seuls correspondront aux temps du futur et du conditionnel. Dans les propositions indépendantes, l'imparfait du subjonctif a gardé son ancienne valeur du conditionnel, comme en latin et en ancien français, lorsque le sujet est placé après : <i>Dussé-je y perdre la vie ! Le voulût-il, je n'accepterais pas.</i> (P. 274, annexe....)</p>

Ce qui accomune les différentes définitions c'est la référence des temps du

subjonctif aux temps de la proposition principale. D'ailleurs nous avons déjà constaté, dans le chapitre consacré au subjonctif, qu'il s'agit d'un mode exprimant toujours une action subordonnée, dépendant d'un autre verbe. Ce lien entre les deux temps (de la proposition principale et de la subordonnée) paraît assez souple parce qu'on ne nous donne pas de correspondances rigides. Par exemple Boiste affirme que le subjonctif passé est employé « après un verbe au présent indicatif, au passé défini ou au futur », tandis que pour Larousse on s'en sert quand « le verbe de la proposition principale est au présent de l'indicatif, à l'un des futurs ou à l'impératif ». Il en est de même pour l'imparfait qui, d'après Boiste, suit un verbe « à l'imparfait indicatif, aux passés défini et indéfini, au plus-que-parfait ou aux conditionnels » et pour La Châtre il indique une action « à l'égard d'un temps passé ou conditionnel, exprimé par le verbe qui précède la conjonction ». Il faut donc partager l'avis de Boissière, pour qui le choix des temps doit être lié au sens de la phrase.

Quant aux idées qu'expriment les différents passés du subjonctif, nos auteurs ne sont pas toujours d'accord.

Pour Boiste et Bescherelle l'imparfait exprime une action passée ou future, pour La Châtre une « chose présente ou à venir ».

Concernant le passé, nous concordons qu'il renferme l'idée du passé et du futur (mais alors, comment le distinguer de l'imparfait ?).

Finalement, quoique le plus-que-parfait exprime un passé, pour Landais, Bescherelle et La Châtre, « il est susceptible d'une signification future ».

Hatzfeld-Darmesteter-Thomas soulignent que l'imparfait et le plus-que-parfait, à leur époque, n'étaient plus usités dans la langue parlée et qu'ils étaient en train de disparaître à l'écrit aussi.

5.2.4. Les temps futurs

En examinant les présents de l'indicatif, du conditionnel, du subjonctif et de l'impératif, nous avons souligné que, pour la plupart de nos auteurs, ces temps peuvent exprimer une action future. Rappelons ici quelques exemples cités auparavant :

- Hatzfeld-Darmesteter-Thomas affirment que le présent indicatif peut exprimer un futur très prochain ;
- pour Larousse le conditionnel présent exprime une chose qui arrivera ;
- dans presque toutes les tables verbales le subjonctif présent est appelé aussi « futur » ;
- l'impératif aussi, selon Bescherelle et Larousse, devrait être considéré comme un temps futur, puisqu'il désigne une action qui va s'accomplir dans l'avenir.

De plus, nous avons même retrouvé cette idée de futur dans les définitions de quelques temps passés :

- Boissière et Larousse attribuent une valeur de futur au conditionnel passé ;
- pour Boiste, Bescherelle et La Châtre, le subjonctif imparfait peut exprimer une action aussi bien passée que future ;
- il en va de même pour le subjonctif passé ;
- en outre le subjonctif plus-que-parfait, pour Landais, Bescherelle et La Châtre, pourrait avoir une signification future.

Cela dit, passons maintenant à l'analyse des véritables futurs, en partant, comme d'habitude, de la lecture des tables verbales :

Tab. 53 – Les futurs (1)

	FUTURS (1)	
	<i>j'aimerai</i> <i>tu aimeras</i> <i>il/elle aimera</i> <i>nous aimerons</i> <i>vous aimerez</i> <i>ils/elles aimeront</i>	<i>j'aurai aimé</i> <i>tu auras aimé</i> <i>il/elle aura aimé</i> <i>nous aurons aimé</i> <i>vous aurez aimé</i> <i>ils/elles auront aimé</i>
GATTEL et BOISTE	futur simple ou absolu	futur composé, antérieur ou relatif
NOËL-CHAPSAL	futur	futur antérieur
RAYMOND et BOISSIÈRE	futur	futur passé
LANDAIS	futur absolu	futur passé

L'indicatif est le seul mode qui admette des temps futurs. Il y en a deux : le premier est un temps simple qui, selon Boissière, pourrait être considéré comme un sixième temps primitif ; le deuxième futur est un temps composé.

Le futur simple est nommé aussi « absolu », par opposition à « relatif », utilisé

pour indiquer le futur composé (appelé aussi antérieur ou passé). Dans le tableau suivant nous verrons quelques explications plus détaillées, repérées dans les dictionnaires :

Tab. 54 – Les futurs (2)

DICTIONNAIRE	LES FUTURS (2)
GATTEL	/
BOISTE	Le futur, deux sortes : simple, qui indique une chose qui se fera : <i>je finirai, tu finiras, il finira</i> demain <i>ma, ta, sa</i> besogne. <i>Composé</i> , qui marque qu'une action sera faite dans un temps à venir : <i>j'aurai fini</i> quand <i>vous viendrez</i> . (<i>Abrégé de la grammaire française</i>).
NOËL, CHAPSAL	Temps du verbe exprimant une action à venir. (P. 378, vocable « futur »). Futur (deux temps). Le <i>futur</i> qui l'exprime comme devant avoir lieu dans un temps où l'on n'est pas encore : <i>je sortirai demain</i> . Le <i>futur antérieur</i> , qui l'exprime comme antérieure à une époque à venir : <i>j'aurai terminé demain</i> . (P. XIII, <i>Notions de grammaire française</i>).
RAYMOND	Temps du verbe qui marque une action future ou à venir. (P. 625, t. 1, vocable « futur »). Le futur, qui marque que la chose sera ou se fera, comme je lirai. [...] On distingue aussi deux futurs : le <i>simple, je lirai</i> ; et le <i>passé, j'aurai lu</i> . (P. XVI, <i>Principes élémentaires...</i>).
LANDAIS	Forme particulière, ou espèce d'inflexion qui désigne l'idée accessoire d'un rapport au temps à venir, ajoutée à l'idée principale du verbe. On appelle <i>futurs simples</i> , ceux qui sont formés par de simples inflexions ; et <i>futurs composés</i> , ceux qui sont formés par le secours des verbes auxiliaires. Le <i>futur absolu</i> , ou <i>simple</i> , exprime l'action comme devant avoir lieu dans un temps où l'on n'est pas encore : <i>JE SORTIRAI demain</i> . Le <i>futur passé</i> , ou <i>antérieur</i> , l'exprime comme antérieure à une époque à venir : <i>J'AURAI TERMINE demain</i> . (P. 84, t. 2, vocable « futur »).
BESCHERELLE	Temps du verbe qui marque un état, une action à venir. [...] <i>Futur simple ou absolu</i> . Celui qui est composé d'un seul mot, et qui exprime l'action comme devant avoir lieu dans un temps à venir. <i>Je sortirai demain</i> . <i>Futur composé</i> . Celui qui est formé au moyen d'un auxiliaire et d'un participe. <i>J'aurai bientôt fini</i> . <i>Futur antérieur</i> . Temps du verbe par lequel on exprime une action à venir, qui précède une autre action également à venir. Ex. : <i>J'aurai fini quand il arrivera</i> . On l'appelait autrefois <i>futur passé</i> , mais cette dénomination a été abandonnée, car ces deux mots se repoussent. [...] Le futur antérieur s'emploie aussi pour un véritable passé. <i>Vous aurez négligé de lire et de comparer</i> , ce qui signifie <i>vous avez sans doute, etc.</i> [...] Le <i>futur prochain</i> a pour objet une chose qui doit ou qui devait arriver bientôt ; pour l'exprimer, on joint à l'infinitif du verbe le présent ou l'imparfait du verbe <i>aller</i> . Ainsi <i>je vais dîner</i> , signifie que <i>je dînerai tout à l'heure</i> . (P. 1319, t. 1, vocable « futur »).
BOISSIÈRE	Passé, ou antérieur, se dit du futur qui doit se réaliser avant un autre. (P. 628, vocable « passé »). Le futur constate qu'une chose aura lieu dans l'avenir. Le futur passé ou antérieur constate qu'une chose sera passée lorsqu'une autre chose aura lieu dans l'avenir. La dénomination de <i>futur passé</i> exprime cela tout aussi bien que celle de <i>futur antérieur</i> , et la prétendue contradiction qu'on trouve entre les mots <i>futur</i> et <i>passé</i> s'évanouit quand on comprend bien ce qu'ils expriment. (P. 1431, <i>Résumé de grammaire</i>).
LITTRÉ	Temps du verbe qui exprime une action, un état qui seront. [...] Futur simple, futur formé par la seule terminaison. [...] Futur composé, futur formé avec un verbe

	auxiliaire, comme je dois partir. Futur antérieur, ou futur passé, temps qui exprime une action à venir qui doit précéder une autre action également à venir, par exemple : <i>J'aurai fini quand il arrivera</i> . Futur prochain, celui qui exprime une action future, mais très voisine : <i>Je vais sortir</i> . (P. 1807, t. 2, vocable « futur »).
LA CHÂTRE	<i>Futur simple</i> , Futur formé par la seule terminaison. <i>Futur composé</i> , Futur formé avec un verbe auxiliaire. <i>Futur antérieur</i> ou <i>futur passé</i> , Temps qui exprime une action à venir qui doit précéder une autre action également à venir. <i>J'aurai fini, quand il arrivera</i> . (Acad.). (P. 1630, t. 1, vocable « futur »).
LAROUSSE	Temps du verbe qui indique que la chose sera ou se fera : [...] <i>Futur simple</i> ou <i>absolu</i> , Celui qui indique que la chose sera ou se fera dans un temps à venir, comme <i>j'aimerai</i> . <i>Futur antérieur, relatif</i> ou <i>passé</i> , Celui qui indique que la chose sera ou se fera antérieurement à une autre chose, comme <i>j'aurai aimé</i> . <i>Futur prochain</i> , Celui qui indique qu'une chose sera ou se fera dans une avenir très-prochain et comme immédiat. Ex. : <i>Je vais sortir</i> . (P. 897, t. 8, vocable « futur »).
HATZFELD, DARMESTETER, TH.	Temps d'un verbe qui exprime ce qui sera [...]. Le futur antérieur, qui exprime qu'une chose aura lieu antérieurement à une autre chose à venir. (P. 1136, t. 1, vocable « futur »). Le futur simple exprime l'action dans un temps à venir : <i>J'écrirai demain</i> . Pour le rapport de deux actions futures, si la première est postérieure à la seconde, elle s'exprime tant bien que mal par une périphrase : <i>J'aurai à écrire quand il viendra</i> . Il n'y a donc point là de temps spécial comme pour le passé. Si la première est antérieure à la seconde, elle s'exprime par le futur dit antérieur : <i>J'aurai écrit quand il viendra</i> . (P. 271, <i>Traité de la formation...</i>).
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	Temps du verbe qui indique qu'une chose sera ou se fera : <i>il y a dans les verbes français deux temps pour exprimer le futur : le futur simple et le futur antérieur</i> . (P. 414, vocable « futur »).
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	Temps du verbe qui indique qu'une chose sera ou se fera : <i>il y a dans les verbes français deux temps pour exprimer le futur : le futur simple et le futur antérieur</i> . (Le futur simple indique que la chose sera ou se fera dans un temps à venir, comme <i>j'aimerai</i> . Le futur antérieur, relatif ou passé, indique que la chose sera ou se fera antérieurement à une autre chose, comme <i>j'aurai aimé</i> .) (P. 728, t. 1, vocable « futur »).
AUGÉ, <i>Lar. class. ill.</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 428, vocable « futur »).
P. et Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. ill.</i>	Temps du verbe exprimant une action, un état à venir. (P. 349, vocable « futur »).

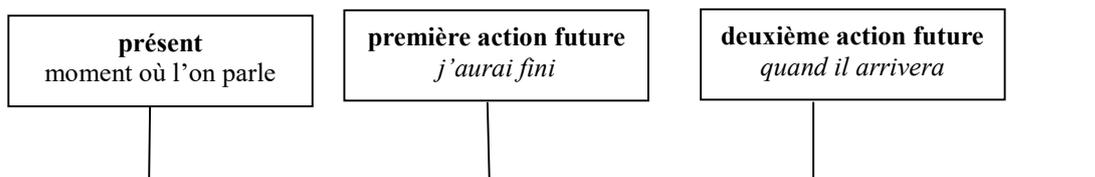
Pour ce qui concerne le futur simple ou absolu ou, plus simplement, futur, presque toutes les définitions répètent les mêmes mots : c'est un temps qui exprime qu'une chose sera ou se fera. Nous avons déjà dit que l'adjectif « absolu » s'oppose à « relatif », en ce sens que ce dernier doit servir à indiquer une action future par rapport au moment où l'on parle, mais antérieure (donc passée) au regard d'une autre action future.

D'après les définitions présentées dans le tableau ci-dessus, on peut comprendre le sens donné aux différents adjectifs que nos auteurs associent au substantif « futur » ;

voici un glossaire synthétique :

- simple : c'est un temps simple, composé d'un seul mot ;
- absolu : indique une action future de manière absolue, sans aucun rapport avec d'autres actions ;
- composé : le contraire de simple, c'est un temps composé du futur simple d'un auxiliaire et du participe passé du verbe ;
- antérieur : exprime une action qui se passe au futur, mais antérieurement à une autre action ;
- relatif : adjectif utilisé comme antonyme d'« absolu » et synonyme d'« antérieur ». Il indique qu'il s'agit d'un futur qui est en relation avec deux moments : celui où l'on parle et celui se rapportant à une chose qui sera ou se fera plus tard ;
- passé : c'est la conséquence naturelle d'un temps qui, exprimant une action qui est en relation d'antériorité avec une autre action, par rapport à celle-ci, devient un temps passé.

Si l'on représente sur la « ligne de temps » l'exemple donné par La Châtre : « J'aurai fini, quand il arrivera », on comprend aisément comment les deux futurs expriment deux moments différents :



On peut conclure que, relativement au moment où l'on parle, l'action de finir et celle d'arriver se passeront dans un temps à venir et que la première action sera antérieure (passée) par rapport à la deuxième.

5.3. LES PERSONNES ET LE NOMBRE

Après avoir traité des modes et des temps, nous voici aux deux dernières modifications dont les verbes sont susceptibles : les personnes et le nombre.

Tab. 55 – « Personnes » et « nombre »

DICTIONNAIRE	PERSONNES ET NOMBRE
GATTEL	L'une des trois relations générales que peut avoir à l'acte de la parole le sujet de la proposition: <i>Il y a trois personnes dans les verbes.</i> (P. 267, t. 2, vocable « personne »)
BOISTE	PREMIÈRE PERSONNE, Celle qui parle. SECONDE PERSONNE, Celle à qui l'on parle. TROISIÈME PERSONNE, Celle de qui l'on parle. (<i>Abrégé de la grammaire française</i>).
NOËL, CHAPSAL	La personne fait connaître le rôle que le sujet du verbe joue dans l'action de la parole. (P. XII, <i>notions de grammaire française</i>) Le nombre désigne dans les verbes, comme dans les substantif, l'unité ou la pluralité. (P. XII, <i>notions de grammaire française</i>)
RAYMOND	L'une des trois relations générales que peut avoir à l'acte de la parole le sujet de la proposition: <i>Il y a trois personnes dans les verbes ; la personne qui parle, celle à qui l'on parle, et celle de qui l'on parle.</i> (P. 219, t. 2, vocable « personne ») Il y a trois personnes: la première personne est celle qui parle ; la seconde personne est celle à qui l'on parle ; la troisième personne est celle de quoi l'on parle. (P. XV, t. 1, <i>Principes élém. de la grammaire fran.</i>).
LANDAIS	Les grammairiens ont donné le nom de <i>personnes</i> aux trois relations générales que peut avoir à l'acte de la parole le sujet de la proposition. On appelle <i>première personne</i> , la relation du sujet qui parle de lui-même : <i>je veux</i> ; <i>seconde personne</i> , la relation du sujet à qui l'on parle de lui-même : <i>tu danses, vous aimez</i> ; <i>troisième personne</i> , la relation du sujet dont on parle, qui ne prononce ou qui n'est pas censé prononcer lui-même le discours, et à qui il n'est point adressé : <i>il court, elle pardonne.</i> (P, 581, t. 2, vocable « personne ») On parle; on parle à quelqu'un, on parle de quelqu'un, ou de quelque chose; de là trois personnes ou trois choses bien distinctes. La <i>première personne</i> est celle qui parle ; elle s'énonce au singulier par <i>je</i> [...] <i>je marche, j'habite</i> ; et au pluriel par <i>nous</i> : <i>nous aimons</i> . La <i>seconde personne</i> est celle à qui l'on parle ; elle s'énonce au singulier par <i>tu</i> : <i>tu dors</i> , et au pluriel par <i>vous</i> : <i>vous dormez</i> . En français, par politesse, on emploie <i>vous</i> en ne s'adressant cependant qu'à une seule personne avec laquelle on n'est point familier ; ainsi on dira en parlant à une personne : et non pas : <i>Vous êtes BONNES</i> ; parce que dans ce cas, <i>vous</i> est singulier ; il n'est pluriel que lorsqu'on adresse la parole à plusieurs. La <i>troisième personne</i> est celle de qui l'on parle ; elle s'énonce au singulier masculin par <i>il</i> : <i>il écoute</i> ; au singulier féminin par <i>elle</i> : <i>elle entend</i> ; au pluriel masculin par <i>ils</i> : <i>ils chantent</i> ; au pluriel féminin par <i>elles</i> : <i>elles regardent.</i> (PP. 14-15, t. 1, <i>Notions élém. et générales de...</i>).
BESCHERELLE	Se dit des indications ou relations générales que peut avoir à l'acte de la parole le sujet de la proposition. Il y en a trois : ou le sujet prononce lui-même la proposition,

	<p>ou la parole lui est adressée par un autre, ou il est simplement sujet sans prononcer le discours et sans être apostrophé. S'il prononce lui-même la proposition, comme dans ces mots, <i>Je suis votre pere</i>, il est ce qu'on appelle à la première personne ; si la parole lui est adressée par un autre, comme dans <i>vous êtes un ingrat</i>, il est à la seconde personne ; s'il est simplement sujet sans prononcer et sans être apostrophé, comme dans <i>il est malade</i>, il est à la troisième personne. [...] On se sert quelquefois de la première personne du pluriel pour la première du singulier. <i>Nous verrons ce que nous ferons</i> pour <i>Je verrai ce que je ferai</i>. [...] Dans le style élevé, un personnage parle quelquefois de lui-même en troisième personne, en substituant au pronom je son nom propre ou sa qualification d'état. (P. 852, t. 2, vocable « personne »)</p> <p>le nombre exprime si le sujet du verbe est au singulier ou au pluriel ; enfin la personne exprime si le sujet parle, si c'est à lui ou si c'est de lui qu'on parle. (P. 737, t. 1, vocable « conjugaison »).</p>
BOISSIÈRE	<p>Pour la première personne, c'est-à-dire pour celle qui parle et qui veut se désigner elle-même [...] pour la deuxième personne, c'est-à-dire pour celle à qui l'on parle [...] pour la troisième personne, c'est-à-dire pour tous les êtres que l'on peut désigner dans le discours, en dehors de soi-même ou de ceux à qui l'on parle. (P. 1424, <i>Résumé de grammaire</i>).</p>
LITTRÉ	<p>Personnes, les diverses situations des êtres par rapport à l'acte de la parole : la première personne, celle qui parle ; la seconde personne, celle à qui l'on parle ; la troisième personne, celle de qui l'on parle. En ce sens, <i>personne</i> s'applique aussi aux choses : tout objet dont on parle est à la troisième personne. Les trois personnes sont désignées par les pronoms ; <i>je, nous</i> sont de la première personne ; <i>tu, vous</i>, de la seconde ; <i>il, elle, ils, elles</i> et <i>soi</i>, de la troisième. (P. 1076-1077, t. 3, vocable « personne »).</p>
LA CHÂTRE	<p>Se dit des diverses inflexions des temps personnels des verbes. La première, la seconde, la troisième <i>personne</i> du singulier ou du pluriel. [...] Beaucoup de gens exigent que leurs domestiques leur parlent à la troisième personne. <i>Monsieur veut-il ceci ? Madame veut-elle cela ?</i> (P. 2013, t. 2, vocable « personne »).</p> <p>celles [les formes] du nombre, [indiquent] si le sujet du verbe est au singulier ou au pluriel, et celles de la personne, si c'est le sujet qui parle, si c'est à lui qu'on parle, ou si c'est de lui qu'on parle. (P. 1066, t. 1, vocable « conjugaison »).</p>
LAROUSSE	<p>Etre logique qui peut être sujet du verbe et qui désigne soit l'individu qui parle, soit celui à qui l'on parle, soit celui dont on parle. <i>Première personne</i>, Personne qui parle. <i>Seconde personne</i>, Personne à qui l'on parle. <i>Troisième personne</i>, Personne dont on parle. <i>Parler à la troisième personne</i>, Mettre à la troisième personne les noms appellatifs de la personne à qui l'on parle, comme quand on dit : <i>Monsieur veut-il ? Que désire Madame ?</i> pour éviter l'interpellation directe, qui passe pour malhonnête dans certaines relations sociales. (P. 679, t. 12, vocable « personne »).</p>
HATZFELD, DARMESTETER, TH.	<p>Forme de la conjugaison servant à distinguer la personne qui parle, celle à qui l'on parle, celle dont on parle. (P. 1720, t. 2, vocable « personne »).</p> <p>Le verbe s'accorde en nombre avec son sujet. (P. 268, t. 1, <i>Traité de la formation...</i>).</p>
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	<p><i>Première personne</i>, celle qui parle ; <i>seconde personne</i>, celle à qui l'on parle ; <i>troisième personne</i>, celle de qui l'on parle (P. 743, vocable « personne »).</p>
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	<p><i>Première personne</i>, celle qui parle ; <i>seconde personne</i>, celle à qui l'on parle ; <i>troisième personne</i>, celle de qui l'on parle : <i>Parler à la troisième personne</i>, mettre à la troisième personne les noms appellatifs de ceux à qui l'on parle, comme quand on dit : <i>Monsieur a sonné ? Que désire Madame ?</i> pour éviter l'interpellation</p>

	directe tenue pour insuffisamment respectueuse. (P. 418, t. 2, vocable « personne »).
AUGÉ, <i>Lar. class. ill.</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 777, vocable « personne »).
P. et Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. ill.</i>	Forme de la conjugaison servant à distinguer la personne qui parle, celle à qui l'on parle, celle dont on parle. (P. 593, vocable « personne »).

Pour ce qui concerne les personnes (ou « relations générales »), dans tous les dictionnaires on en mentionne trois qui peuvent être énoncées au singulier et au pluriel. Les personnes se distinguent à travers l'emploi d'adjectifs numéraux ordinaux : il y a la première, la deuxième et la troisième personne, auxquelles on ajoute le nombre « singulier » ou « pluriel ». Les définitions aussi sont presque identiques : la première personne est « celle qui parle », la deuxième est « celle à qui l'on parle » et la troisième « celle de qui l'on parle » (Littré précise que le mot « personne » « s'applique aussi aux choses : tout objet dont on parle est à la troisième personne. »).

Quelques auteurs soulignent que, surtout dans la langue parlée, il était des exceptions concernant l'usage des personnes :

- Landais affirme que le pronom « vous » remplace « tu » lorsqu'on s'adresse à quelqu'un qui n'est pas familier ;
- parfois on utilise le « pluriel de majesté » : la première personne du pluriel à la place de la première singulière (Bescherelle) ;
- Bescherelle ajoute que, dans le style élevé, la première personne du singulier peut aussi être remplacée par la troisième, « en substituant au pronom je son nom propre ou sa qualification d'état. Levez-vous, votre roi vous *permet* aujourd'hui Et de le regarder et de parler à lui » ;
- dans trois dictionnaires, le *La Châtre*, le *Larousse* et le *Petit Larousse Illustré*, on fait référence à une façon particulière de s'adresser à quelqu'un, ce qu'on appelle « parler à la troisième personne ». La troisième personne remplace la deuxième « dans certaines relations sociales », comme nous apprend Larousse ; La Châtre ajoute que, selon la coutume de l'époque « beaucoup de gens exigent que leurs domestiques leur parlent à la troisième personne ».

En résumant :

2 ^e pers. plur.	remplace →	2 ^e pers. sing.	ex. →	<i>Vous êtes bonne</i> <i>tu es bonne</i>
1 ^e pers. plur.	remplace →	1 ^e pers. sing.	ex. →	<i>Nous verrons ce que nous ferons</i> <i>Je verrai ce que je ferai</i>
3 ^e pers. sing.	remplace →	1 ^e pers. sing.	ex. →	<i>Levez-vous, votre roi vous permet...</i> <i>Levez-vous, je vous permet...</i>
3 ^e pers.	remplace →	2 ^e pers.	ex. →	<i>Monsieur a sonné ?</i> <i>tu as (vous avez) sonné ?</i>

Quant au nombre, nous renvoyons à la définition de Noël-Chapsal : « le nombre désigne dans les verbes, comme dans les substantifs, l'unité ou la pluralité », d'où on tire que les trois personnes (pronoms ou substantifs) ont une forme singulière et une forme plurielle.

Dans les tables verbales, nous retrouvons les pronoms personnels qui expriment les trois personnes (au singulier, au pluriel et, pour la troisième personne, au masculin et au féminin). Ce qu'on remarque c'est le fait qu'aucune table ne fait mention du pronom « on ». Néanmoins, nous avons choisi de rechercher dans les dictionnaires tout ce qui puisse éclaircir le fonctionnement de ce pronom.

Tab. 56 – « On »

DICTIONNAIRE	LE PRONOM « ON »
GATTEL	/
BOISTE	PRONOMS INDÉFINIS. N'expriment l'objet que d'une manière vague, comme <i>on, quelqu'un, chacun, personne, ce, nul, &c.</i> (<i>Abrégé de la grammaire française</i>).
NOËL, CHAPSAL	ON, pron. indéf. (homo) <i>on dit, on raconte</i> , une ou plusieurs personnes disent, racontent. [...] On devient quelquefois pluriel quand le sens indique clairement qu'il représente plusieurs personnes : fém. et pl. fém. quand il désigne spécialement une femme : <i>on n'est pas toujours jolie. On n'est pas des esclaves, pour être ainsi traités.</i> (P. 543, vocable « on »)
RAYMOND	Il y a quatre sortes de pronoms indéfinis : 1°. Ceux qui ne se joignent jamais à un nom, comme <i>on, quelqu'un, quelqu'une, quiconque, chacun, chacune, autrui, personne, rien</i> . Quand je dis : <i>on frappe à la porte, quelqu'un vous appelle</i> , je parle d'une personne, mais je ne désigne pas quelle elle est. (P. XV, t. 1, <i>Principes élém. de la grammaire fran.</i>).
LANDAIS	On, quiconque, quelqu'un, autrui, l'un l'autre, personne, sont des pronoms indéfinis

	(PP.15-16, t. 1, <i>Notions élém. et générales de...</i>).
BESCHERELLE	Altération du mot latin homo [...] Mot destiné à indiquer l'universalité des personnes d'une manière vague et indéterminée, sans distinction de sexe. Il doit toujours être du masculin et du singulier ; aussi le verbe qui le suit ne se met-il jamais au pluriel, (P. 699, t. 2, vocable « on »)
BOISSIÈRE	Dans son emploi le plus ordinaire, on est du masculin singulier, et, sans aucune exception, il est toujours de la 3 ^e personne du singulier pour le verbe auquel il sert de sujet. Mais quand il est évident qu'il représente vaguement plusieurs individus, surtout si ces individus agissent avec réciprocité, ou quand il ne peut évidemment représenter qu'une ou plusieurs personnes du sexe féminin, ce pronom transmet aux participes et aux adjectifs le nombre pluriel ou le genre féminin : <i>Quand on est liés depuis l'enfance on n'a pas de secrets l'un pour l'autre ; Est-on plus obéissante aujourd'hui ?</i> (en parlant à une petite fille). (P. 1425, <i>Résumé de grammaire</i>).
LITTRÉ	Il indique d'une manière générale ou vague les gens, les personnes ; il n'est employé jamais que comme sujet du verbe, qui se met toujours au singulier. <i>On est toujours trop prêt quand on a du courage.</i> [...] <i>On</i> peut désigner très clairement une femme ; et alors, emportés par la signification, nous accordons l'adjectif avec le sens et non avec la forme du mot, et le mettons au féminin ; c'est une syllepse. <i>On n'est pas plus belle que cette femme-là.</i> [...] <i>On</i> , par une syllepse semblable à la précédente, peut prendre l'adjectif pluriel masculin ou féminin. <i>Est-on allé là ? on y est allé deux. Ici on est égaux</i> , en parlant d'un cimetière. (P. 822, t. 3, vocable « on »).
LA CHÂTRE	Altération du mot latin homo [...] Mot destiné à indiquer l'universalité des personnes d'une manière vague et indéterminée, sans distinction de sexe. Il doit être du singulier, mais des deux genres ; le verbe qui le suit ne se met que rarement au pluriel. On l'emploie parfaitement au féminin quand il se rapporte positivement à une personne du sexe féminin : Ainsi une mère dira à sa fille : Quand <i>on</i> est sage, laborieuse, <i>on</i> est assez belle. Cependant, à cause de son impersonnalité, <i>On</i> doit plus ordinairement être du masculin. (P. 899, t. 2, vocable « on »).
LAROUSSE	Altération du mot latin <i>homo</i> , homme. [...] Mot indiquant d'une manière générale une ou plusieurs personnes, et ne s'employant jamais que comme sujet (P. 1341, t. 11, vocable « on »).
HATZFELD, DARMESTER, TH.	Du lat. homo [...] employé toujours comme sujet de la proposition. Désigne d'une manière générale une ou plusieurs personnes. (P. 1627, t. 2, vocable « on »).
AUGÉ, <i>Petit Lar. illustré</i>	corruption du lat. (<i>homo</i> , homme) pron. indéf. masc. sing. désignant d'une manière vague une ou plusieurs personnes. Le pron. <i>on</i> est en général du masc. sing., mais il peut représenter le fém. et le plur., ce qui a lieu quand le sens de la phrase indique clairement que l'on parle d'une femme ou de plusieurs personnes, ex. : <i>on devient patiente quand on est maman ; en France on est tous égaux devant la loi.</i> (P. 689, vocable « on »).
AUGÉ, <i>Le Lar. pour tous</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 317, t. 2, vocable « on »).
AUGÉ, <i>Lar. class. ill.</i>	V. <i>Petit Lar. illustré</i> (P. 720, vocable « on »).
P. et Cl. AUGÉ, <i>Lar. élém. ill.</i>	Du latin <i>homo</i> , homme [...] Fém. s'il désigne évidemment une femme : <i>on est heureuse d'être mère</i> ; pl. s'il désigne évidemment plusieurs personnes : <i>on est égaux après la mort.</i> (P. 551, vocable « on »).

D'après la majorité des dictionnaires le pronom « on » est vu, du point de vue étymologique, comme dérivant du latin « homo » ; en outre, pour indiquer sa fonction

de pronom indéfini, on affirme qu'il désigne d'une manière « vague », « indéterminée » ou « générale » une ou plusieurs personnes.

Du point de vue de la syntaxe, Littré, Hatzfeld-Darmesteter-Thomas et Larousse précisent que ce pronom ne peut avoir d'autre fonction que celle de sujet. Même s'il peut indiquer plusieurs personnes, Bescherelle nous apprend que « le verbe qui le suit ne se met-il jamais au pluriel » et Boissière confirme que « sans aucune exception, il est toujours de la 3^e personne du singulier pour le verbe auquel il sert de sujet ». La Châtre ne paraît pas adopter intégralement cette règle ; lorsqu'il affirme, en contredisant Bescherelle, que « le verbe qui le suit ne se met que rarement au pluriel », on pourrait avoir quelques perplexités. Il faut revenir à Boissière pour avoir une explication précise et sans équivoque : « quand il ne peut évidemment représenter qu'une ou plusieurs personnes du sexe féminin, ce pronom transmet aux participes et aux adjectifs le nombre pluriel ou le genre féminin ». Si le pronom « on » indique plusieurs personnes, on peut donc mettre au pluriel l'adjectif qui se réfère au sujet, mais le verbe doit être conjugué à la troisième personne du singulier, comme on peut noter dans l'exemple : « quand on est liés depuis l'enfance on n'a pas de secrets l'un pour l'autre ».

CONCLUSIONS

Au début de notre travail nous nous sommes fixé comme objectif de comprendre le rapport entre la lexicographie de 1789 à 1914 et la grammaire de la même période (sans oublier les grammaires de Port Royal et de Beauzée), en limitant notre champ de recherche au verbe. Nous avons donc consulté minutieusement les dictionnaires du corpus pour y repérer tout ce qui pourrait nous offrir des renseignements sur le sujet de notre travail : nous avons à chaque fois souligné les analogies et les différences entre les dictionnaires eux-mêmes et les grammaires de référence.

Il est évident qu'un dictionnaire ne peut remplacer un manuel de grammaire puisqu'il se place sur un plan différent ; toutefois, nous avons choisi de comparer le travail des lexicographes à celui des grammairiens principalement pour deux raisons :

1. la plupart des auteurs des dictionnaires de notre corpus ont aussi publié une grammaire (avant ou après leur dictionnaire) ;
2. presque tous ont eu une expérience en tant qu'instituteurs ou professeurs.

La première considération suffirait à nous suggérer la présence d'une relation étroite entre la grammaire et la lexicographie : pour certains auteurs l'influence de l'une sur l'autre est acquise d'avance. Quant à la profession d'instituteur il est difficile de concevoir un enseignant qui renonce à offrir à ses lecteurs (ou à ses élèves) un véritable cours de langue ; pour ce faire il ne peut se passer d'une leçon de grammaire, surtout lorsqu'il s'agit de traiter d'une partie fondamentale du discours, à savoir le verbe.

À travers notre recherche nous avons eu en effet la confirmation que, parfois, nos lexicographes ne dédaignent ni le rôle de grammairiens ni celui de professeurs. Cette aptitude se manifeste plus particulièrement chez les auteurs qui ont choisi de compléter leurs dictionnaires avec des annexes qui constituent de véritables extraits de grammaire (extrait paraît un terme inapproprié si l'on considère, par exemple, que l'annexe au dictionnaire de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas compte 301 pages de grammaire dont 24 dédiées au verbe).

En revenant à notre corpus, nous avons remarqué que ce double rôle de grammairien-lexicographe se retrouve surtout dans les ouvrages parus dans la première partie du XIX^e siècle.

Du *Gattel* (1797) au *Boissière* (1862), nous retrouvons des dictionnaires avec

des annexes qui offrent de véritables manuels du verbe, pourvus de tables verbales. Parmi ces dictionnaires, le *Bescherelle* est le seul n'ayant pas d'annexe. Tous les auteurs de cette période, à l'exception de Raymond, ont aussi rédigé des grammaires.

Dans la deuxième partie de la période considérée, à partir du *Littré* (1863-1873), ce n'est que dans l'ouvrage de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas que nous pouvons retrouver une annexe traitant du verbe (mais sans tables verbales).

Pendant notre recherche, nous avons remarqué que les seuls dictionnaires qui accordent peu de place au verbe sont le *Littré* et les ouvrages de Claude Augé. Émile Littré, intéressé plus à la littérature qu'à la grammaire, ne s'attarde pas beaucoup sur l'analyse du verbe. Quant à Claude Augé, il préfère séparer nettement la grammaire de la lexicographie : en effet, il publie des cours de grammaire en même temps que ses dictionnaires (d'ailleurs, il s'agit de dictionnaires portatifs où il n'y aurait pas de place pour la grammaire).

Finalement, les trois dictionnaires qui nous ont permis de vérifier l'hypothèse formulée dans l'introduction (à partir de la microstructure, pouvons-nous élaborer une « grammaire du verbe » ?) sont le *Bescherelle*, le *La Châtre* et le *Larousse*. Nous avons cité à plusieurs reprises ces trois auteurs en les regroupant comme un « trio » présentant une microstructure très riche. Il suffit de consulter les articles consacrés à « verbe », « conjugaison », « mode », etc., pour se rendre compte que nous y retrouvons, de façon plus ou moins « cachée », un extrait de grammaire : les articles foisonnent en exemples, mais aussi en précis didactiques. C'est pour cela que, tout en reprenant Alain Rey, nous avons employé l'adjectif « boulimique » à propos des définitions utilisées par ces auteurs.

À travers une étude systématique que nous avons menée par le biais de tableaux comparatifs, nous avons analysé tout aspect concernant le verbe (typologies, formations des temps et des modes, personnes, nombre). La nouveauté de ce travail consiste en une recherche sur le verbe menée à partir d'ouvrages lexicographiques, et non des grammaires.

Voici une synthèse des différentes positions de nos auteurs relativement à tous les éléments du verbe que nous avons analysés ; en particulier, nous nous attarderons là où il y a des définitions discordantes.

Définition de verbe : tous les lexicographes, à l'exception de Noël-Chapsal et

Larousse (qui se bornent à l'idée port-royaliste d' « affirmation »), sont d'accord sur le fait que le verbe est une partie du discours qui désigne soit une action, soit un état.

Nous rencontrons la première divergence lorsque les auteurs traitent des conjugaisons. S'il y a un accord sur la définition du mot, il n'en est pas de même à propos du nombre des conjugaisons. La plupart d'entre eux en isolent quatre ; par contre Gattel et Boiste arrivent jusqu'à onze, tandis que dans le *Larousse classique illustré* et le *Larousse élémentaire illustré* le nombre se réduit à trois.

Quant à l'idée de régularité ou irrégularité, nous avons distingué entre les auteurs « possibilistes » (Gattel, Raymond, Littré et Hatzfeld-Darmesteter-Thomas), qui définissent « régulier » un verbe qui suit les règles générales, et « intransigeants » (Noël-Chapsal, Bescherelle, La Châtre, Larousse et Landais), ceux qui affirment qu'un verbe est « irrégulier » lorsque sa conjugaison n'est pas du tout conforme au modèle. Par exemple, il suffit d'une moindre particularité orthographique pour qu'un verbe soit considéré comme irrégulier.

Tous les dictionnaires s'appuient sur les grammaires de Port-Royal et de Beauzée pour définir le verbe substantif ou adjectif. En reprenant Port-Royal, les auteurs font coïncider le verbe substantif avec « être », situé à l'origine de tous les autres verbes (« adjectifs ») qui lui attachent une notion sémantique, celle-ci exprimée par un participe présent (ex. « finir » = « être finissant »). L'influence de Beauzée se manifeste surtout dans trois ouvrages : Boissière utilise les adjectifs « abstrait » et « concret » comme synonymes des mots respectifs « substantif » et « adjectif », Raymond et Landais, dans leurs définitions, proposent les mêmes exemples que le grammairien auquel ils s'inspirent.

À propos de l'appariement « verbes actifs/neutres » et « verbes transitifs/intransitifs », malgré l'explication de Littré qui distingue entre la définition de « verbe actif » qui repose sur le sémantisme de l'action et celle de « verbe transitif » qui est liée à la construction de la phrase, la plupart des auteurs mêlent sémantisme et syntaxe. En effet, à partir de Bescherelle, il semble qu'il n'y ait plus de distinction et que les définitions de « verbe actif » se confondent avec celles de « verbe transitif ». Nos dictionnaires sont tous d'accord pour ce qui concerne la définition de « verbe passif ». L'accord demeure lorsqu'il s'agit de définir d'autres typologies de verbes : défectifs, unipersonnels, pronominaux, réciproques et réfléchis.

Une deuxième divergence non négligeable (après le nombre des conjugaisons) concerne le nombre des modes. Nos lexicographes se divisent en deux groupes : le premier en désigne cinq et le deuxième six (en ce cas, le participe est considéré comme un mode). Bescherelle, Littré, Larousse, Hatzfeld-Darmesteter-Thomas et *Le Larousse Classique Illustré* font partie du deuxième. Tous les autres dictionnaires isolent cinq modes ; Gattel mérite d'un discours à part, puisqu'il n'en repère que quatre : l'indicatif, l'infinitif, le subjonctif et l'impératif. Alors que certains auteurs, tels que Landais, Boissière et Hatzfeld-Darmesteter-Thomas admettent la double fonction du conditionnel (mode et temps), Gattel affirme catégoriquement qu'il s'agit d'un temps. Toutefois cet auteur manque de cohérence parce que dans son dictionnaire le conditionnel est considéré comme un temps du subjonctif, alors que dans les tables verbales il devient un temps de l'indicatif.

La distinction entre auteurs « cinq-modistes » et « six-modistes » nous a permis d'analyser un autre sujet très controversé : le participe. Tous les auteurs partagent l'avis de Beauzée qui, s'opposant à la grammaire de Port-Royal, reconnaît à cette partie du discours la double nature de verbe et d'adjectif. Les « six-modistes » le considèrent décidément comme un mode alors que la plupart des « cinq-modistes » le classent parmi les temps de l'infinitif (voir tableau 37). Pourtant ces derniers ne sont pas toujours catégoriques : par exemple Noël-Chapsal, Raymond et Bescherelle nous présentent, dans les annexes grammaticales, des considérations en contradiction avec les tables verbales.

Décidément moins divergente a été l'approche aux autres modes ; notre analyse n'a pas révélé de différences substantielles, ni parmi les dictionnaires, ni à l'égard des grammaires (les définitions d' « indicatif » et de « subjonctif » font référence à Port Royal).

À propos des temps, Gattel et Raymond reprennent le tableau des « temps primitifs » de Restaut ; Boissière y apporte une correction partielle en affirmant que les temps des verbes de la première conjugaison dérivent d'un seul temps primitif, l'infinitif présent. Nous n'avons pas eu la possibilité de comparer les opinions de tous les auteurs puisque ce thème n'est traité que dans les annexes grammaticales.

Comme pour les modes, pour les temps aussi nous avons repéré dans nos dictionnaires des définitions ou des affirmations qui ne s'écartent pas sensiblement. Le

plus souvent il n'y avait que des différences orthographiques (plusqueparfait ou plus-que-parfait ; le passage de « j'avois » à « j'avais ») ou de désignation du même temps à travers l'utilisation de synonymes (passé, prétérit, parfait).

Pour ce qui concerne l'emploi des temps nous avons assisté à des efforts de donner des règles univoques pour choisir le « bon temps ». En relisant les différentes explications pour distinguer le « passé défini » du « passé indéfini » (voir tab. 47) ou le « plus-que-parfait » du « passé antérieur » (voir tab. 48), on peut comprendre la difficulté d'y retrouver un dénominateur commun ou, au moins, de classer les auteurs en groupes homogènes. Dans les dictionnaires ce sujet n'est donc pas abordé de manière systématique ; d'ailleurs nous n'avions pas la présomption d'y retrouver la rigueur méthodologique qui devrait caractériser une grammaire. D'autre part nous avons repéré quelques considérations auxquelles la grammaire, privilégiant la syntaxe au détriment de la sémantique, ne donne pas trop d'importance. Nous pouvons citer à titre d'exemple le fait que, dans la plupart des dictionnaires, on associe le présent, mais aussi les temps passés à l'idée de futur (Boiste, Bescherelle et La Châtre affirment que le subjonctif imparfait peut exprimer une action future ; pour les deux derniers auteurs le subjonctif plus-que-parfait aussi pourrait avoir la même signification future). Les auteurs précisent donc que la valeur attribuée à un temps verbal peut changer selon le contexte.

Nous avons finalement retrouvé dans nos dictionnaires des renseignements intéressants à propos d'une autre modification du verbe, c'est-à-dire les personnes ou, plus précisément, l'emploi des pronoms personnels. Encore une fois il ne s'agit pas de considérations liées à la syntaxe, mais plutôt à la description de la langue dans les relations sociales (par exemple l'emploi de la troisième personne à la place des deux premières ou de la première plurielle remplaçant la première singulière).

À la fin de notre travail, nous sommes parvenu aux conclusions suivantes :

- presque tous les dictionnaires de notre corpus, malgré un certain manque de systématisme, traitent du verbe de façon complète, ce qui nous permettrait de reconstituer une grammaire « potentielle » du verbe ;
- tout au long de notre travail, nous avons isolé des groupes d'auteurs partageant la même pensée sur un même aspect ; (nombre de modes, critères de définition de « verbe régulier », classement du conditionnel et du participe). Nous n'avons donc pas trouvé des écoles de pensée relativement au verbe dans sa totalité, mais plusieurs écoles de

pensée partageant à chaque fois leurs points de vue sur des aspects partiels du verbe.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

(Ouvrages en ligne consultés le 19/12/2015)

1) LEXICOGRAPHIE

- CORPUS

(par ordre chronologique)

GATTEL, Cl.-M., *Nouveau Dictionnaire Portatif de la Langue Française*, Lyon, Bruyset, 1797, 2 t.

Tome 1 :

http://books.google.fr/books?id=MsZDAAAacAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.

Tome 2 :

http://books.google.fr/books?id=TshDAAAacAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.

BOISTE, P.-C.-V., *Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin, et manuel d'orthographe et de néologie ; extrait comparatif des dictionnaires publiés jusqu'à ce jour...*, Paris, Desray, 1803, 2^e éd. [1^e éd. 1800],

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5849452x>.

NOËL, F., CHAPSAL, Ch.-P., *Nouveau dictionnaire de la langue française...*, Toul, Carez, 1826, http://books.google.fr/books?id=Y_csAAAAYAAJ&printsec=frontcover&dq=.

RAYMOND, F., *Dictionnaire général de la langue française et vocabulaire universel des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Aimé, 1832, 2 t.

Tome 1 :

http://books.google.fr/books?id=VKw_AAAacAAJ&printsec=frontcover&hl=it&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.

Tome 2 :

http://books.google.fr/books?id=MrMH97rLVysC&printsec=frontcover&hl=it&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.

LANDAIS, N., *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français...*, Paris, Bureau Central, 1834, 2 t.

Tome 1 :

https://books.google.fr/books?id=C1gWAAAAYAAJ&printsec=frontcover&hl=it&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.

Tome 2 :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6136730p>.

BESCHERELLE, L.-N., *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, Paris, Garnier, 1856, 4^e éd [1^e éd. 1843], 2 t.

Tome 1 :
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50453p>.
Tome 2 :
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50452b>.

BOISSIÈRE, J.-B. P., *Dictionnaire analogique de la langue française : répertoire complet des mots par les idées et des idées par les mots*, Paris, Larousse et Boyer, 1862,
https://books.google.fr/books?id=cW1GIS08nggC&printsec=frontcover&hl=it&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.

LITTRÉ, É., *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1863-1873, 4 t.
Tome 1 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5406710m/f7.image>.
Tome 2 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5406698m>.
Tome 3 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5460034d>.
Tome 4 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54066991/f7.image>.

LA CHÂTRE, M., *Nouveau dictionnaire universel*, Paris, Docks de la librairie, 1865-1870, 2 t.
Tome 1 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k506777>.
Tome 2 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50678k>.

LAROUSSE, P., *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, 17 t., Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1866,
<https://archive.org/details/LarousGrdictionnXIX01bnf>.

HATZFELD, A., DARMESTETER A., THOMAS A., *Dictionnaire général de la langue Française du commencement du XVII^e siècle à nos jours*, 2 t., Paris, Delagrave, 1890-1900.
Tome 1 : <https://archive.org/stream/dictionnairegn01hatzuoft#page/n7/mode/2up>.
Tome 2 : <https://archive.org/stream/dictionnairegene02hatzuoft#page/n5/mode/2up>.

AUGÉ, Cl., *Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 1905,
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5762365b>.

AUGÉ, Cl., *Le Larousse pour tous*, Paris, Larousse, 1907-1909, 2 t.
Tome 1 : <https://archive.org/stream/lelaroussepourto01laro#page/n3/mode/2up>.
Tome 2 : <https://archive.org/stream/lelaroussepourto02laro#page/n9/mode/2up>.

AUGÉ, Cl., *Larousse classique illustré*, Paris, Larousse, 1910.

AUGÉ, Cl., AUGÉ, P., *Larousse élémentaire illustré*, Paris, Larousse, 1914.

- AUTRES DICTIONNAIRES/ENCYCLOPÉDIES CONSULTÉS
(par ordre chronologique)

NICOT, J., *Thresor de la langue francoyse, tant ancienne que moderne*, Paris, D. Douceur, 1606.

RICHELET, P., *Dictionnaire françois : contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise...*, Genève, Widerhold, 1680.

AA. VV., *Encyclopédie méthodique : Grammaire et littérature*, 3 t., Paris-Liège, Panckoucke, 1782-1786.

BOISTE, P.-C.-V., *Dictionnaire universel de la langue française, extrait comparé des dictionnaires anciens et modernes ; ou manuel d'ortographe et de néologie...*, Paris, Desray, 1800.

BARRÉ, L., *Complément du Dictionnaire de l'Académie française*, Bruxelles, Société Typographique Belge, 1839.

AA. VV., *Nuova enciclopedia popolare, ovvero Dizionario generale di scienze, lettere, arti, storia, geografia, ecc. ecc.*, Turin, Pomba, t. 1, 1841.

BUISSON, F., *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, t. 1, Paris, Hachette, 1887.

Trésor de la langue française informatisé (TLFi), Nancy, ATILF, 1971-1994, <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv4/showps.exe?p=combi.htm;java=no>.

REY, A. (éd.), *Dictionnaire culturel en langue française*, 2 t., Paris, Le Robert, 2005.

REY, A. (éd.), *Dictionnaire historique de la langue française*, 2 t., Paris, Le Robert, 2006.

Le Petit Robert, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1988

REY, A., *Dictionnaire amoureux des dictionnaires*, Paris, Plon, 2011.

- ÉTUDES

(par ordre alphabétique)

BENHAMOU, S., ROUCHER, E., BUFFIN, J., *Préface de la première édition – 1694 – introduction*, in QUEMADA, B., BADDELEY, S. (éds.), *Les préfaces du dictionnaire de l'Académie française 1694-1992*, Paris, Champion, 1997, pp. 7-104.

BOUVETTE, A. L., « L'enrichissement du vocabulaire et les dictionnaires ; évolution et exemples », mémoire de maîtrise, Université Dalhousie, Halifax, 1997.

CHEVALIER, J.-Cl., *Le Dictionnaire de l'Académie (Ac 1694) et la grammaire*, in QUEMADA, B., PRUVOST, J. (éds.), *Le 'Dictionnaire de l'Académie Française' et la lexicographie institutionnelle européenne*, Paris, Champion, 1998, pp. 295-307.

MATORÉ, G., *Histoire des dictionnaires français*, Paris, Larousse, 1968.

PRUVOST, J., *Larousse : d'un instituteur à une collection de dictionnaires pour enfants*, in HEINZ, M. (éd.), *Le dictionnaire maître de langue : lexicographie et didactique*, Berlin, Frank & Timme GmbH, 2009, pp. 97-128.

PRUVOST, J., *Les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture*, Paris, Ophrys, 2006.

QUEMADA, B., *Les dictionnaires du français moderne : 1539-1863*, Paris, Didier, 1967.

REY, A., *Encyclopédies et dictionnaires*, Paris, PUF, 1982.

TURCAN, I., *Les grammairiens du XVII^{ème} siècle et la première édition du Dictionnaire de l'Académie Française en 1694*, in QUEMADA, B., PRUVOST, J. (éds.), *Le 'Dictionnaire de l'Académie Française' et la lexicographie institutionnelle européenne*, Paris, Champion, 1998, pp. 89-109.

VAN MALE, T., *La lettre volée : l'illustration ornementale des dictionnaires français*, « Cahiers de l'APLIUT », vol. XXIX, n. 1, 2010, pp. 22-33.

2) GRAMMAIRE

- OUVRAGES

(par ordre chronologique)

PLATON, *Cratyle*, vers 387 av. J.-C., traduction inédite, introduction, notes, bibliographie et index par Catherine Dalimier, Paris, Flammarion, 1998.

BATTEUX, Ch., *Poétique d'Aristote, grec-français*, vers 335 av. J.-C., Paris, Delalain, 1829.

LALLOT, J., *La grammaire de Denys le Thrace*, II^e s., texte bilingue, Paris, CNRS, 1998.

DONAT, *Ars Minor*, 350, <http://faculty.georgetown.edu/jod/texts/donatus.4.html>.

PRISCIEN, *Institutiones grammaticae*, 526-7, in « St Gall Priscian glosses », www.stgallpriscian.ie.

LHOMOND Ch.-F., LANDAIS N., *Grammaire française à l'usage des institutions et des écoles primaires...*, Naples, Puzziello, 1843.

DUBOIS J., *Jacobi Sylvii, Ambiani, In linguam gallicam isagōge : una cum eiusdem grammatica latino-gallica, ex hebraeis, graecis, et latinis authoribus*, Paris, Robert Estienne, 1531.

ESTIENNE, R., *Traicté de la grammaire françoise*, Paris, Robert Estienne, 1569.

ARNAULD A., LANCELOT Cl., *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Le Petit, 1660,

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50416g>.

BEAUZÉE, N., *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, 2 t., Paris, Barbou, 1767, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50449f>.

RESTAUT P., *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*, Paris, Desaint, 1730.

WAILLY, N.-F. DE, *Principes généraux et particuliers de la langue française*, Paris, Delalain, 1810.

NOËL F., CHAPSAL, Ch.-P., *Nouvelle grammaire française, sur un plan très-méthodique...*, Paris, Bourgogne et Martinet, 1845, 38^e éd [1^e éd. 1823].

GREVISSE, M., *Précis de grammaire française*, Paris, Ducoulot, 1969.

LHOMOND Ch.-F., *Éléments de la grammaire française*, Paris, Colas, 1780 ; <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k82630p>.

GATTEL, Cl. M., *Maître italien ou grammaire française et italienne de Veneroni*, Avignon, Offray, 1800.

BOISTE P.-C.-V., *Nouveaux principes de grammaire*, Paris, Verdière, 1820.

BESCHERELLE L.-N., BESCHERELLE H., DE GAUX L., *Grammaire nationale*, Paris, Bourgeois-Maze, 1841, 3^e éd. [1^e éd. 1835-6].

WARNÉRY A., *Grammaire théorique et pratique de la langue française*, Paris, Cherbuliez et C^{ie}, 1843.

LANDAIS N., *Grammaire générale des grammaires françaises*, Paris, Didier, 1845, 5^e éd. [1^e éd. 1835].

BOISSIÈRE, P., *Grammaire du second degré...*, Paris, Ducrocq-Mesnager, 1850.

LAROUSSE, P., *Grammaire élémentaire lexicologique. Livre de l'élève*, Paris, Larousse, 1894, 73^e éd. [1^e éd. 1851].

POITEVIN, P., *Cours théorique et pratique de langue française*, Paris, Didot, 1863.

AUGÉ, Cl., *Troisième livre de grammaire. Livre du maître*, Paris, Larousse, 1910.

BALMAS, E., *Notes de Grammaire Historique. II - l'évolution des formes*, Rozzano, La Goliardica, 1965.

CHARAUDEAU, P., *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette Éducation, 1992.

- ÉTUDES DE GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE
(par ordre alphabétique)

ANTOINE, G., MARTIN, R. (éds.), *Histoire de la langue française 1880-1914*, Paris, CNRS, 1985.

BIVILLE, F., *Les Institutions de Priscien, une grammaire et une culture bilingue*, in BRUNET, Cl. (éd.), *Des formes et des mots chez les anciens*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2008, pp. 31-50.

CANELAS-TREVISI, S., *La grammaire enseignée en classe : le sens des objets et des manipulations*, Berne, Peter Lang, 2009.

CHARAUDEAU, P., *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette Éducation, 1992.

CHERVEL, A., *Grammaire scolaire et grammaire savante*, in COLOMBAT, B., FOURNIER, J.-M., RABY, V. (éds.), *Vers une histoire générale de la grammaire française. Matériaux et perspectives. Actes du colloque international de Paris (HTL/SHESL, 27-29 janvier 2011)*, Paris, Champion, 2012, pp. 326-327.

CHERVEL, A., *Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, PBP, 1977.

CHERVEL, A., *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, Retz, 2011.

CHERVEL, A., *Les grammaires françaises 1800-1914*, Paris, INRP, 1999.

CHERVEL, A., *L'orthographe en crise à l'école. Et si l'histoire montrait le chemin ?*, Paris, Retz, 2008.

CHEVALIER, J.-Cl., *Analyse grammaticale et analyse logique : esquisse de la naissance d'un dispositif scolaire*, « Langue française », n. 41, 1979, pp. 20-34.

CHEVALIER, J.-Cl., *Histoire de la grammaire française*, Paris, PUF, 1994.

COLOMBAT, B., *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'Âge classique : théories et pédagogie*, Grenoble, ELLUG, 1999.

CNRS, *Grammatisation des langues de l'Europe : le rôle du modèle latin*, espace presse du CNRS, 2003, www2.cnrs.fr/presse/thema/63.htm.

DINNEEN, F. P., *General Linguistics*, Washington DC, Georgetown University Press, 1995.

FOURNIER, J.-M., *À propos des grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles : le traitement des exemples et des parties du discours*, « Histoire Épistémologie Langage », vol. 20, n. 2, 1998, pp. 127-142.

- GRAFFI, G., *Teorie linguistiche e insegnamento della grammatica*, in FAVILLA M. E., NUZZO, E. (éds.), *Grammatica applicata : apprendimento, patologie, insegnamento*, Bologne, AltLA, 2015, pp. 197-211.
- HUGONNARD-ROCHE, H., *La logique d'Aristote du grec au syriaque : études sur la transmission des textes de l'Organon et leur interprétation philosophique*, Paris, Vrin, 2004.
- ILDEFONSE, F., *La naissance de la grammaire dans l'Antiquité grecque*, Paris, Vrin, 1997.
- JUCQUOIS, G., VIELLE, C., *Le comparatisme dans les sciences de l'homme : approches pluridisciplinaires*, Bruxelles, De Boeck, 2000.
- LALLOT, J., *La grammaire de Denys le Thrace*, texte bilingue, Paris, CNRS, 1998.
- LALLOT, J., *Origines et développement de la théorie des parties du discours en Grèce*, « Langages », vol. 23, n. 92, 1988, pp. 11-23.
- LAUWERS, P., *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Étude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*, Louvain, Peeters, 2004.
- LEPSCHY, G. C., *Storia della linguistica*, 3 t., Bologne, Il Mulino, 1990.
- MEILLET, A., *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, Paris, Hachette, 1903.
- MERLE, J.-M., *Étude du conditionnel français et de ses traductions en anglais*, Paris, Ophrys, 2001.
- PARIENTE, J.-Cl., *Grammaire et logique à Port-Royal*, « Histoire Épistémologie Langage », vol. 6, 1984, pp. 57-75.
- PIRON, S., *La grammaire du français au XVI^e siècle*, « Correspondance », vol. 13, n. 4, 2008, pp. 16-21.
- PIRON, S., *La grammaire du français au XVII^e siècle*, « Correspondance », vol. 14, n. 1, 2008, pp. 17-21.
- PIRON, S., *La grammaire du français au XVIII^e siècle - 1^{re} partie*, « Correspondance », vol. 14, n. 2, 2008, pp. 18-22.
- PIRON, S., *La grammaire du français au XVIII^e siècle - 2^e partie*, « Correspondance », vol. 14, n. 3, 2008, pp. 13-18.
- PIRON, S., *La grammaire du français au XIX^e siècle - 1^{re} partie*, « Correspondances », vol. 14, n. 4, 2009, pp. 16-20.

RENZI, L., ANDREOSE, A., *Manuale di linguistica e filologia romanza*, Bologne, Il Mulino, 2003.

RIVAROL, A. de, *De l'universalité de la langue française*, Paris, Cocheris, 1797.

ROBINS, R. H., *Brève histoire de la linguistique*, Paris, Seuil, 1976.

SVENBRO, J., 'Grammata et stoikheia'. *Les scholies à 'La grammaire' de Denys le Thrace*, « Kernos », n. 21, 2008, pp. 197-210.

SWIGGERS, P. (éd.), *Grammaire et méthode au XVII^e siècle*, Louvain, Peeters, 1984.

SWIGGERS, P., *Grammaire et théorie du langage au 18^e siècle*. « Mot », « temps » & « mode » dans l'« Encyclopédie méthodique », Lille, PUL, 1986.

SWIGGERS, P., *Histoire de la pensée linguistique*, Paris, PUF, 1997.

SWIGGERS, P., *Les premières grammaires occitanes : les 'Razos de trobar' de Raimon Vidal et le 'Donatz proensals' d'Uc (Faidit)*, « Zeitschrift für romanische Philologie », vol. 105, 1989, pp. 134-147.

TAFURI, S., « *Intentiones e significationes. La filosofia della grammatica dei modisti* », thèse de doctorat, Université de Salerne, 2011.

TELL, J., *Les Grammairiens Français : depuis l'origine de la grammaire en France jusqu'aux dernières œuvres connues, ouvrage servant d'introduction à l'étude générale des langues*, Paris, Firmin-Didot, 1874.

TODOROVA-PIRGOVA, I., *Langue et esprit national : mythe, folklore, identité*, « Ethnologie française », vol. 31, n. 2, 2001, pp. 287-296.

TURCAN, I., *Les grammairiens du XVII^{ème} siècle et la première édition du Dictionnaire de l'Académie Française en 1694*, in B. QUEMADA, J. PRUVOST (éds.), *Le 'Dictionnaire de l'Académie Française' et la lexicographie institutionnelle européenne*, Paris, Champion, 1998, pp. 89-109.

3) AUTRES DOCUMENTS CITÉS

DUMAS A., *Histoire d'un casse-noisette et autres contes. Un voyage à la lune Un cauchemar de Mocquet*, La Bibliothèque électronique du Québec, Collection À tous les vents, vol. 10 : version 4.01, p 302, <http://beq.ebooksgratuits.com/vents/Dumas-contes.pdf>.

Fiche de lecture du *Donait françois*, in « Corpus de textes linguistiques fondamentaux », ENS de Lyon, http://ctlf.ens-lyon.fr/n_fiche.asp?num=2103.

Interview à Henri Meschonnic par Chantal de Grandpré « De la langue française », RFI, janvier 1998, www1.rfi.fr/lffr/articles/072/article_236.asp.

« Langue du XIX^e siècle », Faculté des Arts et des Sciences, Université de Toronto, <http://projects.chass.utoronto.ca/langueXIX>.

« Le millepatte sur un nénufar ». Vademecum de l'orthographe recommandée, Renouvo, 2005, p. 3, en ligne : http://www.csbj.qc.ca/imports/_uploaded/publication/73/reference-vademecum-de-l-orthographe-recommandee.pdf.

« Les dictionnaires de langue française », conférence de Jacques Dargaud, www.langue-francaise.org/Conferences_archives.php.

Loi pour l'instruction primaire (Loi Guizot) du 28 juin 1833 ; <http://www.guizot.com/wp-content/uploads/1970/01/Loi-Instruction-primaire.pdf>.

« Musée Virtuel des Dictionnaires », Université de Cergy Pontoise, <https://dictionnaires.u-cergy.fr>.

« Notices de grammaires et de grammairiens des XVIII^e et XIX^e siècles », textes établis par Jacques-Philippe de Saint-Gérard, Faculté des Arts et des Sciences, Université de Toronto, <http://projects.chass.utoronto.ca/langueXIX/gramacor>.

QUÉRARD J.-M., *La France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique des savants...*, Paris, Firmin Didot, t. 7, 1835.

Résumé de la communication de Bernard Colombat : « Le Donait françois est-il un ouvrage important dans la tradition grammaticale française ? », 27^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, Nancy, 11-20 juillet 2013, www.atilf.fr/cilpr2013/programme/resumes/34874b1ae181c591a1195bf31b4e91b6.pdf.

INDEX DES TABLEAUX

1.	Index des parties du discours, suivant leur ordre de traitement [...]	p. 22
2.	Évolution des compléments.....	p. 36
3.	Port Royal : classement des verbes.....	p. 42
4.	Noël et Chapsal : verbes adjectifs.....	p. 50
5.	Structure des articles.....	p. 75
6.	Dictionnaires avec annexe grammaticale.....	p. 81
7.	« Verbe ».....	p. 83
8.	Définitions de « verbe »	p. 87
9.	« Conjugaison »	p. 89
10.	Nombre de conjugaisons.....	p. 91
11.	« Auxiliaire ».....	p. 97
12.	« Auxiliaire » dans les grammaires.....	p. 100
13.	« Avoir » et « être ».....	p. 100
14.	« Régulier » et « irrégulier ».....	p. 103
15.	Verbes irréguliers : les tables de Gattel et Boiste.....	p. 109
16.	Verbes irréguliers : les tables de Noël-Chapsal.....	p. 110
17.	Verbes irréguliers : les tables de Raymond.....	p. 111
18.	Verbes irréguliers : les tables de Landais.....	p. 112
19.	Verbes irréguliers : les tables de Boissière.....	p. 113
20.	« Substantif » et « adjectif ».....	p. 115
21.	« Actif » et « transitif ».....	p. 119
22.	« Neutre » et « intransitif ».....	p. 122
23.	« Neutre transitif » et « neutre intransitif ».....	p. 125
24.	« Passif ».....	p. 126
25.	« Défectif » ou « défectueux ».....	p. 131
26.	« Impersonnel » ou « unipersonnel ».....	p. 133
27.	« Pronominal ».....	p. 137
28.	« Réciproque » et « réfléchi ».....	p. 139
29.	« Mode ».....	p. 146

30.	« Indicatif ».....	p. 149
31.	« Subjonctif ».....	p. 152
32.	« Conditionnel ».....	p. 155
33.	« Impératif ».....	p. 159
34.	« Infinitif ».....	p. 162
35.	« Participe ».....	p. 165
36.	« Gérondif ».....	p. 169
37.	Le participe et l'infinitif	p. 171
38.	« Participe présent » ou « adjectif verbal ».....	p. 173
39.	Accord du participe passé.....	p. 174
40.	« Temps ».....	p. 176
41.	« Temps primitifs » et « temps dérivés ».....	p. 183
42.	Emploi des auxiliaires « avoir » ou « être ».....	p. 184
43.	Le temps présent.....	p. 188
44.	Les temps passés de l'indicatif (1).....	p. 191
45.	Les temps passés de l'indicatif (2).....	p. 192
46.	« Imparfait ».....	p. 193
47.	« Passé défini » et « passé indéfini ».....	p. 195
48.	« Plus-que-parfait » et « passé antérieur ».....	p. 198
49.	Le conditionnel passé (1).....	p. 202
50.	Le conditionnel passé (2).....	p. 202
51.	Les passés du subjonctif (1).....	p. 204
52.	Les passés du subjonctif (2).....	p. 204
53.	Les futurs (1).....	p. 207
54.	Les futurs (2).....	p. 208
55.	« Personnes et nombre ».....	p. 211
56.	« On ».....	p. 214

INDEX DES FIGURES

1.	Noël-Chapsal, <i>Nouvelle grammaire</i> [...]	p. 34
2.	Beauzée : temps du participe.....	p. 45
3.	Lhomond : le participe.....	p. 46
4.	Noël-Chapsal : le participe dans les tables verbales.....	p. 51
5.	Landais : infinitif et participe.....	p. 53
6.	Bescherelle : le mode indicatif.....	p. 54
7.	La Châtre : liste des dictionnaires de spécialité.....	p. 73
8.	Hatzfeld-Darmesteter-Thomas : exemple de mot-vedette.....	p. 77
9.	Raymond: tableau des temps primitifs.....	p. 96
10.	Noël-Chapsal : avoir, verbe irrégulier.....	p. 99
11.	Gattel : exceptions verbes du 1 ^{er} groupe.....	p. 105
12.	Noël-Chapsal : exceptions verbes du 1 ^{er} groupe.....	p. 106
13.	Le participe dans les tables verbales.....	p. 167
14.	Restaut : les temps primitifs.....	p. 180
15.	Gattel : la formation des temps.....	p. 180
16.	Raymond : la formation des temps.....	p. 181
17.	Boissière : la formation des temps.....	p. 182

INDEX

REMERCIEMENTS	p. 5
INTRODUCTION	p. 7
1. LA GRAMMAIRE	p. 11
1.1. LA NAISSANCE DE LA GRAMMAIRE.....	p. 14
1.1.1. La Grèce (IV ^e siècle – II ^e siècle av. J.-C.)	p. 14
1.1.2. Rome (I ^e siècle av. J.-C. – I ^e siècle ap. J.-C.)	p. 18
1.2. LA LATINITÉ TARDIVE ET LE MOYEN ÂGE.....	p. 19
1.2.1. L’ <i>Ars</i> de Donat (350) et les <i>Institutiones</i> de Priscien (525) ...	p. 19
1.2.2. Les premières grammaires en vernaculaire (XIII ^e siècle)	p. 20
1.3. LES GRAMMAIRES DU FRANÇAIS (1530 – 1789)	p. 21
1.3.1. Le XVI ^e siècle : les premiers manuels.....	p. 21
1.3.2. Le XVII ^e siècle : Vaugelas et Port-Royal.....	p. 23
1.3.2.1. Les <i>Remarques</i> de Vaugelas.....	p. 23
1.3.2.2. La <i>Grammaire générale</i> de Port-Royal.....	p. 24
1.3.3. De 1700 à 1789 : Beauzée et la première grammaire scolaire	p. 27
1.4. LES GRAMMAIRES DU FRANÇAIS (1789-1914)	p. 31
1.4.1. La première grammaire scolaire.....	p. 33
1.4.2. La deuxième grammaire scolaire.....	p. 35
1.4.3. La grammaire comparée.....	p. 36
2. LE VERBE	p. 39
2.1. XVII ^e -XVIII ^e S. : DE PORT-ROYAL À LHOMOND.....	p. 40
2.1.1. La <i>Grammaire générale</i> de Port-Royal.....	p. 40
2.1.2. La <i>Grammaire générale</i> de Beauzée.....	p. 43
2.1.3. Les <i>Éléments de la grammaire française</i> de Lhomond.....	p. 45
2.2. LES GRAMMAIRES DES AUTEURS DU CORPUS.....	p. 46
2.2.1. Le <i>Maître italien</i> de Gattel (1800).....	p. 47

2.2.2.	<i>Les Nouveaux principes de grammaire</i> de Boiste (1820).....	p. 48
2.2.3.	<i>La Nouvelle grammaire</i> de Noël et Chapsal (1823).....	p. 49
2.2.4.	<i>La Grammaire générale des grammaires françaises</i> de Landais (1835)	p. 51
2.2.5.	<i>La Grammaire Nationale</i> des frères Bescherelle et Litalis de Gaux (1841).....	p. 53
2.2.6.	<i>La Grammaire du second degré</i> de Boissière (1850).....	p. 54
2.2.7.	<i>La Grammaire élémentaire lexicologique</i> de Larousse (1851).....	p. 55
2.2.8.	<i>Le Cours de grammaire</i> de Cl. Augé (1890-1912).....	p. 55
3.	LE CORPUS DES DICTIONNAIRES	p. 59
4.	LES TYPOLOGIES DE VERBE DANS LES DICTIONNAIRES	p. 81
4.1.	LA DEFINITION DE « VERBE ».....	p. 82
4.2.	LES CONJUGAISONS.....	p. 89
4.3.	VERBES « AUXILIAIRES »	p. 97
4.4.	VERBES « REGULIERS » ET « IRREGULIERS »	p. 102
4.5.	VERBE « SUBSTANTIF » ET VERBES « ADJECTIFS »	p. 114
4.6.	VERBES « ACTIFS », « TRANSITIFS », « INTRANSITIFS », « NEUTRES » ET « PASSIFS »	p. 118
4.7.	VERBES « DEFECTIFS » OU « DEFECTUEUX » ET VERBES « IMPERSONNELS » OU « UNIPERSONNELS »	p. 131
4.8.	VERBES « PRONOMINAUX », « REFLECHIS » ET « RECIPROQUES ».....	p. 137
5.	LA CONJUGAISON DU VERBE DANS LES DICTIONNAIRES	p. 145
5.1.	LES MODES.....	p. 146
5.1.1.	L'indicatif.....	p. 149
5.1.2.	Le subjonctif.....	p. 152
5.1.3.	Le conditionnel.....	p. 155
5.1.4.	L'impératif.....	p. 159
5.1.5.	L'infinitif.....	p. 162
5.1.6.	Le participe.....	p. 164
5.2.	LES TEMPS.....	p. 176
5.2.1.	Temps « primitifs » et « dérivés », « simples » et « composés ».....	p. 179
5.2.2.	Le temps présent.....	p. 187
5.2.3.	Les temps passés.....	p. 191
5.2.4.	Les temps futurs.....	p. 206
5.3.	LES PERSONNES ET LE NOMBRE.....	p. 211

CONCLUSION	p. 217
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	p. 223
INDEX DES TABLEAUX.....	p. 233
INDEX DES FIGURES.....	p. 235